

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Onzième session ordinaire
25 – 29 juin 2007
Accra (GHANA)

EX.CL/ 356 (XI)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POUR
LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER A JUIN 2007

INTRODUCTION

La onzième (11^{ème}) Session ordinaire du Conseil exécutif et la neuvième (9^{ème}) Session ordinaire de la Conférence s'ouvrent dans la perspective du « *Grand Débat* » auquel sont invités les Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre Union sur le thème du « *Gouvernement de l'Union* », par décision Assembly/AU/Dec.156(VIII) adoptée par la huitième (8^{ème}) Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba en janvier 2007.

Ce débat a été rendu nécessaire pour permettre à nos leaders de faire une évaluation de l'Etat de l'Union afin d'identifier les contraintes qui entravent sa marche résolue vers l'intégration et de tracer la voie à suivre. S'il est vrai que l'intégration du Continent est un processus long et difficile qui doit être conduit avec soin, elle constitue une nécessité pour l'Afrique devant la mondialisation du 21^{ème} siècle qui, si elle n'est pas maîtrisée à temps, risque d'affaiblir notre Continent et le réduire à la marginalisation et le maintenir dans le sous-développement.

C'est parce que le temps ne joue pas en faveur de l'Afrique dans cette perspective, qu'il faut agir, agir vite, dans l'esprit de la Déclaration de Syrte, pour créer les conditions et l'environnement propices à l'intégration, en menant de front ses aspects politiques et économiques qui sont complémentaires. En effet, si nous nous accordons tous aujourd'hui que le sous-développement et la pauvreté représentent le plus grand défi auquel est confrontée l'Afrique à ce moment de son histoire, il importe de mettre un accent particulier sur l'expression de la solidarité africaine et les efforts collectifs requis pour développer toutes les formes d'infrastructures, élargir le marché intérieur africain, développer les capacités industrielles du Continent, transformer et valoriser les produits africains, créer des emplois et des richesses et créer les conditions d'une véritable sécurité humaine.

Nous devons donc nous rendre à l'évidence que ces objectifs ne peuvent être atteints par nos Etats pris individuellement ; même si certains ont la capacité de le faire, ils ne pourront survivre à la pression des grandes puissances et à l'environnement de voisins non-développés. Ils doivent alors jouer le rôle de moteur du développement. De même, ces objectifs de développement durable ne peuvent pas être réalisés par l'aide seule, l'endettement ou quelque forme d'assistance extérieure. Nous devons fonder notre développement sur nos ressources humaines et naturelles.

C'est donc dans la perspective du Grand Débat que la période sous examen a connu une série de consultations, comme prescrites par la décision Assembly/AU/Dec.156(VIII), à savoir :

- Des consultations nationales menées par certains Etats membres ;
- Des consultations regionales conduites par certaines C.E.R.
- La session de réflexion des Ministres des Affaires étrangères, à Zimbali, Afrique du Sud les 8 et 9 mai ;
- Suivie d'une session extraordinaire du Conseil exécutif le 10 mai au même lieu ;
- La Session de réflexion au sein du Parlement Pan-africain ;
- Une consultation inclusive continentale entre les représentants des Gouvernements et les représentants des différentes couches sociales

(armée, parlements, associations professionnelles, universitaires, société civile...) organisée par la Commission du 28 au 31 mai ;

- Une session de réflexion des membres de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Toutes ces consultations ont tourné autour du « *Gouvernement de l'Union* » ; son bien-fondé, son opportunité, la voie et les étapes à suivre pour son avènement et sa place dans la marche vers les Etats-Unis d'Afrique. Les conclusions auxquelles elles sont parvenues seront certainement prises en compte lors du Grand Débat.

La période sous examen a aussi vu l'aboutissement heureux de trois projets majeurs dans la marche vers l'affirmation de notre Union et de son efficacité. Ces événements ont eu pour cadre le siège de l'Union à Addis-Abeba, à l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique 2007 organisée autour du thème « *Renforçons la place de l'Afrique dans le monde à travers des partenariats stratégiques, équilibrés et responsables* ».

Cette manifestation, placée sous le haut patronage du Président de l'Union, le Président John A. Kufuor de la République du Ghana, a été honorée par sa présence effective ainsi que celle de S.E.M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. Au cours de la cérémonie, les événements suivants ont eu lieu :

- Le lancement du Passeport diplomatique africain. En application de la Décision EX.CL/Dec.337(X) du Conseil exécutif, le Passeport diplomatique africain a été lancé ; désormais, les fonctionnaires de l'Union disposent d'un document fiable, sûr et sécurisé pour leurs déplacements en Afrique et peut-être bientôt dans certains pays partenaires hors du Continent lorsque des négociations auront été menées et auront abouti pour la reconnaissance dudit Passeport. Outre les fonctionnaires, le Passeport sera aussi attribué à des officiels des Etats membres selon des modalités à arrêter ;
- Le lancement de la phase opérationnelle du Projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union, destiné, dans le cadre de la Transformation institutionnelle, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et ses Bureaux techniques et de représentation, les Communautés économiques régionales et les Etats membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par Satellite. Il me plaît de porter à la connaissance du Conseil que grâce à ce système, la Présidente du Parlement Pan-africain (PAP) a pu échanger avec le Président de l'Union par vidéo-conférence lors de la cérémonie du 25 mai à Addis-Abeba, et que la Présidente, ainsi que des membres du Bureau du PAP, ont pu suivre en direct toute la cérémonie d'Addis-Abeba depuis Midrand, Siège du Parlement.
- La pose de la première pierre du nouveau Centre des Conférences de l'Union que la République populaire de Chine a offert de construire gratuitement à l'Union africaine comme témoignage vivant du Partenariat entre l'Afrique et la Chine. La première pierre a été posée par le Président de l'Union en présence du Premier Ministre d'Ethiopie, une forte délégation chinoise conduite par le Vice-Ministre du Commerce de Chine et moi-même, Président de la Commission.

En plus de ces activités qui ont mobilisé l'essentiel de l'attention de la Commission au cours de la période sous examen, celle-ci a continué à mener les activités régulières inscrites à son calendrier de travail et au Budget 2007. Ces activités s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre des priorités inscrites dans le Plan Stratégique 2004-2007, cadre d'action de la Commission et qui arrive d'ailleurs à son terme à la fin de cette année.

C'est pour moi un réel plaisir de porter à la connaissance du Conseil qu'au sein de la Commission, nous avons déjà initié les actions qui conduiront à l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan, afin de tirer les conclusions et les leçons nécessaires à la préparation du second plan ; celui-ci sera présenté pour adoption du Conseil et de la Conférence en leurs sessions de janvier 2008 au plus tôt.

L'un des axes prioritaires de ce Plan s'articule autour du règlement des conflits, de la recherche et la consolidation de la paix, domaine dans lequel la Commission a continué à marquer des avancées certaines surtout pour ce qui est du conflit au Darfour pour lequel un terrain d'entente est maintenant trouvé dans la voie de la mission conjointe UA-ONU ; les avancées sont moins concluantes s'agissant de la Somalie où beaucoup reste encore à faire ; nous devons déplorer les nouveaux développements dans l'Union des Comores.

De même, il me plaît de porter à la connaissance du Conseil et de la Conférence que la Commission continue à œuvrer avec les Etats membres pour consolider les bases de nos démocraties naissantes et les pratiques de bonne Gouvernance. A cet égard, et en plus des observations d'élections dans les Etats membres, elle a initié les actions nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, de « *la Charte sur la Démocratie, les élections et la bonne Gouvernance* » adoptée en janvier 2007.

S'agissant des autres domaines couverts dans ce rapport, l'accent est particulièrement mis sur les activités relatives au développement social, culturel et humain propice à la mise en œuvre accélérée de l'Agenda pour l'intégration économique de l'Afrique. Certaines de ces activités constituent des points séparés à l'Ordre du jour du Conseil sous forme de compte-rendus de conférences ministérielles sectorielles et de réflexions stratégiques pour des actions concertées sur les plans régional et continental.

Le Conseil notera aussi que dans le domaine administratif et financier, la Commission continue de déployer les efforts nécessaires à l'amélioration de nos méthodes de travail, notamment en ce qui concerne la gestion des Ressources humaines et financières de l'Union. Des actes concrets sont posés à travers la mise en œuvre de la phase 2 du Projet de la transformation institutionnelle. Les chantiers de cette seconde phase se poursuivent par les projets VSAT ; de la Gestion intégrée des Systèmes administratifs et financiers ; de la Gestion et Partage du Savoir ; du Processus de Facilitation ; de la Gestion de la Culture... Une fois que tous ces projets atteindront leur phase de mise en œuvre opérationnelle, la Commission sera mieux équipée pour assurer une gestion saine et transparente de toutes les ressources qui seront mises à sa disposition.

Il convient toutefois de noter que, si à travers les divers partenariats que nous sommes en train de mettre en place pour rendre l'Union plus visible et consolider la

place de l'Afrique dans le Monde, nos partenaires continuent d'honorer leurs engagements en terme de finances et autres assistances, soit collectivement (UE), soit individuellement, nous déplorons toujours des retards dans le versement des contributions de nos Etats membres. Au moment de la finalisation de ce rapport, le montant des impayés pour l'année 2007 était de 70.619.460,27 \$EU et celui des arriérés des années antérieures était de 37.112.646,47 \$EU, faisant un total de 107.732.106,74 \$EU.

C'est ici l'occasion pour moi :

- de lancer un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières au Budget de l'Union ;
- d'exprimer toute notre gratitude et remerciements aux partenaires pour l'assistance financière qu'ils continuent d'apporter à l'Union et plus particulièrement à la Commission pour la mise en œuvre de ses programmes.

Dans la poursuite de l'élargissement de cette base de partenariats stratégiques équilibrés et responsables, la période sous examen a été marquée par les travaux conjoints UA-UE pour la poursuite du dialogue Afrique-UE dans la perspective du Sommet de Lisbonne qui se tiendra probablement vers la fin de cette année. Les préparatifs pour le Forum au Sommet pour le Partenariat Afrique-Inde se poursuivent aussi et la seconde réunion préparatoire s'est tenue à Addis-Abeba les 23 et 24 mai 2007. Des consultations ont aussi été amorcées pour la tenue, l'année prochaine, d'un Forum de Partenariat avec la Turquie. D'autres partenariats avec la Russie, les Etats arabes, l'Iran... sont en gestation.

Enfin, qu'il me soit permis de renouveler toute la gratitude de la Commission tout entière au COREP, au Conseil et à travers lui, à la Conférence, pour l'appui sans cesse renouvelé qu'ils lui apportent pour faciliter sa tâche combien noble de la conduite de la Vision de l'Union vers une Afrique intégrée, une et unie, maîtresse de son avenir et pour un meilleur devenir de ses peuples.

Alpha Oumar Konaré

A. QUESTIONS JURIDIQUES

A.I. FONCTIONS DE DEPOSITAIRE

1. Je voudrais informer le Conseil exécutif que depuis le dernier rapport présenté en janvier 2007, l'état des traités OUA/UA n'a pas connu d'évolution majeure. Les États membres ont toujours signé et ratifié les traités OUA/UA à un rythme plutôt lent. Cependant, l'adoption en janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie), de la Charte africaine pour la Démocratie, les Élections et la Gouvernance a marqué une étape importante pour le continent et illustré une fois de plus la détermination de nos dirigeants à poursuivre la marche vers le renforcement des processus démocratiques dans nos États. Je suis heureux d'informer le Conseil que la Charte avait été ouverte à la signature des États membres et qu'à ce jour, deux États membres l'ont déjà signé, en l'occurrence la Guinée et la Namibie. Point n'est besoin de souligner l'importance de cette Charte et je n'ai aucun doute que les États membres veilleront à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. En outre, la Charte sera disponible pour signature à Accra, au Ghana. Tous les États membres sont vivement encouragés à y apposer leur signature.

A.II. ACCREDITATION DES ETATS NON-AFRICAINS AUPRÈS DE L'UNION AFRICAINE

2. Conformément à la Partie II, Section II (3) des *Critères d'octroi du statut d'observateur et pour un système d'accréditation auprès de l'Union africaine* (les critères), adopté par le Conseil exécutif en juillet 2005, j'ai continué à recevoir et à examiner les demandes d'accréditation émanant de divers États non-africains, en ayant à l'esprit, dans ce cadre, l'intérêt supérieur de l'Union et les préoccupations des États membres. Je voudrais porter à la connaissance du Conseil que depuis la période objet du dernier rapport, j'ai accepté les lettres de créance de onze (11) États non-africains et d'une organisation internationale, en plus de ceux qui avaient été accrédités au paravent selon les dispositions de la Partie II, Section II (3) des *critères d'octroi du statut d'observateur et pour système d'accréditation auprès de l'Union africaine*. Le tableau ci-dessus indique les noms des personnes accréditées depuis mon dernier rapport ainsi que les États/organisations qu'elles représentent.:

No.	Noms des Représentants accrédités	Pays
1.	S.E. M. Kiomars Fotouhi Ghiam	Iran
2.	S.E. Mme Cindy L. Courville	États-Unis d'Amérique
3.	S.E. Dr. Rudolf Agstner	Autriche
4.	S.E. M. Bruce Goodwin	Antigua et Barbuda
5.	Dr. Roger Salla Ntounga	Représentant de l'ONUSIDA auprès de l'UA
6.	S.E. M. Peter Reinhardt	Suisse
7.	S.E. Mme Sigridur Duna Kristmundsdottir	Islande
8.	S.E. Dr. Vera Maria Fernandes (Ms.)	Portugal
9.	M. Iftikhar A. Arain	Pakistan
10.	S.E. Mr. Hector Humberto Valezzi Zafra	Mexico
11.	M. Gabriel Irinel Branzaru	Roumanie

Le nombre total des États non-africains accrédités auprès de l' Union s'élève actuellement à quarante-sept (47).

A.III. ENREGISTREMENT ET PROTECTION DES DÉNOMINATIONS, SIGLES ET EMBLEMES DE L'UA ET DU NEPAD AUPRÈS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3. Le Conseil se souviendra qu'en janvier 2007, j'avais eu le plaisir de porter à la connaissance des États membres que les dénominations, sigles et emblèmes de l'UA avaient été enregistrés auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et que ceux-ci étaient désormais protégés aux termes de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (Convention de Paris). A cet égard, je voudrais renouveler mon appel au Conseil afin que les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, prennent les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine sur leur territoire, en votant des lois nationales à cet effet et en informer la Commission. Je voudrais rappeler que l'Article 6^{ter} de la Convention de Paris demande aux États membres de ne pas enregistrer les marques conflictuelles ou répréhensibles et d'interdire l'utilisation du drapeau, des autres emblèmes sigles et appellations de l'Union africaine.

A.IV. PROCEDURES D'HARMONISATION ET DE RATIFICATION DES TRAITES

4. Le Conseil se rappellera qu'aux termes de sa Décision Ex.CL/Dec. 128 (V), il avait demandé à la Commission d'effectuer une étude sur les procédures de ratification des traités dans les Etats membres et leur possible harmonisation en vue d'accélérer le processus de ratification.

5. Je voudrais informer le Conseil que la Commission a commencé cette étude et, par les Notes verbales BC/OLC/66.5-1/11/Vol. IV et

BC/OLC/24.18/5/Vol. I du 6 octobre 2006 et du 3 mai 2007 respectivement, elle a demandé aux Etats membres de soumettre à la Commission les procédures de ratification de traités dans leur pays. Toutefois, seulement neuf (9) des cinquante trois (53) Etats membres ont répondu, ce qui a retardé davantage la finalisation et la soumission de cette étude. Je voudrais, également, informer le Conseil que la Commission se propose de présenter le document en octobre 2007 à la Conférence des Ministres de la justice et des procureurs généraux, pour examen.

A.V. COMITES TECHNIQUES SPECIALISES (CTS)

6. Au cours de la dixième session ordinaire du Conseil en janvier 2007, j'ai présenté un rapport sur les Comités techniques spécialisés. Le Conseil se rappellera qu'il avait demandé aux Etats membres d'entreprendre des consultations internes avec les parties prenantes et de soumettre leurs commentaires et observations à la Commission de l'Union africaine. Le Conseil a, en outre, demandé au COREP et à la Commission de l'Union africaine d'examiner les propositions contenues dans le rapport de la Commission ainsi que les observations reçues des Etats membres afin de soumettre des recommandations concrètes à la prochaine session du Conseil exécutif.

7. A cette fin, la Commission a invité les Etats membres, par les Notes verbales BC/OLC/27.2-1/40/Vol. II et BC/OLC/27.2-1/2/Vol. III du 21 février et du 19 mars 2007 respectivement, à entreprendre les consultations nécessaires dans leur pays et à soumettre les commentaires et observations à la Commission avant le 30 avril 2007. A ce jour, seulement trois (3) Etats membres ont soumis leurs réactions à la Commission.

8. Il convient de rappeler en outre que lors de sa 10^{ème} session extraordinaire, tenue le 10 mai 2007 à Durban (Afrique du Sud), le Conseil exécutif a résolu que tous les organes de l'UA fassent l'objet d'un audit ; le Conseil a également approuvé les termes de référence d'un tel audit ainsi que les propositions finales sur les CTS dans le cadre de cet audit.

B. FEMMES, GENRE ET DEVELOPPEMENT

9. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que, l'une des responsabilités premières de l'Union africaine, structure de convergence des décideurs politiques de l'Afrique au niveau le plus élevé, est de servir de cadre pour sensibiliser et amener les dirigeants africains à déployer davantage d'efforts en vue de la prise en compte des questions des femmes dans leur projet de société. La Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission (DFGD) est ainsi un centre chargé d'identifier les préoccupations des femmes, et, par le biais d'interventions efficaces, de les incorporer aux politiques,

programmes et activités de l'UA au niveau de la Commission de l'UA, des autres organes, des CER et des États membres. La Direction assure également la coordination de la voix de l'Afrique aux niveaux continental et international.

10. Aussi, la DFGD a-t-elle le double objectif consistant à: (a) encourager et aider les États membres de l'UA à mettre en œuvre les politiques visant à réaliser l'égalité entre les sexes en s'assurant que les hommes et les femmes ont le même accès aux structures de pouvoirs qui contrôlent la société et déterminent les questions de développement et les initiatives de paix; et (b) adopter des mesures en vue de la mise en œuvre effective des accords, recommandations et décisions existants sur des questions qui touchent les femmes dans l'optique d'une approche intégrée de l'égalité.

11. À cet égard, et au cours des trois dernières années, la Commission a concentré ses efforts sur les domaines suivants: Mise en place de la structure institutionnelle nécessaire; Renforcement de la capacité interne en vue de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes; Mise en œuvre de la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, adoptée par les chefs d'État de l'UA; Renforcement du partenariat et du plaidoyer; et renforcement des voix des femmes dans les processus de la paix.

12. Dans le cadre de la mise en place du cadre institutionnel nécessaire et du renforcement de la capacité interne en vue de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que la Commission a procédé à une vérification de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les départements de la Commission de l'UA. L'objectif majeur de cette vérification était de déterminer dans la quelle mesure les cadres institutionnels, instruments juridiques, politiques, programmes et les activités de la CUA permettent de résoudre les problèmes d'inégalité et de renforcer la capacité d'agir des femmes. La vérification visait également à dégager des modalités sur les meilleures voies et moyens de réaliser la promotion de l'égalité des chances et la démarginalisation des femmes au sein de l'UA.

13. **La vérification de l'approche intégrée de l'égalité des chances** a jeté les bases pour le projet de **Plan stratégique de l'UA pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes** (2008-2011) en vue des composantes politiques et sociales des programmes de l'UA. **Une politique de l'UA pour la prise en compte systématique de l'égalité entre hommes et femmes** est par conséquent en cours d'élaboration. Dès son adoption, la politique de l'UA fournira un cadre pour la prise en compte des préoccupations des femmes et la démarginalisation des femmes en Afrique. À cet égard, plusieurs d'ateliers de validation au niveau des experts ont été organisés sur la base des trois éléments susmentionnés auxquels ont participé des représentants de la Commission de l'UA, d'autres organes de l'UA et des CER. D'autres

processus de validation sont envisagés dans le cadre de la politique de l'UA pour la prise en compte systématique de l'égalité entre hommes et femmes.

14. La Commission a également publié un **Manuel sur les bonnes pratiques en matière d'approche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes en Afrique** en mettant l'accent sur des études de cas où des changements positifs des lois, des politiques, des programmes et des budgets ont été réalisés. À cet égard, la DFGD a organisé, en mai 2006 au siège de la CUA, une **Foire de connaissances et un Atelier consultatif** ayant pour thème " Bonnes pratiques en matière d'approche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes et de démarginalisation des femmes". L'atelier était destiné à identifier des stratégies, des outils et des mécanismes qui peuvent être adoptés pour aborder les questions d'approche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes au sein de la CUA, des CER, d'autres organes de l'UA et des États membres.

15. Dans le même ordre d'idée, la Commission a organisé, en mars 2006, un atelier pour l'élaboration d'un programme d'études en vue d'un stage **sur la prise de décisions économiques répondant aux préoccupations et aux besoins des femmes en Afrique**. Il s'agissait d'une initiative menée conjointement avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) de l'ONU. Ce stage, le premier du genre en Afrique, vise à renforcer les capacités des décideurs en matière de politiques économiques, des planificateurs de budgets, des praticiens du développement et des défenseurs des politiques africaines, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de politiques économiques et de programmes soucieux des préoccupations des femmes. Il a également pour but de combler le déficit de connaissances des économistes sur les questions liées à l'égalité des sexes et de relever le niveau de connaissance économique des experts en matière d'égalité homme-femme. Le premier stage a été organisé du 23 novembre au 14 décembre 2006 au Siège de la Commission de l'UA, à Addis-Abeba.

16. **Mise en œuvre de la Déclaration solennelle des chefs d'État de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA)** le Conseil se rappellera que dans cette Déclaration, les chefs d'État et de gouvernements africains ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis du principe de l'égalité des sexes tel que stipulé à l'article 4 (l) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi que d'autres engagements, principes, objectifs existants et des mesures prises dans divers instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les droits de l'homme et les droits des femmes.

17. C'est dans ce cadre que la Commission a organisé la première **conférence des ministres de l'UA en charge des questions féminines et d'égalité, en octobre 2005** à Dakar (Sénégal). Lors de ladite conférence, les ministres ont adopté deux documents en vue de faciliter la mise en œuvre, par les États membres, de la Déclaration solennelle notamment, **le Cadre de mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les**

femmes en Afrique, et les Directives sur l'établissement de rapports relatifs à la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Les ministres ont de même examiné leur propre rôle dans le processus de mise en œuvre de la DSEHFA et dans la formulation du programme de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes.

18. Conformément au programme adopté par les ministres en charge des questions féminines et d'égalité et approuvé par le Conseil et le Sommet de 2006 tenus à Khartoum (Soudan) tous les Etats membres de l'UA devaient soumettre leurs rapports initiaux sur la Déclaration solennelle pour examen aux assises de janvier 2007 du Conseil et du Sommet. Toutefois, neuf Etats membres seulement ont soumis leurs rapports à temps pour être examinés par les sessions du Conseil et du Sommet. Quelques partenaires de l'UA ont également soumis leurs rapports, à savoir la BAD, l'IAC, l'ONUDI et le PAM.

19. C'est ainsi qu'aux sessions du Conseil et du Sommet de janvier 2007, deux rapports soumis sur la DSEHFA ont été examinés tel que préconisé dans les dispositions de la DSEHFA, à savoir : **Synthèse des rapports soumis par les Etats membres ; et Deuxième rapport du Président sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.**

20. J'ai également créé, en 2006, un Comité consultatif appelé **Comité des femmes de l'Union africaines (CFUA)**. Ce Comité est chargé de conseiller le Président et la CUA dans son ensemble, sur des questions liées à l'égalité des sexes et au développement. Le CFUA devrait de même servir de cadre pour la diffusion des décisions et des travaux de l'UA sur la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes. Le Comité a également un rôle spécial à assurer dans le suivi et la promotion de la mise en œuvre de la DSEHFA. Le CFUA a été inauguré et a tenu sa première réunion en avril 2006 à Addis-Abeba (Ethiopie). Sa deuxième réunion a eu lieu en avril 2007, à Addis-Abeba également. Au cours de cette deuxième réunion, le CFUA a adopté son plan de travail et ses membres ont eu une séance de formation sur les questions d'égalité des chances.

21. S'agissant du renforcement du partenariat et du plaidoyer, la CUA a, en novembre 2006, organisé une consultation des organisations de la société civile (OSC) ayant pour thème "Rôle des OSC dans le suivi et l'établissement de rapports relatifs à la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA)". Cette consultation visait à dégager les modalités de collaboration entre les partenaires des OSC et la DFGD dans le cadre du suivi et de l'élaboration des rapports annuels sur la mise en œuvre de la DSEHFA. À l'issue de la consultation, les OSC ont adopté des mécanismes en vue de coordonner l'établissement de rapports alternatifs sur la DSEHFA ; elles ont élaboré un annuaire des OSC dans tous les secteurs du développement de la DFGD, en vue de l'exploiter pour des initiatives de développement de politiques ; et assuré la coordination des activités des

organisations de la société civile des femmes au cours des périodes pré sommets de l'UA.

22. Le Conseil conviendra avec moi que l'adoption et l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique constituent une étape importante dans la promotion, la protection et le respect des droits des femmes en Afrique. Les femmes africaines peuvent donc s'appuyer sur ce protocole pour la promotion, le respect et la protection de leurs droits.

23. En conséquence, la Commission a procédé au renforcement des partenariats et effectué des plaidoyers pour les droits humains des femmes, s'agissant notamment de la ratification en temps voulu du protocole, de sa vulgarisation et de sa mise en œuvre à tous les niveaux.

24. C'est à cet égard que, la Commission, en collaboration avec "Solidarité pour les Droits des Femmes africaines" (SOAWR), a publié un manuel sur la **"Vulgarisation du Protocole de l'Union africaine sur les Droits des Femmes en Afrique"**. La Commission et SOAWR ont également organisé conjointement une **Consultation régionale sur les stratégies pour accélérer la ratification du Protocole de l'UA sur les droits des femmes à travers l'Afrique du Nord**, en avril 2007 à Tunis, Tunisie.

25. Étant donné que le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre **des plateformes d'action africaines et mondiales** ont été confiés à l'UA et à la CEA, entre d'autres, la Commission poursuit l'intensification et le renforcement de sa coopération avec les organisations internationales, les agences de développement, les institutions régionales et sous-régionales ainsi que les Etats membres de l'UA dans ses efforts visant à améliorer le statut des femmes africaines.

26. **Renforcement des voix des femmes dans les processus de paix** - Dans le cadre des efforts déployés par l'UA pour renforcer les voix des femmes dans les processus de paix, particulièrement dans les pays émergeant des conflits, la Commission, en partenariat avec le Programme régional - Afrique - du PNUD en faveur des femmes, a créé un réseau femmes, consolidation de la paix et gouvernance. Le réseau rassemble divers individus et institutions en vue de renforcer les capacités et encourager une gestion gouvernementale soucieuse des préoccupations des femmes dans les pays émergents des conflits. Dans cette même perspective, la commission a travaillé en étroite collaboration avec l'UNIFEM sur le Renforcement des voix des femmes dans les processus de paix, particulièrement dans le cadre des actions qui ont abouti à la signature de l'Accord de Paix du Darfour.

C. ACTIVITES DE VÉRIFICATION INTERNE

C.I. ACTIVITES

27. Le Bureau de vérification interne (BVI) a pour rôle de fournir des services consultatifs et d'assurance à la direction de la Commission. Le Bureau apporte également un appui aux cadres de la Commission en vue de mieux assumer leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, des évaluations, des conseils et des recommandations portant sur les activités ayant fait l'objet d'une vérification.

28. Les activités d'audit entreprises par le Bureau de vérification interne depuis la tenue du Sommet d'Addis-Abeba en janvier 2007 ont porté notamment sur ce qui suit :

- a) Trésorerie et gestion de la trésorerie pour l'exercice achevé au 31 décembre 2006,
- b) Activités de recrutement au Siège sur la période de vingt quatre mois allant de janvier 2005 à décembre 2006,
- c) Mission de l'Union africaine au Burundi (AMIB),
- d) Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) – Faciliter la passation de services des fonctionnaires des finances.
- e) Exécution budgétaire et contrôle des dépenses au Siège pour l'exercice achevé au 31 décembre 2006,
- f) Bureau régional pour l'Afrique australe (SARO) – Lilongwe - pour l'exercice achevé au 31 décembre 2006,
- g) Mission permanente auprès des États de la Ligue arabe – Le Caire,
- h) Fonds de projets et fonds spéciaux au Siège sur la période de vingt quatre mois allant de janvier 2005 à décembre 2006.

29. En outre, conformément au Plan stratégique quadriennal de la Commission (2004-2007), le BVI est sur le point de finaliser la Charte de l'Audit et le Manuel de Vérification, en collaboration avec la société d'experts-conseils Deloitte & Touche.

C.II. IMPACT ET DEFIS

30. Le Bureau assiste la haute direction à réaliser la vision, la mission et l'objectif de la Commission à travers la promotion de la mise en place d'un contrôle interne efficient et efficace, l'évaluation des risques et la recommandation de mesures d'atténuation de ces risques. Le Bureau joue ainsi un rôle proactif et d'appui aux décisions en vue de bâtir une Commission efficiente, transparente et responsable.

31. Cependant, le Bureau de vérification interne ne dispose pas des effectifs nécessaires pour d'atteindre les objectifs qui sont attendus de lui et fournir notamment les services à valeur ajoutée. L'on espère que la solution à ce problème sera apportée par le processus de recrutement qui est en cours et le réajustement de la Structure de Maputo.

C.III. LA VOIE A SUIVIRE

32. Avant la clôture de l'exercice budgétaire, le BVI organisera un atelier pour les cadres de gestion de la CUA sur le rôle de la vérification interne, l'évaluation des risques et la bonne gouvernance. Deloitte & Touche est contractée pour assister le BVI dans la facilitation de cet atelier. Celui-ci vise à promouvoir une approche proactive au processus de gestion de risques, tout en encourageant les gestionnaires à collaborer avec le Bureau de vérification interne dans la diligence et l'ouverture d'esprit.

D. CITOYENS AFRICAINS ET DIASPORA

33. Au cours de la période considérée, la Commission a menées les activités ci-après en rapport avec les citoyens africains, les organisations de la société civile en Afrique et la Diaspora.

D.I. APPUI À L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ECOSOC

34. Le Conseil se rappellera que la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif, ayant constaté que l'ECOSOC intérimaire n'avait pas mener à terme son mandat, avait prorogé ledit mandat jusqu'au 31 décembre 2007 et avait demandé au Comité permanent de prendre les dispositions nécessaires pour que le processus d'élection de l'Assemblée qui sera mise en place à la fin de la période intérimaire soit achevé avant cette date. Le Conseil avait également demandé à la Commission de prendre les mesures appropriées en vue de soutenir ce processus. En conséquence, la Commission a répondu favorablement à la demande de la présidente, Prof. Wangari Maathai, de convoquer une réunion du Comité permanent intérimaire (CPI) de l'ECOSOC du 24 au 26 février 2007 au Caire, en Egypte, en vue de mettre en place des processus et démarches qui permettront de mener à bien l'exécution de ce mandat. La réunion du CPI a élaboré un programme de travail pour la popularisation du processus de l'ECOSOC ainsi que la tenue d'élections entre juin et décembre 2007.

35. Sous la direction du CPI, du Comité de vérification des pouvoirs et du programme de travail, le Secrétariat de l'ECOSOC au sein de la Commission a par la suite produit un modèle pour les élections, lequel a été mis en ligne sur les sites Internet de l'Union africaine et de l'ECOSOC et annoncé dans les médias nationaux, régionaux et autres. Les critères d'éligibilité ont été stipulés dans le

modèle et une invitation à postuler a été lancée auprès des organisations. A l'issue de la démarche, le Secrétariat de l'ECOSOC a reçu environ 250 demandes provenant de différentes régions du continent. Le Comité de vérification des pouvoirs de l'ECOSOC s'est, par la suite, réuni les 17 et 18 juin au Ghana afin de vérifier les références professionnelles des postulants. Avec ce développement, la procédure de l'ECOSOC peut être vue comme étant sur la bonne voie. Je m'attends à ce que les élections s'achevent avant la date butoir du 31 décembre 2007 pour que l'ECOSOC post-intérimaire soit inauguré en 2008.

36. Il importe de noter que les processus des élections en cours se rapportent aux élections régionales, nationales et continentales. Il est également prévu que la Diaspora africaine élise 20 représentants au sein de l'Assemblée générale de l'ECOSOC.

37. Toutefois, étant donné que les dispositions de l'Article 3 relatives à la composition de l'ECOSOC concernent strictement les groupes sociaux et professionnels à l'intérieur du continent, il serait sage de s'assurer que les critères de participation de la Diaspora au sein de l'ECOSOC soient clairement stipulés dans un document cadre qui serait entériné par les organes délibérants en vue d'assurer la légitimité du processus. La Direction des Citoyens d'Afrique devrait s'atteler à élaborer ce document le plus tôt possible en vue d'assurer une participation effective des représentants de la Diaspora au processus de l'ECOSOC.

D.II. PROMOUVOIR LE PARTENARIAT SECTORIEL

38. La Commission a multiplié des efforts en vue d'intégrer la participation de la société civile dans les affaires de l'Union en général et de la Commission en particulier. A cette fin, elle s'est lancée dans un programme de promotion des partenariats entre l'Union et les différents groupes sectoriels et professionnels, en commençant par le Mouvement syndicaliste tel qu'indiqué dans le Plan d'Action stratégique de la Commission qui a été approuvé par la Conférence en 2007. Ainsi, en collaboration avec l'Organisation des syndicats africains, la Commission a inauguré du 3 au 5 avril 2007 le Forum de partenariat de l'UA-OATUU à Accra au Ghana en vue de partager et d'échanger des informations sur les questions d'importance capitale pour l'UA, de développer un cadre institutionnel d'association plus structuré, des directives pour régir ce type de rapports, ainsi qu'un programme de coopération et d'activités. Le forum, auquel ont participé les principaux dirigeants du Syndicat africain à l'échelle nationale, régionale et continentale, a élu un Comité de pilotage de 9 membres pour diriger ce processus, et a également souligné les domaines spécifiques de coopération dans lesquels le Mouvement des syndicats peut ajouter de la valeur au travail accompli par l'UA. Le forum a en outre décidé d'organiser un atelier stratégique vers la fin de 2007 en vue d'élaborer la feuille de route de cette coopération. Il a aussi délibéré sur d'autres questions importantes telles que le financement de

l'Union, l'ECOSOC et le projet de Gouvernement de l'Union. Faisant suite à cette démarche, la Commission projette également d'inaugurer le Conseil oecuménique au cours de la seconde moitié de 2007.

D.III. STRATEGIE CONJOINTE DE CONSULTATIONS UA-UE

39. Pour marquer son engagement en faveur des organisations de la société civile (OSC) en tant que parties prenantes efficaces au sein de l'Union africaine, la Commission a facilité la participation effective et soutenue des sociétés civiles africaines dans l'évolution de la Stratégie conjointe UA-UE. A cet égard, elle a lancé, du 26 au 28 mars 2007 à Accra au Ghana, des consultations des organisations de la société civile africaine sur la Stratégie conjointe UA-UE pour le développement et a financé et pris en charge la participation de la société civile africaine à la rencontre de la société civile européenne tenue les 23 et 24 avril 2007 à Bad Honnef en Allemagne. La consultation d'Accra a étudié le document cadre en cours d'élaboration et a formulé des recommandations pratiques en vue de son amélioration. Elle a également pris une série de décisions, y compris les processus de suivi en vue d'assurer une participation soutenue et active des OSC au processus jusqu'à la tenue du Sommet de Lisbon et au-delà, et de faciliter le processus de mise en oeuvre. La consultation a aussi créé un Comité directeur pour travailler avec la CIDO afin d'assurer un suivi efficace des consultations des OSC africaines sur la Stratégie conjointe UA-UE. Un atelier de suivi pour la revue à mi-parcours des progrès réalisés est prévu en août 2007, et des dispositions sont prises pour qu'il y ait une interaction réelle entre les processus des sociétés civiles d'Afrique et d'Europe lors d'une consultation intercontinentale des OSC prévue en octobre et novembre 2007.

D.IV. GOUVERNEMENT DE L'UNION

40. Je suis heureux d'informer le Conseil que la Commission a également favorisé une participation active des OSC au débat sur le Gouvernement de l'Union. Cette question a été mise en examen lors de différentes réunions des OSC et à travers le programme de partenariat sectoriel qui est en cours. En plus, les OSC ont pris une part active lors des consultations continentales globales sur le Gouvernement de l'Union tenues du 29 au 31 mai 2007 à Addis-Abeba en Ethiopie.

D.V. INITIATIVE DE CONSOLIDATION DE LA DIASPORA

41. Les efforts visant à développer et à consolider l'Initiative de la Diaspora évoluent rapidement. La consolidation des réseaux de la Diaspora reste une priorité. Les réseaux nationaux se forment en Europe pour servir de socle à une plate-forme continentale. Le Réseau d'Amérique du Sud aussi serait finalement créé en août 2007.

42. En plus, la Commission s'est activement engagée avec l'Etat sud-africain dans la préparation du Sommet de la Diaspora africaine prévu pour début 2008. Une série de conférences consultatives nationales et régionales se sont déjà tenues à Pretoria, à Londres et à New York entre mars et juin 2007. Les autres sont prévues au Bahamas et à Addis-Abeba. Des consultations régionales, des réunions d'experts ainsi qu'une conférence ministérielle seront tenues entre octobre et novembre 2007 dans la perspective de la tenue du Sommet.

43. Il convient de souligner que les réunions consultatives suscitent un élan de soutien au processus de la diaspora à l'intérieur comme à l'extérieur du continent, renforcent la sensibilisation et la conscientisation des populations des différents continents, tout en explorant des stratégies et procédures en vue de faciliter les règles d'engagement/modalités efficaces pour créer des partenariats autocentrés et dynamiques. Un rapport officiel de ce processus ainsi que ses acquis seront présentés lors de la prochaine session du Conseil et du Sommet. Entre-temps, il faut veiller à ce que ce processus rentre également dans le cadre de la consolidation des réseaux de la Diaspora.

44. Au cours de la période considérée, la Commission a, par le canal de la CIDO, poursuivi efficacement le processus d'intégration de la société civile et la participation de la Diaspora africaine aux affaires de l'Union. Ceci a été mené dans le cadre du Plan stratégique de la Commission approuvé par la Conférence en 2004. En dépit de cela, le programme et le processus ont été caractérisés par l'innovation, la créativité, la souplesse et la planification prospective. La Commission, animée par un souci d'efficacité, a mené des actions qui ont produit des résultats crédibles dans un contexte de limitation des capacités.

E. PLANIFICATION, EVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

45. Je voudrais porter à la connaissance du Conseil que les activités du département Planification stratégique des politiques, suivi, évaluation et mobilisation des ressources (SPPME) revêtent une importance capitale pour la gestion de la Commission et le fonctionnement de ses différents départements pour la mise en oeuvre de leurs programmes, ainsi que que la mobilisation des ressources externes d'appui à ces programmes.

46. Au cours de la période considérée, les activités ci-après relevant du département SPPME ont été réalisées:

E.I. ACTIVITÉS DE PLANIFICATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

47. Je suis heureux d'informer le Conseil que d'importantes réalisations ont été accomplies en matière de planification, de suivi, d'évaluation et de mise en oeuvre des programmes de la Commission. Certaines de ces réalisations sont :

- Un manuel de suivi et évaluation a été élaboré et une formation sur l'usage dudit manuel est en cours de préparation ;
- Le processus d'échange de vues sur le Plan stratégique 2008-2011 de l'UA a déjà commencé ;
- La préparation du Budget programme 2007 a commencé début 2006 en collaboration avec les départements de la CUA. Le Budget programme 2007 qui a résulté de cette action été approuvé lors du Sommet de l'UA en janvier 2007 à Addis-Abeba ;
- Après l'approbation du Budget programme, et en réponse aux demandes des partenaires et des Etats membres, le Plan d'exécution du Budget programme 2007a été finalisé et transmis à tous les directeurs avant sa distribution aux Etats membres et aux partenaires ;
- Le développement d'un système informatisé de suivi et évaluation du projet/programme est actuellement dans un stade avancé. La première démonstration de ce système a eu lieu en avril 2007, comme prévu ;
- **Les préparatifs pour l'atelier sur la gestion axée sur les résultats** sont presque achevés. Cet atelier constitue la première étape de la 2^{ème} phase de la transformation institutionnelle de la CUA. Prévu en août avec l'aide technique de la GTZ, il visera les directeurs de tous les départements de la CUA et aura pour objectif principal :
 - o Le renforcement des compétences du personnel de la CUA en matière de suivi et évaluation ;
 - o Une meilleure compréhension du processus de planification et de gestion axées sur les résultats ;
 - o Une compréhension commune du processus de planification et de suivi dans de différents niveaux de gestion ;
 - o Un appui à l'élaboration du Rapport à mi-parcours sur le suivi et évaluation du Budget programme de la CUA.
- **Le démarrage du système AMERT** : Bien que le Cadre Stratégique 2004-2007 de la Commission de l'Union africaine offre un cadre d'orientation qui peut servir de base aux interventions de la Commission, aucun mécanisme n'y est pourtant prévu pour le suivi et l'évaluation de celles-ci. Aussi, la Commission s'est-elle engagée la mise au point d'un outil informatisé multi-usager de suivi et évaluation (AMERT) qui aidera non seulement dans le suivi et

l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CUA, mais également dans le suivi de toutes les décisions, déclarations, politiques et programmes de l'UA, y compris tous les consensus à l'échelle mondiale et continentale que la Commission est censée faciliter. La mise au point de AMERT se réalise grâce à l'aide financière et matérielle du Fonds de Nations Unies pour la population (FNUAP).

48. En collaboration avec le FNUAP, la Commission a récemment coordonné un atelier qui s'est tenu le 17 avril 2007 à Kurifu Resort, Debre-Zeit, dans le but de procéder à une démonstration de cet outil. L'atelier visait les objectifs ci-après:

- a) recueillir des commentaires et suggestions sur les voies et moyens d'enrichir cet outil ;
- b) obtenir un conseil sur la façon dont l'outil peut mieux faire réussir les efforts de la CUA en matière de suivi et évaluation ; et
- c) Parvenir à un consensus sur la meilleure façon de continuer le processus de mise au point de AMERT, maintenant que l'outil de démonstration était presque prêt pour l'essai ;

49. La réunion de haut niveau, qui a duré une demi-journée, a été marquée par des exposés exaltants suivis de discussions riches en renseignements, ingénieuses et passionnantes. L'atelier a visé tous les directeurs de la CUA ou leurs représentants, qui sont les principaux responsables du fonctionnement quotidien de leurs départements/directions respectifs.

E.II. DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

50. Je voudrais informer le Conseil que des efforts ont été déployés en vue d'améliorer le partage de la gestion des connaissances au niveau de la Commission. A cette fin, un Système de gestion des connaissances (SGCCUA) a été développé dans le but de connecter les différentes entités (au sein et en dehors de la Commission) et servir d'interface entre les départements fonctionnels de la Commission.

51. La conception du projet et la gestion de tous les aspects techniques pour la mise en œuvre du système ont été réalisées en mai 2007. La réalisation du modèle d'architecture du SGCCUA et du logiciel d'exploitation libre a été menée à bien. Le premier serveur est déjà installé –(débugage et ajustement). Le système est actuellement opérationnel et l'enregistrement progressif des usagers (personnel de l'UA, corps diplomatique, partenaires internationaux, etc) est en cours pour leur permettre d'avoir accès au SGCCUA. Ce système compte également intégrer la Bibliothèque et Services de bibliothèque ainsi que les Archives.

E.III. DANS LE DOMAINE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

52. Au cours de la période considérée, les activités de la Commission, dans le domaine de la mobilisation des ressources, ont été axées sur les engagements pris par les partenaires en vue de la mise en œuvre des activités prioritaires de l'UA pour 2007 telles que reflétées dans le budget programme approuvé. Dans le même temps, la Commission a poursuivi les échanges avec les partenaires internationaux sur les voies et moyens permettant d'améliorer les actions de coopération et l'efficacité de l'assistance au développement, l'objectif ultime étant d'évoluer vers la mise en place de pools de financement et de réduire ainsi les charges des transactions la Commission.

Réponses et délai de mise en œuvre

53. Dans ce contexte, plusieurs activités clés ont été menées comme suit :

- Le dialogue mensuel avec les partenaires internationaux instauré dans le cadre du nouveau partenariat se poursuit. Ce dialogue vise à renforcer la qualité et l'efficacité de l'aide officielle au développement fournie à la Commission de l'UA. A cet égard, ce dialogue vise à explorer des mécanismes communs permettant de donner un caractère prévisible et souple au flux des ressources destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UA. Comme approuvé par le COREP, les Etats membres ont participé activement à ces rencontres à travers le Comité consultatif du Président sur les questions administratives, budgétaires et financières, le Sous-comité consultatif sur les contributions et le Sous-consultatif sur la Coopération multilatérale ;
- Des réunions structurelles avec la participation des points focaux de tous les Départements/Directions/Unités ont été organisées en vue de préparer des plans d'activités détaillés et de faire des prévisions de fonds nécessaires pour la mise en œuvre du programme d'appui de l'UE d'une valeur de cinquante-cinq millions d'Euros. Le premier programme de travail annuel dans le cadre de ce projet est estimé à douze millions d'Euros dont une première tranche de 5,4 millions a été transférée sur le compte bancaire de la Commission de l'UA le 23 mars 2007. Ce programme est actuellement en cours de mise en œuvre et l'examen semestriel de sa mise en œuvre aura lieu en juillet 2007. ;
- Les outils et formats développés dans le cadre du Mécanisme pour la transparence dans la gestion des fonds des donateurs. Les mesures portant sur le recrutement du personnel, l'examen des

opérations d'appels d'offres, l'acquisition de locaux servant de bureaux, l'achat du matériel et des logiciels informatiques sont à un stade avancé ;

- Un accord de financement conjoint visant la mise en commun des fonds des partenaires pour le financement du Mécanisme pour la transparence dans la gestion des fonds des donateurs, le Système d'information de gestion ainsi que le projet VSAT (éléments essentiels du programme de transformation institutionnelle), a été élaboré et se trouve à un stade avancé de négociation avec les partenaires. L'option du Fonds en commun comporte des avantages sous la forme de frais de transactions réduits, et de Fonds prévisible et flexible. Cette option servira également de leçons sur la manière d'abandonner graduellement le financement de projets individuels pour l'appui pragmatique et finalement l'appui direct par le budget ;
- des rapports financiers et des rapports descriptifs ont été préparés et soumis régulièrement aux partenaires dans le cadre des obligations stipulées dans les accords financiers en vigueur ;
- les annonces faites par les partenaires internationaux ont été suivies et les négociations avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités ont été finalisées ; une subvention de 5 millions \$EU a, par conséquent, été accordée à la Commission de l'Union africaine. Cet accord sera signé sous peu.

F. INFORMATION ET COMMUNICATION

54. Je voudrais informer le Conseil que le secteur de la Communication et de l'Information de la Commission de l'Union Africaine a continué à enregistrer des avancées progressives mais importantes au niveau aussi bien de son statut que de celui de ses moyens d'action et des activités accomplies. Au cours du premier trimestre 2007 des résultats concrets ont été obtenus sur la voie du rétablissement de la visibilité de l'Union africaine et de la popularisation de sa vision. Il convient de noter les réalisations suivantes :

F.I LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION INTEGREE

55. Malgré les difficultés structurelles et le manque de ressources matérielles et humaines, la mise en œuvre de la Stratégie de Communication intégrale et globale tenant compte de la nécessaire popularisation des activités de l'Union africaine, au niveau aussi bien interne qu'externe, est demeurée, au centre du programme d'action de la Division de la Commission, qui a multiplié les initiatives pour rapprocher l'Union de ces utilisateurs.

56. Plusieurs plans média spécifiques et thématiques ont été développés et ont accompagné les activités organisées par l'Union, dont notamment le 8eme Sommet de l'UA, tenu en janvier à Addis-Abeba et qui a enregistré la présence de près de 500 journalistes, ainsi que les grandes conférences ministérielles tenues au siège de l'UA ou bien dans certaines Capitales Africaines ou en dehors de l'espace Africain.

57. En prévision du nouveau plan stratégique (2008-2011), la Commission a conçu un document de Termes de Références pour le lancement d'une consultation sur la définition d'une nouvelle stratégie de communication devant guider le nouveau Plan stratégique. Cette nouvelle stratégie, qui sera traduite dans des plans media sectoriels, procède de la volonté d'asseoir une plus grande professionnalisation de l'activité communication et information. L'exécution de cette stratégie a dorénavant et déjà bénéficié du soutien de plusieurs partenaires de l'UA (UE et FNUAP).

F.II. LA MEDIATISATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION

58. La Commission veille à la diffusion la plus large possible de l'information relative aux activités de tous ses départements techniques, qui impliquent la promotion et la défense des valeurs et idéaux de l'Union. A cet effet, les dispositions sont prises afin d'assurer la médiatisation de l'action de l'ensemble des structures actives, qu'elle ait eu lieu à Addis-Abeba ou en dehors du pays du siège. Cette activité médiatisation s'est matérialisée par la publication et la diffusion de communiqués de presse envoyés à tous les médias africains et internationaux au moyen d'une base de données de journalistes que la Commission a mis en place et alimente progressivement par de nouveaux contacts de représentants des moyens d'information spécialisés dans les questions africaines d'Afrique et de tout le monde pour la presse écrite (Agences de presse et journaux), la presse audiovisuelle (Radios et télévisions), et la presse électronique (E-médias).

F.III. LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCREDITATION DES JOURNALISTES

59. Afin de mieux assurer les accréditations conjoncturelles des journalistes, à l'occasion de toutes les conférences et réunions organisées par l'Union, la Commission a initié un projet de mise en place d'un service d'accréditation permanente des journalistes auprès de la Commission de l'Union africaine, un service qui faisait paradoxalement défaut, malgré l'intérêt de plus en plus grandissant des moyens d'information pour les activités de l'Union. L'entrée en activité très prochaine du service d'accréditation permanente qui sera testé lors des réunions du Sommet d'Accra, accordera aux journalistes dûment accrédités toutes les facilités requises pour le bon accomplissement de leur travail, dont

notamment une carte d'accès au siège de l'organisation (personne et véhicule), et une salle de presse équipée d'ordinateurs ; Internet ; téléphone à carte etc....

F.IV. LES ACTIVITES D'EDITION ET DE LA PUBLICATION DES CONTENUS

60. La Commission s'emploie à présent à produire une série de publications périodiques, dans le cadre de la stratégie de communication et d'information. Cette activité a permis la production de plusieurs documents d'information portant le label de la Commission, dont :

- LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION DE L'UA : publication mensuelle qui rend compte de la vie de la Commission ;
- LA LETTRE DU PRESIDENT DE LA CUA : numéro 1 pour l'année 2007 de « La lettre du Président de la CUA » a été publiée en mars 2007. Cette publication, trimestrielle, d'information destinée exclusivement aux chefs d'Etats et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères et aux premiers responsables des REC's, constitue un outil de communication privilégié entre le président de la Commission et le leadership africain. Le numéro 2/2007 paraîtra à la fin du mois de juin.
- LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION : j'ai le plaisir d'informer le Conseil de la publication du premier numéro du Rapport Annuel de la Commission au titre de l'année 2006. Cette nouvelle publication, la première du genre, constitue un support d'information supplémentaire et nécessaire à la popularisation de l'action annuelle entreprise par les divers Départements de la Commission. Le rapport annuel est publié en quadrichromie, dans deux langues de travail de l'Union, à savoir l'Anglais et le Français pour commencer.

F.V. L'ETABLISSEMENT D'UNE CHAINE PANAFRICAINNE DE RADIO ET TELEVISION

61. Le Conseil se souviendra que la Commission, dans la mise en œuvre du volet Communication de son Plan Stratégique prioritaire, avait initié un Projet de Chaîne panafricaine de Radio et de Télévision. A cet effet, la Commission est actuellement en train de préparer la réalisation de l'étude, objet de la décision du Conseil Exécutif lors du Sommet de Banjul. Les termes de références relatifs à cette étude sont actuellement prêts et la Commission est en passe de rechercher le bon profil d'experts qui mèneront à bien l'étude. Une fois terminée, cette étude sera soumise à la réunion des Hauts responsables qui précédera la Conférence des Ministres de l'Information et de la Communication, tel que recommandé par la Conférence des Ministres de l'Information et de la Communication, qui s'est

tenue à Addis Abéba, Ethiopie, les 14 et 15 juin 2006 et entériné par le Conseil Exécutif, Banjul, Gambie.

F.VI. L'ORGANISATION DU CONCOURS POUR UN NOUVEAU DRAPEAU DE L'UA

62. Le Conseil se souviendra que par décision Assembly/AU/Dec.151(VIII), la Conférence a enjoint la Commission à initier un nouveau processus pour la sélection d'un Drapeau de l'Union. Pendant la période sous examen, le concours a été lancé et les annonces largement diffusées. A ce jour, la période de candidature est close et les propositions soumises vont faire l'objet, dans les mois à venir, d'une première sélection par un Comité en place par le Président de la Commission ; un rapport sera fait à la Session de janvier 2008.

F.VII. LA RESTRUCTURATION DE LA DIVISION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

63. Face à l'étendue de la mission de la Commission dans la vulgarisation des idéaux de l'Union et le manque de moyens de travail conséquents et nécessaires à l'exécution de la stratégie média digne d'une grande Organisation telle que l'Union africaine, j'ai initié un plan de restructuration des structures responsables de ces tâches ; cette nouvelle structure est conçue sur la base de la nouvelle stratégie de Communication mise en place. Ce Plan devrait doter l'Union d'un système de communication et d'information performant, moderne et intégré et habiliter les responsables du secteur à réussir la mission qui leur est dévolue, avec l'efficacité et la professionnalisme requis. Le moment venu, je voudrais compter sur la bonne compréhension du Conseil pour approuver cette restructuration.

G. ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

64. Au cours de la période considérée, la Commission a mené les activités suivantes :

G.I. DANS LE DOMAINE DU RECRUTEMENT

65. Quatre-vingt cinq (85) candidats retenus ont été nommés dès le 31 mai 2007. La Commission a, par ailleurs, pris les mesures nécessaires pour remplir les postes vacants des secrétaires et des commis. Quatre (4) postes de directeur ont été publiés sur le site Web de l'UA et dans des Etats membres.

66. Dans le même ordre d'idées, de vastes consultations ont été menées entre les départements de la Commission en vue de remplir les postes vacants de la structure post Maputo approuvée (Partie A et B). Les descriptions de postes sont en cours d'élaboration en vue de l'annonce des vacances de postes. Un nombre total de 261 postes devrait être publié. De même, la Commission œuvre en vue de l'ajustement constant de la structure au mandat qui lui est confié. À cet égard, les départements ont élaboré des propositions pour une structure de la partie (c) post Maputo. Ces propositions ont été soumises à l'examen du Sous-comité chargé de la structure. Le Conseil sera saisi de ces propositions en temps voulu.

G.II. PROJET DE LA FACILITE DU PROCESSUS DE LA COMMISSION DE L'UA

67. Un Comité interdépartemental de travail a été mis en place pour concevoir, mettre en œuvre et assurer la gestion du projet de la Facilité du processus de l'UA. Ce projet vise à rationaliser et à perfectionner les systèmes et les processus de la CUA en vue d'améliorer la gestion/comptabilité du Fonds par les donateurs/partenaires et les activités connexes dans le cadre du Forum de développement et de révision de la coopération établi avec les donateurs /partenaires.

G.III. PENSION ET ASSURANCE

68. Il me plaît de porter à la connaissance du Conseil que la Commission a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les plans de Pension et d'Assurance au profit de ses fonctionnaires. Dans ce cadre, une première réunion s'est tenue au mois d'avril 2007 avec le Sous-comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières sur l'étude portant Révision du Plan de Sécurité Sociale. Je formule l'espoir que ce dossier puisse connaître un aboutissement heureux. De même, la Commission a en outre introduit la Police d'Assurance voyage au profit de ses fonctionnaires.

69. Compte tenu de l'importance pour la Commission d'avoir un plan pour les équipes d'Observateurs des élections et prenant en compte les risques auxquels sont souvent exposés ces observateurs, la Commission a mis en place un plan séparé d'assurance voyage pour ce groupe de personnes.

70. La Commission a enfin suivi de près l'exécution du contrat d'assurance par la firme d'ALICO, notamment en ce qui concerne la suppression de la clause d'exclusion du risque VIH/SIDA. Les négociations sur ce point se poursuivent. Je pourrai rendre compte au Conseil des résultats des négociations ultérieurement.

G.IV. BIEN-ETRE DU PERSONNEL

71. Je voudrais informer le Conseil que j'ai pris des mesures tendant à améliorer de façon significative les conditions de vie du personnel recruté au plan international dans les bureaux de New York et de Washington. Il convient de signaler que les personnels des bureaux concernés rencontrent d'énormes difficultés dues à la hausse du coût de la vie. En me fondant sur la Décision du Conseil exécutif adoptée à Khartoum en janvier 2006, j'ai instruit que le principe de calcul de l'indemnité d'ajustement de poste adopté pour les Bureaux de Genève et de Bruxelles soit étendu aux Bureaux de New York et de Washington D.C. dans un souci de justice et d'équité. Il est entendu que ces mesures sont provisoires et seront revues globalement dans le cadre de l'étude sur l'harmonisation de la politique de rémunération en cours d'examen par le COREP.

72. De la même manière, du fait des distorsions constatées dans la grille salariale, la Commission s'est rendue compte de ce que les salaires versés aux fonctionnaires des Bureaux implantés en Europe et aux Etats Unis étaient inférieurs au SMIC. Il s'agit là d'une situation embarrassante, qui met l'union africaine dans une position de violation du droit interne. En même temps, la faiblesse du revenu de cette catégorie de fonctionnaires les met dans une situation d'extrême précarité dans leur lieu d'affectation. A titre de mesures intérimaires, en attendant l'examen par le COREP des recommandations sur l'harmonisation de la politique de rémunération, j'ai décidé de relever le niveau de l'indemnité spéciale payée aux fonctionnaires concernés.

73. Je suis également heureux de rendre compte au Conseil que le Sous-comité Consultatif a commencé l'examen des propositions sur l'harmonisation de la politique de rémunération de la Commission. En se basant sur la Décision du Conseil adoptée en janvier 2007 (EX.CL/Dec.342 (X)), la Commission a lancé les deux études portant sur : -

- La rémunération du personnel élu, les responsables des autres organes de l'Union ainsi que les Envoyés Spéciaux et Représentants Spéciaux.
- Le projet pilote portant sur la rémunération au mérite.

Les travaux sont en cours. La Commission rendra compte de ses conclusions lors des prochaines assises du Conseil.

G.V. ASSURANCE DES PERSONNELS DES MISSIONS DE PAIX ET D'OBSERVATION

74. L'attention s'est en particulier focalisée sur la Mission au Soudan (AMIS). J'ai le plaisir d'informer le Conseil qu'après plusieurs mois de négociation, la Commission a pu obtenir des sommes importantes et qu'elle a commencé à payer aux victimes et à leurs familles, les capitaux stipulés dans les Protocoles d'Accord signés avec les pays contributeurs de Troupes. Toutefois, le Conseil se souviendra, que la Commission a dû résilier la police d'assurance compte tenu de son coût exorbitant. Il est prévu de créer un Fonds qui serait financé en partie par les contributions des partenaires. La Commission vient juste de terminer la préparation des règles devant régir le Fonds. Il reste à élaborer les modalités de mise en œuvre du Fonds. Le Conseil en sera saisi en temps opportun.

G.VI. COMITE CHARGE DES NOMINATIONS ET DES PROMOTIONS (APROB)

75. La Décision de Maputo de juillet 2003 avait demandé à la Commission de créer un Comité chargé des Recrutements, Promotions, Avancements et Développement des Carrières. En exécution de cette Décision, j'ai décidé de créer un Comité chargé des Nominations et des Promotions (APROB). Le texte organique indique la composition et le mandat du Comité. Le Comité aura pour tâche primordiale de se pencher sur la situation des 120 fonctionnaires qui ont atteint le plafond de leur grade et qui n'avancent plus depuis quelques années. Le Comité aura à faire des propositions dans le cadre des règlements existants, en particulier les Plans de Développement des carrières adoptés respectivement en 1994 et en 1999.

G.VII. STATUT ET REGLEMENT DU PERSONNEL

76. Le nouveau projet de Statut et Règlement du Personnel vient d'être finalisé par la Commission. Il sera envoyé pour examen au sous-comité compétent. Le texte final sera soumis au Conseil en temps opportun.

G.VIII. FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES CARRIERES

77. La Commission accorde une importance toute particulière à la formation et au Développement des compétences de son personnel. Dans ce cadre, les efforts se sont poursuivis pour :

- i. Développer la nouvelle Politique de formation ;
- ii. Finaliser le Plan des besoins en formation du personnel

78. Ces outils importants sont en cours d'examen par la Commission et seront soumis aux organes délibérants pour examen.

79. En outre, la Commission a, avec le soutien de partenaires, élaboré le nouvel outil d'évaluation des performances du personnel. Cet outil a bénéficié de larges consultations au niveau des Services compétents de la Commission.

G.IX. SYSTEME DE GESTION DE L'INFORMATION

80. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que, dans le cadre de l'informatisation et de la modernisation de ses méthodes de travail, la Commission est entrain de mettre en oeuvre un certain nombre de projets basés sur le technologie de l'information comme suit :

G.IX.1. Projet de réseau d'infrastructure et de E-Gouvernance (VSAT)

- Ce projet vise à :
 1. Établir un réseau d'entreprises privés fermé pour la Commission de l'Union africaine (en vue d'assurer la liaison avec le siège de la CUA, les bureaux régionaux et les CER) qui sera - sécurisé, consacré, fiable.
 2. Fournir des services de télécommunication par le biais d'un système de visioconférence et de téléphonie IP.
 3. Fournir une infrastructure fiable pour soutenir les applications d'affaires de la CUA
- Les avantages du projet comprennent :
 - (a) Fourniture de l'accès aux systèmes intégrés de gestion des entreprises c.-à-d. des systèmes intégrés d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) de n'importe quel bureau régional
 - (b) Fourniture de services de messagerie vocale, Internet et système de visioconférence
 - (c) Réduction des coûts de communication par téléphone
 - (d) Promotion de la collaboration entre le personnel de la CUA.
- Le projet est mis en oeuvre conformément au programme suivant :
 - (a) Construction d'un centre (hub) au Siège de l'UA à Addis Abeba
 - (b) Établissement de VSAT dans 21 sites en Afrique (13 bureaux régionaux, 8 CER)
 - (c) Création de 4 sites IPL (New York, Genève, Bruxelles, Washington)
 - (d) Amélioration du réseau local (LAN) et de l'infrastructure de télécommunication dans les bureaux régionaux et au siège

- (e) Redynamisation de tous les services – VOIP, VC, données des entreprises

Avancement du Projet de mise en œuvre

- Les mesures ci-après ont été prises au cours de la période considérée :
 - (a) Construction du centre (hub):
 1. L'équipement du centre et l'installation électronique intérieure du Siège sont achevés.
 2. Actuellement l'on procède aux alignements et aux essais en vue du lancement prévu le 25 mai 2007
 - (b) Quatre sites éloignés (Afrique du Sud, Malawi, Nairobi, CEDEAO) sont achevés.
 - (c) L'achat des lignes IPL et du matériel VC et VOIP pour les 4 sites éloignés basés en Europe et aux Etats-Unis a été effectué.
 - (d) L'achat du matériel des autres 17 VSAT sera effectué d'ici le 21 mai 2007 et d'autres activités suivront tel que programmé.
 - (e) Les études de faisabilité des réseaux locaux et des VSAT ont été menées sur 12 des 21 sites prévus.
 - (f) Licences – l'Acquisition de licences pour les VSAT est en cours pour chacun des 21 sites de VSAT
 - (g) Les études relatives aux sites sont achevées en ce qui concerne;
 3. IGAD
 4. CEDEAO
 5. SADC
 6. COMESA
 7. CAE
 8. CEEAC
 - (h) Le processus de demande de licences a débuté dans tous les CER;
 - (i) La compétition pour la mise en place a déjà eu lieu à la CEDEAO et le lancement aura lieu le 25 mai 2007
 - (j) Le Projet sera lancé le 25 mai 2007, Journée de l'Afrique, par S.E le Président de l'Union africaine

- Le budget pourrait être récapitulé comme suit :
 - (a) Coût direct du Projet VSAT : 4.535.264,00 \$ E.U
 - Équipement pour VSAT : 4.192.074,00 \$ E.U
 - Équipement de visioconférence : 285.810,00 \$ E.U
 - Coûts de l'équipement VOIP : 57.380,00 \$.E.U
 - **NB: Un montant de 1.317.999 \$ E-U a été financé par la Norvège et la Suède**
 - (b) Coût indirect pour la préparation des sites : 582.400,00 \$ E.U
Il s'agit du coût de l'amélioration de l'équipement du réseau local et de celui des télécommunications dans les bureaux régionaux
 - (c) Coût du voyage : 81.600 ,00 \$. EU.
Il s'agit du coût des études effectuées par les équipes chargées du projet
 - (d) Honoraires des consultations : 173.000,00 \$. EU
 - la CUA a eu recours au service d'un consultant pour assurer la gestion du processus de mise en œuvre
 - (e) Total général du Projet : **5.372.264,00 \$ E.U**
- Le budget du projet est mis en œuvre conformément au programme suivant :
 - (a) Coût de l'équipement VSAT -2 millions de \$ E.U (soit 90% du coût de l'équipement -) ont été dépensés pour l'achat des équipements.
 - (b) D'ici fin mai 2007 les 10% restant du coût de l'équipement seront payés
 - (c) Après mai 2007, sous réserve de l'achèvement des installations, les frais récurrents mensuels (10 % de 1.575.326 – location de la largeur de bande, connexion Internet, connexion IPL) devront être payés
 - (d) S'agissant des points 2, 3 et 4, environ 10% du budget ont été mis en œuvre.

G.IX.2. Mise en œuvre des systèmes intégrés de gestion de l'information – Finance et système de gestion et des ressources humaines

- Ce projet a pour but d'améliorer la gestion administrative et financière de la Commission. Le projet constitue une composante du Programme de transformation institutionnelle (ITP). L'objectif du projet est d'utiliser les outils de la technologie moderne qui permettront de moderniser les fonctions des Direction des Finances et de l'Administration en vue de les

rendre effectives et efficaces pour la fourniture des services à la Commission. Les activités suivantes ont été menées au cours de la période considérée :

- Le processus de soumission d'offres a été divisé en deux lots :
 - lot 2 - Achat de l'application des finances intégrées et des ressources humaines
 - Lot 1 - Achat du matériel et du logiciel pour soutenir les applications du IFMIS
- Les évaluations des offres tant du lot 2 que du lot 1 ont été effectuées ;
- Un fournisseur identifié pour le lot 2 sera invité pour la négociation et la signature du contrat avant fin juillet ;
- Au cours du mois de juillet, nous visiterons les sites du fournisseur pour le lot 1.

G.IX.3. Mise en œuvre d'un système électronique pour les dossiers médicaux

- Un autre projet visant à améliorer la performance des services du centre médical de la CUA a été mis en place. L'objectif est de mettre en œuvre un système moderne de gestion des dossiers médicaux qui facilitera :
 - La numérisation des dossiers médicaux des patients et de la pharmacie ;
 - L'informatisation du processus de travail ; la programmation des patients ; l'enregistrement des patients ; l'établissement des rapports cliniques, dentaires et des rendez-vous des patients ; la gestion et la facturation des comptes des patients ;
 - Davantage de flexibilité, facilité d'utilisation, et possibilités d'établissement de rapports périodiques et ad hoc efficaces permettant l'accès à et l'analyse de toutes les données des patients de même que la gestion desdites données.
- À l'heure actuelle, l'acquisition d'un système électronique pour les dossiers médicaux et les impératifs techniques dudit système sont à l'étude et le lancement de la soumission d'offres en vue d'initier la fourniture du processus 1 est également en cours.

G.IX.4. Acquisition des outils de traduction assistés par ordinateur au sein du Département des Conférences

- Afin d'aider les services de conférences à mieux relever les défis lancés par la traduction des documents de conférences, et en vue d'utiliser les outils de la technologie moderne qui amélioreront et automatiseront la traduction et le traitement de documents, le projet suivant est en cours de préparation afin de :
 - Transformer les services de conférence actuels (traduction, interprétation, documentation, reproduction et archivage) en un système moderne de gestion de conférences qui utilisera les dernières technologies sur le marché ;
 - Automatisation des procédures de travail, de la demande de traductions à la fourniture de traductions ;
 - Saisie, création et stockage de la mémoire institutionnelle de la traduction c'est-à-dire, les bases de données terminologiques, systèmes de référence pour la traduction.
- Lorsque ce projet sera finalisé et mis en œuvre, il aidera la Commission à répondre, de manière appropriée, aux demandes de traductions dans le cadre de son travail et de celui des États membres.

G.IX.5. Amélioration de l'infrastructure du réseau pour la Commission et les bureaux régionaux

- Ce projet a été lancé en vue de mettre en œuvre l'infrastructure moderne du réseau local au sein de la Commission et dans les bureaux régionaux. Il comprendra :
 - La mise en place des réseaux locaux dans tous les bureaux régionaux de la CUA ;
 - Le perfectionnement du réseau local à la dimension du Siège de la Commission.

H. PAIX ET SECURITE

H.I. INTRODUCTION

81. Lors de la 10^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif et de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, tenues à Addis Abéba en janvier 2007, les questions de paix et de sécurité ont fait l'objet de discussions approfondies, et ce sur la base des rapports présentés par la Commission. Dans le prolongement de ces discussions, la Conférence a adopté une décision couvrant aussi bien les situations spécifiques de conflit que d'autres questions connexes, qu'il s'agisse de la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, de la prévention des conflits, y compris la prévention structurelle à travers la mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine, ou du financement des opérations de maintien de la paix conduites sous l'autorité de l'Union africaine par des contributions obligatoires des Nations unies [Décision Assembly/AU/ Dec.145(VIII)].

82. Dans la période qui a suivi, la Commission s'est employée à assurer le suivi de la décision de la Conférence et, d'une façon générale, à continuer à promouvoir l'agenda paix et sécurité de l'Union africaine. Les paragraphes qui suivent rendent compte des activités entreprises par la Commission à cet égard depuis janvier dernier. Celles-ci portent sur la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, le Programme frontière de l'Union africaine, la reconstruction et le développement post-conflit, ainsi que les situations de conflit et post-conflit.

H.II. MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SECURITE

H.II.1 Force africaine en attente (FAA)

83. Comme le Conseil le sait, les 18 derniers mois ont été marqués par des efforts visant à l'élaboration d'orientations politiques en application de la Feuille de route pour la mise en œuvre opérationnelle de la FAA. Ces efforts ont porté sur la doctrine, les procédures opérationnelles permanentes, les systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C³IS), la formation et l'évaluation, ainsi que sur la logistique. Des initiatives ont également été prises s'agissant des aspects juridique et médical, ainsi que sur la composante civile de la FAA, autant de domaines qui n'ont pas été clairement articulés dans le document-cadre sur la FAA. Les projets de documents d'orientation seront soumis pour examen à la prochaine réunion des chefs d'Etat-major et des Ministres africains chargés de la Défense et de la Sécurité.

84. A l'heure actuelle, la Commission a initié la Phase 2 de la mise en place de la FAA, qui tournera, entre autres, autour des points suivants : compilation des documents d'orientation existants, élaboration de concepts d'opérations en fonction des scénarios de déploiement de la FAA, et renforcement des capacités. Un travail supplémentaire est requis pour affiner les aspects juridiques du déploiement, renforcer les capacités de déploiement rapide de la FAA et effectuer des visites de vérification sur site dans les régions de la FAA en vue de déterminer leur état de développement tant aux niveaux stratégique qu'opérationnel.

85. Dans le cadre de la Phase 2, et sur la base des conclusions des ateliers d'orientation, un travail a été spécifiquement entrepris sur la composante civile et la logistique. Un plan de mise en œuvre a été élaboré, qui porte sur la composante civile traitant de questions telles que l'élaboration d'une liste pour le déploiement des civils dans le cadre des opérations de soutien à la paix de la FAA et de la gestion des ressources humaines s'agissant des déploiements civils et des aspects liés au genre. En ce qui concerne la logistique, il convient de rappeler que le document-cadre sur la FAA a prévu la mise en place de cinq dépôts logistiques qui appuieraient les déploiements de la FAA. A cet égard, un groupe d'étude sur les questions de logistique a commencé son travail en février dernier, en se rendant dans les cinq régions de la FAA en vue de déterminer les possibilités d'installer des dépôts logistiques et d'évaluer le travail accompli par les régions en la matière. Le groupe soumettra ses recommandations en juillet 2007.

86. En vue d'établir des partenariats fiables et solides avec les institutions académiques africaines, la Commission a organisé un atelier avec l'Association africaine de formation au soutien de la paix (APSTA), avec pour objectif d'amener les institutions africaines de formation à axer leurs travaux sur le développement de la FAA. Dans le même ordre d'idées, et dans le cadre du programme décennal des Nations unies de renforcement des capacités de l'UA, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DPKO) a dépêché une équipe à Addis Ababa pour travailler avec la Division des opérations de soutien à la paix de l'UA sur tous les aspects du maintien de la paix. Par ailleurs, la Commission et le DPKO ont organisé le premier stage de formation pour cadres supérieurs des opérations de soutien à la paix.

87. Compte tenu du nombre croissant des opérations de soutien à la paix entreprises par la Commission, et ce dans un contexte marqué par des contraintes en ressources humaines et l'absence de structures de gestion appropriées, il est devenu essentiel qu'une structure adéquate et bien dotée en termes de personnel soit mise en place au sein du Département Paix et Sécurité en vue de faire face aux opérations de ce type qui interviendraient alors que le développement de la FAA est en cours.

H. II. 2 Système continental d'alerte rapide

88. Au cours de sa 10^{ème} session ordinaire, le Conseil a entériné le Cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du Système continental d'alerte rapide, adopté par la réunion des experts gouvernementaux tenue à Kempton Park, en Afrique du Sud, en décembre 2006. Le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre intégrale et en temps opportun de ce Cadre, y compris la mobilisation des ressources financières et techniques requises auprès des Etats membres de l'UA et des partenaires, ainsi que le recrutement rapide des ressources humaines nécessaires et autres mesures pertinentes.

89. Pour donner suite à cette décision, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités. Il s'agit, entre autres, des mesures prises pour élaborer une méthodologie d'évaluation stratégique des conflits qui soit spécifique à l'UA, afin de développer davantage le module d'indicateurs génériques convenu dans le Cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du Système continental d'alerte rapide et de faciliter le suivi et l'évaluation des situations de conflits potentiels sur le continent. La méthodologie sera examinée avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits avant sa mise au point définitive. Par ailleurs, des efforts ont été initiés pour revoir les besoins en TIC du Système continental d'alerte rapide, à la lumière des dispositions pertinentes du Cadre tel qu'entériné par le Conseil, y compris l'acquisition de logiciels appropriés pour améliorer la capacité de collecte des données de la Salle de veille de l'UA. Enfin, la Commission est en train de prendre des dispositions pour le recrutement, à travers des ressources extra-budgétaires, de personnels supplémentaires en vue d'améliorer ses capacités d'analyse.

H.II.3 GROUPE DES SAGES

90. Le Conseil se rappellera que, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a nommé, pour un mandat de trois ans, les membres du Groupe des Sages. Par la suite, et s'appuyant sur les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS, un projet de modalités de fonctionnement du Groupe a été élaboré par la Commission et examiné par la 73^{ème} réunion du CPS, tenue le 16 mars 2007. La Commission est en train de revoir le projet de modalités à la lumière des observations faites par le CPS, en vue de le lui soumettre à nouveau pour adoption. La Commission est également en train de prendre des mesures en vue d'organiser la cérémonie d'installation officielle des membres du Groupe des Sages et d'élaborer un programme de travail.

H.III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIERE DE L'UA

91. Lors de sa session de janvier 2007, j'ai informé le Conseil des initiatives prises par la Commission pour faire avancer le Programme frontière de l'UA, qui est l'une des composantes son plan d'action 2004 – 2007, tel qu'il découle de la vision et mission, ainsi que du cadre stratégique, acceptés en principe par la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Addis Abéba en juillet 2004. Pour sa part, la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a encouragé la Commission à poursuivre ses efforts en vue de la prévention structurelle des conflits, y compris à travers la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA.

92. Il me plaît d'informer le Conseil que les efforts déployés par la Commission ont abouti à la tenue, le 7 juin 2007, de la 1^{ère} Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière. Cette Conférence, qui a été précédée d'une réunion préparatoire d'experts gouvernementaux, les 4 et 5 juin 2007, a adopté une Déclaration sur le Programme frontière et les modalités de sa mise en œuvre. Cette Déclaration s'articule autour des points suivants : la justification du Programme, ses objectifs et principes de mise en œuvre, le partenariat et la mobilisation des ressources, ainsi que les mesures initiales en vue du lancement du Programme frontière et du suivi de la Déclaration. Un rapport séparé sur le déroulement et les résultats de cette Conférence a été soumis au Conseil exécutif, pour examen et la suite utile à donner.

H.IV. RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT

93. En janvier dernier, j'ai informé le Conseil exécutif des mesures prises par la Commission en vue de la mise en œuvre du Cadre d'action pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) adopté à Banjul en juin 2006. J'ai notamment indiqué que la Commission avait préparé un document de mise en œuvre qui a fait l'objet d'un atelier de validation tenu à Addis Abéba en septembre 2006.

94. Depuis, les efforts visant à traduire dans les faits le Cadre d'action et la décision de Banjul se sont poursuivis. C'est ainsi que la Commission a organisé à Addis Abéba, les 12 et 13 mars 2007, une réunion consultative avec des organisations africaines de la société civile. Une deuxième réunion, organisée conjointement avec la COMESA, est prévue à Lusaka, en juillet prochain. L'objectif poursuivi est tout à la fois de sensibiliser les organisations de la société civile et d'autres acteurs concernés et de les impliquer dans la mise en œuvre du Cadre d'action sur la RDPC, conformément à la décision prise à Banjul. De manière plus générale, des efforts sont en cours pour assurer la diffusion la plus large possible du Cadre d'action sur la RDPC. C'est dans cette perspective que se situent la conception d'une page spéciale dédiée au Cadre d'action sur la

RDPC dans le site web de l'UA, ainsi que les dispositions prises en vue de la publication de brochures sur cette question.

95. Il convient également de relever que la Commission a poursuivi ses efforts d'élaboration des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la RDPC. Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée à l'élaboration de directives pour les missions d'évaluation de l'UA dans les pays émergeant de conflits, qui sont présentement en cours de finalisation. En outre, les Départements concernés de la Commission ont préparé un document d'orientation sur la mise en place d'un corps de volontaires africains, tel que convenu dans la décision de Banjul entérinant le Cadre d'action sur la RDPC. Après finalisation, ce document sera soumis aux instances compétentes de l'UA pour examen et adoption.

96. Sur un plan plus pratique, la Commission s'apprête à dépêcher une mission d'évaluation au Libéria et en Sierra Léone, afin d'identifier les besoins de ces deux pays et de formuler des recommandations sur l'assistance que les Etats membres et la Commission pourraient apporter en appui à leurs efforts de reconstruction et de développement post-conflit. Cette mission sera la deuxième du genre, après celle qui s'était rendue en République centrafricaine en avril 2006.

97. Enfin, la Commission a organisé, le 17 avril dernier, une réunion d'information à l'intention des membres du Conseil de paix et de sécurité pour faire le point de l'état de mise en œuvre du Cadre d'action sur la RDPC. A cette occasion, il a été convenu d'organiser une réunion d'information élargie à l'intention du Comité des Représentants permanents.

H.V. SITUATION DE CONFLIT ET SITUATION POST-CONFLIT

H.V.1 COMORES

98. Lors de la dernière session du Conseil exécutif, j'ai rendu compte de l'évolution de la situation aux Comores. J'ai notamment indiqué que, malgré l'élection présidentielle tenue en mai 2006 et dont le bon déroulement avait été salué par toutes les parties comoriennes et la communauté internationale, les relations entre l'Union et les Iles autonomes n'ont pas connu l'évolution souhaitée. A cet égard, il convient notamment de mettre en exergue l'absence de progrès dans le processus de réintégration, au sein du Nouvel Ensemble comorien, de l'île autonome d'Anjouan, où l'autorité militaire, administrative et institutionnelle de l'Union n'est toujours pas établie. Cette situation a contribué à l'émergence de revendications séparatistes dans les autres Iles autonomes, notamment en Grande Comore. Pour sa part, la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a souligné la nécessité urgente pour toutes les parties comoriennes de prendre les mesures nécessaires en vue de consolider le processus de réconciliation, et a demandé au Conseil de

paix et de sécurité (CPS) d'examiner la possibilité de déployer une mission dans l'archipel pour contribuer à la création d'un environnement sécuritaire favorable lors des élections des Présidents des Iles autonomes et entreprendre d'autres tâches connexes.

99. C'est dans ce contexte, et en vue d'assister le Comité inter-comorien mis en place pour régler le problème du partage des compétences entre les entités comoriennes, que j'ai dépêché, en janvier 2007, mon Envoyé spécial pour les Comores, Francisco Madeira, dans l'archipel, pour examiner avec les autorités comoriennes et les autres parties concernées les voies et moyens de surmonter les difficultés entravant le processus de réconciliation ; il s'agissait aussi de faciliter le déroulement des élections des Présidents des Iles autonomes, prévues respectivement le 10 juin, pour le 1^{er} tour, et le 24 juin 2007, pour le second tour. Il convient de noter qu'à la demande de l'UA, des experts de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Ligue des Etats arabes ont pris part à cette mission.

100. Il importe de relever ici le désaccord entre les parties comoriennes sur la question relative à la fin des mandats des Présidents des Iles autonomes, alors candidats à leur propre succession. A la mi-janvier de cette année, l'Assemblée de l'Union a adopté à l'unanimité une loi qui exigeait des candidats à la présidence des Iles autonomes qu'ils renoncent à leurs fonctions officielles trois mois avant la date du scrutin. Par la suite, statuant sur un recours introduit par les Présidents des Iles autonomes, la Cour constitutionnelle a rejeté la loi pour inconstitutionnalité.

101. Le 26 avril 2007, la Cour constitutionnelle a, sur requête, rendu un arrêt constatant l'expiration du mandat du Président de l'île autonome d'Anjouan depuis le 14 avril 2007, et indiquant qu'il incombait au Président de l'Union, symbole de l'unité nationale, d'assumer son rôle d'arbitre et de modérateur du fonctionnement régulier des institutions. S'appuyant sur cet arrêt, le Président de l'Union a désigné un Président intérimaire à Anjouan jusqu'à la tenue de l'élection. Les relations entre l'Union et les autorités anjouanaises se sont alors détériorées davantage, aboutissant à l'utilisation, le 2 mai 2007, d'armes de guerre par la gendarmerie d'Anjouan contre les locaux de la présidence de l'Union à Anjouan et contre les éléments de l'armée comorienne présents sur place. Deux soldats furent tués, cependant que plusieurs autres étaient arrêtés et/ou blessés.

102. Dans un communiqué daté du 3 mai 2006, j'ai fermement condamné le recours aux armes contre l'armée nationale comorienne. J'ai appelé l'ensemble des parties comoriennes à s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre le processus de réconciliation. En outre, j'ai dépêché, du 5 au 16 mai 2007, mon Envoyé spécial pour les Comores dans l'archipel, pour aider les parties comoriennes à surmonter cette crise. Ses efforts ont abouti à la signature, le 11 mai 2007, d'un Accord fixant les dispositions transitoires relatives à la fin du

mandat du Président de l'île autonome d'Anjouan et valables jusqu'à la prise de fonction du nouveau Président élu. Au terme de cet Accord, le Colonel Bacar a accepté la décision de la Cour constitutionnelle constatant la fin de son mandat et a convenu de quitter les locaux de la présidence de l'île autonome d'Anjouan le 11 mai 2007. En outre, il a accepté de libérer les militaires détenus par la gendarmerie d'Anjouan. Enfin, l'Accord stipule que la sécurité des candidats à l'élection insulaire sera assurée dans le cadre du plan de sécurisation mis en place par l'UA.

103. Entretemps, le 9 mai 2007, le CPS s'est réuni pour examiner la situation à Anjouan. Cette réunion a fait suite à la requête du Président de l'Union des Comores, qui m'avait adressé plusieurs lettres appelant mon attention sur la situation prévalant à Anjouan et demandant le déploiement d'une force de l'UA qui procéderait au ramassage des armes lourdes dont disposent les forces anjouanaises, en violation de la Constitution de l'Union et de la loi sur la sécurité intérieure, et créerait le climat de sécurité nécessaire à la tenue d'élections libres, transparentes et régulières. Le CPS a fermement condamné les attaques perpétrées par la gendarmerie anjouanaise contre l'armée comorienne, et m'a autorisé à prendre les dispositions nécessaires en vue d'apporter l'assistance sécuritaire requise pour faciliter le bon déroulement des élections des Présidents des îles autonomes, à travers le déploiement d'une Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES), qui comporte une composante police civile et une composante militaire.

104. Il me plaît de noter qu'en réponse à la demande du CPS, plusieurs Etats membres ont contribué, à leur propre frais, du personnel militaire et de police, ainsi que des équipements, à la MAES. Qu'il me soit permis ici d'exprimer ma profonde gratitude à l'Afrique du Sud, qui a fourni la composante police civile de la MAES, pour son appui constant aux efforts déployés par l'UA aux Comores, ainsi qu'à la Tanzanie, qui a fourni une compagnie. Je voudrais également exprimer mon appréciation au Sénégal et au Soudan, qui ont contribué des observateurs militaires et des éléments de police civile. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à la Ligue des Etats arabes pour l'assistance financière apportée au déploiement de la MAES. Je voudrais, en outre, exprimer mon appréciation à la Commission de l'Océan Indien pour son appui au processus en cours aux Comores.

105. Le 1^{er} tour de l'élection des Présidents des îles autonomes a eu lieu le 10 juin en Grande Comore et à Mohéli, dans des conditions jugées satisfaisantes, et un 2^{ème} tour est prévu le 24 juin 2007. Toutefois, s'agissant d'Anjouan, le Président de l'Union a, par décret daté du 7 juin, décidé de reporter d'une semaine le 1^{er} tour de l'élection dans cette île. Cette décision a été motivée par l'absence d'un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes et régulières. De nombreuses violations de l'Accord du 11 mai 2007, notamment en matière de liberté de mouvement pour les candidats opposés au Président

sortant de l'île, ainsi que de graves dysfonctionnement au niveau de la Commission électorale insulaire, ont en effet été notés.

106. Réuni le 9 juin 2007, le CPS a fait sien le constat des autorités comoriennes, et a exhorté toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à apporter à l'Union africaine la coopération nécessaire, en vue de créer les conditions propices à la tenue, le 17 juin 2007, d'élections libres, régulières et transparentes dans l'île autonome d'Anjouan. A cet égard, le CPS a mis en garde contre toute tentative de la part des autorités anjouanaises d'organiser les élections le 10 juin 2007, et a souligné que l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble ne reconnaîtraient pas les résultats qui seraient issus d'un tel scrutin.

107. Malgré le décret présidentiel, la décision subséquente du CPS et les efforts déployés par mon Envoyé spécial, les autorités anjouanaises ont organisé le 1^{er} tour de l'élection du Président de l'île le 10 juin 2007. La sécurisation de ce scrutin a été assurée par la gendarmerie anjouanaise. La Commission électorale locale a annoncé la victoire du Président sortant dès le 1^{er} tour, avec plus de 89% des voix. Il convient de préciser que tous les autres candidats s'étaient retirés de la course, au vu des conditions de son organisation. Les autorités anjouanaises ont procédé, le 14 juin 2007, à l'investiture du Colonel Bacar. Dans un communiqué daté du 11 juin 2007, j'ai fermement condamné la décision des autorités de l'île d'organiser l'élection et réaffirmé la détermination de l'UA à continuer à aider les Comores à surmonter la crise actuelle dans le respect scrupuleux des textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'Union.

108. Au moment de la finalisation du présent rapport, des consultations étaient en cours avec les pays de la région pour convenir de la marche à suivre face à ce qui apparaît comme une violation flagrante par les autorités anjouanaises des textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'Union et comme un défi à l'Union africaine et à la communauté internationale d'une manière générale. Il est prévu que le CPS se réunirait par la suite pour examiner la situation. Il est impératif que l'Afrique prenne les mesures appropriées pour faire face à la situation, tant il est vrai que l'entêtement des autorités anjouanaises est lourd de conséquences pour la poursuite du processus de réconciliation aux Comores et pour l'unité de l'archipel.

H.V.2. ERYTHREE ET ETHIOPIE

109. Durant la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. En effet, l'exercice de démarcation de la frontière demeure paralysé, et ce dans un contexte marqué par une situation toujours volatile dans la zone temporaire de sécurité. En outre, la Commission de militaire de coordination, qui est l'un des organes principaux prévus par l'Accord sur la cessation des hostilités de juin 2000, aux fins d'examiner les questions militaires et de sécurité, n'a pu se réunir depuis juillet

2006, tandis que les opérations de la Mission des Nations unies en Erythrée-Ethiopie (MINUEE) continuent d'être gravement entravées par les restrictions qui lui sont imposées.

110. Dans mon rapport de janvier 2007, j'avais souligné que, dans sa résolution 1710 (2006) du 29 septembre 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a exprimé son intention, s'il juge que les parties n'ont pas progressé sur la voie de la démarcation d'ici au 31 janvier 2007, de transformer ou de reconfigurer la MINUEE. Le 30 janvier 2007, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1741 (2007) par laquelle il a approuvé la reconfiguration de l'effectif militaire de la MINUEE de 2300 à 1700 hommes, tout en soulignant la nécessité de préserver une capacité militaire suffisante pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. En outre, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUEE pour une période de 6 mois, jusqu'au 31 juillet 2007.

111. Dans son 23^{ème} rapport couvrant la période du 21 décembre 2006 au 31 mars 2007, la Commission du tracé de la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie a déploré que les parties n'ont pas donné suite à sa déclaration du 27 novembre 2006, en particulier le fait qu'elles ne sont pas parvenues, par elles-mêmes, à l'accord requis sur l'emplacement des bornes, pas plus qu'elles n'ont procédé de façon significative à la mise en application de la déclaration ou permis à la Commission de reprendre ses activités. A cet égard, il convient de rappeler que, dans sa déclaration du 27 novembre, la Commission du tracé de la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie avait souligné que si les parties ne procédaient à aucune de ces opérations dans les douze mois suivant la publication de la déclaration, la frontière sera automatiquement déterminée par les points du tracé indiqués dans l'annexe jointe à la déclaration et que le mandat de la Commission pourra ainsi être considéré comme ayant été mené à bien.

112. Dans sa résolution 1741 (2007) mentionnée plus haut, le Conseil de sécurité a, entre autres, déploré l'absence de progrès dans la démarcation de la frontière, demandé aux deux parties de coopérer pleinement avec la Commission, souligné que c'est à elles qu'il incombe au premier chef d'appliquer les Accords d'Alger, et leur a demandé à nouveau de mettre en œuvre intégralement, sans plus tarder et sans préalables, la décision de la Commission et de prendre des mesures concrètes pour reprendre et achever l'opération de démarcation. Le Conseil de sécurité a également exigé des parties qu'elles fournissent à la MINUEE l'accès, l'assistance, le soutien et la protection nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Enfin, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général des Nations unies et à la communauté internationale de se concerter avec l'Erythrée et avec l'Ethiopie pour les aider à normaliser leurs relations, à promouvoir la stabilité entre les parties et à poser les jalons d'une paix durable dans la région.

113. Le 8 mai 2007, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle ses membres se sont déclarés profondément préoccupés par

l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie et par la tension grandissante entre les deux pays. Les membres du Conseil de sécurité ont renouvelé l'appel qu'ils ont lancé aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute déclaration publique hostile, ainsi que de toute menace ou emploi de la force l'une contre l'autre. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'ils étaient encouragés par la déclaration que le Premier ministre éthiopien a faite au Parlement le 29 mars 2007, selon laquelle le Gouvernement éthiopien avait accepté la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée, et ont exigé de l'Ethiopie qu'elle applique intégralement et sans plus tarder la décision de la Commission.

114. La situation dans la zone temporaire de sécurité demeure stable, bien qu'imprévisible. En raison des restrictions imposées à ses déplacements, la MINUEE n'est pas en mesure d'assurer le contrôle efficace de l'intégrité de la zone temporaire de sécurité. Dans sa déclaration du 8 mai mentionnée ci-dessus, le Conseil de sécurité a réaffirmé, à nouveau, l'intégrité de la zone temporaire de sécurité et a exhorté les deux parties à retirer immédiatement leurs troupes et leurs équipements des positions situées à l'intérieur et à proximité immédiate de la zone temporaire de sécurité.

115. Comme indiqué plus haut, la Commission militaire de coordination ne s'est pas réunie depuis le 29 juillet 2006. D'une part, l'Ethiopie affirme qu'elle ne reprendra sa participation aux travaux de la Commission militaire de coordination que lorsque l'Erythrée aura retiré l'équipement militaire lourd qu'elle a déployé dans la zone temporaire de sécurité. L'Erythrée, de son côté, soutient que la non-participation de l'Ethiopie aux réunions de la Commission est une violation de l'Accord de cessation des hostilités, et a indiqué qu'elle ne participerait pas aux activités de la Commission militaire de coordination aussi longtemps que la MINUEE n'aura pas fourni une explication formelle de la suspension des réunions de cette structure depuis juillet 2006. Il convient de préciser ici que, dans leur déclaration à la presse du 8 mai, les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé leur appui à la MINUEE et ont exigé à nouveau de l'Erythrée qu'elle lève, sans plus tarder et sans préalables, toutes les restrictions qu'elle impose aux déplacements et aux opérations de la Mission et a demandé aux deux parties de coopérer pleinement avec la MINUEE, en vue de permettre la reprise des réunions de la Commission militaire de coordination.

116. Je voudrais exprimer à nouveau ma profonde préoccupation face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. D'évidence, les efforts doivent être poursuivis pour aider les deux pays à surmonter les difficultés actuelles et à poser les jalons d'une paix durable.

H.V.3 SOMALIE

117. En janvier, j'ai informé le Conseil de la situation en Somalie, en particulier des événements importants qui ont eu lieu dans ce pays en décembre 2006, lorsque le Gouvernement fédéral de transition (TFG), avec le soutien de l'Ethiopie, a pris le contrôle des régions précédemment occupées par l'Union des Tribunaux islamiques (UTI), notamment la capitale Mogadiscio. J'ai également informé le Conseil des efforts qui étaient alors déployés par la Commission pour assister le TFG à stabiliser la situation et à améliorer les perspectives de réconciliation et de paix durables en Somalie. Au cours de sa 8^{ème} session ordinaire, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté une décision sur la Somalie dans laquelle elle a, entre autres, noté avec satisfaction les développements positifs intervenus en Somalie du fait de l'intervention de l'Ethiopie, à l'invitation du Gouvernement légitime de la Somalie, intervention qui a créé une occasion sans précédent pour réaliser une paix durable dans le pays.

118. Le Conseil se souviendra qu'au lendemain des événements mentionnés ci-dessus, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) s'est réuni le 19 janvier 2007 pour examiner la situation en Somalie. A cette occasion, le CPS a réitéré sa conviction qu'il existe une occasion unique et sans précédent de rétablir des structures de gouvernance en Somalie et de promouvoir une paix et une réconciliation durables, occasion que le peuple somalien, ses dirigeants et l'ensemble de la communauté internationale doivent saisir. En conséquence, le CPS a décidé d'autoriser le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour une période de 6 mois, avec pour mandat (i) d'apporter un soutien aux Institutions fédérales de transition (TFI) dans leurs efforts visant à stabiliser la situation dans le pays et de promouvoir le dialogue et la réconciliation, (ii) de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et (iii) de créer des conditions favorables à la stabilisation, à la reconstruction et au développement à long terme de la Somalie. Le CPS a, en outre, décidé que l'AMISOM comprendrait 9 bataillons d'infanterie de 850 hommes chacun, appuyés par des composantes maritime et aérienne, ainsi que par une composante civile appropriée. Le 21 février 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1744 (2007) dans laquelle il a décidé d'autoriser les Etats membres de l'Union africaine à établir, pour une période de six mois, une Mission en Somalie (AMISOM) et les a exhortés à apporter leur concours à la Mission.

119. A la suite de la décision du CPS, la Commission a approché les Etats membres pour leur demander de contribuer des troupes à l'AMISOM. A cet égard, et outre l'Ouganda qui avait de longue date exprimé son engagement à fournir deux bataillons d'infanterie pour une opération de soutien à la paix en Somalie, les Etats membres suivants ont confirmé leur disponibilité à participer à la Mission: Nigeria, 1 bataillon d'infanterie, Ghana, 350 militaires, et Burundi, 2 bataillons d'infanterie.

120. Le déploiement de l'AMISOM a commencé le 5 mars 2007, avec l'appui direct du Gouvernement des Etats unis d'Amérique, qui a fourni une assistance dans les domaines aérien, des équipements et de l'approvisionnement, du soutien logistique et du soutien dans le théâtre des opérations. L'Algérie a également apporté un soutien à l'Ouganda en transportant, par voie aérienne, les troupes ougandaises vers la Somalie. L'arrivée du contingent ougandais a été marquée par des incidents. En effet, au cours de l'opération, deux des avions transportant des équipements et des troupes ont été attaqués. En outre, depuis son déploiement, le contingent ougandais a subi des pertes en vies humaines sur le terrain, alors que plusieurs autres soldats ont été blessés au cours de nombreux incidents, notamment lors d'attaques par des éléments armés. Néanmoins, et malgré les sérieuses contraintes logistiques et autres auxquelles l'AMISOM est confrontée, il me plaît de noter que la prestation des troupes ougandaises a été remarquable. Outre leur mission de protection des institutions gouvernementales, ces troupes ont progressivement élargi leur champ d'activité, fournissant une assistance aux populations civiles. Dans l'ensemble, et du fait de leurs actions, les troupes de l'AMISOM ont été chaleureusement accueillies par la population.

121. C'est dans ce contexte que la Commission a intensifié ses efforts en vue d'accélérer le déploiement de troupes supplémentaires sur le terrain. A cet égard, du 11 au 15 juin 2007, une équipe de l'UA s'est rendue à Bujumbura pour évaluer l'état de préparation des troupes burundaises. Une mission de reconnaissance burundaise se rendra très prochainement en Somalie afin de mettre la dernière main aux préparatifs relatifs au déploiement du contingent burundais. Je souhaite ici exprimer ma gratitude au Royaume uni, qui, outre l'appui financier déjà fourni à l'AMISOM, a également accepté de financer la mission de reconnaissance burundaise. Je voudrais également remercier les Gouvernements des Etats unis d'Amérique et d'Italie, l'Union européenne, ainsi que l'Algérie, pour l'appui apporté en vue de faciliter le déploiement de l'AMISOM. Je voudrais également remercier le Nigeria qui, en réponse à l'appel que j'avais lancé à tous les Etats membres de soutenir le déploiement de l'AMISOM, a annoncé une contribution de 2 millions de dollars américains. Je forme l'espoir que les préparatifs requis sur les plans logistiques et autres seront bientôt finalisés afin de permettre au Nigeria et au Ghana de déployer leurs contingents. Par ailleurs, la Commission a approché d'autres Etats membres pour qu'ils contribuent des troupes, ainsi que des capacités dans les domaines aériens et maritimes.

122. Alors que l'UTI en tant qu'organisation a été défaite, certains groupes demeurent actifs et se sont, pour quelques-uns d'entre eux, réorganisés en groupes rebelles. Cette rébellion, dirigée par des extrémistes qui commettent des actes de terrorisme, est aujourd'hui la principale cause de l'instabilité qui règne notamment à Mogadiscio et dans certaines régions du sud et du centre de la Somalie. Au mois de mars de cette année, les éléments rebelles ont mené des attaques coordonnées à l'intérieur de Mogadiscio. Les activités de ces éléments

et les efforts déployés par le TFG et les forces éthiopiennes pour les déloger se sont traduits par des combats dans des zones de Mogadiscio à forte densité de population, avec des dommages collatéraux considérables tant sur la population civile que sur les biens. Il convient également de signaler que, le 3 juin 2007, le Premier ministre du TFG a fait l'objet d'une tentative d'assassinat. Dans un communiqué publié le 4 juin 2007, j'ai fermement condamné cet acte. J'ai exhorté l'ensemble du peuple somalien à continuer à se ranger résolument du côté de la paix et de la réconciliation et à s'abstenir de recourir à toute forme de violence, et j'ai réaffirmé l'engagement de l'UA à poursuivre ses efforts pour soutenir le processus de réconciliation et de paix en Somalie.

123. Au cours de sa réunion tenue à Londres, le 6 juin 2007, le Groupe de contact international sur la Somalie a pris note de l'amélioration récente de la situation sécuritaire. Dans le même temps, le Groupe de contact a exprimé sa profonde préoccupation face à la violence sporadique que connaît Mogadiscio. Le Groupe a condamné l'attentat commis contre le Premier ministre et a exhorté toutes les parties de convenir immédiatement d'une cessation formelle et durable des hostilités et d'assurer la protection des civils. Le Groupe de contact a fermement condamné les actions des extrémistes et terroristes et de ceux qui cherchent à compromettre le processus politique et de réconciliation et a exhorté la communauté internationale de déployer tous les efforts possibles pour empêcher d'autres attaques.

124. Dans une déclaration de son Président en date du 14 juin 2007, le Conseil de sécurité s'est déclaré gravement préoccupé par la série d'attaques menées récemment par des éléments extrémistes en Somalie, notamment le recours de plus en plus fréquent à des engins explosifs, et a condamné toutes tentatives pour user de la violence en vue de compromettre le processus politique. Le Conseil de sécurité a appelé tous les Etats membres à cesser immédiatement d'appuyer les éléments extrémistes ou ceux qui cherchent par la violence à entraver les progrès accomplis, et à soutenir les efforts entrepris pour instaurer un dialogue politique ouvert à tous. Le Conseil de sécurité a également condamné l'attentat commis contre le Premier ministre du TFG, le 3 juin 2007, ainsi que les attaques perpétrées contre l'AMISOM.

125. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission était en train de prendre des dispositions pour le transfert de mon Représentant spécial pour la Somalie de Nairobi à Mogadiscio. L'objectif poursuivi est de fournir une direction politique à l'AMISOM et d'encourager davantage un processus politique et de réconciliation inclusif, en ouvrant des voies de communication avec toutes les parties prenantes en Somalie dans le cadre de la Charte fédérale de transition.

126. Comme le Conseil le sait, tant le CPS que la Conférence, au cours de leurs réunions de janvier, ont souligné la nécessité pour les Institutions fédérales de transition (TFI) de s'engager dans un véritable processus de dialogue et de

réconciliation, ouvert à tous, dans le cadre de la Charte fédérale de transition. Le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1744 (2007), a également souligné la nécessité d'institutions largement représentatives issues d'un processus politique sans exclusive et s'est félicité des initiatives prises par les TFI de poursuivre un processus politique intra-somalien ouvert à tous.

127. A cet égard, je me réjouis de constater que, depuis son retour à Mogadiscio, le TFG a initié des efforts pour régler les différends qui existent entre certains clans. Le TFG a concentré ses efforts sur le dialogue avec le clan Hawiye qui est prépondérant à Mogadiscio. Il me plaît également d'informer le Conseil que le TFG a pris l'initiative d'organiser un Congrès national de réconciliation. L'objectif déclaré de ce Congrès est de rassembler, sur une large échelle, les représentants de tous les clans pour examiner les questions d'intérêt commun et élaborer une Feuille de route pour les aspects restants du processus politique de transition, conformément à la Charte fédérale de transition. Le Congrès sera géré et guidé de façon indépendante par un Comité national de gouvernance et de réconciliation, dirigé par l'ancien Président Ali Mahdi Mohamed.

128. Le 20 mars 2007, le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité s'est rendu à Mogadiscio. Au cours de cette visite, il a rencontré les responsables de l'AMISOM auxquels il a transmis les remerciements de l'UA pour le travail accompli par la Mission. Il a également rencontré les représentants du TFG, notamment le Président Abdullahi Yussuf, et les a exhortés à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir une réconciliation et une paix durables en Somalie, les assurant de l'appui constant de l'UA.

129. Comme indiqué plus haut, le CPS, au cours de sa réunion du 19 janvier, a souligné que la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie nécessiteront l'implication active des Nations unies. A cet égard, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner la possibilité d'autoriser une opération des Nations unies en Somalie qui prendrait la relève de l'AMISOM après l'expiration de son mandat de 6 mois. Dans sa résolution 1744(2007) mentionnée plus haut, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de dépêcher dès que possible au siège de l'Union africaine et en Somalie une mission d'évaluation technique chargée de faire rapport sur la situation politique et en matière de sécurité et sur la possibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations unies consécutive au déploiement de l'UA, et de faire rapport au Conseil de sécurité, en formulant des recommandations touchant la poursuite de l'engagement de l'ONU en appui à la paix et à la sécurité en Somalie, ainsi que d'autres recommandations touchant à la stabilisation et à la reconstruction.

130. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a dépêché une mission d'évaluation technique multidisciplinaire dans la région du 15 au 26 mars 2007. La Commission a tenu des consultations avec cette mission. Dans ses

principales conclusions, telles que contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation en Somalie, daté du 20 avril 2007, la mission a formulé deux scénaris possibles concernant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Le premier scénario envisage une situation dans le sud et le centre de la Somalie dans lesquels les hostilités ont cessé et tous ou la plupart des groupes armés et communautés ont signé un accord autorisant une surveillance externe. Dans ce scénario, les Nations unies auraient essentiellement pour rôle de fournir une assistance technique en vue de la réconciliation, ainsi que pour la reconstruction et le développement, avec l'appui de forces de maintien de la paix appropriées. Dans le second scénario, le processus politique n'aurait pas progressé suffisamment ou aurait totalement échoué. Parallèlement, la situation en matière de sécurité demeurerait extrêmement précaire ou se serait dégradée. Dans ces conditions, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies ne serait ni possible ni justifié, et il faudrait envisager d'autres solutions dont l'imposition de la paix. La mission a conclu qu'une opération placée sous l'égide des Nations unies, et organisée et composée par une coalition de pays volontaires et ayant les moyens nécessaires, serait plus adaptée à ce type de scénario.

131. De son côté, le Secrétaire général des Nations unies a recommandé que le Conseil de sécurité fasse un nouvel état de la situation en Somalie d'ici à la mi-juin 2007, afin de déterminer si les conditions sont en place pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies. Dans la déclaration de son Président du 14 juin 2007, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité urgente d'établir un plan en vue d'une éventuelle mission des Nations unies en Somalie, qui serait déployée s'il décidait d'autoriser une telle mission. Le Conseil de sécurité a dit attendre avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit lui présenter d'ici à la mi-juin sur les progrès accomplis à cet égard.

132. En conclusion, je voudrais, une fois de plus, insister sur le fait que la Somalie se trouve à la croisée des chemins. L'opportunité qui s'offre aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de ce pays devrait être entièrement exploitée. D'où la nécessité de s'assurer que les institutions de gouvernance qui sont actuellement en place sont consolidées et que les efforts en cours pour promouvoir une paix et une réconciliation durables en Somalie sont pleinement soutenus. J'exhorte les Etats membres et tous nos partenaires à apporter l'appui nécessaire à la Commission pour qu'elle puisse déployer entièrement l'AMISOM. J'exhorte les Nations unies à accélérer les préparatifs en vue du déploiement d'une mission qui prendrait la relève de l'AMISOM. Je recommande que davantage d'efforts soient déployés pour fournir une assistance humanitaire à la Somalie ainsi qu'un appui pour la reconstruction post-conflit du pays. J'exhorte également les pays de la région à faire preuve de la cohésion nécessaire en soutenant le processus en cours en Somalie ainsi que les efforts du TFG. Etant donné que la principale responsabilité pour réaliser une réconciliation et une paix durables dans leur pays incombe au peuple et aux dirigeants somaliens, je les

exhorte à nouveau à ne ménager aucun effort en vue de surmonter leurs différends grâce à un processus politique inclusif. De son côté, l'UA, tout en intensifiant ses efforts en vue de renforcer l'AMISOM, va continuer à travailler étroitement avec l'ONU, l'IGAD, la Ligue des Etats arabes et d'autres membres de la communauté internationale afin de faire avancer le processus de réconciliation et de paix en Somalie.

H.V.4 SOUDAN

(i) Darfour

133. Depuis la dernière session ordinaire du Conseil, la Commission, en collaboration avec le Secrétariat des Nations unies, a poursuivi ses efforts visant à redynamiser le processus politique et à renforcer l'opération de maintien de la paix au Darfour, par le biais de la mise en œuvre de l'approche en trois phases convenue au cours de la consultation de haut niveau tenue à Addis Abéba en novembre 2006. Le Conseil se rappellera que les conclusions de la consultation avaient été entérinées par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et le Conseil de sécurité des Nations unies, respectivement en novembre et décembre 2006.

134. Dans le cadre des efforts visant à revitaliser le processus politique, mon envoyé spécial pour le Darfour, Salim Ahmed Salim, et son homologue des Nations unies, Jan Eliasson, ont effectué quatre missions au Soudan, les deux dernières ayant été entreprises conjointement. Au cours de ces missions, ils ont tenu des consultations avec les signataires de l'Accord de paix sur le Darfour (DPA), avec ceux de la Déclaration d'engagement (DoC), le SPLM, les partis d'opposition, les non-signataires, y compris les commandants d'unités SLM/A basés au Darfour, ainsi qu'avec leurs dirigeants politiques basés au Tchad. D'autres consultations ont été menées avec les représentants des personnes déplacées internes, les chefs de tribus, les représentants de la société civile, ainsi qu'avec les représentants de la communauté internationale et les acteurs régionaux au Tchad, en Erythrée, en Libye et en Egypte.

135. La plupart des parties au conflit ont exprimé leur appui à l'initiative dirigée par l'UA/ONU en vue de revitaliser le processus politique et ont convenu qu'il ne peut y avoir une solution militaire au conflit du Darfour. Ils se sont également mis d'accord sur la nécessité de parvenir à une cessation globale des hostilités afin de créer une atmosphère propice au dialogue et de promouvoir la confiance, en particulier parmi la population civile du Darfour. Mais il y avait également des points de désaccord. Tandis que certaines des parties prenantes que les envoyés spéciaux ont consultées ont accepté et insisté sur le fait que le DPA devrait être la base de tout futur dialogue, d'autres ont rejeté le DPA, mettant plutôt l'accent sur la Déclaration des principes qui avait été signée à Abuja en juillet 2005.

136. De leur côté, les envoyés spéciaux ont insisté sur le fait que la préoccupation de l'UA et de l'ONU était, sur la base du DPA, d'organiser un processus transparent qui traiterait des facteurs qui ont jusqu'ici fait obstacle à une paix globale et durable au Darfour. Les envoyés ont constaté qu'il y avait un décalage entre les commandants d'unités des groupes non-signataires et leurs dirigeants politiques qui vivent à l'étranger ; d'où la nécessité de les aider à unifier leurs rangs et leurs positions sur les questions litigieuses, avant les négociations envisagées.

137. Par la suite, les envoyés spéciaux ont élaboré une feuille de route conjointe UA/ONU pour le processus politique au Darfour. Outre les consultations d'Addis Abéba et celles entreprises par les envoyés spéciaux, ce document repose également sur le Consensus de Tripoli adopté au cours d'une réunion tenue les 28 et 29 avril 2007, à l'invitation des autorités libyennes et qui a rassemblé des représentants du Soudan, du Tchad, de la Libye, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'UA, de l'ONU, de la Ligue des États arabes, de l'UE, des États unis d'Amérique, de la Grande Bretagne, de la Chine, de la Norvège, de la France et du Canada. Le Consensus de Tripoli insiste sur la nécessité de trouver une solution globale et durable à la crise. Reconnaissant les effets positifs des initiatives régionales, le Consensus a convenu de la nécessité de coordonner et d'harmoniser toutes les initiatives sous l'égide de l'UA et de l'ONU.

138. Comme point de départ pour la mise en œuvre de la Feuille de route, l'Union africaine et les Nations unies attendent de toutes les parties qu'elles expriment leur ferme engagement à parvenir à une solution politique à la crise du Darfour, à créer un environnement sécurisé propice aux négociations, à participer et à s'impliquer dans le dénouement des efforts de négociations et à mettre immédiatement un terme à toutes les hostilités. La Feuille de route comprend les trois principaux éléments suivants:

- Phase de consultations et d'harmonisation des initiatives (mai – juin 2007) – Au cours de cette phase, l'Union africaine et les Nations unies vont travailler avec tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour s'assurer que toutes les initiatives actuellement en cours sont harmonisées et intégrées dans le cadre élargi UA/ONU. En même temps, l'UA et l'ONU vont poursuivre des consultations intensives avec toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan sur le processus politique et les positions des parties ;
- Phase de pré-négociation (juin – juillet 2007) – Au cours de cette phase, il est attendu que toutes les parties fassent preuve d'un engagement ferme en faveur du processus politique à travers des préparatifs accélérés pour des négociations de bonne foi. En même temps, l'UA et l'ONU vont finaliser les consultations avec toutes les

parties prenantes soudanaises, en vue d'affiner la stratégie de négociation ; et

- Phase de négociation (août 2007) – La mise en œuvre de la phase 2 devrait contribuer à réduire les écarts entre les positions respectives des parties et à établir les paramètres d'un accord sans exclusive. Par conséquent, les envoyés spéciaux prévoient d'envoyer des invitations pour une session de négociation brève et approfondie.

139. En ce qui concerne l'approche en trois phases pour une présence renforcée au Darfour en terme de maintien de la paix, des progrès appréciables ont été accomplis au cours de la période sous examen. S'agissant de module d'appui initial, qui a été conçu pour assister l'AMIS dans la mise en place d'une structure de contrôle et de commandement intégré et accroître l'efficacité et la coordination de ses opérations, un certain nombre de personnels civils, de police et militaires ont été déployés par l'ONU tant à Khartoum qu'au Darfour. En outre, des équipements ont été livrés à l'AMIS.

140. Les détails portant sur le module d'appui renforcé, qui comprend du personnel militaire, de police, des équipements, un personnel d'appui à la mission, ainsi que du personnel civil chargé d'apporter un soutien dans divers domaines, ont été communiqués au Gouvernement du Soudan par le Secrétaire général des Nations unies et moi-même dans des correspondances identiques transmises au Président Omar Hassan El Bashir, le 24 janvier 2007. Dans sa réponse datée du 6 mars 2007, le Président El Bashir, tout en marquant son accord sur certains aspects du module, a émis des réserves par rapport à d'autres, proposant que des discussions aient lieu en vue de discuter des questions pendantes. Comme convenu lors de la rencontre au Sommet sur le Darfour, tenue à Riyadh, en Arabie Saoudite, le 28 mars 2007, une équipe de haut niveau UA-ONU a rencontré une délégation soudanaise à Addis Abéba, le 9 avril 2007, pour examiner la question. Un accord sur tous les aspects du module d'appui renforcé a été conclu au cours de cette rencontre, à l'exception de la question portant sur les six hélicoptères tactiques/d'attaque, qui a été finalement réglée à la mi-avril 2007 lorsque le Gouvernement du Soudan a donné son accord pour l'inclusion de ces hélicoptères dans le module.

141. L'UA et l'ONU se sont entendus sur nombre de principes fondamentaux concernant l'opération hybride. Il s'agit, entre autres, de la désignation d'un Représentant spécial conjoint, ainsi que d'un Commandant de la Force. L'UA et l'ONU ont adopté un document cadre sur l'opération hybride, qui a été communiqué aux autorités soudanaises le 6 mars 2007. Il me plaît d'informer le Conseil que le Secrétaire général des Nations unies et moi-même avons désigné, le 8 mai 2007, M. Rodolphe Adada, ancien Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo, en qualité de Représentant spécial conjoint. Le 23 mai 2007, après consultation avec le Secrétaire général de

l'ONU, j'ai désigné le Général Martin Luther Agwai, du Nigeria, en qualité de Commandant de la Force pour l'opération. En attendant le déploiement de l'opération hybride, il servira en qualité de nouveau Commandant de la Force de l'AMIS. Les autorités soudanaises ont accueilli favorablement ces deux nominations.

142. Du 19 au 26 mars 2007, à Addis Abéba, des équipes multidisciplinaires UA/ONU ont effectué une planification conjointe pour l'opération hybride. Par la suite, un rapport conjoint précisant les paramètres de l'opération hybride a été élaboré et communiqué au Président El Bashir, dans des correspondances identiques du Secrétaire général des Nations unies et de moi-même. Au cours des consultations techniques de haut niveau UA/ONU avec le Gouvernement du Soudan, tenues à Addis Abéba les 11 et 12 juin 2007, le Gouvernement du Soudan, à la suite des explications et éclaircissements fournis par l'Union africaine et les Nations unies dans leur exposé, a accepté les propositions conjointes sur l'opération hybride telles que contenues dans le rapport.

143. Entre temps, le processus de mise en œuvre du DPA se poursuit. En ce qui concerne les dispositions du DPA relatives au partage du pouvoir, un total de 87 nominations à des postes élevés ont été faites, tant au niveau des administrations publiques fédérales/nationales que des Etats, parmi les rangs des signataires du DPA et de la Déclaration d'engagement. En début avril 2007, un décret présidentiel portant création de l'Autorité régionale intérimaire du Darfour a été publié. Il a été suivi, le même mois, par la cérémonie d'installation officielle des membres de l'Autorité et l'inauguration de son siège.

144. En ce qui concerne le partage de richesses, et tel que prévu dans le DPA, le Gouvernement a annoncé un certain nombre de nominations. Par ailleurs, le Gouvernement a affecté un montant de 500.000 dollars américains pour la mise en œuvre opérationnelle du Fonds du Darfour pour la reconstruction et le développement (DRDF). Le DPA stipule qu'un montant de 300 millions dollars américains sera versé pour 2006, 200 millions de dollars américains pour 2007 et 200 millions de dollars américains pour 2008. Le Gouvernement a indiqué que des mesures sont en train d'être prises pour s'acquitter de ses engagements sur le DRDF pour 2006 et 2007.

145. La Mission conjointe d'évaluation conjointe pour le Darfour (D-JAM) est devenue opérationnelle tel que le prévoit le DPA. Les Nations unies ont accompli un travail substantiel pour les projets de relance accélérée, tandis que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont fait un travail identique en ce qui concerne les projets de développement à long terme. Cependant, le Groupe principal de coordination (créé pour superviser le processus) a pris la décision de suspendre le travail des équipes d'évaluation technique à la fin 2006, invoquant des préoccupations d'ordre sécuritaire. Par conséquent, l'organisation de la conférence des donateurs, qui était prévue à La Haye en octobre 2006, a été reportée *sine die*.

146. Bien que le Gouvernement se soit engagé à verser une contribution immédiate de 30 millions de dollars américains dans le Fonds de compensation tel que le prévoit le DPA, au moment de la finalisation du présent rapport, ni le Fonds ni la Commission de compensation indépendante n'avaient été mis en place. Par ailleurs, le Président de la Commission de compensation n'a pas encore été désigné.

147. En raison de difficultés logistiques et de contraintes en termes de ressources humaines, l'AMIS n'a pas été en mesure de s'acquitter entièrement de son mandat, y compris la tâche de protéger les populations civiles et les personnes déplacées internes. Pire encore, l'AMIS n'a pas été à même de se protéger elle-même, ayant subi un certain nombre de pertes au cours de la période sous examen. Les convois et les travailleurs humanitaires continuent d'être attaqués. Tout cela fait peser de graves menaces sur l'assistance humanitaire au Darfour, étant donné que les organisations concernées menacent de se retirer massivement de la région.

148. Cette situation exacerbe davantage les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les mécanismes de cessez-le-feu du DPA (la Commission de cessez-le-feu et la Commission conjointe). Tandis que les signataires du DPA refusent de s'asseoir à la même table que les non-signataires, au motif que ces derniers ne reconnaissent pas et rejettent le DPA, les non-signataires ont indiqué qu'ils ne travailleront que dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de N'djamena qui a été intégré au DPA. En vue de régler ce problème, une proposition a été faite de créer une deuxième chambre de la Commission de cessez-le-feu pour permettre au Commandant de la Force de traiter les violations de cessez-le-feu commises tant par les signataires que par les non-signataires. A ce jour, cette chambre n'a pas fonctionné de manière appropriée.

149. Bien que la vérification des positions des diverses parties au conflit soit une des principales exigences du DPA, cette opération continue cependant à être entravée par des problèmes d'accès, en particulier dans les régions contrôlées par les non-signataires. Néanmoins, la Commission de cessez-le-feu a achevé complètement les opérations de vérification du secteur 2 (Nyala), au sud du Darfour, cependant que la cartographie des autres régions a été achevée et soumise aux représentants des parties au sein de la Commission de cessez-le-feu.

150. En ce qui concerne le désarmement des Janjaweed, et à la suite de la soumission d'un plan de désarmement par le Gouvernement et des observations faites par la Commission de cessez-le-feu, une équipe militaire conjointe CFC-Gouvernement du Soudan a été mise en place par la Commission conjointe pour examiner ce plan et mettre au point les étapes de sa mise en œuvre.

151. La mise en œuvre des dispositions sécuritaires du DPA requiert la fourniture d'un appui logistique non militaire aux combattants des mouvements après la limitation des armes, le rassemblement et le déploiement des forces. Il était en effet essentiel de soutenir les ex-combattants qui ont accepté de mettre fin à leur lutte après la signature du DPA. Cependant, en raison de l'évolution de la situation sur le terrain au Darfour, il est devenu urgent d'accélérer ce processus. L'absence d'un tel appui a été avancé comme un des facteurs ayant contribué à la désertion des combattants, en particulier ceux du SLM/A (Minni), pour rejoindre le *National Redemption Front (NRF)* et attaquer les convois humanitaires et commerciaux. L'AMIS est actuellement en train d'établir la liste des besoins des mouvements en vue d'entreprendre des démarches, de concert avec le SLM/A et le Gouvernement, auprès de la communauté internationale, pour obtenir des contributions pour l'appui logistique non militaire aux Mouvements. Bien qu'il n'ait pas d'obligation juridique selon le DPA d'agir ainsi, le Gouvernement a aidé les Mouvements, en répondant à certaines de leurs demandes, mais une telle assistance n'est pas suffisante et devrait être augmentée.

152. Il me plaît d'informer le Conseil qu'au cours de la période sous examen, le Président du Comité préparatoire pour la Consultation et le Dialogue Darfour Darfour (DDDC) a entrepris des consultations intenses avec nombre de parties prenantes et de personnalités importantes au Darfour, à Khartoum et en Europe. Le but de ces consultations était d'examiner les meilleures voies de présenter la DDDC, compte tenu des circonstances politiques et sécuritaires qui prévalent, et comment, au mieux, préparer le terrain pour une consultation et un dialogue effectifs. La principale conclusion à cet égard est qu'aucune consultation et dialogue constructifs ne peuvent être menés à bien tant qu'il n'existera pas un accord de paix qui bénéficierait de l'appui de toutes les communautés au Darfour. Cependant, une consultation portant sur le Dialogue peut et doit se poursuivre en vue d'instaurer la confiance et d'examiner les problèmes qui se posent.

153. A l'évidence, avec l'élaboration d'une Feuille de route conjointe UA-ONU et l'accord du Gouvernement sur les propositions conjointes relatives à l'opération hybride, la période sous examen a été marquée par des progrès appréciables dans les efforts visant à mettre un terme définitif au conflit. J'espère que toutes les parties concernées feront preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus. A cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement du Soudan pour la coopération qu'il a apportée à l'UA et à l'ONU, en particulier en ce qui concerne l'approche en trois phases.

(ii) Mise en oeuvre de l'Accord de Paix Global (CPA)

154. La période sous examen a été marquée par des progrès louables dans la mise en oeuvre du CPA. Les parties ont pris nombre de mesures aux fins de respecter leurs engagements. A cet égard, il convient de mentionner la

formation de la “Commission pour la protection des droits des non musulmans dans la capitale ”. La structure de la Commission a été approuvée par la Présidence soudanaise en août 2006, et ses membres ont été nommés par décret présidentiel, le 15 février 2007. La principale responsabilité de la Commission, qui s’est réunie pour la première fois le 12 avril 2007, est de veiller à ce que les droits des non musulmans ne pâtissent pas de l’application de la sharia à Khartoum.

155. Entre temps, la Commission technique *ad hoc* chargée de questions de frontière, qui avait été créée par la Présidence en novembre 2005 pour procéder à la démarcation de la frontière nord/ sud du 1^{er}/1/1956, poursuit ses travaux et tient des consultations avec les communautés vivant le long de la frontière. Les recommandations finales de la Commission sont attendues pour octobre 2007 et seront soumises à la Présidence. Les résultats des travaux de la Commission sont essentiels, étant donné qu’ils auront des incidences importantes sur les Protocoles du CPA sur les trois zones contestées, les arrangements sécuritaires, le partage du pouvoir et le partage des richesses.

156. En avril 2007, à la suite de discussions entre le Président El Bashir et ses deux Vice-Présidents, le projet pilote national de recensement de la population a été lancé. Ce processus est l’une des conditions nécessaires à un processus électoral réussi tel que prévu par le CPA. Par ailleurs, alors que la loi régissant l’organisation et le fonctionnement des parties politiques a été adoptée, permettant ainsi aux partis politiques soudanais de se consacrer à l’organisation des prochaines élections à mi-parcours prévues pour 2009, le projet de loi portant sur les élections nationales n’a pas encore été adopté. Selon les modalités de mise en œuvre du CPA, la loi aurait dû être promulguée dans les six mois suivant le début de la période interimaire. Cette période s’est achevée le 9 janvier 2006. Néanmoins, les parties prenantes et la Commission nationale chargée de la réforme constitutionnelle (NCRC) mènent des consultations sur le projet de loi portant sur les élections. Une fois que ce projet de loi aura été adopté, la Commission électorale nationale sera mise en place.

157. La quatrième session de l’Assemblée nationale s’est ouverte le 2 avril 2007, et devrait s’achever en juin 2007. Au cours de cette session, il est prévu que l’Assemblée examine le projet de loi portant élections nationales, le projet de loi relatif aux services nationaux de renseignement, le projet de loi portant sur les services de police et le projet de loi portant sur les forces armées. Entre-temps, la troisième session de l’Assemblée législative du Sud-Soudan s’est réunie le 14 mai 2007, pour examiner plusieurs projets de loi. Il s’agit, entre autres, du code de procédure pénale, du code de procédure civile et du code pénal.

158. En mars 2007, le haut comité politique conjoint composé du Parti du Congrès (NCP) et du Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM) a créé un sous-comité chargé, entre autres, d’élaborer une stratégie relative à leur partenariat et de traiter des questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA.

En mai 2007, les deux parties se sont rencontrées pour résoudre les questions en suspens relatives à la mise en œuvre du CPS. Les parties ont mis en place un Comité exécutif, co-présidé par le Vice-Président Ali Osman Taha, du Gouvernement d'unité nationale (GoNU), et le Dr Riek Machar, Vice-Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), chargé d'examiner les questions qui exigent une attention particulière. Les parties ont indiqué qu'elles ont accompli des progrès sur un certain nombre de questions, y compris sur la question d'Abyei et d'autres points relatifs aux contrats pétroliers.

159. Au cours de sa réunion tenue à Yei River County, en février 2007, le Conseil national intérimaire(INC) du SPLM a décidé de transférer son siège à Khartoum. Cette décision vise à faire du SPLM un parti politique ayant une assise nationale. Le SPLM-INC a déclaré qu'il s'est "dévoué à nouveau à concrétiser la vision d'un nouveau Soudan caractérisé par un système de gouvernance décentralisé, laïc, démocratique, juste, équitable et libre, fondé sur la libre arbitre des différentes populations qui le composent".

160. Par ailleurs, le GoSS que dirige le SPLM a été confronté à certains défis dans la mise en œuvre du CPA. Au cours de la célébration, le 9 janvier 2007, du deuxième anniversaire de la signature du CPA, des allégations portant sur des pratiques de corruption ont été formulées contre certains membres du GoSS. Le Président El Bashir a, de ce fait, demandé des informations sur l'utilisation de fonds qui avaient été avancés au SPLM avant la prestation de serment du GoNU. Le Ministre chargé des Finances, du Plan et de l'Economie du GoSS a été, par la suite relevé de ses fonctions, cependant que les enquêtes sur cette question se poursuivent. De son côté, le Président du GoSS a exhorté toutes les forces au Soudan à mener une campagne énergique contre la corruption à tous les niveaux de la société soudanaise.

161. Au cours de la période sous examen, le Consortium pour le Soudan a tenu sa deuxième réunion à Khartoum et à Juba du 19 au 21 mars 2007. La réunion du Consortium, à laquelle a participé la Commission de l'UA, a été convoquée pour examiner l'état de mise en œuvre du CPA à la lumière des engagements de la Mission d'évaluation conjointe (JAM). Une accent particulier a été mis sur les questions relatives au budget, à la transparence et à la bonne gouvernance. Dans l'ensemble, il a été reconnu qu'en 2006 des progrès ont été accomplis, mais que beaucoup reste à faire pour 2007.

162. Il me plaît d'informer le Conseil qu'au cours de la période sous examen, il n'a été fait état d'aucun cas de violation grave de l'Accord de cessez-le-feu. Les Forces armées soudanaises (SAF) et l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA), avec l'appui des Nations unies, ont continué à organiser les réunions de la Commission conjointe de vérification du cessez-le-feu (CJMC) et de la Commission politique du cessez-le-feu (CPC). Ces réunions ont considérablement aidé à résoudre les problèmes éventuels relatifs à la mise en œuvre du cessez-le-feu.

163. Ces réunions ont également aidé les forces soudanaises à poursuivre leurs efforts visant à redéployer leurs troupes. Selon les dispositions du CPA, les SAF doivent avoir redéployé leurs forces du Sud Soudan d'ici au 9 juillet 2007. Le SPLA, quant à lui, aurait achevé le redéploiement de ses troupes de l'Est du Soudan. Néanmoins, en avril 2007, les Nations unies indiquaient que le redéploiement du SPLA du Kordofan sud et du Nil Bleu n'avait pas encore commencé. Ce retard a été attribué au faible progrès réalisé dans la mise en place des unités intégrées mixtes (JIU). Il convient, cependant, de signaler que le Conseil mixte de défense (JDB) a finalisé les documents portant sur le code de conduite et la doctrine militaire commune des JIU.

164. Les Autres Groupes Armés (OAG) qui n'ont pas encore rejoint les rangs du SPLA et qui continuent à opérer dans le Sud Soudan demeurent une source d'insécurité. Il était prévu qu'au 9 juin 2006, ces groupes aient intégré soit le SPLA soit les SAF. En mai 2007, les SAF ont indiqué qu'il n'y avait plus aucun OAG dans leurs rangs opérant au Sud Soudan. En juin, il a été signalé que la grande majorité des Forces de défense du Sud Soudan (SSDF) avait fusionné avec le SPLA. Entre-temps, d'autres rapports ont également signalé que les activités de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) continuaient à menacer la sécurité au Sud-Soudan.

165. Je voudrais également informer le Conseil que la réunion du Conseil des ministres de l'IGAD, qui s'est tenue à Nairobi, le 13 avril 2007, a examiné le processus de mise en œuvre du CPA. Le Conseil a recommandé qu'une session extraordinaire d'urgence de la Conférence des chefs d'Etat de l'IGAD se tienne aux fins d'examiner la mise en œuvre du CPA. De son côté, le Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit du Soudan s'est réuni en marge de la session de réflexion des Ministres des Affaires étrangères de l'UA, qui s'est déroulée à Durban du 7 au 11 mai 2007. Le Comité a insisté sur la nécessité d'ouvrir un Bureau de liaison de l'UA à Juba. Il a également été convenu que le Comité effectuerait une visite au Soudan, en août 2007, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CPA.

166. En conclusion, je voudrais exhorter les parties soudanaises à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de garantir la mise en œuvre scrupuleuse et réussie du CPA. J'en appelle également à la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, pour qu'elle continue à soutenir la mise en œuvre du CPA.

H.V.5 BURUNDI

167. La période sous examen a été marquée par la poursuite des efforts de reconstruction et de développement post-conflit. A cet égard, il convient de relever la tenue, les 24 et 25 mai 2007, de la Table ronde des partenaires du Burundi, en vue du financement du Cadre stratégique triennal de lutte contre la

pauvreté (CSLP). De manière plus spécifique, l'objectif poursuivi était de faire le point de la situation dans le pays, de discuter du CSLP et de son instrument de mise en œuvre opérationnelle qu'est le programme d'actions prioritaires 2007 – 2010, et de s'accorder sur les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires, ainsi que du mécanisme de suivi des résultats de la Table ronde.

168. Il me plaît de relever que les partenaires du Burundi se sont engagés à appuyer les efforts de reconstruction dans ce pays jusqu'à concurrence de 665,6 millions de dollars supplémentaires, dont 175,2 destinés à l'appui budgétaire. En fait, les promesses faites par les donateurs sont allées au-delà des demandes du Gouvernement, qui avait chiffré son programme d'actions prioritaires à 1320 millions de dollars, dont 785 avaient déjà été programmées au moment où se tenait la Table ronde.

169. Cette Table ronde, qui était la 4^{ème} du genre pour le Burundi, a vu la participation de nombreux pays et organisations. Du côté africain, il convient de relever la présence de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc, du Nigeria, du Rwanda, du Soudan et de la Tanzanie, ainsi que celle de la Banque africaine de Développement (BAD), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), du Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Commission de l'UA. Il convient, par ailleurs, de noter l'adoption, le 13 juin, du cadre stratégique de consolidation de la paix élaboré par le Gouvernement avec l'appui du Bureau intégré des Nations unies au Burundi (BINUB) dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix.

170. Sur le plan de l'intégration et de la coopération internationale, il est encourageant de noter que le Burundi a retrouvé toute sa place au sein de la région. C'est ainsi que, le pays abrite le siège du Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et est désormais membre de l'EAC.

171. Dans le même temps, des difficultés continuent à être rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu/FNL. Commencée six mois après la signature de cet Accord, le 19 février 2007, la mise en œuvre s'est en effet trouvée dans l'impasse un mois et demi plus tard, le 26 mars 2007, avec notamment pour conséquence la suspension *sine die* des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS). Des efforts pour relancer le processus ont été déployés à différents niveaux. A cet égard, j'ai écrit aux Présidents Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, Jakaya Kikwete, vice-Président de l'Initiative régionale, et Thabo Mbeki, dont le pays assure la médiation entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL, pour attirer leur attention sur les difficultés de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu et les encourager à prendre

toutes les mesures requises pour surmonter ces difficultés. Le Secrétaire général des Nations unies a entrepris une démarche similaire, cependant que, sur place, mon Représentant spécial, en collaboration avec le Facilitateur et le chef du BINUB, travaillait à la relance du processus de paix. Il me plaît de noter que le MCVS a repris ses travaux le 1^{er} juin 2007, et qu'une rencontre entre le Président Pierre Nkurunziza et Agathon Rwaso, le dirigeant du Palipehutu/FNL, est prévue à Dar-es-Salaam pour le 17 juin 2007.

172. Dans le cadre de ce processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu, et conformément à la décision de la 65^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS), huit observateurs militaires venus de la République du Congo, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Gambie, du Mali, du Tchad, de la Tunisie et du Zimbabwe ont été déployés par l'UA au Burundi pour servir dans les équipes mixtes de liaison, qui sont des organes subsidiaires du MCVS. Le Niger a, quant à lui, fourni le conseiller militaire de la Mission qui représente l'UA au sein du MCVS, en compagnie du Commandant de la force spéciale de l'UA. Cette force compte actuellement 752 éléments sud-africains; il est prévu qu'à terme, elle comprenne 1088 éléments.

173. Enfin, au cours de la période sous examen, un certain nombre d'initiatives ont été prises s'agissant de la question de la justice transitionnelle au Burundi. Le Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme s'est rendu au Burundi du 19 au 23 mai 2007, indiquant, à cette occasion, que le Gouvernement et les Nations unies étaient parvenus à un consensus sur la nature des consultations nationales à entreprendre en vue de la mise en place de la Commission vérité et réconciliation, ainsi que sur le principe de non-applicabilité de l'amnistie aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime de génocide. Les consultations nationales qui précéderont la mise en place de la Commission vérité et réconciliation seront conduites par un Comité de pilotage comprenant le Gouvernement, les Nations unies et la société civile, et pourraient commencer dès le mois de juillet prochain.

174. Je voudrais encore une fois exprimer mon appréciation pour les avancées remarquables enregistrées au Burundi. J'encourage les parties à l'Accord global de cessez-le-feu à intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre rapide de cet instrument. Je voudrais également exprimer mes remerciements aux pays de la région pour leurs efforts continus, ainsi qu'à l'Afrique du Sud pour son rôle de médiateur et pour sa contribution au déploiement de la Force spéciale chargée de superviser la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu.

H.V.6 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

175. A la suite des élections tenues en 2006 et début 2007, les institutions de la 3^{ème} République se mettent progressivement en place. C'est ainsi qu'après l'inauguration de l'Assemblée nationale, le 22 septembre 2006, l'investiture du Président Joseph Kabila, le 6 décembre 2006, le Sénat, élu par les Assemblées

provinciales, a tenu sa première session le 3 février 2007. Le 11 mai 2007, cette institution a élu son bureau, présidé par M. Léon Kengo Wa Dondo, ancien Premier Ministre. En outre, et après d'intenses consultations, le Premier ministre Antoine Gizenga, nommé le 30 décembre 2006 par le Président Kabila, a annoncé la formation de son Gouvernement, le 5 février 2007.

176. Le 24 février 2007, l'Assemblée nationale a adopté le programme du Gouvernement pour la période 2007 – 2011. Ce programme s'articule autour des « cinq chantiers » définis par le Président Kabila lors de son investiture : les infrastructures, l'emploi, l'éducation, l'eau et l'électricité, et la santé. Ces cinq chantiers s'inscrivent dans un programme d'ensemble axé sur la consolidation de la paix, la construction de l'Etat et la restauration de son autorité, la relance de l'économie, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, la restauration de la famille et les valeurs morales.

177. Les bailleurs de fonds se sont engagés à appuyer ce programme, à la condition que d'importants efforts soient déployés pour assurer la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Il convient de préciser que ces deux questions ont constitué les thèmes essentiels du séminaire organisé du 2 au 4 avril 2007 à l'intention des membres du Gouvernement. Ce séminaire, dont l'objectif était d'assurer l'homogénéité au sein du Gouvernement dans la perception des enjeux politiques, économiques, socio-culturels, a abordé d'autres thèmes tels que la déontologie et la synergie dans le travail gouvernemental. Le Gouvernement a, depuis, soumis à l'Assemblée nationale le projet de budget 2007.

178. Depuis février 2007, la Commission électorale indépendante a entamé les préparatifs en vue de l'organisation des élections locales, municipales, et urbaines. Ses experts tiennent depuis quelques semaines des séances de travail sur la planification et le budget des opérations électorales. De son côté, le Gouvernement vient de solliciter l'assistance technique et logistique de l'ONU, ainsi que son aide, en vue de mobiliser des ressources pour la préparation et l'organisation des scrutins.

179. La période sous examen a été également marquée par les affrontements sanglants qui ont opposé l'armée congolaise à la garde rapprochée de l'ancien vice-Président et Sénateur Jean Pierre Bemba, les 22 et 23 mars 2007, à Kinshasa. Ces combats, qui ont fait de très nombreuses victimes parmi la population civile, sont intervenus dans un contexte de tension marqué par la controverse au sujet de la protection de M. Jean Pierre Bemba.

180. Réagissant à ces incidents, j'ai publié, le 23 mars 2007, un communiqué dans lequel j'ai exprimé ma grave préoccupation et condamné la violence intervenue à Kinshasa. J'ai appelé les parties à faire montre de retenue afin de préserver la paix et de sauvegarder les avancées significatives enregistrées au cours de la longue transition qu'a connu la RDC. Le Conseil de paix et de

sécurité (CPS), lors d'une réunion tenue le 24 mars 2007, a également condamné ces violences avec fermeté. Le CPS a appelé les parties concernées à la retenue afin de préserver la paix et d'éviter que les progrès significatifs enregistrés durant la transition ne soient remis en cause. Le CPS a souligné la nécessité pour tous les Congolais de respecter scrupuleusement la suprématie de la Constitution de la RDC et de préserver la primauté de l'Etat de droit dans le pays, ainsi que le rôle et les prérogatives des institutions congolaises, y compris les forces de défense et de sécurité. Le CPS a, en outre, souligné la nécessité de trouver une solution à la crise à travers le dialogue et par des voies pacifiques.

181. Par la suite, grâce aux efforts déployés par la MONUC, l'ancien vice-Président a été autorisé par le Bureau provisoire du Sénat à se rendre au Portugal avec sa famille pour une durée de 60 jours. Toutefois, les relations entre le Mouvement de Libération du Congo (MLC) du Sénateur Jean-Pierre Bemba et le Gouvernement sont restées difficiles. C'est ainsi que, dans un communiqué publié le 8 avril 2007, le MLC a dénoncé des « arrestations arbitraires et actes d'intimidation contre ses cadres et militants », ainsi que l'occupation de son siège par des éléments des forces armées congolaises. Le 13 avril 2007, les députés du MLC ont suspendu leur participation aux travaux de l'Assemblée nationale pour protester contre l'occupation du siège de leur parti et des chaînes de télévision et radio proches du Sénateur Jean-Pierre Bemba. Ils ont, en outre, réclamé des garanties pour leur sécurité à la suite d'une série de perquisitions au domicile de certains membres de l'opposition.

182. Dans l'intervalle, le 10 avril 2007, le Procureur général de la République a adressé au Président du Bureau provisoire du Sénat une demande pour la levée de l'immunité du Sénateur Jean-Pierre Bemba, accusé notamment de « haute trahison et de meurtre ». Cette demande, qui fait suite à l'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet général, le 23 mars, dans le contexte des affrontements sanglants des 22 et 23 mars, est restée sans suite à ce jour.

183. Il me plaît, toutefois, de noter que la situation politique semble maintenant évoluer vers une certaine décrispation. Le 20 avril dernier, et à la suite d'une réunion entre le vice-Ministre de la Sécurité, le Secrétaire exécutif national du MLC et le Président de l'Assemblée nationale, l'occupation des locaux du MLC et des médias proches du Sénateur Jean-Pierre Bemba a été levée. Les députés de l'opposition ont, depuis, repris leurs sièges au sein de l'Assemblée nationale. Il est à noter que le délai fixé pour le retour du sénateur Bemba a expiré le 11 juin 2007.

184. Sur le plan sécuritaire, la situation à l'Est de la RDC demeure volatile, notamment dans le Kivu, Ainsi, dans la nuit du 26 au 27 mai 2007, la localité de Kaniola, située à une cinquantaine de kilomètres de Bukavu, au sud Kivu, a été attaquée par des assaillants identifiés par des villageois comme étant des rebelles hutus rwandais. Par ailleurs, les accrochages se poursuivent entre les

forces congolaises et des éléments des FDLR / Interahamwe, qui multiplient les actes de viol, de pillage et d'enlèvement contre la population civile.

185. Les avancées enregistrées en RDC sont, à tous égards, remarquables. La communauté internationale doit demeurer mobilisée pour apporter à la RDC toute l'assistance nécessaire en vue de la reconstruction du pays et de la consolidation des progrès qui ont été enregistrés.

H.V.7. CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

186. En janvier dernier, j'ai rendu compte de l'évolution du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. J'ai notamment indiqué que le 2^{ème} Sommet de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs s'était tenu à Nairobi, les 14 et 15 décembre 2006, culminant avec l'adoption du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs, ainsi que de la Déclaration sur la mise en œuvre du Pacte avant son entrée en vigueur.

187. Au cours de la période qui a suivi, le Secrétariat conjoint Union africaine/Nations unies, qui, aux plans technique et de la substance, a aidé les pays du champ à organiser le 2^{ème} Sommet, a soutenu les efforts visant à mettre en place le Secrétariat exécutif de la Conférence, dont le siège est à Bujumbura. Il convient de préciser que le mandat du Secrétariat conjoint est arrivé à expiration le 31 mars 2007. En outre, le Secrétariat conjoint a apporté son appui technique à la Secrétaire exécutive pour l'organisation de la réunion régionale des parlementaires, qui s'est tenue à Kinshasa, du 26 au 28 février 2007. Cette réunion a permis de sensibiliser les parlementaires de la région sur le Pacte adopté à Nairobi et d'examiner avec eux les voies et moyens d'en assurer la ratification rapide. La réunion a adopté une déclaration dans laquelle les parlementaires ont réaffirmé leur engagement à contribuer à la mise en œuvre du Pacte.

188. Le 12 mars 2007, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a discuté des conclusions du 2^{ème} Sommet de la Conférence internationale sur les Grands Lacs. A cette occasion, le CPS a salué l'adoption du Pacte et a exhorté les États membres à œuvrer à l'accélération du processus de ratification du Pacte. Le CPS s'est félicité du travail accompli par le Secrétariat conjoint UA/Nations unies, et a félicité les partenaires de l'UA et des pays de la région dans le processus de la Conférence, notamment les pays et organisations internationales membres du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, pour le soutien qu'ils ont apporté au processus de la Conférence. Le CPS les a exhortés à soutenir avec la même générosité la mise en œuvre du Pacte. Le CPS m'a demandé d'examiner avec les Nations unies la forme du partenariat qui pourrait être mis en place par les deux organisations pour accompagner et soutenir le Secrétariat exécutif dans la mise en œuvre du Pacte dans le respect du principe de

l'appropriation du processus par la région. Dans le même temps, le CPS m'a autorisé à mettre fin aux activités du Bureau de Liaison pour la région des Grands Lacs à Nairobi et à procéder au renforcement du Bureau de l'UA à Bujumbura, pour lui permettre d'apporter, durant la phase initiale, un soutien au Secrétariat exécutif de la Conférence.

189. Dans le prolongement de cette décision, le Bureau de Liaison de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, à Nairobi, a effectivement été fermé fin avril 2007. Des dispositions sont en cours pour renforcer le Bureau de l'UA à Bujumbura pour lui permettre d'apporter l'appui nécessaire. Par ailleurs, il convient de noter que la Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Conférence opère, depuis mi-février 2007, de Bujumbura, où le Gouvernement burundais a, gracieusement, mis des bureaux à sa disposition. Le Secrétariat n'est pas, toutefois, effectivement opérationnel, en raison du manque de ressources et de personnel.

190. Du 3 au 4 mai 2007, s'est tenue à Bujumbura, une réunion du Comité interministériel régional (CIR). Cette réunion, qui a été précédée, du 1er au 2 mai, de celle des Coordonnateurs nationaux, avait pour objectifs l'inauguration du siège du Secrétariat de la Conférence et le lancement officiel de ses activités. Dans ce cadre, la réunion du CIR a examiné, entre autres, (a) le programme des activités du Secrétariat pour l'année 2007 ; (b) le budget ordinaire du Secrétariat de la Conférence pour 2007 ; (c) les modalités de recrutement des fonctionnaires internationaux du Secrétariat de la Conférence ; et (d) le rapport du Groupe de travail sur les manuels de fonctionnement du Secrétariat de la Conférence. Mon Représentant Spécial au Burundi m'a représenté à cette réunion.

H.V.8. TCHAD – SOUDAN

191. Les relations entre le Tchad et le Soudan ont retenu l'attention de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement. La Conférence a exprimé sa grave préoccupation face à la tension dans les relations entre le Soudan et le Tchad et a demandé au Conseil de paix et de sécurité (CPS) d'examiner la question de toute urgence.

192. Dans le cadre du suivi de cette décision, le CPS s'est réuni les 12 et 13 février 2007, pour examiner les relations entre le Tchad et le Soudan. Dans le communiqué publié à l'issue de ses délibérations, le CPS a noté que, malgré les efforts soutenus déployés par l'UA, la CEN-SAD et la communauté internationale, la tension entre le Tchad et le Soudan reste vive et l'insécurité persistante à leur frontière commune. Le CPS a souligné l'importance d'une approche régionale cohérente et intégrée pour promouvoir une paix et une stabilité durables dans la région et, à cet égard, a encouragé la Commission et les organisations régionales compétentes, en étroite collaboration avec les Nations unies et les autres acteurs concernés, à œuvrer conjointement en vue de l'organisation d'une concertation régionale sur les problèmes de la région. Le

CPS a rappelé la nécessité pour le Tchad et le Soudan de respecter scrupuleusement les engagements qu'ils ont pris, et a demandé aux deux pays de mettre en place les mécanismes de mise en œuvre et de suivi prévus par lesdits accords et de travailler à leur fonctionnement effectif.

193. Le CPS a décidé de dépêcher, dans les plus brefs délais possibles, au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan et, si besoin est, dans d'autres pays de la région, une mission, pour entreprendre une évaluation exhaustive de la situation et examiner les obstacles entravant la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays, en particulier l'Accord de Tripoli, en vue de formuler des recommandations de nature à faciliter le règlement durable et global des problèmes que connaît la région.

194. Conformément à cette décision, une délégation du CPS s'est rendue au Soudan du 21 au 24 mai 2007, au Tchad du 5 au 7 juin 2007, et en RCA du 8 au 11 juin 2007. Ainsi que le CPS l'a décidé, le rapport de cette mission sera soumis à une réunion du Conseil au niveau approprié.

195. Dans l'intervalle, le 22 mars 2007, les autorités tchadiennes ont affirmé que des avions soudanais avaient bombardé les localités tchadiennes de Guregui, situé à 25 kilomètre de Tine, et de Kanari, à 35 km de Bahai. Le 31 mars 2007, les villages tchadiens de Tiero et de Marena ont été la cible d'attaques qui auraient fait entre 200 et 400 morts, selon le HCR, et provoqué la fuite de près de 9 000 Tchadiens. Le Gouvernement tchadien a pointé du doigt les milices Janjaweed venues du Soudan.

196. A partir du 4 avril 2007, le Tchad a lancé une contre offensive contre ces milices, mais aussi contre les groupes rebelles stationnés à l'Est du pays. Le 9 avril 2007, une confrontation majeure a eu lieu avec ces derniers. Lors d'un point de presse sur la situation le 10 avril 2007, le Ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement a révélé que l'Armée nationale tchadienne (ANT) avait pourchassé les rebelles jusqu'en territoire soudanais, usant ainsi de son droit de poursuite, précisant que «les forces de défense et de sécurité ont eu la surprise d'être en contact direct avec les forces armées soudanaises ».

197. Le même jour, le Ministre des Affaires étrangères du Tchad a reçu l'Ambassadeur du Soudan à N'djamena, pour lui exprimer les regrets de son Gouvernement au sujet de l'accrochage de la veille. Il a, par ailleurs, indiqué qu'il conduirait une délégation à Khartoum pour expliquer de vive voix aux autorités soudanaises la position de son pays sur ces événements. Cette délégation s'est effectivement rendue à Khartoum le 14 avril 2007. Pour ma part, j'ai exprimé ma grave préoccupation à la suite de ces affrontements, demandant aux deux Gouvernements de faire preuve de retenue et de renouer le dialogue, dans l'esprit de l'Accord de Tripoli et des autres accords qu'ils ont précédemment signés.

198. Pour sa part, le dirigeant Muammar Kaddafi, a dépêché à N'djamena, le 11 avril 2007, une délégation pour faire part de sa préoccupation. La délégation libyenne a, par la suite, indiqué que le Tchad et le Soudan avaient mis en place un comité militaire et sécuritaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et que des observateurs de la CEN-SAD seraient déployés à la frontière entre les deux pays.

199. Cette situation a été évoquée lors de plusieurs rencontres internationales. Entre autres, il convient de mentionner que, lors du 8^{ème} Sommet de la CEMAC, tenu à N'djamena, du 24 au 25 avril 2007, une déclaration spéciale de soutien au Tchad et à la RCA a été adoptée. En outre, la réunion sur le Darfour qui a eu lieu à Tripoli vers la fin du mois d'avril a encouragé les deux pays à continuer leurs efforts pour la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006. Enfin, le 3 mai 2007, à Ryad, sous l'égide du roi d'Arabie Saoudite, les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan El Bashir ont signé un accord dans lequel ils se sont engagés à travailler avec l'UA et les Nations unies, afin de mettre fin au conflit au Darfour et dans l'Est du Tchad.

200. Je voudrais féliciter le dirigeant libyen pour ses efforts inlassables visant à normaliser de façon durable les relations entre le Tchad et le Soudan et faciliter la mise en œuvre des accords conclus. J'encourage les deux pays à poursuivre et à intensifier les efforts engagés pour promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région et de continuer à faire montre de la volonté politique requise en vue de la mise en œuvre des accords qu'ils ont signés.

H.V.9 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

201. Au cours de la période sous examen, la Commission s'est attelée à assurer le suivi de la décision adoptée par le CPS lors de sa réunion du 7 décembre 2006, particulièrement en ce qui concerne l'appui aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit en RCA. A cet égard, il me plaît de noter les initiatives prises par certains Etats membres en réponse à l'appel lancé par le CPS. Outre les pays de la région, dont l'assistance à la RCA n'a jamais été démentie, je voudrais informer le Conseil de la décision des autorités sénégalaises de dépêcher une délégation militaire en RCA pour examiner l'assistance que le Sénégal pourrait apporter dans le domaine de la sécurité et de la défense. De même, je voudrais souligner la conclusion d'un accord de coopération bilatérale entre l'Afrique du Sud et la RCA. J'encourage les autres Etats membres en mesure de le faire à appuyer les efforts déployés par les autorités centrafricaines.

202. Depuis la dernière session du Conseil exécutif, l'évolution de la situation socio-économique a été plutôt encourageante. En 2006, l'économie a connu une croissance modérée de 2,9 % en 2006. Le budget général du pays pour l'année 2007, adopté par l'Assemblée nationale le 21 décembre 2006 et promulgué par le chef de l'Etat le 28 décembre 2006, s'élève à près de 125,3 milliards de Fcfa.

Environ 40 milliards Fcfa, soit 32 % du budget total, devront être fournis par les partenaires extérieurs. Par ailleurs, deux conventions d'un montant global de 68,5 millions d'euro ont été signées entre l'UE et le Gouvernement centrafricain pour la période 2008 – 2013, en vue d'appuyer les efforts de redressement économique. Certains des partenaires bilatéraux de la RCA ont également apporté une assistance budgétaire.

203. La situation sécuritaire sur le terrain a été marquée, au cours du mois de janvier 2007, par des affrontements entre les Forces armées centrafricaines et des éléments rebelles de «l'Armée populaire pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD)», qui opère principalement dans le Nord et le Nord-Ouest de la RCA, notamment à Kaga Bandoro et à Paoua. Ces combats ont provoqué la fuite des populations locales, dont certaines se sont réfugiées au Sud du Tchad et au Cameroun. Des affrontements ont également été signalés, le 4 mars 2007, à Birao, entre les rebelles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et les troupes françaises positionnées dans la région depuis les attaques d'octobre 2006.

204. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer les efforts du dirigeant libyen, Muammar El Kaddafi, Haut médiateur permanent pour la paix et la sécurité dans l'espace CEN-SAD, qui ont abouti à la signature, le 2 février 2007, à Syrte, d'un accord de paix entre le Gouvernement centrafricain et le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine. En RCA même, le Groupe des sages mis en place en janvier 2005 a été chargé d'entamer des consultations avec les partis politiques, les syndicats, les organisations et associations de la société civile, ainsi qu'avec les ambassadeurs accrédités en Centrafrique, afin de trouver les voies de sortie de la crise. La majorité des interlocuteurs du Groupe ont souhaité la tenue d'un dialogue politique inclusif. Le Président François Bozizé a marqué son accord et chargé le Groupe des sages de préparer et d'organiser ce dialogue. C'est dans ce contexte que le Groupe a poursuivi ses consultations à l'étranger avec l'ancien Président Ange-Félix Patassé et des responsables des mouvements politico-militaires, en vue de conférer au dialogue un caractère inclusif.

205. Après la signature à Birao, le 13 mars 2007, d'un autre accord entre le Gouvernement et le chef des opérations de l'UFDR, Zacharia Damane, le Groupe des sages a demandé au Gouvernement de faire libérer Abakar Sabone et Michel Djotodja, les deux leaders de l'UFDR arrêtés à Cotonou. Le Gouvernement a mis sur pied un groupe de contact qui poursuit les consultations avec les groupes armés, en particulier avec l'UFDR.

206. La Force multinationale de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (FOMUC), qui a été déployée dans le pays depuis décembre 2002, poursuit ses activités et continue de jouer un rôle actif dans la stabilisation de la situation sécuritaire, avec l'appui financier de l'UE, à travers la Facilité pour la paix en Afrique. Les activités de la FOMUC se sont étendues à l'intérieur du

pays, avec un troisième site, désormais fonctionnel à Kaga Bandoro, après ceux de Bria et de Bozoum.

207. Une mission conjointe UA-UE d'évaluation de la FOMUC s'est rendue en RCA du 26 avril au 3 mai 2007. La mission est parvenue à la conclusion qu'il fallait prolonger les activités de la FOMUC jusqu'en décembre 2007, alors qu'il était prévu de mettre fin à son mandat le 30 juin 2007. La mission a souligné la nécessité d'envisager, à compter de janvier 2008, un nouveau plan d'activités pour la force qui tiendrait compte du rôle que devrait jouer la FOMUC dans le processus politique et de dialogue avec les différents groupes rebelles, le programme de réforme du secteur de la sécurité en préparation par le Gouvernement et le projet de «Pôles de développement» envisagé par l'UE à partir de 2008 dans le cadre du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED).

208. Le 11 mai 2007, le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, en sa qualité de Président du Comité ad hoc sur la RCA mis en place par la CEMAC, m'a adressé une lettre au sujet du financement de la FOMUC. Il a sollicité l'appui de l'UA, afin que l'UE continue à assurer le financement de la FOMUC dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique. A cet égard, il a souligné que, lors du Sommet de la CEMAC tenu à N'djamena en avril 2007, les chefs d'Etat et de Gouvernement de cette organisation avaient décidé de maintenir la FOMUC pour au moins une année supplémentaire afin de consolider les résultats enregistrés et d'assurer avec efficience le nécessaire transfert de responsabilité vers l'Etat centrafricain. Par la suite, la Commission a formellement saisi la Commission européenne pour appuyer la requête de la CEMAC et demander la mobilisation de ressources supplémentaires pour la poursuite des activités de la FOMUC.

209. Enfin, je voudrais informer le Conseil que, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision prise par le CPS lors de sa réunion tenue le 12 février 2007, une délégation du CPS s'est rendue en RCA du 8 au 11 juin 2007. Elle a eu des séances de travail fructueuses avec les responsables gouvernementaux et les autres acteurs concernés. Le rapport de la délégation sera soumis à une réunion du CPS au niveau approprié.

H.V.10. LIBERIA

210. Depuis mon dernier rapport, la situation au Liberia a été marquée des efforts assidus visant à consolider la paix et à reconstruire le pays. Le Gouvernement libérien a intensifié ses efforts en vue de l'augmentation des recettes publiques, de la création d'opportunités économiques, de la fourniture de services sociaux, du respect des lois, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

211. Dans mon dernier rapport au Conseil, j'ai signalé la tension ethnique créée par le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs localités. Même si le risque de conflits inter-ethniques liés à la propriété et aux litiges

fonciers reste une préoccupation, il est encourageant de noter que la Commission présidentielle qui a été instituée pour enquêter sur les conflits inter-ethniques et les litiges fonciers dans les zones affectées (District de Nimba) a soumis à la Présidente son rapport ainsi que la recommandation concernant ce District, à savoir la mise en place, d'urgence, de mécanismes pour réconcilier les communautés en conflit, y compris la nécessité de formuler une politique d'utilisation des terres et de créer une Commission de l'utilisation des terres.

212. La situation sécuritaire au Libéria reste calme et stable. Les activités criminelles, notamment le vol à main armée, ont considérablement baissé à Monrovia et dans ses environs. La baisse des activités criminelles et l'endiguement des manifestations publiques pour éviter qu'elles ne dégénèrent en troubles généralisés témoignent de l'efficacité de la police civile de la MINUL et de la Police nationale libérienne réformée (LNP). En effet, la restructuration et la formation de la LNP a donné de très bons résultats. A ce jour, 2.610 officiers de la Police nationale libérienne ont terminé leur formation. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le Nigeria et le Ghana pour le rôle qu'ils ne cessent de jouer dans la fourniture de l'équipement et dans la formation de la police.

213. La réforme et la restructuration des Forces armées libériennes sont en cours, quoique avec un léger retard. Après la remise des diplômes à la première promotion de soldats, le programme de formation pour la deuxième promotion de nouvelles recrues a été reporté de janvier à avril 2007. Cependant, le personnel de la sécurité, en particulier ceux qui ont été démobilisés de l'armée, veulent savoir pourquoi ils ont été démobilisés. Ils remettent en cause l'interprétation de l'Accord de paix global quant à la restructuration des Forces armées libériennes et estiment que, dans le recrutement, la priorité devrait être accordée aux anciens de l'armée plutôt que de les démobiliser. Il convient de souligner que 23.000 ex-combattants attendent toujours de bénéficier du programme de réhabilitation et de réinsertion. Le montant requis pour mener à bien ce programme est estimé à 18 millions de dollars des Etats-Unis.

214. Au plan économique, le Libéria continue de montrer des signes marqués de redressement. La situation financière du Gouvernement libérien est jugée encourageante, car les perspectives à moyen terme se sont améliorées considérablement. Le taux de croissance du pays est estimé à environ 7,8% du PIB, axé essentiellement sur la construction, la relance du secteur agricole et sur le financement des dépenses publiques par les bailleurs de fonds.

215. Tout cela a été réalisé grâce à l'appui indéfectible de la communauté internationale. A cet égard, il importe d'évoquer les résultats concluants du Forum des partenaires du Libéria, qui a eu lieu à Washington D.C en février dernier. Je me félicite des annonces de contributions et d'annulation de la dette faites à cette réunion, et j'encourage les institutions financières multilatérales à émuler les créanciers bilatéraux en allégeant le fardeau de la dette libérienne.

216. Le Libéria a rempli les conditions pour jouir de la levée de l'embargo sur le diamant libérien. Le Gouvernement a adhéré au 'Kimberly Process Certification Scheme' et une mission d'évaluation a été envoyée dans le pays. C'est pour cette raison que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, le 27 avril 2007, la résolution 1753 (2007) aux termes de laquelle elle a décidé de lever l'embargo sur l'importation du diamant du Libéria, qui date de plus de trois ans. Le Conseil de sécurité a félicité le Libéria pour sa coopération continue avec le Kimberly Process Certification Scheme et a pris note des efforts que déploie le Libéria pour remplir d'autres conditions exigées par le Kimberly Process.

217. Quant à la situation humanitaire, au 1^{er} mars 2007, environ 89.344 réfugiés étaient retournés volontairement dans leurs localités d'origine avec l'assistance du HCR et au total 36.000 autres sont revenus par leurs propres moyens. Il y a encore 107.348 réfugiés dans la sous-région qui attendent d'être rapatriés. Au Libéria, 16.168 réfugiés sont encore dans ce pays, surtout des Sierra Léonais, des Guinéens et des Ivoiriens.

218. Je voudrais rendre hommage aux autorités libériennes pour leurs efforts soutenus visant à la reconstruction de leur pays. Nous devons encourager la communauté internationale à continuer d'apporter l'appui nécessaire à la reconstruction et au développement post-conflit du Libéria.

H.V.11. COTE D'IVOIRE

219. L'année 2007 a commencé, en Côte d'Ivoire, sous de bons auspices. En effet, dans une allocution prononcée à l'occasion du Nouvel An, le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, a marqué son accord de principe pour le dialogue direct proposé par le Président Laurent Gbagbo dans son message à la Nation du 19 décembre 2006. L'on se souviendra que, dans ce message, le chef de l'Etat ivoirien avait formulé cinq propositions de sortie de crise, à savoir l'instauration d'un dialogue direct avec la rébellion en vue du désarmement et de la réunification du pays, la suppression de la zone de confiance, la création d'un service civique national, une amnistie générale et la mise en place d'un programme d'aide au retour des déplacés de guerre.

220. Les Forces nouvelles et leurs alliés du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) se sont concertés le 18 janvier 2007 pour harmoniser leurs vues. A l'issue de cette réunion, les leaders du G7 (RHDP et Forces nouvelles) ont marqué leur accord au Secrétaire général des Forces nouvelles pour accepter la proposition de dialogue direct avec le chef de l'Etat, mais dans le strict respect de la résolution 1721 du Conseil de sécurité des Nations unies.

221. Il convient de rappeler qu'au cours du Sommet de la CEDEAO tenu à Ouagadougou, le 19 janvier 2007, les dirigeants de la région ont salué l'initiative

du Président Gbagbo d'engager le dialogue avec le Secrétaire général des Forces nouvelles et ont invité le Président en exercice de la CEDEAO à faciliter ce dialogue pour dynamiser le processus de paix. De même, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, en janvier 2007, a exhorté les parties ivoiriennes à redoubler d'efforts pour mener à son terme le processus de paix sur la base de la résolution 1721, à travers le dialogue direct proposé par le Président Laurent Gbagbo.

222. Le dialogue direct entre le camp présidentiel et les Forces nouvelles a ainsi été ouvert à Ouagadougou le 5 février 2007 sous la facilitation du Président Blaise Compaoré, désigné par les parties et mandaté par la CEDEAO. Le facilitateur a procédé par des consultations séparées avec chacune des deux délégations, ainsi qu'avec certains acteurs de la communauté internationale. Il a également consulté le RDR et le PDCI-RDA. Ces efforts, conduits avec efficacité et discrétion, ont permis au dialogue d'aboutir, le 4 mars 2007, à la signature de l'Accord politique de Ouagadougou entre le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Kigbafori Soro.

223. L'Accord politique de Ouagadougou, accueilli favorablement par la population et l'ensemble des partis politiques, a trouvé des compromis pour résoudre les principaux blocages du processus de paix. S'agissant de l'identification et du processus électoral, l'Accord détermine des modalités simplifiées pour l'obtention de la carte nationale d'identité et de la carte d'électeur et clarifie les responsabilités pour la délivrance de ces documents. Pour ce qui est des Forces de défense et de sécurité, l'Accord consacre l'intégration des Forces des ex-belligérants et la création d'un Centre de commandement intégré (CCI) chargé d'unifier et de restructurer ces forces. L'Accord prévoit également la suppression progressive de la zone de confiance ainsi que la concertation entre les deux parties signataires pour la désignation des responsables, dans le cadre du redéploiement de l'Administration. Parmi les autres dispositions importantes de l'Accord, il convient de noter la création de deux mécanismes de suivi de l'Accord et l'adoption d'un chronogramme d'exécution d'une durée de 10 mois.

224. La communauté internationale a réagi très favorablement à la signature de l'Accord politique de Ouagadougou. C'est ainsi que le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, réuni le 16 mars 2007, a formulé des recommandations à la suite desquelles le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, réuni le 19 mars 2007, a décidé d'entériner pleinement cet Accord. Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies a fait sien l'Accord politique de Ouagadougou par une déclaration présidentielle datée du 28 mars 2007.

225. Conformément aux dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou et à l'Accord complémentaire signé le 27 mars 2007, M. Guillaume Kigbafori Soro a été nommé Premier Ministre le 29 mars et un nouveau Gouvernement incluant

tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis a été mis en place le 7 avril 2007. Le CPS, lors de sa 74^{ème} réunion tenue le 29 mars 2007, a entériné l'Accord complémentaire, ainsi que la désignation de Guillaume Soro aux fonctions de Premier Ministre.

226. Il convient de saluer les messages de paix, de pardon et de réconciliation que le Président et le Premier Ministre ont adressés aux populations à différentes occasions pour affirmer que la guerre est finie et souligner leur détermination à mettre pleinement en œuvre leurs engagements. D'autres initiatives ont été prises, notamment par le Congrès des jeunes patriotes (COJEP), qui a organisé, sur trois mois, une caravane de la paix à travers plusieurs villes du pays, dans la zone gouvernementale, et qu'il compte poursuivre en zone sous contrôle des Forces nouvelles. Le Gouvernement, pour sa part, a organisé un séminaire gouvernemental, le 2 mai 2007, dont l'objet était de créer les conditions d'appropriation de l'Accord de Ouagadougou et de le traduire en une feuille de route cohérente.

227. Sur le plan sécuritaire, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, nombre de mesures ont été prises. Il convient, à cet égard, de noter la signature, le 11 avril 2007, d'un accord entre les chefs d'état-major des Forces armées de Côte d'Ivoire, des Forces armées des Forces nouvelles et des commandants des Forces impartiales sur la suppression progressive de la zone de confiance ; la signature, le 12 avril 2007, par le chef de l'Etat d'une ordonnance portant loi d'amnistie pour les délits et crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat ; et l'inauguration, le 16 avril 2007, du CCI, ainsi que le début du démantèlement de la zone de confiance par la suppression du check point de Tiébissou et l'inauguration de la brigade mixte de gendarmerie de N'gattadolikro.

228. Au cours de la période sous examen, le Groupe de travail international (GTI) a continué à tenir ses réunions mensuelles ; c'est ainsi que trois réunions ont eu lieu respectivement les 12 janvier, 2 mars et 13 avril 2007. En plus de ses recommandations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1721, le GTI s'est montré favorable au dialogue direct et a encouragé le Président Blaise Compaoré à poursuivre ses efforts en vue d'aider les parties ivoiriennes à parvenir à un accord susceptible de relancer le processus de paix, conformément aux attentes des populations ivoiriennes. Afin de tenir compte de la nouvelle situation créée par l'Accord politique de Ouagadougou, le GTI a demandé à ses deux co-Présidents, au cours de sa réunion du 13 avril 2007, de mener des consultations avec les instances compétentes de la CEDEAO et de l'Union africaine sur le statut et le rôle du GTI et de faire des recommandations au Conseil de sécurité des Nations unies.

229. Une mission d'évaluation technique conduite par le sous-Secrétaire général des Nations unies pour les Opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a séjourné en Côte d'Ivoire du 9 au 22 avril 2007 pour définir le rôle des Nations unies dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Cette mission faisait suite à la demande du Conseil de sécurité au Secrétaire général des Nations unies de lui soumettre, avant le 15 mai 2007, des recommandations sur le rôle que cette institution pourrait jouer en vue d'appuyer la mise en œuvre du processus de paix, en prenant compte des derniers développements survenus en Côte d'Ivoire.

230. Il convient d'indiquer qu'au cours de la période sous examen, le pays a connu quelques incidents sur le plan sécuritaire. Il s'agit notamment d'une attaque, dans la nuit du 11 au 12 janvier 2007, aux postes douaniers de Noé, à la frontière avec le Ghana, qui a fait cinq morts et plusieurs blessés, ainsi que des manifestations de mécontentement de jeunes soldats recrutés en 2002 qui ont tiré en l'air, les 2 et 3 février 2007, dans quelques localités du pays, pour réclamer des primes et leur intégration dans les forces de défense et de sécurité, et des affrontements intercommunautaires à l'Ouest, sur fond de conflits fonciers, et de la montée de la criminalité en zone de confiance.

231. Le climat social a été caractérisé par des grèves qui ont paralysé l'activité professionnelle dans plusieurs secteurs, dont celui de l'enseignement. Des difficultés d'approvisionnement en eau potable dans certaines régions du Nord et de l'Ouest ont été à la base de maladies liées à l'eau. Des épidémies de méningite et de fièvre jaune ont été signalées dans plusieurs localités de Côte d'Ivoire, et ont été combattues par des équipes de vaccination dépêchées sur place. Parallèlement, le pays s'est progressivement remis des dégâts causés par le déversement des déchets toxiques dans le district d'Abidjan, en août 2006, et qui avait occasionné plus de 10 morts et affecté des milliers de personnes. Un accord à l'amiable est intervenu, le 13 février 2007, entre la Présidence de la République et la multinationale TRAFIGURA, qui a accepté de verser 100 milliards de FCFA en contrepartie de l'abandon de toute autre poursuite contre la société.

232. En conclusion, je voudrais me féliciter de l'évolution encourageante de la situation en Côte d'Ivoire. J'exhorte les parties ivoiriennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de promouvoir une paix et une réconciliation durables dans leur pays. J'exprime également mon appréciation au facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, pour son rôle et son engagement.

H.V.12. MAURITANIE

233. En janvier 2007, j'avais rendu compte des développements positifs intervenus en Mauritanie, en vue du retour à l'ordre constitutionnel. Depuis lors, l'élément majeur aura été la tenue, les 11 et 25 mars 2007, des premier et second tours de l'élection présidentielle qui a marqué la fin du processus électoral et qui a vu la victoire de M. Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi. Mon Envoyé spécial et une mission d'observation de l'UA conduite par l'Honorable Benjamin Bounkoulou, ancien Ministre des Affaires étrangères et actuel Vice-

président du Sénat de la République du Congo, ont observé le scrutin présidentiel. Dans ses déclarations publiées à l'issue des deux tours, la mission de l'UA a reconnu que les scrutins ont été réguliers, libres, démocratiques et transparents.

234. Par la suite, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) s'est réuni le 10 avril 2007 pour examiner l'évolution de la situation. A cette occasion, le CPS a pris note avec satisfaction de l'évolution intervenue en Mauritanie depuis le coup d'Etat du 3 août 2005, du bon déroulement du processus de transition démocratique et du retour à l'ordre constitutionnel. Le CPS a félicité le Président et les membres du Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), ainsi que le Premier ministre et les membres du Gouvernement de transition, pour avoir tenu les engagements pris et mené à bien le processus de retour à l'ordre constitutionnel. Le CPS a également exprimé ses félicitations au Président élu, et l'a encouragé à tout mettre en œuvre pour consolider les acquis de la transition, renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance, approfondir le processus démocratique et prendre toutes les mesures de nature à renforcer l'unité et la cohésion nationales. Le CPS a, en outre, décidé de lever la mesure de suspension prise à l'encontre de la Mauritanie par sa 36ème réunion, tenue le 4 août 2005. La Mauritanie a, depuis, repris sa place au sein de l'UA.

235. A la suite de la prestation de serment du Président élu le 19 avril 2007, à laquelle la Commission a été représentée par le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité, le Gouvernement a été mis en place le 28 avril 2007, et les deux chambres du Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat, ont tenu leur première session parlementaire le 14 mai 2007. Je félicite la classe politique et le peuple mauritanien pour la maturité et le sens de responsabilité dont ils ont fait preuve tout au long du processus de retour à l'ordre constitutionnel. Pour sa part, l'UA continuera à appuyer et à accompagner les efforts du Gouvernement visant à consolider et à approfondir les avancées qui ont été enregistrées.

H.V.13. SAHARA OCCIDENTAL

236. Au cours de la période sous examen, la Commission, notamment par le biais de mon Représentant principal auprès de la Mission des Nations unies au Sahara occidental (MINURSO), a continué à suivre l'évolution de la situation au Sahara occidental. Le 13 avril 2007, le Secrétaire général des Nations unies a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur le Sahara occidental. Dans ce rapport, il a indiqué, entre autres, qu'il avait reçu deux propositions de la part des parties au litige : le Front Polisario a soumis une proposition pour une solution politique mutuellement acceptable qui préconise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, tandis que le Royaume du Maroc a soumis une Initiative en vue de la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara. Le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité exhorte les parties, le Maroc et le Front Polisario, à entreprendre des négociations directes, sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable

et mutuellement acceptable, qui assurera l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

237. Le Conseil de sécurité des Nations unies a, pour sa part, adopté le 30 avril 2007, la résolution 1754 (2007). Tout en prenant note des propositions soumises par les deux parties, le Conseil de sécurité leur a, entre autres, demandé « d'engager des négociations de bonne foi, sans conditions préalables, en tenant compte des développements survenus ces derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Le Conseil de sécurité a également demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur l'état de ces négociations et des progrès réalisés d'ici la fin du mois en cours. Par la même occasion, le Conseil de sécurité a décidé de proroger, jusqu'au 31 octobre 2007, le mandat de la MINURSO.

238. En application de la résolution du Conseil de sécurité, et sur la base de consultations avec toutes les parties concernées, le Secrétaire général de Nations unies a annoncé que les pourparlers directs entre le Maroc et le Front Polisario seront convoqués à New York, les 18 et 19 juin 2007.

239. Je forme l'espoir que les pourparlers directs ainsi prévus permettent aux deux parties de discuter de bonne foi de leurs divergences, dans le cadre des principes et des résolutions des Nations unies en vue de parvenir à un règlement du différend dont la persistance depuis des décennies a non seulement infligé des souffrances au peuple du Sahara occidental, mais a également empêché toute coopération significative entre les pays de la sous-région. La communauté internationale ne devra épargner aucun effort pour encourager les parties à saisir cette opportunité pour parvenir à une solution durable conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies.

H.VII. FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'UA ENTREPRISES SOUS L'AUTORITE PAR DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES NATIONS UNIES

240. Dans sa décision Assembly/AU/Dec.145(VIII), adoptée lors de sa 8ème session ordinaire tenue en janvier 2007, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a rappelé que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe principalement au Conseil de sécurité des Nations unies et a demandé aux Nations unies, d'examiner, dans le cadre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies, la possibilité de financer, à travers des contributions obligatoires, les opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec l'assentiment des Nations unies. La Conférence a demandé aux Etats membres, en collaboration avec la Commission, d'assurer, le suivi nécessaire.

241. Dans le cadre de suivi de cette décision, l'Afrique du Sud a saisi l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, en mars 2007, pour organiser un débat sur le thème « Relations entre l'Organisation des Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité a participé à cette réunion. A cette occasion, il a présenté la position de l'UA sur la question, telle qu'elle ressort de la décision adoptée par la Conférence, et souligné que l'acceptation par les Nations unies du financement des opérations de maintien de la paix conduites sous l'autorité de l'UA, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, renforcerait également l'autorité et la crédibilité de cet organe.

242. A l'issue de ses délibérations, le Conseil de sécurité, mettant l'accent sur sa prééminence en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a souligné l'importance que revêt l'appui à l'Union africaine et l'amélioration durable du capital de moyens et de capacités de l'UA. À ce propos, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, en consultation avec les organisations régionales compétentes, en particulier l'Union africaine, un rapport qui avancerait des propositions indiquant comment l'ONU pourrait mieux appuyer des mécanismes propres à resserrer la coopération et la coordination avec les organisations régionales concernant les arrangements au titre du Chapitre VIII, afin de contribuer grandement à la solution de problèmes communs de sécurité dans les zones préoccupantes et de promouvoir l'approfondissement et l'élargissement du dialogue et de la coopération entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

243. Cette question a été discutée lors de la consultation annuelle entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales /Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, les pays membres du G8 et d'autres partenaires, tenue à Addis Abéba, le 14 mai 2007. La réunion a noté la nécessité d'accorder un intérêt à la proposition de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de financer les missions de soutien à la paix conduites sous l'autorité de l'UA avec le consentement du Conseil de sécurité de l'ONU par des contributions obligatoires des Nations unies. A cet égard, la réunion s'est félicitée du débat organisé par le Conseil de sécurité au mois de mars dernier, et a indiqué attendre avec intérêt le rapport que le Secrétaire général de l'ONU doit soumettre dans le cadre du suivi de la Déclaration présidentielle du 28 mars 2007.

244. Lors du Sommet du G8 tenu à Heiligendamm (Allemagne), le 8 juin 2007, les pays du G8 ont affirmé qu'ils s'emploieraient, avec d'autres acteurs, à identifier, s'accorder sur, et à soutenir, des solutions durables sur les questions liées au financement durable, ainsi qu'à l'appui opérationnel, à la planification et à la gestion, des opérations de maintien de la paix conduites par le continent. Au cours des mois à venir, la Commission, en collaboration avec les Etats membres, poursuivra ses efforts visant à sensibiliser les partenaires de l'UA sur la

nécessité de régler durablement la question de financement des opérations de maintien de la paix conduites par le continent.

I. AFFAIRES POLITIQUES, DEMOCRATISATION, GOUVERNANCE, DROITS HUMAINS, AFFAIRES HUMANITAIRES

245. Il m'échoit le devoir de porter à l'attention du Conseil que la démocratie, les élections, la gouvernance et les droits de l'homme sont des questions fondamentales qui méritent un suivi minutieux et constant. Aujourd'hui, l'Afrique est confrontée au défi de la consolidation des valeurs et pratiques démocratiques et de la restauration de la culture de la paix et de la réconciliation, après de longues années de conflit. Des élections libres, justes et transparentes constituent des conditions préalables à la mise en place de gouvernements démocratiques et à la promotion de la bonne gouvernance.

246. Les processus électoraux, en tant que partie intégrante de la démocratisation et en tant qu'instrument de stabilisation, s'implantent résolument dans les États membres, en dépit des défis qui leur sont inhérents. Les peuples d'Afrique et leurs dirigeants déploient des efforts afin de relever ces défis et de faire aboutir ces processus.

247. S'agissant de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, la Commission, au cours de la période considérée, a concentré ses efforts sur la promotion de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption (et infractions assimilées) en vue d'obtenir un plus grand nombre de ratifications de ladite convention. Elle a également poursuivi l'application des dispositions de la Déclaration d'Addis-Abeba adoptée par la cinquième Conférence des ministres de la Fonction publique.

248. La Commission mène des actions constantes en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, éléments essentiels pour la mise en place d'un système démocratique efficace, à travers un plaidoyer accru pour la prise en compte dans les législations nationales des dispositions des différents traités internationaux et régionaux sur les droits de l'homme ; ceci se fait dans le cadre des mécanismes de l'Union africaine en matière de défense des droits de l'homme, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que d'autres instruments pertinents.

249. Les activités ci-après ont été menées par la Commission dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

I.I. GOUVERNANCE, DEMOCRATIE, ELECTIONS ET DROITS DE L'HOMME

250. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que la Commission de l'UA a fourni un leadership actif dans le domaine de la gouvernance, de la démocratie, des élections et des droits de l'homme. L'essentiel des activités de la Commission a été l'organisation d'un certain nombre de conférences et de réunions.

I.I.1. GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE

251. Qu'il me soit permis d'informer le Conseil que la **Conférence internationale sur le maintien de l'élan démocratique** en Afrique s'est tenue du 5 au 7 mars 2007 en Afrique du Sud. Outre l'examen des progrès démocratiques réalisés dans le continent, la Conférence a fourni une plate-forme pour des contacts en ce qui concerne les questions de gouvernance, de démocratie et d'élections en Afrique. La Conférence a été convoquée en partenariat avec la Commission électorale d'Afrique du Sud et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

252. La Conférence a permis de donner une impulsion à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et a été aussi une très importante occasion pour la Commission de l'UA de populariser ledit instrument. Etant donné qu'une attention particulière a été accordée à la Charte, la Conférence a eu pour effet d'accentuer l'urgence qu'il y a de la ratifier pour qu'elle devienne un instrument clé de la Commission dans ses contacts avec les Etats membres concernant les questions de démocratie, d'élections et de gouvernance.

253. La Commission a également commencé l'élaboration d'initiatives pour la gouvernance à travers le continent comme base pour renforcer le rôle stratégique de l'UA dans le domaine de la gouvernance. Ces initiatives permettront d'identifier le rôle de tous les partenaires participant activement au processus de la gouvernance et contribueront à l'établissement d'une coopération plus efficace et des partenariats ainsi qu'à l'harmonisation des activités liées à la gouvernance dans le continent.

I.I.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

254. Une série d'activités de lutte contre la corruption a été entreprise au cours de la période. L'essentiel de ces activités était de donner une impulsion à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (et les délits connexes).

a) Deuxième réunion des organes nationaux de lutte contre la corruption

255. La Commission a organisé la deuxième réunion des organes nationaux de lutte contre la corruption les 23 et 24 février 2007 en Afrique du Sud. La réunion a été organisée conformément au plan de la Commission de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'UA et la mise en place du mécanisme de suivi nécessaire. La Commission a fait un exposé à la réunion sur l'état de la mise en œuvre dans les Etats membres.

256. La Déclaration adoptée à la fin de la réunion mettait un accent spécial sur la nécessité pour tous les Etats membres de ratifier immédiatement la Convention. Par ailleurs, elle a fourni des directives détaillées sur la création du Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption de l'UA et confié un mandat spécifique au Bureau de la réunion pour donner une impulsion à la mise en œuvre de ses recommandations qui comprennent l'élaboration d'un plan d'action qui donne la priorité à l'assistance aux Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention.

b) Forum africain sur la lutte contre la corruption

257. Le Forum africain sur la lutte contre la corruption s'est tenu du 28 février au 2 mars 2007 en Afrique du Sud. En plus de consolider une vision africaine sur la lutte contre la corruption, le Forum visait à renforcer les partenariats de l'Afrique et à intensifier les efforts dans la lutte contre la corruption.

258. La réunion était importante pour la Commission en ce sens qu'elle lui a permis d'influencer les approches en vue de la prévention et de la lutte contre la corruption. A travers le Forum et son succès éclatant, la Commission a réaffirmé son rôle en tant que catalyseur des efforts collectifs en vue de l'agenda commun de l'Afrique.

259. La réunion a adopté la Déclaration d'Ekurhuleni qui établissait un vaste partenariat pour les efforts de l'Afrique dans la lutte contre la corruption. La Déclaration demandait également la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'UA. L'accent a été mis sur l'harmonisation des instruments régionaux et internationaux pour la lutte contre la corruption.

c) Cinquième Forum mondial sur la lutte contre la corruption et sur la sauvegarde de l'intégrité

260. Le Conseil se rappellera que le cinquième Forum sur la lutte contre la corruption et la sauvegarde de l'intégrité s'est tenu du 2 au 5 avril 2005 à Johannesburg (Afrique du Sud). La réunion a été une occasion historique en ce sens que c'était pour la première fois qu'une réunion de cette importance sur les

questions de lutte contre la corruption et de sauvegarde de l'intégrité se tenait sur le sol africain et avec la participation active de la Commission de l'UA.

261. La Commission a dirigé la région Afrique dans les négociations des conclusions et des recommandations du Forum. La Commission a pu spécifiquement affirmer le rôle de l'UA, au niveau mondial, en tant que catalyseur des efforts collectifs en vue d'adopter une approche commune pour la lutte contre la corruption sur le continent africain.

262. Les principales conclusions du Forum étaient, entre autres, la nécessité d'intensifier les efforts pour assurer la ratification des instruments pertinents sur la prévention et la lutte contre la corruption, le renforcement des organes régionaux et sous-régionaux chargés de la prévention et de la lutte contre la corruption et la nécessité de la coordination et de l'harmonisation efficaces des informations concernant les instruments régionaux sur la prévention et la lutte contre la corruption.

d) Recherche sur la lutte contre la corruption

263. Une initiative de recherche sur l'importance de la corruption dans le continent est actuellement à l'étude. La recherche a pour objectif d'assurer une meilleure compréhension des réalités de la corruption plutôt que les observations empiriques qui sont en général utilisées pour décrire le niveau de la corruption en Afrique. Une planification détaillée et l'établissement de partenariats pour appuyer la mise en œuvre de cette recherche est en cours.

I.I.3. SERVICE PUBLIC

264. Au cours de la période, deux réunions du Bureau de la cinquième Conférence des Ministres se sont tenues pour faire rapport et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba de la cinquième Conférence des Ministres de la Fonction publique et du Service public. Par ailleurs, une réunion ministérielle s'est tenue pour fournir des informations générales sur les activités entreprises dans le domaine du service public.

a) Charte du service public panafricain

265. Dans le cadre du processus de révision du projet de Charte actuelle, des consultations sont prévues sous l'égide du Bureau de la cinquième Conférence panafricaine. Une Charte actualisée sera présentée à la réunion des experts gouvernementaux avant la sixième Conférence panafricaine des Ministres de la Fonction publique et du Service public. La Charte établira des normes pour des prestations de services publics efficaces, rationnels et adaptés en Afrique.

b) Prix d'innovation pour le service public

266. Le processus de planification concernant les prix d'innovation pour le service public a pris fin. Les prix d'innovation seront présentés à la sixième Conférence panafricaine des Ministres de la Fonction publique et du Service public. Outre la reconnaissance de l'innovation dans le service public africain, les prix permettront de communiquer et de reproduire les bonnes pratiques du service public en Afrique et dans le monde.

c) Journée du service public de l'Afrique

267. La Journée du service public de l'Afrique est célébrée le 23 juin de chaque année. L'objectif de cette journée est de reconnaître et de promouvoir la valeur du service public pour le développement de l'Afrique. Cette année, le thème de la célébration sera : « Promouvoir la bonne gouvernance avec l'accent sur l'éthique et la lutte contre la corruption ». Le thème et les sous-thèmes ont été communiqués à tous les Etats membres pour orienter les activités de la célébration dans le continent et on espère que, comme les années précédentes, la célébration de cet important événement connaîtra une participation massive au niveau des régions.

d) Réseau africain des Instituts de formation des cadres (AMDIN)

268. Le Réseau africain des Instituts de formation des cadres récemment mis en place pour objectif d'assurer la promotion des Instituts de formation des cadres des Etats membres en tant que base pour le renforcement de leurs services publics. En plus de contribuer au lancement du réseau, la Commission de l'UA continue à fournir des directeurs pour sa mise en place. Au cours de cette période, l'AMDIN a organisé un programme de formation des formateurs et est en train de préparer sa première Conférence panafricaine prévue pour juillet 2007.

e) Programme de renforcement des capacités

269. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du temps écoulé en vue d'obtenir les fonds pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités pour la gouvernance et l'administration publique. Des efforts sont en cours pour faciliter le transfert des fonds annoncés par l'Union européenne à la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre du programme. D'autres partenariats sont également mis en place pour le renforcement des capacités.

270. Un vaste programme intersectoriel de renforcement des capacités a été présenté par le Secrétariat du NEPAD. Le défi de ce programme est son intégration dans les activités de renforcement des capacités déjà existantes au sein de la Commission et dans le continent. Des contacts ont été pris avec le Secrétariat du NEPAD afin d'établir les paramètres pour les activités de renforcement des capacités en vue de renforcer les efforts en cours pour le renforcement des capacités.

f) Sixième Conférence des Ministres chargés de la Fonction publique des Etats membres de l'Observatoire des Fonctions publiques africaines (OFPA)

271. La Commission a pris part à cette Conférence qui s'est tenue à Ouagadougou les 17 et 18 mai 2007. Cette participation visait à établir un pont entre l'Union africaine, à travers la Conférence panafricaine des Ministres de la Fonction publique d'une part et l'OFPA, pour voir dans quelle mesure une synergie pourrait être développée entre les deux institutions, à travers des actions coordonnées et harmonisées. La nécessité d'une telle interaction s'avère d'autant plus pressante que les deux institutions visent le même objectif, celui de la modernisation des fonctions publiques africaines, à travers des réformes visant, entre autres, la bonne gouvernance dans le domaine de la fonction publique. La Conférence de Ouagadougou avait d'ailleurs pour thème « Fonctions publiques et bonne gouvernance »

I.I.4. OBSERVATION DES ELECTIONS

272. Je voudrais informer le Conseil que, la Commission a dépêché des missions d'observation des élections législatives en Gambie, au Lesotho et au Burkina Faso.

- En Gambie, les législatives du 25 janvier 2007 ont été remportées par l'Alliance Patriotique pour la Réorientation et la Construction, parti au pouvoir avec 42 sièges sur 53 sièges.
- Au Royaume de Lesotho, les élections législatives du 17 février 2007 ont été remportées par le Congrès de Lesotho pour la Démocratie, parti au pouvoir avec 61 sièges sur 120 sièges.
- Au Burkina Faso, les législatives du 6 mai 2007 ont été remportées par le parti au pouvoir Congrès pour la Démocratie et le progrès (CDP) avec 73 sièges sur 111 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale.

273. Les processus électoraux se sont déroulés d'une manière générale de manière satisfaisante.

274. Par contre, la Commission n'a pas pu envoyer des observateurs à la présidentielle du 25 février 2007 au Sénégal, du 27 avril 2007 au Nigeria, et du 29 avril 2007 au Mali en application des dispositions pertinentes de la Déclaration du Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, notamment en ce qui concerne le délai de deux mois imposé aux Etats membres pour inviter l'Union africaine à observer les élections.

I.I.5. ACTIONS FUTURES

275. Au cours des prochains mois, les activités sur la démocratie, la gouvernance et les élections seront axés autour de la promotion de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales et nos partenaires concernés ; l'objectif étant de susciter la signature et la ratification rapide de cet important instrument. La Commission procédera également à une évaluation de l'observation des élections par l'Union africaine pour voir comment améliorer cette observation pour lui conférer plus de crédibilité. La nécessité du suivi en amont et en aval des processus électoraux s'avère à ce sujet cruciale. Enfin, la Commission poursuivra les efforts qu'il a engagés en vue de mener à bien l'agenda de l'organisation sur la fonction publique.

I.I.6. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

276. Au cours de la période considérée, la Commission de l'Union africaine a entrepris les activités suivantes :

a) Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

277. Le Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme continue à faire des progrès dans l'acquisition des publications pertinentes, le catalogage de ces publications, les visites officielles auprès des donateurs potentiels et des organisations intéressées, l'acquisition du matériel audiovisuel, l'accès aux installations internet gratuites. L'ensemble des activités du Centre de documentation a pour but de faciliter la réalisation de ses objectifs, à savoir :

- i) fournir au public multisectoriel l'information de première main ;
- ii) contribuer au renforcement et à la consolidation des capacités institutionnelles de l'Union africaine ;
- iii) servir de point de référence pour l'accès à l'information matérielle et interactive spécialisée sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique.

278. Le Centre de documentation est également en train d'introduire l'accès à de nouveaux services tels que la bibliothèque numérique. La bibliothèque numérique portera essentiellement sur les informations en ligne sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme, les élections et le genre. Le Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) et le Press

Display (un site web qui fournit l'accès, le même jour, à plus de 450 journaux et magazines du monde entier en 38 langues).

279. Ces initiatives de développement sont prises en vue d'offrir des services efficaces aux divers usagers dont le nombre est en augmentation, notamment les représentants des Etats membres, les Institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile, les chercheurs, les intellectuels etc. La Commission se félicite des efforts de tous ses partenaires qui ont contribué à ces progrès et continue de solliciter leur coopération.

b) Atelier sur la réalisation des droits de la femme grâce à l'éducation aux droits de l'homme

280. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé un atelier sous-régional sur l'éducation aux droits de l'homme pour l'Afrique du Nord avec le thème : « Réalisation des droits de la femme grâce à l'éducation aux droits de l'homme », qui s'est tenu du 17 au 20 mars 2007 à Alger (Algérie).

281. L'objectif de l'atelier était de contribuer à la mise en œuvre du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et de sensibiliser aux mécanismes et instruments africains des droits de l'homme dans la promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Ont assisté à l'atelier, les représentants des Etats membres de : Algérie, Egypte, Tunisie, Libye et République arabe sahraouie démocratique ainsi que les représentants de la Commission de l'Union africaine, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de l'UNESCO, de la CEA, de l'Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALESCO), le Centre pour la formation des femmes arabes et la recherche (CAWTAR) et Solidarité pour les droits de la femme africaine (SOAWR).

282. L'atelier a demandé le renforcement du partenariat entre les Etats membres de la région de l'Afrique du Nord dans la protection et la promotion des droits de l'homme grâce à l'éducation pour tous ; il a également demandé l'inclusion des questions concernant les femmes dans tous les programmes et politiques.

c) Commémoration du génocide du Rwanda

283. Le 7 avril 2007, la Commission de l'Union africaine a, en collaboration avec les autorités de la République du Rwanda, commémoré le 13^e anniversaire du génocide du Rwanda au Siège. La commémoration incluait une minute de silence, des prières et des exposés sur le thème : « Comprendre et lutter contre l'idéologie du génocide ».

284. Ont assisté à l'événement les représentants du Corps diplomatique, de l'Union africaine, des organes de l'Union africaine, des institutions du système des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la communauté rwandaise en Ethiopie, les organisations humanitaires et les organisations de la société civile.

d) Appui à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

285. La Commission de l'Union africaine continue à accorder la priorité à la CADHP en tant qu'un des principaux mécanismes des droits de l'homme du continent.

286. La Commission a organisé une session de réflexion entre le Comité des Représentants permanents et la CADHP pour renforcer les relations entre les deux organes et renforcer la CADHP pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. La réunion a recommandé l'organisation de fora similaires pour promouvoir les relations entre la CADHP et les organes de l'UA dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples.

e) Réunions en marge de la Commission des droits de l'homme et des peuples

287. La Commission de l'Union africaine a organisé diverses réunions en marge de quarante et unième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Accra (Ghana), à savoir :

- Atelier sur la mise en œuvre des Décisions de l'Union africaine concernant les droits de l'homme ;
- Atelier pour les Institutions nationales des droits de l'homme sur le suivi et l'établissement de l'existence des violations des droits de l'homme ;
- Réunion consultative des experts en média sur la liberté de la presse en Afrique.

288. Ont assisté à ces réunions, les représentants de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, des Institutions nationales des droits de l'homme, les experts en média et les organisations de la société civile.

289. Les réunions ont demandé le renforcement des mécanismes africains des droits de l'homme, à savoir la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Comité sur les droits et le bien-être de l'enfant, ainsi que le renforcement des capacités des

Institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent.

290. Elles ont également demandé l'organisation de réunions annuelles rassemblant les organes de l'UA, les Institutions nationales des droits de l'homme, le Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, les professionnels des médias, les Communautés économiques régionales et les organisations de la société civile, pour échanger les informations et chercher les moyens de renforcer la collaboration dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

291. La Commission de l'Union africaine s'est félicitée de l'appui de tous ses partenaires à l'organisation de ces réunions, notamment l'assistance technique et financière du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement, par le biais de leurs Bureaux à Addis-Abeba. La Commission continuera à soutenir les Mécanismes africains des droits de l'homme pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le continent.

f) Plans futurs

292. Les activités liées aux droits de l'homme pour le prochain semestre sont, entre autres :

- Renforcement de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (en cours) ;
- Atelier sur la prévention des conflits grâce à la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme pour les pays en conflit ou sortant de conflit ;
- Commémoration de la Journée des droits de l'homme en Afrique et Forum des OSC sur la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance ;
- Lancement de la Publication annuelle des rapports thématiques sur la liberté de la presse et la peine de mort ainsi que la commémoration de la Journée internationale de la tolérance ;
- Atelier sur le renforcement des Mécanismes africains pour la promotion et la protection des droits de l'homme ;
- Renforcement des capacités du personnel de l'UA pour les droits de l'homme et célébration de la Journée internationale des droits de l'homme.

I.II. AFFAIRES HUMANITAIRES, REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

293. Au cours de la période considérée, j'informe le Conseil que même si la situation des personnes déplacées est restée très préoccupante, certains Etats membres ont créé des conditions propices pour le retour de leurs ressortissants en toutes sécurité et dignité. Des opérations de rapatriement organisé et spontané dans les Etats membres ont été enregistrées. Des Burundais, Rwandais et Congolais de la République démocratique du Congo (RDC), des Somaliens et des Soudanais du Nord de la Somalie sont retournés dans leurs foyers et, en conséquence, certains camps de réfugiés ont été fermés. La Commission continuera d'exhorter les pays d'origine à créer des conditions propices pour le retour de leurs ressortissants.

294. Toutefois, en dépit du retour de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, l'Afrique continue à abriter le plus grand nombre de réfugiés estimé à environ 3 millions et plus de 15 millions de personnes déplacées dont la plupart n'ont pas le strict minimum.

295. Le Conseil se rappellera que la Commission a attiré son attention sur la détérioration persistante de la situation au Soudan, au Tchad et en République Centrafricaine, la région du Darfour au Soudan étant au centre en ce sens que la crise est en train de s'étendre aux pays voisins du Tchad et de la République Centrafricaine et a provoqué de nouvelles vagues de déplacement dans les deux pays. Un déplacement forcé et l'occupation des villages se poursuivent avec des incidents sécuritaires à l'intérieur et autour des camps des personnes déplacées. Pour aggraver la situation, l'acheminement de l'assistance humanitaire est sérieusement compromis par l'insécurité qui règne dans ces pays.

296. La Commission a été très dynamique dans la mise en œuvre de ses programmes et activités, en particulier conformément aux récentes décisions du Conseil exécutif et des Sommets. Ces activités ont été entreprises en étroite coopération et collaboration avec nos partenaires, à savoir : Action humanitaire en Afrique (AHA), Comité international de la Croix rouge (CICR), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et autres organisations humanitaires.

297. Dans le cadre du programme de travail du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, une mission d'évaluation sur le terrain a été effectuée en Guinée et en Côte d'Ivoire en mai 2007. La mission s'est réunie avec les responsables des gouvernements, les représentants des Bureaux de l'Union africaine, du HCR et autres institutions des Nations Unies et organisations humanitaires et a échangé des vues sur la situation humanitaire. Des informations utiles ont été recueillies qui ont permis d'avoir une image exacte de la situation humanitaire sur le terrain

dans les deux pays et contribué à avoir des informations précises pour les Etats membres.

298. Le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés et son Bureau se sont réunis pour examiner la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées ainsi que d'autres activités en faveur des victimes du déplacement forcé.

299. D'autres réunions se sont également tenues dont la plupart avec nos partenaires pour élaborer la voie à suivre dans la recherche de solutions durables au problème du déplacement forcé. Il s'agissait, entre autres, du processus consultatif de l'UA sur le projet de Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, de la réunion de l'UA avec les partenaires pour la mise en œuvre des activités spécifiques conjointes jusqu'en juillet 2007 ainsi que des réunions des Ambassadeurs africains avec le CICR qui portaient essentiellement sur la promotion du droit international humanitaire.

300. Je voudrais rappeler le très important projet de Convention sur les personnes déplacées que la Commission est en train de mettre au point depuis l'année dernière. La réunion sur le projet de Convention avec les partenaires et les autres principales parties prenantes a été constructive et fructueuse. En plus de faire des observations utiles qui seront prises en compte dans le projet de Convention à présenter, pour examen, aux juristes des Etats membres en septembre de cette année, les consultations ont contribué à renforcer davantage les relations entre l'UA et ses partenaires.

301. A ce stade, j'attire particulièrement l'attention du Conseil sur les deux décisions du Conseil EX.CL/Dec. 289 (IX) et EX.CL/Dec. 319 (X) concernant la tenue du Sommet spécial des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en 2008. La préparation de ce Sommet est en cours en étroite collaboration avec le Groupe de travail dûment constitué et composé du Bureau du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, des Représentations régionales des Etats membres, de l'UA/partenaires et de certains membres du Comité de coordination sur l'assistance et la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Le Sommet sera d'une grande importance non seulement pour le continent, mais également pour la communauté internationale. Par conséquent, l'Union doit relever le défi de son succès.

302. Le Conseil se rappellera que la Journée mondiale/africaine du réfugié est commémorée chaque année le 20 juin. Le thème de cette année est : « Enfant réfugié et sports ». Des activités conjointes de l'UA, du HCR, et du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés ont été organisées dans les camps de réfugiés en Ethiopie et l'Union africaine a fait un don de 10.000,00 \$EU pour assister les

enfants nécessiteux dans les camps. Les activités organisées au Siège de l'UA comprenaient une exposition et des activités culturelles.

303. Tout en concentrant nos efforts sur les victimes du déplacement, nous ne devons pas perdre de vue les autres catégories de mouvements massifs de personnes en raison des catastrophes provoquées par les hommes, de la migration illégale et irrégulière sur le continent ainsi que le problème de l'insécurité alimentaire qui, selon le PAM, affecte des milliers de victimes du déplacement forcé en raison essentiellement de la lassitude des donateurs. L'Union africaine a continué de manifester sa solidarité avec les pays frappés par les catastrophes. Au cours de la période considérée, le Burundi et le Mozambique ont reçu chacun un don de 50.000,00 \$EU pour atténuer les souffrances des victimes des catastrophes naturelles. Ce problème a été beaucoup souligné au cours des réunions avec les partenaires et, avec leur collaboration, la Commission mettra bientôt en place des mécanismes pour gérer ces catastrophes en Afrique. D'autre part, la Commission encouragera les États membres à suivre l'approche de la coopération et des partenariats avec les entités non étatiques afin de subvenir aux besoins humanitaires des populations migrantes.

304. Finalement, je signale au Conseil que la Commission a mis en œuvre sa décision EX.CL/Dec. 337 (X) sur la libre circulation des personnes en Afrique. Après les activités préparatoires intenses et plusieurs réunions au niveau du Comité d'experts des États membres sur la libre circulation des personnes et du Comité interne composé des représentants des divers Départements et Unités, les Passeports diplomatiques et de service de l'Union africaine ont été lancés le 25 mai 2007, Journée de l'Afrique à Addis-Abeba. Les premiers bénéficiaires du Passeport diplomatique ont été le Président de l'Union africaine S.E.M John Aggekum Kufuor, Président de la République du Ghana et S.E.M Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

I.III. COOPERATION AFRO-ARABE

305. Au cours de période sous examen, la Commission s'est attelée à la mise en œuvre du programme de coopération Afro-Arabe. Elle a assuré une supervision appropriée ainsi que le suivi de **l'Étude sur l'élaboration d'un mécanisme institutionnel pour des études stratégiques Afro-arabes /Redéfinition du rôle de l'Institut culturel Afro-Arabe**", qui a débuté en novembre 2006. Cette étude, conjointement menée par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat général de la Ligue des consultants des États arabes (LEA) est à sa phase finale.

306. Les consultants se sont réunis à deux reprises, à Addis-Abeba et au Caire, avec le personnel concerné de la Commission de l'UA, la LEA et les responsables de l'Institut culturel Afro-Arabe et ont procédé à un échange de

vues et d'idées, à la suite desquels ils ont présenté un projet de rapport qui est en cours d'examen par les deux parties.

307. Le Conseil se rappellera qu'un Protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains (AFTAAC), a été signé en décembre 2006. Il convient également d'indiquer que la Commission examine actuellement les projets des instruments avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD) et l'Autorité arabe pour l'investissement agricole dans le domaine de l'agriculture (AAAI), tandis que des discussions sont en cours sur les modalités de mise en œuvre des dispositions du protocole déjà signé avec l' AFTAAC. Ces mesures prises directement avec les institutions spécialisées arabes permettront à la Commission de coordonner la coopération entre l'Afrique et le monde arabe de manière plus efficace et efficiente.

308. La Commission a de même entrepris les préparations pour l'Étude d'évaluation du projet de la foire commerciale Afro-Arabe. L'étude évaluera l'impact de la foire sur les échanges commerciaux et l'investissement, examinera sa contribution visant à encourager des rapports directs entre les milieux d'affaires des deux régions et identifiera les problèmes organisationnels et pratiques qui ont gêné l'avancement de ce projet dans le but d'améliorer son efficacité à l'avenir. La Commission a achevé les préparations nécessaires et présenté sa proposition à la BADEA pour financement.

309. Dans le cadre du suivi de la recommandation de la deuxième réunion inter secrétariat UA/LEA, et afin que l'UA facilite la création des " **Comités Afro-arabes des ambassadeurs** " à Addis-Abeba, Bruxelles, le Caire, Genève et New York, la Commission a, en collaboration avec le président du sous-Comité multilatéral du PRC et la Délégation permanente de la Ligue des États arabes auprès de l'UA et de la CEA, entamé le processus de création d'"un Comité Afro-arabe des ambassadeurs" à Addis-Abeba. L'objectif étant de renforcer les relations politiques et diplomatiques entre les régions africaine et arabe et de leur permettre de se consulter et d'adopter des positions communes sur des questions régionales et globales majeures et d'intérêt pour les deux parties.

310. Conformément au protocole d'accord signé entre l'UA et la LEA en vue de la création d'**un Forum de développement Afro-arabe** et pour permettre des contacts plus étroits et un dialogue franc et ouvert entre les intellectuels, les universitaires, les chercheurs et les sociétés civiles africains et arabes sur des questions de préoccupation commune, la Commission a achevé les préparations des documents de base nécessaires devant être examinés par la réunion des responsables compétents de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, qui se tiendra bientôt au bureau de la Délégation permanente de l'UA auprès de la LEA au Caire.

311. J'ai conduit une délégation de la Commission de l'Union africaine au **19^{ième} Sommet de la Ligue arabe** qui s'est tenu du 27 au 29 mars 2007 à Riyad, Arabie Saoudite. De nombreuses questions d'intérêt pour l'Afrique et la coopération Afro-arabe ont été soulevées et examinées à ce sommet.

312. En marge du sommet, j'ai également procédé à la signature d'un nouvel **"Accord général sur la coopération entre l'Union africaine et la Ligue des États arabes "** avec mon homologue de la Ligue arabe, S.E. Amr Moussa, Secrétaire général de la LEA. Ledit accord devrait remplacer le précédent signé en 1986 entre l'alors Organisation de l'Unité africaine et la LEA et refléter les changements et les nouveaux développements intervenus depuis lors.

313. Dans le cadre dudit accord, l'UA et la LEA sont invitées à adopter des politiques communes sur les questions régionales et internationales, par le biais de consultations et d'échanges d'informations réguliers. L'accord préconise également la tenue de réunions organisationnelles, conférences, ateliers, foires commerciales, expositions, etc., en vue de coordonner et de renforcer les liens fraternels et de coopération entre l'Afrique et le monde arabe. Les deux parties sont de même convenues d'accorder mutuellement le statut d'observateur à leurs délégations lors des réunions ministérielles, des sommets et d'autres conférences qui ne sont pas ouvertes aux observateurs mais qui examineront des points de l'ordre du jour identifiés et convenus comme étant d'intérêt commun aux deux organisations.

314. Cet accord n'entrera en vigueur qu'à l'issue de son adoption et de l'échange des documents de ratification appropriés, raison pour laquelle je souhaiterais inviter le Conseil à l'approuver.

315. Pendant les six prochains mois, la Commission concentrera ses efforts sur l'avancement du programme de coopération Afro-Arabe à l'avantage des deux régions. L'accent sera mis sur l'achèvement des initiatives et des processus sus mentionnés déjà commencées et qui comprennent :

- La poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude menée sur l'Institut culturel Afro-Arabe et la facilitation du processus de transformation envisagé;
- L'évaluation du projet de la foire commerciale Afro-Arabe et la préparation de la prochaine édition de la foire ;
- La finalisation des protocoles d'accord entre l'UA, la BADEA, l'AOAD et l'AAID ;
- La facilitation de la création des comités Afro-Arabes des ambassadeurs à Addis-Abeba et auprès des bureaux de représentation de l'UA dans d'autres capitales ; et
- La facilitation de la création du Forum de développement Afro-Arabe.

J. BUREAUX DE REPRESENTATION DE L'UA

J.I. MISSION PERMANENTE DE L'UA A BRUXELLES

316. Il me plaît d'informer le Conseil qu'en plus de ses activités traditionnelles, notre Mission permanente à Bruxelles a eu, au cours de la période sous examen, un Agenda assez chargé. En effet, l'année 2007 est une année cruciale pour l'avenir de la coopération UA/UE. Plusieurs événements d'importance ont eu lieu qui nécessitent un suivi constant ; il y a lieu de citer entre autres:

- La Programmation du 10eme FED qui doit être bouclée avant Décembre 2007 et dont l'un des enjeux pour l'UA est la Facilité pour la Paix en Afrique (APF) ;
- Les négociations des APE qui sont prévues pour être conclues en décembre 2007 ;
- L'élaboration de la Stratégie Conjointe UA/UE en vue de son adoption au Sommet UE- Afrique prévue pour Décembre 2007 à Lisbonne (Portugal) ;
- Le Programme d'Appui de la Commission de l'UE à la Commission de l'UA, etc.

317. Toutes ces actions qui doivent être menées conjointement, nécessitent d'une part, une mobilisation du Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles et d'autre part, un travail de lobbying auprès de tous les Partenaires tant au niveau de l'UE que des Etats ACP.

318. Pour assurer le succès de tout ce travail, la mission doit assurer une bonne circulation de l'information entre le siège de l'UA et les différents acteurs impliqués.

J.I.1. ACTIVITES TRADITIONNELLES

319. L'un des plus grands défis était de créer une dynamique et un esprit d'équipe au niveau du Groupe des Ambassadeurs africains de Bruxelles. Pour ce faire, les activités suivantes ont été menées :

- Tenue régulière des réunions statutaires du Groupe (au moins une fois par mois) ;
- Multiplication des occasions de discussions autour des thématiques à valeur ajoutée pour les activités du Groupe (débat sur les conditions sociales de la Diaspora africaine en Belgique, notamment la question

du VIH/SIDA, débat autour de la place de la Diaspora Africaine dans les structures de la Commission de l'UA, etc...) ;

- Organisation, en collaboration avec l'Ambassade d'Afrique du Sud, d'une rencontre avec les représentants de la Diaspora africaine en Belgique, pour les sensibiliser et recueillir leurs contributions en vue de la tenue du Sommet sur la Diaspora prévu en Afrique du Sud.
- Organisation d'une rencontre le 24/05/07 entre SEM J. KUFUOR, Président du Ghana et Président en exercice de l'UA en mission à Bruxelles et le Bureau du Groupe des Ambassadeurs aux locaux de la Mission Permanente.
- Célébration de la Journée de l'Afrique dans la nuit du 24 au 25/05/07 au Palais de Tervuren en présence de nombreux invités de marque dont le Commissaire à l'Elargissement de l'UE qui a délivré un message de solidarité de SEM Manuel BARROSO Président de la Commission de l'UE. Cette soirée a été animée par des troupes culturelles du Ghana et du Rwanda.
- Organisation, du 02 au 03/06/07 à Oostende, d'une retraite du Groupe des Ambassadeurs et des Représentants des CERs accrédités en Belgique (CEDEAO, COMESSA, UEMOA). Cette manifestation qui est une première, s'est tenue a eu lieu grâce au soutien financier de la CEA et a été l'Occasion d'un échange franc et riche sur la redynamisation du Groupe et toutes les questions d'intérêt pour le Continent. Les conclusions de cette retraite sont transmises à la Commission de l'UA sous forme de contributions sur tous les sujets en discussions avec l'UE, notamment le Projet de la Stratégie Conjointe, les négociations des APE, etc.

J.I.2. PROGRAMMATION DU 10^{ÈME} FED

320. Il me plaît de rappeler au Conseil que l'un des principaux enjeux de la programmation du 10^{ème} FED pour l'UA est le renouvellement de la facilité pour la Paix en Afrique. C'est ainsi que, suite à une requête de la Commission de l'UA, en date du 26 février 2007, la Mission permanente a, d'une part, adressé une note verbale à toutes les Missions de l'UA en vue de les sensibiliser sur la question. De même, la Mission permanente a fait du lobbying auprès du Comité du financement du Développement ACP ainsi que la Direction générale du Développement de la Commission de l'UE.

321. Toutes ces démarches sont venues appuyer les engagements antérieurs des Partenaires et ont permis, d'une part, l'allocation d'une somme de 100 millions d'Euros à la Facilité pour la Paix pour l'année 2007 et, d'autre part, la programmation de 600 millions d'Euros sur le 10^{ème} FED, respectivement pour la

période 2008-2010 et 2011-2013. Il y a lieu de saluer la contribution du bureau des ACP sous la Présidence de l'Ambassadeur du LESOTHO et son Comité du Financement du développement, présidé par l'Ambassadeur de Djibouti.

322. Pour conclure sur la Facilité pour la Paix en Afrique (APF), il convient d'insister sur la décision d'associer le Secrétariat Général des ACP au Comité chargé de la gestion des Fonds de la Facilité.

J.I.3. LA STRATEGIE CONJOINTE UE/AFRIQUE

323. Le Conseil se souviendra que depuis le Sommet de Khartoum, la Commission de l'UA et celle de l'UE ont reçu mandat d'élaborer sous la supervision de la Troïka UA/UE, un Projet de Stratégie Conjointe UE/Afrique qui doit être soumis pour adoption au 2^{ème} Sommet UE/Afrique. Depuis cette date, un processus de discussions a été engagé sous forme des réunions de façon alternative respectivement à Bruxelles et à Addis-Abeba.

324. Toutefois, le problème auquel a eu à faire face la Mission Permanente de l'UA à Bruxelles, est la démobilisation du Groupe des Ambassadeurs africains de Bruxelles de se voir déconnecté des discussions avec l'UE sur le Projet de Stratégie alors qu'ils sont les principaux interlocuteurs des Partenaires Européens. A présent, la Mission Permanente a formalisé des réunions d'échanges entre le Groupe d'Ambassadeurs de Bruxelles et la délégation des négociateurs de la Stratégie à la veille de chaque rencontre avec la Partie Européenne. Ce mécanisme fonctionne bien désormais.

325. Par ailleurs à chaque rencontre entre les délégations des négociateurs, les conclusions sont automatiquement communiquées aux Missions Diplomatiques Africaines à Bruxelles par la Mission Permanente de l'UA qui joue le rôle d'interface. Cette procédure a permis d'une part de combler le déficit d'informations et d'autre part, à la Partie Africaine de mieux harmoniser ses positions sans voix discordantes. Ainsi, la veille de la troïka ministérielle UE/Afrique du 15/05/07, la Mission a organisé une rencontre de débriefing sous la conduite du ministre ghanéen des Affaires étrangères, ce qui a permis une contribution cohérente et assez bien structurée de la Partie Africaine.

326. La Mission Permanente a également pris part à un Séminaire organisé par le Centre Européen pour la Gestion des Politiques de Développement (ECDPM) les 23 et 24 Avril 2007 à Bonn (Allemagne) à l'attention de la Société Civile et portant sur le Projet de la Stratégie Conjointe. Le séminaire vise à informer la Société Civile sur le Projet et recueillir ses préoccupations.

J.I.4. LES NEGOCIATIONS DES APE

327. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'à la suite d'un malentendu entre notre Commission et le Groupe des Ambassadeurs africains et

suite à un certain nombre d'explications, les choses semblent rentrer dans l'ordre et aujourd'hui, le Groupe se montre de plus en plus actif sur les APE. Bien plus, à toutes les rencontres, il défend et soutient le rôle de coordination des négociations des APE dévolu à la Commission de l'UA et qu'il trouve primordial pour des Accords harmonisés et dans l'intérêt de l'Afrique. C'est ainsi que, grâce à l'initiative de la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie, le Groupe africain des ambassadeurs à Bruxelles, a été invité à prendre part à la 3^{ème} session extraordinaire des ministres africains du Commerce de l'UA, tenue à Addis-Abeba, les 15 et 16 janvier 2007. Quatre (4) Ambassadeurs représentant les 4 régions Africaines ACP et désignés par le Groupe, ont ainsi pris part à cette réunion sur financement du Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'UA. Leur contribution a été très positive.

328. Pendant la période sous examen, la Mission permanente de l'UA a pris part à toutes les réunions des ACP sur les APE telles celle du comité technique sur la revue à mi-parcours des APE qui a s'est tenu en mars 2007, à Bruxelles. La Mission permanente a également participé à toutes les réunions des ministres africains en charge des discussions sur les APE qui se tiennent au siège des ACP telles que les dernières réunions du Comité des Ministres ACP et du conseil ministériel conjoint ACP-UE qui ont eu lieu du 22 au 25 mai 2007, à Bruxelles, ainsi qu'à un séminaire organisé à Cotonou (Bénin) par la CEA et portant sur les Produits Sensibles et les produits spéciaux dans les négociations des APE.

J.I.5. AUTRES ACTIVITES

329. Dans le but de vulgariser et de donner une certaine visibilité de l'UA en Europe :

- 1) A l'occasion de la tenue à Bruxelles de la 7eme session de l'Assemblée Parlementaire ACP-UE, et sur invitation du Bureau, le Représentant Permanent a animé le 21 Mars 2007, une Conférence Débat **sur le Projet de la Stratégie Conjointe à l'attention des Parlementaires.**
- 2) Sur invitation du Directeur de l' Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), le Représentant Permanent a pris part au 8eme Forum sur Le Continent africain (FICA) qui a eu lieu à Paris le 04/06 07 et au cours duquel il a animé un débat sur le Thème : « **Approche africaine du Partenariat Stratégique** »
- 3) Sur invitation du Président de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD), le Représentant Permanent a animé une Conférence débat sur **le Futur de la Coopération UE/Afrique** , le 07/06/07 à l'occasion de la tenue de leur Assemblée Générale.

J.I.6. CONCLUSION

330. Pour conclure, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que les locaux qui abritent actuellement le Bureau de représentation de l'UA à Bruxelles deviennent inadaptés compte tenu du nombre croissant des Représentations des Etats membres à Bruxelles. L'acquisition d'un autre bâtiment comportant une grande salle de réunion pouvant contenir l'ensemble du Groupe des ambassadeurs africains s'avère une nécessité et une priorité.

J.II. REPRÉSENTATION PERMANENTE DE L'UNION AFRICAINE À GENÈVE

331. Au cours de la période sous examen, la Commission, par sa Délégation permanente à Genève, a connu une période d'intenses activités aussi bien en ce qui concerne l'appui et la coordination du Groupe africain que la représentation de la Commission de l'Union africaine. Les activités au niveau des Organisations Internationales ont été diverses et les résultats obtenus sont assez satisfaisants en dehors de l'OMC, où les négociations piétinent. Les manifestations de célébration de la Journée de l'Afrique ont accueilli plus de huit cent invités. Des hauts responsables des Organisations Internationales ont renouvelé, lors de la Conférence débat leur aptitude à nouer des partenariats stratégiques avec l'Afrique et l'Union africaine.

332. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et avec la création du nouveau Conseil des droits de l'homme, les activités de notre Représentation dans les domaines de promotion et de protection des droits de l'homme et des affaires humanitaires se multiplient et deviennent de plus en plus créatives et productives en accompagnant d'une manière dynamique le Groupe africain à Genève.

333. Il y a de souligner que la 5^{ème} session du **Conseil des Droits de l'Homme (CDH)** vient d'entamer ses travaux. Cette Session est considérée comme décisive pour la mise en place et l'avenir de ce nouvel organe. Toutes les délégations et tous les Groupes régionaux sont entrés dans une phase d'intenses activités pour essayer de trouver un consensus sur un certain nombre de questions restées en suspens.

334. Le Groupe africain qui, avec le constant soutien du Bureau de Genève, a fait de multiples réunions de concertation au niveau des experts et des ambassadeurs a réussi à dégager une position commune concernant en particulier la nécessité d'élire les détenteurs de mandats par le CDH devant lequel ils devront être responsables.

335. Cette procédure est vivement combattue par les Occidentaux qui insistent pour que les titulaires de mandats soient désignées par le Président du CDH sur

une liste qui sera établi par le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme. Le Groupe africain a, en outre, mis l'accent sur un mandat clair et précis qui doit être remis à chaque titulaire et qu'il soit mis un terme à des mandats qui se perdent dans des généralités et qui sont souvent sources de dérapages.

336. En ce qui concerne le **Code de Conduite des titulaires de mandats**, qui est la contribution concrète du Groupe africain, appuyé par la Commission de l'Union Africaine, à la mise en place des nouvelles institutions, le projet a déjà été introduit auprès du Secrétariat du CDH. Cependant des consultations ont été menées avec les différents Groupes régionaux pour s'assurer de leur soutien en cas de vote.

337. Cet exercice a permis de constater que la grande majorité des délégations soutiennent le texte africain et estiment que des gardes fous sont nécessaires pour brider le comportement de certains rapporteurs spéciaux, dont l'indépendance n'a pas été remise en question par le Code. Elles sont d'avis que les nouvelles institutions doivent être fondées sur un esprit de dialogue et de coopération constructive conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies portant établissement du CDH.

338. Au sujet de la crise qui continue à secouer le **Darfour**, le CDH avait mis sur pied sur la base d'une résolution adoptée par consensus, un Groupe d'experts qui s'est tout de suite attelé au travail. Il a notamment soumis au Gouvernement soudanais un tableau de recommandations de la Commission et du Conseil des droits de l'homme sur le Darfour, à mettre en œuvre à court et à moyen termes. Une mission de haut niveau a été dépêchée de Khartoum à Genève pour discuter avec le Groupe d'Experts qui soumettra son rapport à la 5^{ème} session du CDH qui lui demandera sans doute de poursuivre ses efforts.

339. Quant aux activités du **Haut Commissariat pour les Réfugiés** et de leurs impacts sur l'Afrique et les Africains, le Groupe Africain a pu prendre position vis-à-vis d'une certaine extension du mandat du HCR destinée à couvrir les **personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays (IDP)**. Sous la contrainte de l'urgence humanitaire, le HCR mène des opérations pour assister et protéger les IDP qui sont estimées à plus 15 millions en Afrique sur un total de 21 millions. Cela se fait sans aucun instrument juridique international. Les personnes déplacées relèvent de la responsabilité de leur Etat à l'intérieur duquel elles se trouvent. Le HCR ou toute Agence humanitaire qui veut porter assistance à cette population en détresse doit obtenir le consentement du gouvernement concerné.

340. Dans ce processus, deux principes pourraient entrer en conflit, celui de la souveraineté des Etats et celui de la responsabilité de protéger de la communauté internationale. Il s'agira donc de trouver un équilibre optimum entre ces deux exigences tout en ayant à l'esprit le bien être des victimes. Dans ce contexte le Groupe africain a commencé à faire entendre sa différence en soulignant en particulier la nécessité de ne pas léser les droits et les intérêts des

réfugiés, de ne pas éroder le principe du droit d'asile et de ne pas remettre en question le principe de non-ingérence.

341. Au cours de ce semestre 2007, les domaines de la Propriété intellectuelle, des Technologies, des Télécommunications et des Postes ont été marqués par plusieurs événements importants. **Au niveau de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**, deux sessions du Comité permanent des droits d'auteur et des droits connexes consacrés à la protection des organismes de radiodiffusion ont eu lieu et un processus s'achemine vers la convocation d'une conférence diplomatique pour négocier et conclure un traité actualisé pour protéger les organismes de radiodiffusion au sens traditionnel.

342. D'autre part, les travaux du Comité intergouvernemental chargé d'élaborer des mécanismes juridiques et toute une gamme d'instruments pratiques concernant la protection des savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (folklore) contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive ainsi que les aspects de propriété intellectuelle relatifs à l'accès et au partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques n'ont pas beaucoup progressé à cause des réticences de certains pays développés.

343. En outre, les travaux du Comité provisoire de l'OMPI sur l'agenda de développement qui visent à tenir compte de la dimension développement dans toutes les activités de cette Organisation et qui se poursuivent ont déjà abouti à des recommandations importantes. En effet sur les questions relatives à l'OMPI, le Groupe africain avec l'appui logistique, et même technique du Bureau de Genève a pu obtenir des résultats remarquables, d'où la nécessité d'organiser des séminaires courant 2008.

344. Dans le cadre des activités de **l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)** et depuis l'ascension d'un africain à la tête de cette Organisation, les rencontres et les échanges se sont multipliés entre la nouvelle direction, le Groupe africain et notre Représentation. Le nouveau Secrétaire Général de l'UIT nourrit beaucoup d'ambitions pour le Continent africain et compte beaucoup sur la Commission de l'Union africaine pour lui servir de relais pour un certain nombre de ses projets notamment, la cybersécurité, la directive pour l'inclusion de la fibre optique dans tous les projets d'infrastructure, la tutelle du Réseau des régulateurs africains des télécommunications, la réalisation des activités convenues dans le protocole d'accord UIT-Union africaine, la mobilisation pour une participation active à la rencontre Connect Africa qui sera organisée du 29 au 30 octobre 2007 au Rwanda etc. En vue de consolider le partenariat avec cette importante Organisation, le Bureau de Genève se propose en 2008, d'organiser un workshop pour renforcer les capacités du Groupe africain afin que celui-ci devienne véritablement proactif sur les questions traitées par l'UIT.

345. Quant à l'**Union Postale Universelle (UPU)**, la Commission de l'UA entretient de très bonnes relations avec la direction de cette Organisation qui consolide de plus en plus ses activités en Afrique. Des résultats du Conseil des Opérations postales de l'UPU, il est apparu que dans sa stratégie, qu'environ 83 projets sont identifiés dont certains sont en cours de réalisation. Néanmoins, il a été aussi relevé que malgré les résultats probants et faute de moyens tous les projets ne seront pas concrétisés, du fait de la croissance zéro du budget de l'UPU. L'Afrique est la région où la poste est la moins développée et l'UPU semble très disposée à faire des efforts dans ce sens. Il serait judicieux pour les pays africains de militer en faveur de la levée de cette mesure de croissance zéro du budget de l'UPU. En outre, il serait tout aussi important que **les pays africains se mobilisent pour accorder les facilités nécessaires aux projets de l'UPU et pour participer activement à son Congrès de Nairobi en 2008.**

346. Je voudrais rappeler à notre Conseil qu'en ce qui concerne **les affaires commerciales et l'état des négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**, la priorité de la Commission était la préparation et la réussite de la troisième session de la conférence extraordinaire des ministres africains du commerce, tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, les 15 et 16 janvier 2007 dont le succès a amplement contribué à la reprise des négociations.

347. Les membres de l'OMC montrent des signes d'inquiétude face à la lenteur du rythme des négociations. Le Décret américain sur la promotion commerciale arrive à échéance à la fin du mois de juin et cela constitue une source de préoccupation. Les membres ont, par conséquent, demandé que le processus multilatéral des négociations soit intensifié et poursuivi.

348. Cette reprise n'a pas réussi à réaliser le progrès escompté en dépit des affirmations d'engagement répétées de la part des principaux partenaires à mener le cycle de négociations à sa conclusion d'ici la fin du mois de décembre 2007. L'engagement de tous les membres de l'OMC est crucial pour le processus multilatéral qui se déroule à Genève. Les présidents des Groupes de négociations doivent faire montre de leur volonté de négocier, ce qui signifie que même s'ils défendent leurs positions, ils doivent démontrer également une certaine flexibilité nécessaire.

349. La délégation de l'UA a également apporté sa contribution dans le cadre des préparatifs du groupe africain pour ce qui est de sa participation à la réunion de haut niveau de l'OMC sur le coton. Les membres de l'OMC et la communauté internationale ont été invités à faire en sorte que le mandat de l'OMC sur le coton soit pleinement et scrupuleusement mis en oeuvre.

350. L'Afrique doit également mobiliser toutes ses énergies et ses capacités disponibles pour exercer davantage de pression sur les négociations pour faire valoir ses intérêts. Ce sera l'occasion de tester la volonté de la communauté

internationale pour donner forme à l'expression coopération internationale et cohérence politique et à la mise en oeuvre des acquis en matière de développement en faveur de l'Afrique.

351. Il me plaît de rappeler au Conseil que le second défi à relever pour l'Afrique au niveau de **la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)** réside en la préparation de **la CNUCED XII** qui aura lieu en avril 2008, à Accra au Ghana. Des divergences sont apparues entre pays en développement et pays développés sur les points concernant l'impact, le contenu et les incidences de la mondialisation. Après deux mois d'intenses négociations, il y a un accord sur les sous-thèmes et le thème de la Conférence qui portera sur : « Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement ».

352. Le Groupe africain est en ce moment très engagé avec le G77 dans la préparation du Sommet du G77 qui aura lieu du 3 au 5 septembre 2007 à Muscat. Durant ce Sommet, les Ministres se prononceront sur les vues et les attentes du Groupe sur les aspects clés du développement au sein du Système des Nations Unies et évaluerons la suite qui a été donnée au second Sommet du G77 tenu en 2005 à Doha, au Qatar.

353. Dans le domaine des affaires sociales, la période sous examen a connu d'importantes négociations aussi bien à **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** qu'au niveau de **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**.

354. Au cours de la 120ème session du conseil exécutif de l'OMS, l'Afrique a exprimé avec force sa position sur la nécessité de l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables pour la prévention des maladies. Cette position a été particulièrement reflétée lorsque l'Afrique a soutenu le projet de résolution sur le paludisme et qui exhortait les Etats membres à utiliser pleinement les flexibilités contenues dans l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) pour promouvoir l'accès aux produits pharmaceutiques. La divergence de points de vues sur cette question particulière s'est poursuivie au cours des travaux de la 60ème session de l'assemblée mondiale de la santé. Cependant, après un long débat qui s'est déroulé dans le cadre du groupe de rédaction, l'Afrique a réussi à rallier d'autres partenaires à sa position et la résolution a été enfin adoptée par l'assemblée mondiale de la santé.

355. Conformément à la pratique établie, les ministres de la santé du groupe AFRO et les chefs de délégations se sont réunis avant l'ouverture de la 60ème session de l'assemblée mondiale de la santé pour tenir des réunions quotidiennes de coordination. Il est à signaler que parmi les questions qui préoccupaient les délégations africaines, nous avons retenu le programme de la réforme des Nations unies sur le développement et des relations entre l'OMS et

les institutions comme la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et les institutions de Bretton-Woods.

356. La question du « harcèlement » dont fait l'objet certains hauts fonctionnaires africains, participant à des Conférences internationales, dans des aéroports européens et autres destinations a été soulevée avec insistance. Les délégations africaines ont sollicité la Commission de l'Union Africaine pour que cette question soit examinée par la Conférence de l'UA.

357. Lors de la 121ème session du conseil exécutif de l'OMS, la question de la rotation géographique pour le poste de directeur général a été longuement débattue. En soutenant cette position, le Groupe AFRO a informé la réunion que la troisième session de la conférence des ministres de la santé de l'Union Africaine qui s'est tenue à Johannesburg en avril 2007, avait demandé à la commission de l'Union Africaine de saisir l'OMS sur cette question.

358. S'agissant de l'OIT, il y a lieu de mentionner que la 298ème session du conseil d'administration tenue à Genève du 8 au 30 mars 2007, le groupe africain a tenu des réunions quotidiennes de coordination pour examiner les questions d'intérêts communs. Au cours de ces réunions, le groupe africain a soulevé la question des deux postes permanents (au moins) pour l'Afrique au sein du conseil d'administration du B.I.T. La révision de la méthode de travail de la commission de l'application des normes et l'augmentation du nombre des membres de la commission de la liberté syndicale ont été au cœur des discussions.

Célébration de la Journée de l'Afrique

359. Placée sous le haut patronage du Président la Commission de l'Union africaine, plusieurs événements ont marqué la célébration de la Journée de l'Afrique en Suisse avec la participation de nombreux invités de marque dont le Ministre ghanéen des affaires étrangères, de la coopération régionale et du NEPAD, les Directeurs et Secrétaires Généraux des Organisations Internationales, de nombreux cadres internationaux des représentants du secteur privé, des représentants de la société civile et de la Diaspora, ces invités, estimés à environ huit cent, ont assisté aux diverses manifestations : Conférence débats portant sur le thème « Renforçons la place de l'Afrique dans le monde à travers des partenaires stratégiques, équilibrés et responsables ». Une exposition d'œuvres d'art africain, Un défilé de tenues traditionnelles et des troupes musicales africaines ont animé l'évènement. Enfin, les résultats d'une étude menée par l'OCDE et la BAD en Afrique, relative à l'accès à l'eau et aux conditions sanitaires ont fait l'objet d'un échange fructueux lors d'une table ronde.

360. Pour conclure, les activités au niveau de la Représentation de Genève ont été comme par le passé intenses. L'appui apporté au Groupe africain a contribué

à l'obtention de résultats probants. Si le Bureau avait disposé d'un budget programme, l'encadrement et l'appui du Groupe africain aurait été plus conséquent sans doute avec de meilleurs résultats. En effet du fait du manque de personnels, de nombreuses activités importantes ne sont pas couvertes, tel est par exemple le cas de la Conférence sur le Désarmement. Un appui en termes de moyens humains et financiers contribuera à donner plus de visibilité à la Commission de l'Union africaine, à mieux défendre les intérêts de l'Afrique. La célébration de la Journée de l'Afrique en constitue un des moyens à considérer car lors des manifestations de cette année, des promesses de renforcement des partenariats avec le Continent africain ont été clairement confirmées ce qui nous encourage à multiplier des occasions de dialogues et d'échanges et d'en assurer un suivi ciblé.

J.III. MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE A NEW-YORK

361. Au cours de la période sous-examen, la Commission, à travers sa représentation de New York, a assuré le suivi des activités de l'ONU et veillé à la bonne coordination du processus des candidatures aux organes des Nations Unies pour l'année 2007 et a apporté son plein appui au Groupe Africain de New York pour l'organisation de plus de trente cinq réunions tenues au niveau des Ambassadeurs et celui des experts.

J.III.1. QUESTIONS POLITIQUES

a) Promotion de la Paix et de la Sécurité en Afrique

362. La Représentation a consacré une partie considérable de son travail au suivi des questions examinées au Conseil de Sécurité et qui concernent le Darfour, la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Sahara Occidental, la République Démocratique du Congo, le Libéria, le Tchad et la République Centrafricaine, ainsi que la situation au Moyen Orient, en particulier la Palestine.

363. A cet égard, plusieurs consultations, réunions et séances d'informations ont été tenues à divers niveaux. Il convient de citer notamment, la séance d'information du Commissaire de l'Union Africaine pour la Paix et la Sécurité avec le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DPKO) et les membres du Conseil de Sécurité le 27 février 2007, sa participation au débat public et à la Conférence du Conseil de Sécurité sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union Africaine, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales le 28 mars 2007 ; la consultation de haut niveau entre le Président de la Commission de l'Union Africaine et le Secrétaire général des Nations Unies le 17 Avril 2007 ; les séances d'information du Représentant Permanent de l'Union Africaine à New York dans le cadre de la réunion du DPKO avec les pays potentiellement contributeurs de contingents militaires et de Police pour l'AMIS le 19 Avril 2007, la réunion informelle du

Conseil de sécurité sur l'AMISON le 24 Avril 2007 et la réunion DPKO/UA sur l'AMISOM le 13 Juin 2007.

364. S'agissant de la Somalie, les efforts se sont concentrés sur la mobilisation du soutien en faveur de l'AMISOM et du déploiement, à terme, d'une mission des Nations Unies. L'accent a été constamment mis sur l'importance de l'intensification de la coopération entre l'UA, l'ONU et les autres partenaires internationaux, pour traiter les questions de paix et de la sécurité en Afrique en générale.

b) Consolidation de la Paix et Reconstruction après les conflits

365. La Représentation a également suivi de près le travail de la Commission de Consolidation de la Paix dans ses configurations pour la Sierra Leone et le Burundi, où des missions ont été envoyées. Leur choix comme pays pilotes résulte d'une intense action de lobby menée par le Groupe africain. Il convient aussi de noter que des progrès appréciables ont été enregistrés au Libéria, et en République Démocratique du Congo (RDC), suite à la tenue d'élections réussies dans ce pays.

J.III.2. LA REFORME DES NATIONS UNIES

366. Le Conseil se souviendra que cette question est d'un intérêt particulier pour notre Organisation et le Continent tout entier. Aujourd'hui, la question de la Réforme du Conseil de Sécurité connaît un regain d'intérêt avec les débats et les nouvelles consultations menées à l'Assemblée Générale. L'importance de soutenir cette dynamique a été largement exprimée et diverses propositions ont été avancées, dont la nécessité de passer aux négociations concrètes. A cet égard, le groupe africain a estimé que cette question mériterait d'être reconsidérée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains.

J.III.3. QUESTIONS DE LA NON-PROLIFERATION, DU DESARMEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

367. La Représentation a participé aux travaux de la session de 2007 de la Commission du Désarmement. Il a également suivi le processus préparatoire de la proposition de convention sur le commerce des armes illicites et suivi les questions relatives à la lutte contre le Terrorisme et à la Non-Prolifération des Armes nucléaires.

J.III.4. QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

368. La Représentation a participé activement aux diverses activités de l'ECOSOC, notamment la réunion de Haut Niveau de l'ONUSIDA à laquelle a pris part la Commissaire de l'Union Africaine pour les Affaires Sociales en février 2007; la 51ème Session de la Commission de la Condition de la Femme en

Février-Mars 2007 ; la 46ème Session de la Commission du Développement Social en Avril-Mai 2007 ; la 15ème session de la Commission sur le développement durable en Avril 2007 ; la 15ème session du Comité de haut niveau de l'ONU sur la coopération Sud Sud en Mai 2007, la réunion du Comité des Organisations Non-gouvernementales du 14 au 18 mai 2007, ainsi que la séance d'information de la Banque Mondiale sur leur Rapport Mondial de 2007, le 5 juin 2007. Le Bureau a, entre autres, fait une déclaration dans le cadre du débat thématique intitulé « Civilisations et le Défis de la Paix : Obstacles et Opportunités » du 10 au 11 mai 2007, au cours duquel l'importance du dialogue dans le traitement des questions de paix et de sécurité a été soulignée.

369. De plus, la Représentation à New York, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) a participé aux travaux du Comité directeur préparatoire de l'atelier des organisations régionales sur la protection des civiles dans les conflits armés qui s'est tenu à Dakar. Le Bureau a, en outre, contribué à diverses réunions et manifestations organisées par des ONG, la Société civile et la Diaspora américaines, qui ont mis l'accent sur le rôle de l'Union Africaine face aux défis de l'Afrique.

J.III.5. FACILITATION DU TRAVAIL DU GROUPE AFRICAIN

370. La Représentation à New York a apporté son plein appui au groupe africain pour l'organisation de ses réunions qui se sont penchées essentiellement sur les questions touchant à la réforme de l'ONU ; le projet de déclaration sur les droits des populations autochtones ainsi que sur la résolution relative à la coopération entre l'UA et l'ONU. Une augmentation significative du nombre de communications faites au groupe africain par diverses personnalités, a également été notée.

371. De même, la Troika du groupe africain a maintenu un contact étroit avec ses homologues des autres groupes régionaux, notamment la CARICOM et l'Union Européenne, ainsi qu'avec le Secrétaire général des Nations Unies et la Présidente de la 61ème Session de l'Assemblée générale avec lesquelles il a examiné des questions d'intérêts communs.

J.III.6. CANDIDATURES AFRICAINES AUX ORGANES DE L'ONU

372. La Représentation à New York a assuré, comme il se doit, la coordination efficace des candidatures africaines à divers postes des organes des Nations Unies pour les élections de 2007, en collaboration avec le groupe africain qui a su maintenir son esprit unique d'organisation et de cohésion. De grands succès ont été remportés dans les élections qui ont déjà eu lieu, notamment au niveau du Comité sur les Droits de l'Enfant dans divers organes de l'ECOSOC, au Conseil des Droits de l'Homme, pour la Seizième Session de la Commission du Développement Durable, à la Commission des Nations Unies sur le Droit

Commercial International, et au niveau des six grandes commissions et du Bureau de la Soixante Deuxième Session de l'Assemblée générale.

J.III.7. INTERACTIONS BILATERALES ET MULTILATERALES

373. Dès sa prise de fonction, en janvier 2007, le Représentant Permanent l'UA a activement mené des consultations bilatérales avec de hauts responsables des Nations Unies et de ses diverses institutions, les Représentants Permanents auprès de l'ONU, et d'autres représentants d'organisations de la société civile présentes à New York. Ces échanges ont contribué à renforcer les liens essentiels qui existent entre l'Afrique et la Communauté internationale.

374. La Représentation à New York a facilité la participation et le soutien du groupe africain pour la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves le 26 mars 2007, ce qui a mis en relief l'importance des relations entre l'Afrique et la communauté des caraïbes.

375. La Commémoration de la Journée de l'Afrique à New York a été organisée conjointement par le groupe des Epouses des Ambassadeurs africains, par le groupe africain et le Bureau de l'UA à New York. Cette commémoration comprenait une manifestation culturelle intitulée « la Beauté et l'Esprit de l'Afrique » tenue dans la salle de l'Assemblée générale le 31 mai 2007. Plus de 2000 invités dont le Secrétaire Générale des Nations Unies ont pris part à cet événement qui fit amplement honneur au patrimoine culturel africain dans toute sa richesse et sa diversité, et mis l'accent sur le soutien de la Communauté internationale à la paix, à l'intégration et au développement durable en Afrique.

J.III.8. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

376. La revitalisation en cours des Nations Unies a entraîné une forte augmentation du volume de travail du système et a conduit à la création de nouveaux organes chargés de questions d'une importance capitale pour l'Afrique. Tel est le cas de la Commission de consolidation de la Paix, le Conseil des Droits de l'Homme et d'autres mécanismes pour la revitalisation de l'ONU. Le Conseil de Sécurité lui aussi, continue de consacrer une grande partie de son attention aux conflits en Afrique. Il est à noter que la vision de l'UA d'une sécurité humaine globale et d'un développement socio-économique a eu un impact réel sur l'agenda des Nations Unies.

377. La question de la représentation de l'Afrique aux postes de responsabilité au sein du Secrétariat de l'ONU reste entière. Cependant, la nomination, par le Secrétaire général, d'une africaine au poste élevé de Vice-Secrétaire général a été chaleureusement accueillie.

378. En raison de ses faibles capacités, la Représentation de l'UA à New York a été contraint de se limiter au suivi des questions essentielles et prioritaires comme la paix et la sécurité, la consolidation de la paix, la réforme du Conseil de sécurité, et les questions clés de nature économique et sociale. Cependant, le Bureau a activement assuré ses fonctions de représentation et sa participation accrue à diverses activités d'intérêt pour l'Afrique a été reconnue et hautement appréciée. Il y a par conséquent un besoin crucial et pressant de renforcement de la capacité du Bureau pour tenir compte de ses fonctions essentielles et de ses responsabilités.

379. A la lumière de ce qui précède, il est recommandé qu'un mécanisme soit mis en place pour une meilleure coordination entre le Groupe Africain et la Représentation de l'UA à New York.

J.IV. MISSION DE L'UNION AFRICAINE AUPRES DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

380. La Mission de l'Union africaine auprès des Etats-Unis est mandatée pour développer, maintenir et consolider des relations institutionnelles constructives et productives entre l'Union africaine et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, les institutions de Bretton Woods, les organisations non-gouvernementales/société civile et académiques (groupes de réflexion), qui œuvrent à la recherche d'une solution aux questions africains ainsi qu'à la promotion de la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique et de la Diaspora africaine.

J.IV.1. ACTIVITES MENEES AU COURS DE LA PERIODE SOUS EXAMEN

381. Au cours de la période sous examen, la Mission de l'Union africaine a élaboré et soumis à la Commission de l'Union africaine, son plan de travail stratégique qui identifiait les activités clés à entreprendre au cours de la période bisannuelle.

382. Les toutes premières priorités de la Mission de l'Union africaine pour la période bisannuelle sont :

- **les relations publiques, l'assistance et la visibilité** permettant de dresser le profil et l'identification de la nouvelle Mission de l'Union africaine ;
- **le renforcement d'un mouvement de soutien politique fort**, qui permette de modeler et d'influencer la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique et de renforcer la diaspora africaine ;
- **la mise en place/Renforcement des relations de travail institutionnelles.**

383. Au cours de la période sous examen, la Mission de l'UA a établi des contacts avec le Doyen et les Membres du Corps diplomatique africain, les hauts responsables de l'Administration américaine des branches tant exécutive que législative du Gouvernement. Le Président du Sous-Comité sur l'Afrique et la santé mondiale, les parlementaires, les Représentants des organisations de la société civile pour l'Afrique, les organisations non-gouvernementales, agréées sur la foi et les académies. Des contacts ont également été pris avec l'organisation des Etats d'Amérique et les Institutions de Bretton Woods. La Mission de l'Union africaine a également contacté les entreprises et la Communauté d'Affaires. La Mission a, en outre, participé à des discours à prononcer des auditions du Congrès et d'autres fora avec l'objectif primordial de connaître l'Union africaine à Washington, d'exprimer et de promouvoir les priorités et les intérêts de l'Afrique.

384. **Dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement économique**, la Mission de l'UA a établi des contacts avec le Représentant commercial des Etats-Unis pour l'Afrique et le Bureau des comptes pour le défi du millénaire. Ces réunions ont permis d'échanger de vues et mettre en exergue certaines des préoccupations liées aux défis inhérents aux critères d'éligibilité pour la MCA d'une part et au manque de capacité de la plupart des pays africains à accéder effectivement aux marchés américains, dans le contexte de l'AGOA. La Mission a, en outre, participé avec le Bureau de liaison de l'UA au Liberia, au Forum des partenaires du Liberia et assuré la reconnaissance par le Forum, du geste de bonne volonté de l'Union africaine de considérer les arriérés de contribution de longue date du Liberia et l'inclusion de cette reconnaissance dans le Communiqué final du Forum.

385. **Dans le domaine de la paix et de la sécurité**, l'engagement de la Mission de l'UA vis-à-vis du Bureau Afrique du Département d'Etat américain et du Département de la défense a donné un aperçu de la politique américaine concernant l'Afrique en général dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier. Le message important émanant du débat politique concernait l'engagement de renforcer le partenariat et les relations de travail avec l'Union africaine à tous les niveaux, la reconnaissance du rôle de leadership de l'Afrique et l'engagement réitéré de l'Afrique de résoudre ses propres problèmes dans le contexte des mécanismes internes mis en place et l'engagement et le soutien continu du Gouvernement américain aux efforts de paix de l'UA sur le continent. La Mission a participé à la séance de consultations organisée par le Département de la Défense sur le Commandement proposé de l'Afrique (AFRICOM) et a dûment conseillé à la Commission, la nécessité d'organiser un débat exhaustif entre la Commission de l'UA et les Etats membres de l'Union africaine sur les incidences de l'Initiative américaine proposée pour l'Afrique.

386. **Dans le domaine du renforcement des relations multilatérales**, la Mission de l'UA a pris contact avec l'organisation des Etats-Unis d'Amérique, la

Banque mondiale et le Fonds monétaire international en vue d'envisager les opportunités de créer des relations de travail institutionnelles entre la Commission de l'Union africaine et ces institutions multilatérales. Ces contacts sont l'expression des engagements pris pour une participation plus systématique aux activités de la Commission de l'UA.

387. **Dans le domaine des discours à prononcer**, la Mission de l'UA a honoré un certain nombre d'invitations pour prendre la parole et d'autres événements importants. Ces événements ont servi de cadre d'expression de la vision globale de l'Union africaine et de promotion des diverses initiatives et programmes ainsi que la vision de la Mission de l'Union africaine auprès des Etats-Unis d'Amérique :

- discours-programme au déjeuner des épouses des Ambassadeurs entrepreneurs africaines et américaines;
- discussions de table ronde par la Table ronde du Conseil des entrepreneurs ;
- discours-programme au Séminaire du Caucus de l'unité Afrique-Amérique ;
- intervention d'un porte-parole à la Commémoration de la Journée de l'Afrique marquant le 50^{ème} Anniversaire du Ghana et le 15^{ème} prix de la réalisation de l'Afrique à Los Angeles (Californie) ;
- discours-programme au Sommet du transport aérien Etats-Unis – Afrique à Miami (Floride) ;
- intervention d'un porte-parole au Comité des Maires sur les questions de l'immigration Afrique/Caraïbes de la ville de Philadelphie.

388. La Mission a également participé aux consultations de la diaspora régionale organisée par l'Afrique du Sud à New York et aux Bahamas en prévision du Sommet de 2008 qui doit se tenir en Afrique du Sud.

389. Un événement majeur des activités de la Mission de l'UA couvrant la période sous examen a été essentiellement la commémoration conjointe de la Journée internationale de l'enfant avec le Conseil mondial de la Santé, le 14 juin à la Chambre des Représentants au Capitol Hill. Cet événement, parrainé par la parlementaire Betty McCollum, une démocrate de Minnesota, a porté essentiellement sur le thème choisi par l'Union africaine cette année : « **La lutte contre le trafic d'enfants** » et les conférenciers ont examiné les questions relatives à la santé, la nutrition ainsi que l'éducation de la petite fille.

J.IV.2. OBSERVATIONS

390. La mise en place de la Mission de l'Union africaine auprès des Etats-Unis d'Amérique est jusqu'ici la première accréditation de l'Union africaine auprès d'un pays bilatéral. Cela a suscité un grand intérêt et des espoirs de succès. La mise en place d'une mission américaine accréditée auprès de l'Union africaine et rehaussant le profil de l'engagement et des relations américaines vis-à-vis de l'Afrique en général et de l'Union, en particulier est également important.

391. Par conséquent, la réussite de la Mission de l'Union africaine auprès des Etats-Unis ne pourra se réaliser que si les conditions requises étaient remplies pour obtenir l'impact souhaité de la présence de l'UA à Washington. En l'absence des ressources financières et humaines requises, les buts et objectifs de la Mission ne sauraient être concrètement réalisés. Une attention particulière devrait également être accordée à l'amélioration de la communication et de la coordination entre la Commission de l'UA et la Mission de l'UA auprès des Etats-Unis d'Amérique.

K.RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

K.I. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITÉS DE LA JEUNESSE

K.I.1 CHARTE AFRICAINE DE LA JEUNESSE

392. Le Conseil se rappellera que, pour la séance de janvier, j'avais fait rapport sur l'adoption et le lancement de la Charte africaine de la jeunesse. À l'issue de son adoption en juillet 2006 par les chefs d'Etat et de gouvernement et de son lancement officiel en novembre 2006, la Charte africaine de la jeunesse a fait l'objet de diffusion par le biais de la publicité, de la sensibilisation et des activités de plaidoyer officielles. Le Département recourt aux stratégies développées en vue de la sensibilisation devant mener à l'implication des acteurs sociaux et politiques concernés, y compris les jeunes, en vue de faire connaître la Charte aux niveaux national et local dans les États membres. Jusqu'ici, quatre pays seulement l'ont signée, à savoir : Le Mali, le Burundi, le Togo et le Bénin.

393. Deux ateliers régionaux ont été organisés à l'intention des parties prenantes et des experts en Afrique centrale et de l'Ouest à Brazzaville et à Monrovia. À Brazzaville, des réunions ont été tenues avec le Président du Parlement et des ministres ; tandis qu'à Monrovia des réunions ont été organisées avec le vice-président et le chef de l'Etat. Ces réunions ont fait l'objet d'une large publicité par voie de radio et de Télévision dans les régions. Les délégués se sont engagés à accélérer le processus de signature et de

ratification. De nombreuses organisations de la jeunesse assurent la promotion de la Charte de la jeunesse par le truchement de différentes activités. Nombre d'organisations de jeunes des pays dont la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Congo, la RDC, le Togo, le Cameroun, Djibouti et d'autres, ont profité du 25 mai 2007, journée de l'Afrique, pour mener des activités en faveur des jeunes et faire connaître la Charte de la jeunesse. L'Union panafricaine de la jeunesse et d'autres organismes internationaux et agences de l'ONU accordent leur appui aux Etats membres en temps voulu.

K.I.2. REDYNAMISATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DE LA JEUNESSE

394. La Décision de Banjul EX.CL/Dec.292 (ix) a recommandé la redynamisation de l'Union panafricaine de la jeunesse et son utilisation en tant que structure continentale de la jeunesse. En octobre 2007, la réunion du comité directeur, suivie de la réunion du bureau des ministres de la jeunesse de l'UA procédera, entre autres, à l'examen de la stratégie élaborée en vue de redynamiser l'Union panafricaine de la jeunesse (PYU). Le PYU a pour missions majeures de travailler en collaboration avec la CUA dans le domaine de l'habilitation de la jeunesse, de défendre sans cesse la Charte, d'assurer sa diffusion et sa mise en œuvre, de mener et de faciliter la communication entre la jeunesse et la Commission de l'Union africaine. La stratégie proposée comporte des propositions sur des mesures visant à assurer des dispositions techniques et financières durables pour l'Union panafricaine de la jeunesse.

K.I.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (TVET)

395. Un des principaux domaines du Plan d'action pour la Deuxième décennie de l'Éducation en Afrique (2006-2015) est l'enseignement et la formation professionnels et techniques (TVET), qui doivent s'effectuer par le biais de programmes d'enseignement formels et informels. Dans le cadre du programme d'enseignement informel, le TVET est présenté comme un moyen de résoudre le problème de développement des compétences d'un nombre élevé de jeunes sans emploi et qui ont abandonné l'école en Afrique. Le TVET permettra aussi d'assurer la formation des jeunes qui sont sans éducation ou qui sont peu instruits en vue de les doter de compétences techniques et professionnelles et des moyens de gagner leurs vies. Le Département est entrain de négocier avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires en vue de la mise en place d'un Fond de capital à risques pour la formation de la jeunesse africaine dans le cadre du TVET, afin de soutenir des initiatives d'auto emploi.

396. Les ateliers régionaux de TVET à l'intention des régions en situation post conflit ont été organisés dans des régions de l'Afrique centrale et de l'Ouest (Brazzaville et Monrovia) en vue d'évaluer les services de formation de TVET et

les ressources humaines disponibles, d'élaborer, en collaboration avec les principales parties prenantes, les cadres pour des projets pilotes informels de TVET, et diffuser des stratégies propres à redynamiser le TVET en Afrique. Les jeunes sont les acteurs et les principales cibles de l'atelier, étant donné que le TVET sera utilisé pour les amener à s'impliquer dans le développement et la reconstruction de leurs pays. Le Département envisage d'élaborer un plan de mise en œuvre de nature à assurer la mobilisation de ressources pour faire face aux cours de formation, à la fourniture de l'équipement et des outils de développement. Des partenariats solides s'avèrent nécessaires pour les projets pilotes prévus, qui porteront également sur l'alphabétisation des adultes, notamment au Libéria où le nombre de jeunes illettrés est très élevé.

K.II ACTIVITÉS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

K.II.1 MISE EN ŒUVRE ET CONTROLE DE LA DEUXIEME DECENNIE DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

397. Dans mon précédent rapport, j'ai informé le Conseil que le « *Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique* » a été lancé à Maputo en septembre 2006. Le plan donne des informations sur l'ensemble des programmes de la Commission dans le secteur de l'éducation. Il comprend les domaines d'intérêt ci-après :

- Genre et culture
- Systèmes informatisés de gestion de l'éducation
- Formation des enseignants
- Enseignement supérieur
- Éducation et formation technique et professionnelle
- Programmes et matériel didactique
- Gestion de la qualité

398. La Commission a commencé à établir des partenariats stratégiques avec les principales institutions concernées, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action dans ces domaines d'intérêt. Des stratégies de mise en œuvre ont également été élaborées en ce qui concerne la formation des enseignants ; l'enseignement supérieur, notamment dans les domaines de l'harmonisation et de la qualité ; de l'éducation et de la formation technique et professionnelle. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action ont été présentés aux réunions du Bureau du Comité directeur et ministérielle du COMEDAF qui se sont tenues à Addis-Abeba du 29 au 31 mai 2007.

K.II.2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

399. En vue d'aider la mise en œuvre dans ce domaine d'intérêt, la Commission a signé un mémorandum d'accord avec l'Association des

universités africaines. Ce qui permettra aux deux parties d'unir leurs efforts pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique.

400. À cet effet, la Commission a organisé deux réunions d'experts africains en février et mai 2007, en vue d'examiner les projets de stratégie de l'harmonisation de l'enseignement supérieur, et d'élaboration d'un mécanisme d'établissement de la qualité pour l'enseignement supérieur en Afrique. Les deux stratégies ont été présentées aux réunions du Bureau du Comité directeur et ministérielle du COMEDAF qui se sont tenues à Addis-Abeba en mai 2007. Les initiatives destinées à faire avancer ces initiatives porteront sur un fort engagement auprès des communautés d'experts concernées. Tous les efforts sont déployés pour mettre en place, harmoniser et coordonner d'autres initiatives pertinentes. Une étroite collaboration avec l'UNESCO sera notamment recherchée pour l'examen ou une nouvelle rédaction de la Convention d'Arusha en vue de l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Les initiatives prises par le CAMES et les CER sont également prises en compte.

K.II.3 PROGRAMME ET MISE AU POINT DE MATERIEL DIDACTIQUE

401. Cette activité a démarré en janvier 2007, avec le Centre des études pour la renaissance de l'Afrique de l'Université d'Afrique du Sud qui a réalisé des rapports exhaustifs sur l'industrie de l'édition scolaire en Afrique ; et sur l'actualisation des ouvrages scientifiques destinés aux écoles, à l'aide des nouvelles connaissances tirées des revues universitaires des universités africaines. La formalisation de la collaboration avec le Centre des études pour la renaissance de l'Afrique de l'Université d'Afrique du Sud a commencé par un atelier d'experts de l'industrie de l'édition scolaire qui s'est tenu à Pretoria en janvier 2007. Grâce à ce même partenariat, le département organisera une conférence semestrielle des éditeurs et écrivains africains à partir de novembre 2007.

K.II.4 FORMATION DES ENSEIGNANTS

402. La Commission a entamé des discussions avec le « Centre for Mathematics, Science and Technology Education in Africa » (CEMASTE) à Nairobi au Kenya, avec l'appui du Gouvernement kenyan et de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), en vue d'établir une collaboration destinée à renforcer l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie et des mathématiques dans les écoles africaines. CEMASTE a déjà assuré avec succès la formation d'enseignants dans un certain nombre de pays dans ce domaine, et aider au renforcement des capacités grâce au parrainage de JICA. Cette collaboration sera concrétisée au cours du deuxième semestre de 2007.

403. La Commission collabore également avec l'Institut pour le renforcement des capacités de l'UNESCO (ICBA) à Addis-Abeba pour la mise en place d'une

stratégie globale de mise en œuvre de la formation des enseignants, en ayant recours à des méthodes d'enseignement contemporaines et d'enseignement à distance, et la formation avant emploi et sur le tas des enseignants et des autres cadres du secteur de l'enseignement. Une réunion d'experts et de partenaires potentiels se tiendra en septembre 2007, pour répartir les rôles et les responsabilités en vue de l'enracinement du plan d'action dans ce domaine.

K.II.5 LE PROGRAMME MWALIMU NYERERE DE BOURSE DE L'UNION AFRICAINE

404. L'attention du Conseil est, par la présente, attirée sur le fait que la mise en œuvre du Programme Mwalimu Nyerere, un programme phare de l'Union africaine, a enregistré des progrès avec les demandes provenant d'étudiants de toutes les régions d'Afrique. La prochaine étape consistera à organiser la réunion d'une Commission de sélection pour procéder au choix final des étudiants qui seront retenus pour ce premier contingent. La prochaine annonce sera faite à l'intention des étudiants qui effectuent des études de troisième cycle dans les universités africaines. Pour veiller à ce que les étudiants soient admis dans les « principales » universités africaines, des programmes de qualité ont été mis au point et serviront à déterminer les institutions qui seront habilitées à recevoir des étudiants dans le cadre du Programme Mwalimu Nyerere.

405. Entre temps, l'Union européenne a fourni des fonds pour le recrutement d'un fonctionnaire principal qui sera chargé de la gestion du programme des bourses. L'arrivée tardive des fonds et la lenteur du recrutement risquent de retarder la mise en œuvre de la phase suivante du programme, qui porte sur l'établissement et la mise en œuvre de la collaboration avec le programme européen Erasmus Mundus. Dans le cadre de cette collaboration, il y aura des échanges d'étudiants et d'enseignants entre les principales universités européennes et africaines.

K.II.6. OBSERVATOIRE DE L'EDUCATION DE L'UNION AFRICAINE

406. Un projet de déclaration commune d'intention a été élaboré avec la Commission en vue de commencer le renforcement des capacités de l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED). Ce projet de déclaration commune d'intention a été présenté au président de l'IPED (le Ministre angolais de l'éducation), pour approbation. Une nouvelle structure a également été préparée et sera approuvée par le prochain Sommet de l'Union africaine.

K.III. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

K.III.1. MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE JANVIER 2007

407. Le Conseil se rappellera que le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'était tenu en janvier 2007 avait pour thème « Science, Technologie et Recherche pour le Développement en Afrique ». Ce Sommet a pris d'importantes décisions et les actions suivantes ont été prises en vue de leur mise en œuvre :

i. Décision Assembly/AU/Dec.138 (VII)

408. Dans cette décision, la Conférence a pris note de la nécessité de créer une Organisation panafricaine unique de la propriété intellectuelle (PAIPO), compte tenu du fait qu'il existe actuellement deux organisations de la propriété intellectuelle en Afrique, qui ont pratiquement divisé le continent sur une base linguistique, en excluant un certain nombre de pays africains.

409. Les préparatifs sont en cours en vue de la tenue d'une tenue réunion interdépartementale pour réfléchir sur la création de PAIPO. Après quoi, l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation africaine régionale de la Propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI) se réuniront dans le courant du prochain semestre. A cette réunion, la Commission présentera sa stratégie de mise en œuvre, pour examen et promouvoir l'achat des services auprès de ces institutions importantes.

ii. Décision Assembly/AU/Dec.161 (VIII)

410. Cette décision appuie la décision relative à la proclamation de 2007, Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique et lance un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils consacrent à ce secteur au moins 1% de leur produit national brut (PIB) d'ici à 2010, conformément à la Décision de Khartoum (EX.CL/Dec.254 (VIII)).

411. Des documents d'orientation ont été préparés dans le cadre des activités ci-après et présentés au Comité directeur et au Bureau ministériel de l'AMCOST à leurs réunions qui se sont tenues en juin 2007 à Prétoria :

- (a) Programmes entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.161 (VIII) relative au lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science et de la technologie en 2007

Journée africaine de la Science et de la Technologie

412. La Journée africaine de la Science et de la Technologie, commémorée le 30 juin de chaque année, offre l'occasion de mettre en exergue le rôle de la science et la technologie dans le développement socioéconomique de l'Afrique. Elle offre également l'occasion de saluer tous les chercheurs africains, passés et présents, pour avoir tant contribué au progrès dans leurs pays et sur le continent dans son ensemble. Dans ce contexte, la Commission est en train de se préparer à vulgariser visant à sensibiliser l'opinion publique sur le rôle prépondérant de la science et de la technologie dans les Etats membres à travers les expositions, les séminaires et ateliers. Au Siège de l'Union africaine, le Département est en contact avec l'Agence éthiopienne de la science et technologie en vue de la célébration de la Journée africaine de la Science et de la Technologie.

- (b) Programme entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.161 (VIII) relative à l'allocation de 1% du PIB à la science et technologie d'ici à 2010

413. S'agissant de l'allocation de 1% du PIB à la science et technologie, une politique rationnelle d'orientation en matière de science et technologie pourra créer, au niveau national, la confiance pour faire cet investissement. Pour ce faire, la Commission a conçu un programme en vue de faciliter l'élaboration et l'harmonisation de politiques optimales en matière de science et technologie dans les Etats membres de l'Union africaine. Cela permettra le développement d'un cadre d'orientation de l'Union africaine basée sur des indicateurs déterminés par les Etats membres. La Commission envisage un programme de formation à l'intention des hauts fonctionnaires dans les Etats membres et ce, en collaboration avec certains partenaires internationaux. La Commission est également en passe de faciliter la production d'un cadre africain d'orientation en matière de science et technologie et d'encourager les initiatives de renforcement des capacités dans les Etats membres, en collaboration avec les CER.

K.III.2. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

414. Le Comité directeur s'est réuni les 25 et 26 et le Bureau de la Conférence des ministres des TIC, le 27 mars 2007 au Caire (Egypte). Ces réunions ont discuté et fait des recommandations sur les projets phares ARAPKE, la mobilisation des ressources ; le principe de 1% du DSF, les politiques et le cadre

de réglementation favorables au développement des télécommunications, les réseaux et services de l'information et de la communication en Afrique. Le Comité directeur a constitué une équipe de travail pour entamer le processus d'identification des projets phares ARAPKE. Cette équipe a sélectionné 11 projets et le processus de mobilisation des ressources déterminera la phase de mise en œuvre ainsi que les modalités pour les projets sélectionnés.

K.III.3. UNITE DE BIO SECURITE

415. Le projet bio sécurité de l'Union africaine a pour objectif principal d'inclure la bio sécurité dans les cadres politiques et institutionnels des Etats membres. Pour atteindre cet objectif parmi d'autres objectifs du Projet, la mise au point d'une stratégie africaine sur la bio sécurité en vue de la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Carthagène des Nations Unies sur la bio diversité et de révision de la Loi modèle africaine sur la sécurité et la bio technologie et son application aux niveaux national et régional. Ce projet a mis au point la Stratégie africaine sur la bio sécurité, qui a été adoptée en novembre 2006 en même temps que le rapport du Comité africain de haut niveau sur la biotechnologie, la Déclaration du Caire (EXT/AU/EXP/ST/Decl/13(II)Rev.1) et le rapport AMCOST EXT/AU/MIN/ST/Rpt.(II).

416. L'AMCOST a également recommandé que les questions ayant trait à la biotechnologie et à la bio sécurité doivent être traitées ensemble puisqu'elles sont complémentaires et que les règles doivent être harmonisées sur le continent. Dans ce contexte, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de janvier 2007 a également examiné et adopté ces recommandations de l'AMCOST.

417. Dans le même ordre d'idées et pour adapter la Loi modèle africaine de 2001 aux défis actuels et aux développements récents intervenus dans le domaine de la bio sécurité et de la bio technologie, un document donnant les détails sur les tendances suivies dans la révision de la Loi modèle a été préparé et examiné aux réunions du Comité directeur et du Bureau, qui s'étaient tenues en juin 2007. La révision de la Loi modèle est en bonne voie.

L. AFFAIRES SOCIALES

L.I. SANTE, NUTRITION ET POPULATION

418. Je voudrais informer le Conseil que la Commission a organisé avec succès, du 9 au 13 avril 2007, la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé à Johannesburg (Afrique du Sud), qui a adopté la Stratégie pour la santé en Afrique, le Plan d'Action pour la prévention contre la violence, le Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques en

Afrique et le Cadre pour le suivi de la mise en œuvre des conclusions du Sommet spécial d'Abuja sur le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. En prélude à cette Conférence, la Commission avait organisé à Addis-Abeba (Ethiopie), une réunion d'experts en vue de finaliser l'élaboration de la Stratégie de la santé pour l'Afrique.

419. La Commission a également tenu une réunion du Bureau de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé à Genève (Suisse) en marge de la soixantième session de l'Assemblée mondiale de la santé, qui a adopté un plan de travail pour la mise en œuvre des conclusions de la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé.

420. En décembre 2006, la Commission de l'Union africaine a organisé une réunion d'experts en vue d'harmoniser les programmes de nutrition du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Cette réunion a eu pour résultat un plan de travail avec un calendrier précis de mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition en Afrique (2005-2015). La Commission est maintenant en passe de remettre sur pied le Groupe de travail pour la nutrition en Afrique, qui sera chargé, entre autres, de superviser la mise en œuvre du plan de travail.

421. J'ai également le plaisir d'informer le Conseil qu'en ce qui concerne les questions démographiques, la Commission a finalisé la publication du Rapport 2006 sur l'état de la population africaine, qui sera lancé au cours de la sixième session ordinaire de l'Assemblée générale de la Commission africaine de la population prévue les 16 et 17 juillet 2007 en Afrique du Sud.

L.II. DROITS ET SANTE EN MATIERE DE SEXUALITE ET DE REPRODUCTION

422. Il convient de rappeler que le Plan d'Action de Maputo (2006) pour la mise en œuvre effective du Cadre d'orientation continental sur les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction (2005) a été adopté par le Sommet de janvier 2007.

423. Depuis lors, la Commission s'est engagée dans la promotion, la popularisation et le suivi de la mise en œuvre du Cadre. A cet égard, les principales activités entreprises dans le secteur de la santé en matière de reproduction sont (a) le plaidoyer et la promotion du Cadre d'orientation continental et du Plan d'action de Maputo et (b) la participation aux réunions régionales et internationales où la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction sont les thèmes ou bien les points importants inscrits à l'ordre du jour.

424. S'agissant du plaidoyer et de la popularisation, la Commission, en collaboration avec la FNUAP, l'IPPF et autres partenaires, a réimprimé et distribué un grand nombre d'exemplaires du Cadre d'orientation et du Plan d'Action de Maputo aux spécialistes, aux institutions et aux organes de décision s'occupant de la santé en matière de reproduction en Afrique et à l'étranger. En outre, des efforts concertés ont été déployés à travers tous les forums possibles en vue de divulguer ces instruments et de sensibiliser un grand nombre de partenaires et de parties prenantes sur ces documents et sur la nécessité de relever les défis que constituent les besoins non satisfaits en santé en matière de reproduction, notamment le VIH/SIDA.

425. En ce qui concerne la participation aux forums régionaux et internationaux, on peut citer :

- En mars 2007, la Commission a pris activement part à la Conférence sur la population en Afrique du Sud, qui a eu pour thème « Institutionnalisation de la concertation entre la recherche démographique et la politique de développement en Afrique ». Un rapport sur « la Santé maternelle et infantile » a été présenté à la réunion à huis clos des Etats de la région d'Afrique australe membres de la Commission africaine de la population.
- La Commission de l'Union africaine a été également représentée, avec certains Etats membres, par une délégation de haut niveau à la « Réunion technique sur les politiques de santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique », qui s'était tenue du 27 février au 3 mars 2007 à Barcelone en Espagne. La Commission a saisi cette occasion pour sensibiliser et mobiliser l'appui de la communauté internationale en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action de Maputo.
- Par ailleurs, dans le cadre de son plan de tenir une série de réunions consultatives sous-régionales sur la mise en œuvre du Cadre d'orientation sur DSSR, la Commission de l'Union africaine a participé à la Conférence régionale sur la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction, organisée du 19 au 21 mai 2007 par la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF) pour le monde arabe, y compris l'Afrique du Nord.
- La Commission de l'Union africaine a également collaboré avec l'IPPF Région Afrique et le FNUAP dans l'organisation d'une réunion consultative avec les CER, les institutions concernées des Nations Unies comme l'OMS et autres partenaires sur le planning familial et la santé en matière de reproduction. Cette réunion s'était tenue du 21 au 23 juin 2007 à Nairobi (Kenya) avec pour objectif de :
 - Coordonner les efforts déployés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action de Maputo sur DSSR ;
 - Examiner et approuver le projet d'éléments de suivi et d'évaluation préparé par la Commission de l'Union africaine ;

- Identifier les rôles de la Commission de l'Union africaine, des CER et autres partenaires dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Action.

426. En somme, on peut dire que l'Union africaine s'occupe des questions de droits et de santé en matière de reproduction sur la base du Cadre d'orientation continental et du Plan d'Action de Maputo. La Commission est guidée par les décisions pertinentes des sommets de 2006 et de 2007 des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

L.III. VIH/SIDA, TUBERCULOSE ET PALUDISME, Y COMPRIS L'OBSERVATOIRE SIDA AFRIQUE

427. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Observatoire Sida Afrique (AWA), une réunion des Conseillers aux membres de l'AWA s'était tenue les 19 et 20 février 2007 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). Cette deuxième réunion avait pour objet non seulement d'examiner les rapports d'activités et les plans d'action de chaque Etat membre de l'AWA, mais également d'identifier les difficultés que rencontrent les Conseillers et le Secrétariat dans l'accomplissement de leur mandat ainsi que les voies et moyens de les surmonter. La contribution de l'AWA à la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé, qui s'était tenue du 9 au 13 avril 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud) a également été examinée et trois conseillers de l'AWA avaient participé à cette conférence. L'AWA étant une plate-forme de sensibilisation, ses membres et leurs conseillers doivent jouer un rôle plus visible dans la lutte contre le VIH/SIDA sur le continent.

428. Au cours de cette réunion, les participants ont consacré beaucoup de temps à l'examen du Plan stratégique (2005-2007) de lutte contre le VIH/SIDA de la Commission et du Cadre stratégique de l'AWA, et à l'élaboration de cadres pour le suivi et l'établissement de rapports aussi bien pour les plans que pour la mise en œuvre des Engagements d'Abuja 2006 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. A cet égard, un projet de mécanisme de suivi et d'établissement de rapport a été présenté à la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé, pour adoption. Ce mécanisme définit les rôles de toutes les parties prenantes ainsi que les plans pour l'établissement des rapports d'activités pour 2008 et 2010. Une action a été prise en janvier-février 2007 en vue de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre 2007/2008 pour la Commission et d'un plan stratégique et cadres de l'AWA sur le VIH/SIDA. Le document final servira de directives à la Commission et à l'AWA dans leurs rôles respectifs et dans leurs efforts visant à renverser la tendance de la situation d'urgence.

429. J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que, dans le cadre des efforts déployés par l'Union africaine pour contribuer à l'accélération de l'accès

universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, j'ai lancé, le 10 avril 2007, une autre campagne continentale pour l'éradication du paludisme, lors de la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé, avec pour slogan : « *Personne ne doit mourir du paludisme !* ». A cette occasion, un document de sensibilisation sur l'éradication du paludisme, préparé en collaboration avec le 'Partenariat Faire Reculer le Paludisme' et l'OMS a été largement distribué. En tout état de cause, toutes les parties prenantes doivent faire preuve d'un engagement renouvelé dans la campagne de lutte et finalement d'éradication du paludisme, une maladie que l'on peut prévenir et guérir.

430. Dans le même ordre d'idées, la Journée africaine de lutte contre le paludisme a été célébrée le 25 avril 2007 à travers le continent en vue de sensibiliser davantage sur la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le paludisme. Les activités ont porté sur le thème : « Leadership et Partenariat pour des résultats » et le slogan « Débarrasser l'Afrique du paludisme, maintenant ! ». La Commission a participé au programme national de célébration de la Journée éthiopienne de lutte contre le paludisme.

431. En ce qui concerne les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes, à la jeunesse, à la violence, au VIH/SIDA et les efforts concertés pour évaluer la condition des femmes et des filles dans les situations de conflits et post-conflits dans plusieurs régions du continent, une équipe multisectorielle et inter institutions a été mise sur pied. L'accent sera mis sur la menace ou la réalité du VIH/SIDA et autres questions de droits et santé en matière de sexualité et de reproduction. Une réunion inter institutions a été convoquée en fin mai 2007 pour examiner cette proposition avec les Départements pertinents de la Commission, les institutions des Nations Unies et les CER et voir ce qui se fait déjà dans ce domaine afin d'éviter la duplication, d'évaluer la faisabilité du projet et finalement, de répartir des tâches à chaque partie prenante en vue de son exécution. Il est espéré que les résultats de l'évaluation serviront à défendre une politique et un programme basés sur des données probantes dans les pays déchirés par les conflits et ceux en pleine activité de réhabilitation et d'intégration post-conflits.

432. Enfin, au cours de la période sous examen, la Commission a effectué certaines missions dans le cadre de la collaboration avec différents partenaires du système des Nations Unies, les CER, les organisations de la société civile et les ONG. Ils ont, entre autres, saisi l'occasion pour promouvoir et faire connaître les politiques et programmes de l'Union africaine ainsi que le travail de l'Observatoire Sida Afrique. Ils ont également mobilisé la participation des parties prenantes concernées au travail de l'AWA et aux programmes et activités de la Commission de l'Union africaine.

L.IV. TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION

L.IV.1. LE SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE

433. En Afrique, l'économie informelle constitue un défi du marché du travail. Le secteur formel n'utilise que 10% de la population active et le reste est dans l'économie du secteur informel. Les femmes représentent un pourcentage élevé de l'économie informelle et sont souvent en bas de la pyramide. Ce secteur ne jouit ni de la reconnaissance juridique, ni de la sécurité et protection sociales dont jouit le secteur formel de l'économie. La Commission a recruté un consultant chargé d'examiner les possibilités d'élargir la couverture des régimes de protection sociale aux travailleurs du secteur informel et de conseiller la Commission de l'Union africaine en conséquence ; ce travail est en cours.

L.IV.2. PROTECTION SOCIALE

434. La vision de la Commission est « la protection sociale pour tous » car la sécurité sociale est le principal outil de promotion d'un développement économique et social harmonieux. Le système de sécurité sociale organise répartition des risques que courent les personnes en activité à différents stades de leurs vies en fournissant les soins médicaux et les droits en cas de décès. Il existe sur le continent un certain nombre de pays qui ont déjà un régime efficace de sécurité sociale et l'on s'attend à ce que d'autres pays tirent les enseignements de ces bonnes pratiques.

435. A cet égard, la Commission a senti la nécessité pour les Etats membres de concevoir et d'adopter une politique de sécurité sociale à long terme dans le cadre d'un dialogue tripartite national. Pour ce faire, les mesures sont en cours pour effectuer une étude sur les possibilités d'assurer la protection sociale de toutes les personnes en activité sur le continent.

L.IV.3. ADMINISTRATIONS DU TRAVAIL, ORGANISATIONS PATRONALES ET ORGANISATIONS SYNDICALES

436. Les ministres du travail, de l'emploi et des affaires sociales, de concert avec les organisations patronales et les organisations syndicales, ont un rôle crucial à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et de promotion de l'emploi. Ils sont les principaux acteurs dans la réduction de la pauvreté ; ils doivent adopter une politique cohérente susceptible de garantir l'intégration des priorités que sont la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi dans les plans nationaux de développement. La Commission de l'Union africaine a organisé, en avril 2007 à Addis-Abeba, une cinquième session tripartite de la Commission du Travail et des Affaires sociales. Un certain nombre de recommandations ont été adoptées sur le travail et les affaires sociales, y compris la création de nouveaux programmes et d'emploi

pour les jeunes en Afrique. Le rapport de cette session est soumis au conseil, pour examen.

L.IV.4.MIGRATION

437. Le Conseil se souviendra des instruments sur la migration et le développement, adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à savoir, la Politique de migration en Afrique, la Déclaration conjointe Afrique-Union européenne sur la migration et le développement et la Position africaine commune sur la migration et le développement, qui doivent être mis en œuvre. En conséquence, la Commission et ses partenaires sont en train de prendre les mesures nécessaires en vue de leur mise en œuvre. L'élaboration des plans à incorporer dans la feuille de route pour la mise en œuvre de ces instruments est à un stade avancé et la feuille de route devrait être finalisée avant la prochaine réunion de la Troïka prévue en octobre 2007. Les Etats membres sont encouragés à participer au Forum mondial sur la migration et le développement, qui se tiendra en juillet 2007 à Bruxelles.

L.V. DIVISION DE LA PROTECTION SOCIALE

L.V.1. SURVIE, PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

438. La Commission a continué d'inscrire les questions de l'enfant en priorité au programme de ses activités. Dans le cadre de ses activités, la Commission a collaboré étroitement avec l'UNICEF et autres partenaires du développement. Toutefois, le défi majeur reste le nombre réduit des pays ayant ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. A ce jour, seuls 39 des 53 Etats membres ont ratifié cette Charte africaine. La Commission continue de saisir toutes les occasions possibles pour lancer un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils accélèrent le processus de ratification de la Charte. J'aimerais, une fois de plus, saisir la présente occasion pour exhorter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ou à adhérer à la Charte dans les meilleurs délais.

L.V.2. POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LES ENFANTS – L'AFRIQUE, UN CONTINENT DIGNE DES ENFANTS

439. Le Conseil se souviendra que cinq années se sont déjà écoulées depuis l'adoption de la Position africaine commune sur les enfants – l'Afrique, un continent digne des enfants, qui a été la contribution de l'Afrique à la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants en 2002. Les préparatifs sont actuellement en cours pour la tenue, en septembre 2007, d'une réunion pour l'examen à mi- parcours en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris dans la Déclaration et le Plan d'action. A cet égard, un questionnaire a été préparé et envoyé à tous les Etats membres de l'Union africaine pour faire rapport de la mise en œuvre des

domaines prioritaires identifiés dans le Plan d'action. Les rapports qui ont été reçus seront utilisés pour rédiger un rapport intérimaire général qui constituera le principal document de travail de la réunion. Un document d'orientation a également été élaboré et sera envoyé à tous les Etats membres en temps opportun. Les Etats membres sont invités à remplir le questionnaire et à le renvoyer à la Commission dans les meilleurs délais. Un autre document que la réunion aura à examiner est la Feuille de route sur la Survie de l'enfant. La principale conclusion de l'examen à mi-parcours sera un Appel à une action accélérée pour la survie, la protection, le développement et la participation de l'enfant. Ce document sera la contribution de l'Afrique à la session spéciale des Nations sur l'enfant, prévue en novembre 2007.

L.V.3. COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

440. Il convient de rappeler que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a été créé en 2001 en vue de suivre la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Six ans après sa création et malgré l'absence d'un secrétariat proprement dit, le Comité a pu adopter un certain nombre de documents importants qui lui ont permis de remplir efficacement son mandat. Le Comité a tenu sa neuvième session du 29 au 31 mai 2007, au cours de laquelle il a adopté un certain nombre de recommandations, y compris un cadre qui servira de directives pour la pré-session en vue de l'examen des rapports des Etats parties. Le Comité n'a reçu jusqu'ici que les rapports de cinq Etats membres. Je voudrais exhorter les autres Etats membres de faire de même et d'envoyer leurs rapports au Comité. Un rapport détaillé sur les activités du Comité sera présenté au Conseil exécutif séparément.

L.V.4. LES PERSONNES HANDICAPEES

441. Le Conseil se rappellera que les questions relatives aux personnes handicapées sur le continent sont coordonnées par l'Institut africain de Réadaptation (IAR), une institution spécialisée de l'Union africaine. La Commission, en sa qualité de membre du Conseil d'administration de l'IAR, a participé à la sixième réunion technique consultative et à la dix-huitième réunion du Conseil d'administration, qui s'étaient tenues du 27 février au 3 mars 2007 au Lesotho. Ces réunions ont une fois de plus reconnu les difficultés auxquelles l'IAR est confrontée et les limites qui l'empêchent de remplir son mandat efficacement. Les réunions ont demandé à la Commission d'aider l'Institut à recruter un consultant pour effectuer une étude et faire des propositions concrètes sur la meilleure façon de revitaliser et de renforcer l'IAR en vue de le rendre plus efficace. Le Conseil d'administration de l'IAR tiendra par la suite une session extraordinaire pour examiner le rapport du consultant et décider de la voie à suivre. En attendant, un appel est lancé aux Etats membres pour qu'ils aident et soutiennent l'IAR par tous les moyens possibles et aux Etats membres

de l'IAR pour qu'ils honorent leurs obligations financières vis-à-vis de l'Institut afin qu'il fonctionne normalement.

442. Je voudrais par ailleurs rappeler aux Etats membres que la période 1999-2009 a été proclamée Décennie africaine des personnes handicapées. A cet égard, un Plan d'action continental a également été adopté en vue de réalisation des objectifs de la Décennie. Toutefois, à mesure que la Décennie tire à sa fin, il semblerait que très peu de progrès a été réalisé dans la mise en œuvre du Plan d'action. Il importe par conséquent, que les Etats membres accélèrent les actions au niveau national afin d'atteindre les objectifs de la Décennie et d'envoyer leurs rapports à la Commission.

L.VI. LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPEFIANTS

443. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que le trafic illicite et l'abus des stupéfiants ont pris des proportions inquiétantes sur le continent africain. Un poste de Fonctionnaire principal en charge de la lutte contre les stupéfiants a été prévu dans la structure de la Commission au sein du Département des Affaires sociales ; ce poste a été pourvu depuis le 1^{er} juillet 2006. Des missions d'évaluation ont été effectuées dans six (6) Secrétariats des CER pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration révisée et du Plan d'action sur la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues (2002-2006). Les recommandations de ces missions d'évaluation serviront à l'élaboration du prochain Plan d'action sur la lutte contre les drogues (2007-2010), devant être soumis à la troisième conférence ministérielle de l'Union africaine sur la lutte contre les drogues prévue au cours du deuxième semestre de 2007. La Commission a eu une série de réunions avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour appui technique à la prochaine réunion ministérielle et à la mise en œuvre du prochain Plan d'action, y compris l'exécution d'un projet du Département des Affaires sociales. La Commission a été représentée à la cinquantième session de la Commission des Nations Unies pour la lutte contre les stupéfiants, qui s'était tenue du 16 au 20 mars 2007 à Vienne en Autriche. Le résultat a été, après 3 années d'interruption, la reprise de l'entraide avec le Groupe africain basé à Vienne dans le domaine de la lutte contre la drogue et le crime qui y est lié. Un mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'ONUDC a été élaboré et révisé par les deux parties et au stade de la finalisation.

L.VII. SPORTS

444. Depuis le lancement de l'Année internationale du Football africain, à la huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2007 à Addis-Abeba, la Commission a organisé un atelier à Pretoria (Afrique du Sud) en vue d'établir le programme des activités pour l'Année du Football africain ainsi que le Programme « un Héritage pour l'Afrique » de la Coupe du monde FIFA 2010, activités devant se dérouler

jusqu'en 2010. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence sur l'Année internationale du Football africain, la Commission a également organisé, en juin 2007 à Addis-Abeba, la première session de la Conférence de l'Union africaine des ministres des Sports, à laquelle d'importantes décisions ont été prises eu égard, entre autres, aux politique et programme de l'Union africaine sur le sport, aux relations entre les gouvernements africains, les mouvements nationaux des sports et aux organisations sportives internationales et au Conseil supérieur du sport en Afrique. Un rapport détaillé de la réunion ministérielle est soumis au Conseil exécutif, pour examen.

L.VIII. CULTURE

445. La Commission a assuré le suivi de la mise en œuvre des résolutions du premier Congrès panafricain de la culture, qui a eu lieu du 13 au 15 novembre 2006 à Addis-Abeba. La huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'était tenu en janvier 2007 à Addis-Abeba a adopté le rapport du Congrès panafricain de la culture et la Commission suit avec les Etats membres la mise en œuvre des recommandations du Congrès.

446. De même, dans le contexte de l'Année des langues africaines, et en collaboration avec l'Association culturelle « Contes d'Afrique », l'Union africaine a lancé un projet de publication de livres pour enfants, qui existent dans les quatre langues de travail de l'Union africaine.

M. INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

M.I. INTRODUCTION

447. J'ai le plaisir d'informer le Conseil qu'au cours de la période allant de janvier à juin 2007, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités d'importance stratégique dans le domaine de l'infrastructure et de l'énergie. La priorité a été accordée à l'élaboration de politiques et de stratégies dans les domaines des transports ferroviaires, de l'électricité, du pétrole et du gaz, des télécommunications et des TIC ainsi qu'à la mise en œuvre de projets spécifiques en vue du développement des infrastructures et des services des TIC en Afrique. Il s'agit, entre autres, du projet e-Gouvernance (VSAT) pour la commission de l'Union africaine et ses Bureaux régionaux, du projet de Réseau panafricain de services en ligne pour la télémédecine et le téléenseignement en coopération avec le Gouvernement de l'Inde et du projet d'un Espace unifié de numérotage de télécommunications.

448. Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les partenaires, la Commission a participé à la réunion sur le Consortium des infrastructures pour

l'Afrique (CIA) et le Partenariat Europe-Afrique sur les infrastructures dans le cadre des efforts déployés pour accélérer le développement des infrastructures en Afrique. Dans le même esprit, un mécanisme a été élaboré avec les principaux partenaires, notamment les Communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Secrétariat du NEPAD.

449. Par ailleurs, le dialogue Union africaine – Union européenne sur la coopération dans le domaine du développement des transports, des télécommunications de l'énergie et des infrastructures en Afrique a progressé de façon notable avec la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne ainsi que la huitième réunion ministérielle des Troïkas UE-Afrique qui s'est tenue le 15 mai 2007 à Bruxelles.

M.II ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

M.II.1 PREPARATION DU PLAN DIRECTEUR SUR L'INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS POUR L'AFRIQUE

450. L'élaboration d'un plan directeur intégré sur les transports pour l'Afrique en tant qu'outil stratégique dans la planification, la promotion et la facilitation des programmes de transports dans le continent est en cours. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne particulièrement le développement de la base de données du Système d'information géographique pour les différents couloirs de transports dans le continent. Le Plan directeur sera une composante technique importante du Cadre stratégique à moyen et long termes pour les infrastructures.

451. Compte tenu de la nécessité de s'assurer que toutes les parties prenantes participent pleinement à l'élaboration du Plan directeur, la Commission a convoqué la première réunion de coordination sur l'élaboration d'un plan directeur intégré sur les transports pour l'Afrique avec les principales parties prenantes, notamment les CER, la CEA et les institutions spécialisées pour examiner le travail effectué jusqu'ici et la voie à suivre pour le projet. La réunion s'est tenue les 12 et 13 avril 2007 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). Des réunions régulières de coordination ont été prévues pour cette initiative en vue d'assurer son appropriation par tous les partenaires continentaux et partant sa pérennité en ce qui concerne la mise en œuvre.

M.II.2 PREMIERE REUNION DU BUREAU DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DES TRANSPORTS

452. Le Bureau de la Conférence des Ministres africains des Transports s'est réuni les 6 et 7 avril 2007 à Alger (Algérie) pour examiner un certain nombre d'activités entreprises et prévues dans le secteur des transports par l'Union africaine. Le Bureau actuel a été élu pour une période de deux (2) ans (2006-

2008) au cours de la première Conférence des Ministres chargés des transports ferroviaires de l'Union africaine, tenue en avril 2006 à Brazzaville (République du Congo). Il est composé des Etats membres suivants :

Président :	Congo (Afrique Centrale)
1 ^{er} Vice-Président :	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^e Vice-Président :	Djibouti (Afrique de l'Est)
3 ^e Vice-Président :	Afrique du Sud (Afrique Australe)
Rapporteur :	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)

453. A Brazzaville, les Ministres du secteur avaient décidé d'instituer une Conférence des Ministres africains des Transports comme l'organe central pour la coordination au niveau continental des politiques et des stratégies en matière de transports. A cet égard, le Bureau a, au cours de sa première réunion, examiné de façon approfondie le Règlement intérieur de la Conférence des Ministres africains des Transports et y a apporté des amendements comme une étape importante en vue de sa mise en œuvre.

454. Le Bureau a également examiné le travail accompli et prévu par les Ministres chargés des divers secteurs des transports et a fait des recommandations. Les principaux points suivants ont été examinés :

- Mise en œuvre du Plan d'action des transports ferroviaires ;
- Mise en œuvre du Plan d'action des transports aériens ;
- Mise en œuvre du Plan d'action des transports maritimes ;
- Plan directeur continental intégré des transports ;
- Développement des chemins de fer en Afrique : Vision 2025 ;
- Préparation de la 3^e Conférence des Ministres chargés des transports aériens de l'Union africaine ;
- Préparation de la Conférence professionnelle sur l'interconnectivité et l'interopérabilité des réseaux de chemins de fer africains ;
- Préparation de la 3^e Conférence des Ministres chargés des transports routiers de l'Union africaine.

M.II.3 TRANSPORTS AERIENS

a) Forum conjoint UA/OACI/GATA/Banque mondiale sur le développement des transports aériens en Afrique

455. Un forum sur la **maximalisation de la contribution économique de l'aviation civile dans le ciel africain** conjointement organisé par l'Union africaine, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Groupe d'action sur les transports aériens (GATA) et la Banque mondiale, s'est tenu du 23 au 25 avril 2007 au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

456. L'objectif du Forum était de promouvoir une étroite collaboration entre les parties prenantes africaines et la communauté de l'aviation civile internationale pour le développement de l'industrie des transports aériens de l'Afrique. Le Forum a mis l'accent sur la nécessité d'établir un partenariat secteur privé – secteur public pour le développement des transports aériens comme un catalyseur de la croissance économique en Afrique. D'importantes questions, dont les réformes d'orientation de gestion et de réglementation pour faire face aux contraintes opérationnelles et technologiques ont été examinées.

457. Le Forum a apporté une contribution substantielle aux efforts déployés par l'Union africaine en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire et institutionnel approprié et de la promotion de la sécurité, de la sûreté de l'aviation et de la protection de l'environnement dans le cadre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés des transports aériens en Afrique.

b) Troisième Conférence des Ministres africains chargés des Transports aériens

458. Je suis heureux d'informer le Conseil que la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République fédérale, démocratique d'Ethiopie, a organisé la troisième Conférence des Ministres africains chargés des Transports aériens. La Conférence s'est tenue du 7 au 11 mai 2007 à Addis-Abeba avec le thème : « Réaliser un espace aérien unique sûr et sécurisé pour le développement et l'intégration de l'Afrique ». La Conférence a examiné et pris des décisions sur les principales questions suivantes :

- Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique :
 - Création de l'agence d'exécution prévue dans la Décision de Yamoussoukro ;
 - Harmonisation des règles de la concurrence dans les transports aériens ;
 - Mise en place d'un mécanisme de règlement des différends pour l'aviation civile ;
 - Formulation de critères et évaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.
- Renforcement des capacités de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) ;
- Élaboration d'une politique extérieure africaine commune en matière de transport aérien : Directives pour la négociation des accords de services aériens entre les Etats membres de l'Union africaine et les Etats membres de l'Union européenne ;
- Formulation d'une politique africaine commune en matière d'aviation civile ;

- Renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile et protection de l'environnement en Afrique.

459. Les Ministres ont également adopté les principaux résultats suivants de leur conférence :

- Résolution sur l'attribution des fonctions de l'Agence d'exécution prévue par la Décision de Yamoussoukro à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) ;
- Déclaration sur la sécurité de l'aviation civile en Afrique ;
- Plan d'action consolidé des transports aériens.

460. Un rapport sur la conférence a été présenté au titre d'un point séparé de l'ordre du jour au Conseil exécutif.

c. Neuvième réunion des Directeurs de l'aviation civile/autorités aéronautiques du COMESA

461. La Commission a participé à la neuvième réunion des Directeurs de l'aviation civile/autorités aéronautiques de la région du COMESA qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2007 au « Prime Holdings » à Kigali (Rwanda). L'importance de cette réunion pour l'industrie du transport aérien est liée aux divers événements qui se sont produits aux niveaux régional, continental et mondial. En particulier les progrès réalisés dans la libéralisation du transport aérien par le COMESA en collaboration avec la SADC et l'EAC pour les régions de l'Afrique australe et de l'Est ont apporté une contribution importante au travail de la Commission de l'UA sur la même question au niveau continental.

462. A la réunion, il a été indiqué que trois CER avaient conjointement élaboré et adopté des réglementations sur la concurrence et que la préparation des dispositions pour la mise en œuvre était avancée. La réunion a également reconnu les progrès réalisés par l'Union africaine au niveau continental, dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro en ce qui concerne particulièrement les règles de la concurrence, l'élaboration d'un mécanisme de règlement des différends, le renforcement de l'Organe de suivi et la création de l'Agence d'exécution.

463. Au niveau continental, la réunion a suivi les nouveaux développements en ce qui concerne la politique extérieure commune de l'UE en matière de transport aérien pour laquelle l'Afrique, sous l'égide de l'Union africaine a élaboré une position commune pour aider les pays africains à sauvegarder collectivement leurs intérêts dans les négociations des accords de services aériens avec les tierces parties. A cet égard, la réunion a exprimé la volonté de la région de soutenir les efforts déployés au niveau continental sous l'égide de l'Union africaine pour s'assurer que l'ensemble du continent parle d'une seule voix sur les questions de l'aviation civile.

M.II.4 TRANSPORTS MARITIMES

464. La Commission a, en collaboration avec le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria, organisé la première Conférence des Ministres chargés des Transports maritimes avec le thème : « Le rôle des transports maritimes dans le développement de l'Afrique ». La Conférence s'est tenue du 19 au 23 février 2007 à Abuja (Nigeria).

465. Les Ministres ont examiné et pris des décisions sur les principales questions relatives au sous-secteur des transports maritimes, y compris :

- La révision de la Charte africaine des transports maritimes ;
- La nécessité de créer une organisation continentale des transports maritimes ;
- Le renforcement de la sécurité et de la sûreté des transports maritimes et la protection de l'environnement marin ;
- L'amélioration de l'efficacité des transports maritimes et des services portuaires ;
- Formation des ressources humaines dans le domaine des transports maritimes ;
- L'établissement d'une coopération solide entre les principaux acteurs de l'industrie maritime, en particulier l'Organisation maritime internationale (OMI).

466. Finalement, les Ministres ont adopté les principaux résultats suivants de leurs travaux :

- Déclaration d'Abuja sur les transports maritimes ;
- Plan d'action des transports maritimes 2007-2010.

467. Un rapport sur la conférence a été présenté au titre d'un point séparé de l'ordre du jour au Conseil exécutif.

M.II.5 TRANSPORTS FERROVIAIRES

468. Je voudrais porter à la connaissance du Conseil que la Commission a signé le 6 avril 2007 à Alger (Algérie) un Protocole d'Accord avec l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) pour sceller le cadre de coopération entre les deux parties.

469. Deux activités du Plan d'Action de Brazzaville sur le développement du Chemin de fer en Afrique {Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du transport ferroviaire, avril 2006 à Brazzaville, entériné par EX.CL/Dec.294(IX)} ont fait l'objet d'initiatives dans le cadre de la coopération entre l'UA et l'UIC :

- L'Union Africaine et l'Union Internationale des Chemins de fer, en collaboration avec le Gouvernement d'Afrique du Sud, préparent la Conférence professionnelle sur l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux ferroviaires africains (novembre 2007) ;
- L'étude préliminaire sur la Vision du développement du transport ferroviaire en Afrique à l'horizon 2025.

470. L'élaboration des termes de référence relatifs à l'étude sur le Fonds pour le Développement Ferroviaire en Afrique, conformément au Plan d'Action de Brazzaville, est finalisée. Cette étude devrait être lancée courant deuxième semestre 2007.

M.III. ENERGIE

M.III.1. HYDROCARBURES (PETROLE ET GAZ)

471. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que dans le cadre de la mise oeuvre des décisions du 7^{ème} Sommet de l'UA relatives aux conclusions de la Première Conférence des Ministres Africains en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz), tenue au Caire (Egypte) le 14 décembre 2007, les actions suivantes sont terminées ou en cours d'exécution:

- Finalisation en mai 2007 des études conjointes UA/BAD sur (i) l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, (ii) les perspectives du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, et (iii) les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du Fonds Africain du Pétrole : Un atelier de validation de ces études s'est tenu au siège temporaire de la BAD à Tunis du 11 au 12 juin 2007. Les résultats seront par la suite communiqués aux Etats membres de l'UA tel que exigé par la conférence du Caire précitée.
- Elaboration de l'étude sur la Politique Continentale de développement et de coopération en matière d'Hydrocarbures en Afrique : La préparation des termes de référence ; la négociation du financement auprès d'ACBF (African Capacity Building Foundation) sont en cours;
- Elaboration d'une étude sur les énergies nouvelles et renouvelables et en particulier sur les Biocarburants : La préparation des termes de référence de l'étude et organisation d'un Séminaire sur les biocarburants, prévu du 30 juillet au 1^{er} août 2007, sont en cours.

M.III.2. EN MATIERE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

472. J'ai le plaisir de porter à la connaissance du Conseil que l'étude portant sur l'élaboration de la Politique Continentale et du Plan Directeur de développement du secteur électrique africain a été lancée. Les principales activités en cours de réalisation sont les suivantes :

- L'évaluation de la situation actuelle du secteur;
- L'élaboration de la politique continentale;
- La confection du cahier des charges pour l'élaboration du Plan Directeur de développement du secteur.

473. L'étude doit en effet s'appuyer sur les politiques et programmes des Communautés Economiques Régionales (CER). En effet, aussi bien pour la définition d'une Politique Continentale que pour le Plan Directeur, il s'agit de bâtir l'un et l'autre sur base des éléments de politique et des plans directeurs régionaux existants, en cours d'élaboration ou envisagés au niveau des régions, considérant en particulier le rôle des CER qui sont les piliers de l'intégration africaine.

474. Ainsi, les missions auprès des CER, des Pools Énergétiques et des Organisations des bassins fluviaux et lacustres ont été effectuées de mars à juin 2007 et seront suivies par un atelier de validation de cette étape de l'étude qui sera organisé du 1^{er} au 4 octobre 2007. Cet atelier regroupera les représentants des CER, des Pools Énergétiques Régionaux et des Institutions Spécialisées du secteur comme la CEA, la BAD, le Secrétariat du NEPAD, AFREC, et UPDEA.

475. Au titre de la mise en place d'une Commission de Coordination des Grands Projets hydroélectriques intégrateurs, la Commission a lancé l'élaboration d'une étude juridique et institutionnelle en vue de se doter d'un cadre approprié et sécurisant pour toutes les parties prenantes dans le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs comme le projet Grand INGA.

476. L'étude prévoit également l'élaboration d'une esquisse de stratégie pour la réalisation du projet Grand INGA de la RDC. Un atelier de validation de cette étude se tiendra également du 1^{er} au 4 octobre.

M.IV. TELECOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), POSTE

M.IV.1. PROJET DE RESEAU PAN-AFRICAIN DE SERVICES EN LIGNE POUR TELE-MEDECINE ET TELE EDUCATION

a. Bref rappel sur le projet

477. Le Conseil se souviendra que le projet de création par l'Inde d'un réseau Pan Africain de service en ligne par fibre optique et satellites est destiné à fournir aux 53 Etats Membres de l'Union Africaine, des services de Télé Education et de Télé Médecine.

478. De ce fait, deux Accords ont été signés entre la Commission de l'Union Africaine et l'Inde. Le premier Accord, entre le Gouvernement de l'Inde et la

Commission de l'Union Africaine, porte sur les aspects généraux de la création du Réseau Pan Africain. Le second Accord, entre la Commission de l'Union Africaine et la Société Indienne « Telecommunications Consultants India Limited » (TCIL), est relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance pour une période de 5 ans du réseau par TCIL.

479. Par ailleurs, l'Accord entre l'Inde et chaque Etat Membre désirant participer au projet, a été paraphé par les deux parties.

b. Mise en œuvre du projet

480. La Commission a contribué à la mise en œuvre du projet à travers les principales activités suivantes :

- Elaboration des textes des différents Accords et Protocoles dans les quatre langues de l'Union et leur transmission aux Etats Membres, pour signature en vue de participer au projet. A ce jour, la Commission de l'Union Africaine a reçu le Protocole d'Accord signé par vingt deux (22) Pays;
- Sensibilisation des Etats et des principaux acteurs à participer au projet ;

481. La construction du HUB est en cours, un programme de travail (plan d'exécution du projet) sera établi entre la Commission de l'UA, les pays bénéficiaires et la société chargée de l'exécution des travaux pour un meilleur suivi du projet.

M.IV.2. PROJET E-GOUVERNANCE (VSAT)

482. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union Africaine, destiné, dans le cadre de la transformation institutionnelle de l'Union Africaine, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les bureaux régionaux, les représentations extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite, a maintenant vu le jour. Le réseau a été officiellement inauguré le 25 mai 2007 à l'occasion de la journée de l'Afrique.

483. Le projet, permettra à l'Union Africaine de disposer d'un système de Communication et partant, d'une plus grande autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Ce réseau fournira à l'Union Africaine, des services de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur IP et de facilité de gestion intégrée des données. La construction de la Station maîtresse (HUB) au Siège de la Commission est achevée.

484. La mise en œuvre du projet est très avancée, la construction de la station maîtresse (HUB) est achevée. Le réseau a été officiellement inauguré le 25 mai 2007 à l'occasion de la journée de l'Afrique.

M.IV.3. HARMONISATION DES POLITIQUES ET CADRES REGLEMENTAIRES DE TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

485. La Commission a entrepris des études portant sur l'élaboration d'un cadre harmonisé de référence de politique et de réglementation, favorable au développement harmonieux et rapide des réseaux et services régionaux et continentaux de télécommunications et des TIC.

486. Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- L'énoncé d'une vision régionale et continentale partagée sur le rôle, les attentes et l'impulsion à donner au secteur de télécommunications et TIC ;
- Un cadre harmonisé de référence de politique de développement du secteur des télécommunications et des TIC et de pratiques réglementaires, applicable au niveau des régions voire au niveau continental, notamment des orientations stratégiques, des points devant faire l'objet de directives communautaires à mettre en place, etc.
- L'identification d'études transversales prioritaires à faire ;
- Un mécanisme approprié de concertation et de coopération entre acteurs et partenaires principaux, notamment pour renforcer les approches communautaires dans les actions de développement du secteur;

487. Un Comité d'experts a été constitué en juillet 2006 et les travaux ont commencé en août 2006. Le rapport provisoire des consultants a été présenté et discuté lors d'une réunion du Comité de Pilotage tenue les 8 et 9 avril 2007. De même, la synthèse des travaux a été présentée au Caire le 27 Avril 2007 à la réunion du Bureau des Ministres Africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information.

488. Le rapport final sera soumis à la Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres Africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information qui se tiendra à Addis-Abeba en octobre 2007.

M.IV.4. PROJET DE CREATION D'UN ESPACE UNIFIE DE NUMEROTAGE DE TELECOMMUNICATIONS EN AFRIQUE

489. Le projet de création d'espace unifié a pour principaux objectifs de:

- Susciter l'intérêt des opérateurs à construire des réseaux fédérateurs régionaux avec des points d'échange Internet africains ;

- Renforcer l'interconnexion des réseaux et favoriser la création de services panafricains ;
- Donner un symbole puissant à l'unité et à l'intégration africaine ;
- Contribuer à accroître la concurrence et le marché des services de télécommunications et TIC en Afrique ;
- Contribuer à la réduction de la fracture numérique.

490. L'étude préliminaire effectuée en 2004 a proposé les options suivantes pour réaliser l'Espace Unifié de Numérotage :

- Obtenir de l'Union International des Télécommunications suivant la recommandation E164 un indicatif (+28 ou 288) de pays commun ou groupe de pays africains qui coexistera avec les indicatifs internationaux individuels actuels des pays;
- Utiliser cet indicatif de pays commun pour des services panafricains essentiellement orientés vers les ICT ;
- Création d'un Espace de Numérotage des Télécommunications Africaines (ATNS) qui comprendra l'ensemble des pays qui participeront au projet.

491. Les conclusions de l'étude préliminaires ont été présentées aux Experts des Etats membres en mars 2005, qui ont approuvé l'option, les phases et la méthodologie de création de l'espace unifié de numérotage et ont recommandé :

- D'entreprendre les démarches nécessaires pour la mobilisation des ressources en vue du démarrage des activités préparatoires préliminaires
- De réaliser des études d'opportunité économiques afin de favoriser l'engagement des Etats membres à participer au projet ;
- Élaborer un plan de relation public pour la promotion du projet en vue de sensibiliser tous les acteurs et parties prenantes et d'assurer le soutien des autres régions du monde ;
- Entreprendre des campagnes de sensibilisation et d'information au cours des manifestations régionales, continentales et internationales du secteur des télécoms.

492. La situation de la mise en œuvre du projet est caractérisée par la réalisation des principales activités suivantes :

- Activités de sensibilisation et d'information, entreprises par la Commission en depuis 2005 au cours des manifestations du secteur des télécommunications ;
- Elaboration et transmission aux Etats pour signature, d'un Mémoire d'Accord de participation au projet.
- Réalisation en cours d'une étude sur les services potentiels et les opportunités offertes par le projet ATNS

493. La signature du Mémorandum permettra de constituer le groupe de Pays au nom duquel une demande de code de numérotage sera soumise à l'Union Internationale de Télécommunications(UIT). Je voudrais inviter le Conseil à apporter un appui très marqué à ce projet qui est d'une importance capitale pour les Etats membres.

M.IV.5. HARMONISATION DES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS DES POSTES ET LES STRATEGIES POUR LE RENFORCEMENT DU SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE

494. La Commission a entrepris la réalisation d'une étude sur l'harmonisation des Politiques et réglementations des postes et les stratégies pour le renforcement du secteur postal. Les travaux de cette étude ont commencé le 15 janvier 2007.

495. Une réunion d'experts pour l'examen et l'appropriation des résultats de cette étude est prévue courant quatrième trimestre 2007.

M.V. AUTRES ACTIVITÉS

M.V.1 CONSORTIUM DES INFRASTRUCTURES POUR L'AFRIQUE (ICA)

496. La troisième réunion de haut niveau sur le Consortium des infrastructures pour l'Afrique (ICA) s'est tenue les 17 et 18 janvier 2007 à Berlin (Allemagne). Elle a été précédée d'une réunion de coordination de la partie africaine le 16 janvier 2007.

497. La réunion sur l'ICA a examiné le Mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures élaboré par l'Union africaine qui définit les rôles des divers acteurs, notamment les Etats membres, les CER, les institutions spécialisées, le Secrétariat du NEPAD, la BAD et l'Union africaine. C'est une des questions qui devaient être résolues en priorité pour éliminer le double emploi manifeste.

498. La nécessité de renforcer les capacités des Communautés économiques régionales (CER) et de la Commission de l'UA pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionaux et continentaux, a également été soulignée.

499. Une autre question de soulevée était la nécessité pour le Consortium des infrastructures pour l'Afrique de répondre aux attentes de l'Afrique en étant efficace dans la mobilisation des ressources. La partie africaine a demandé au Consortium d'axer ses efforts sur les nouvelles stratégies permettant une rupture totale avec les mécanismes traditionnels de financement et pour une

augmentation massive des engagements de financement et des procédures de décaissement efficaces.

M.V.2 ATELIER SUR L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU G8 POUR RENFORCER L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE LA GOUVERNANCE POUR LES INFRASTRUCTURES

500. La Commission, avec l'assistance du Ministère allemand de la Coopération et du Développement économiques (BMZ) du Gouvernement fédéral et la Banque africaine de développement (BAD), a organisé un atelier pour examiner les stratégies pour la mise en œuvre de l'Initiative de renforcement des capacités, pour les CER au Siège de l'UA à Addis-Abeba, les 5 et 6 mars 2007.

501. Au cours de l'atelier, les principales questions suivantes ont été examinées :

- Clarification du rôle de chaque acteur ;
- Définition des besoins en renforcement des capacités sur la base des rôles et des compétences de chaque acteur ;
- Harmonisation des activités des donateurs pour l'intégration régionale.

502. Spécifiquement, l'atelier a examiné les rôles et les besoins des diverses institutions aux niveaux national, régional et continental en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies, réglementations, programmes et projets d'infrastructures. La BAD a, en mai 2007, organisé une réunion de travail pour clarifier les détails techniques de l'Initiative pour le renforcement des capacités concernant la structure de la gouvernance, les questions institutionnelles et juridiques ainsi que les niveaux de financement cible et le calendrier de la mise en œuvre. Il a été décidé d'intégrer la Facilité pour le renforcement des capacités dans le Fonds spécial du NEPAD-IPPF en raison de la nécessité d'éviter la création de nouveaux instruments.

M.V.3 CADRE STRATEGIQUE A MOYEN ET LONG TERMES DU NEPAD (MLTSF)

503. Le Cadre stratégique à moyen et long termes du NEPAD pour les infrastructures, en cours de préparation, est un programme cadre qui succède au Plan d'action à court terme de l'UA/NEPAD pour les infrastructures (STAP) en cours. La Commission est une partie prenante clé dans la formulation du MLTSF qui constituera un programme cadre continental global pour le développement des infrastructures en Afrique en moyen et long termes. Dans ce contexte, la Commission de l'UA a le rôle principal en tant que présidente du Comité directeur du MLTSF.

504. Une équipe de consultants a été recrutée par la BAD pour réaliser une étude pour l'élaboration du MLTSF. L'équipe a déjà présenté la première partie de l'étude qui contient des propositions pour accélérer la mise en œuvre des projets du STAP, l'analyse de l'insuffisance d'infrastructures et de services affectant la compétitivité des économies africaines et le développement de la base de données des infrastructures continentales.

505. Des ateliers régionaux ont été organisés pour examiner et valider les résultats de l'étude avant le début de la prochaine phase. Des ateliers auxquels la Commission a participé se sont tenus à Libreville (Gabon) en mars 2007 pour l'Afrique Centrale, à Tunis (Tunisie) au début du mois d'avril 2007 pour l'Afrique du Nord, à Arusha (Tanzanie) à la fin du mois d'avril 2007 pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est et à Abuja (Nigeria), au début du mois de mai 2007 pour l'Afrique de l'Ouest. Un atelier continental devant être organisé par l'Union africaine a été prévu pour la fin du mois de juillet 2007 à Addis-Abeba pour terminer l'examen de la première partie de l'étude.

M.V.4 ADOPTION DU MECANISME DE COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

506. Le mécanisme a été élaboré par la Commission en collaboration avec la BAD et le Secrétariat du NEPAD et élargi aux CER et Institutions Spécialisées de l'UA.

507. Le document a été présenté aux cours de plusieurs réunions dont la réunion du ICA (G8) le 17 Janvier 2007 à Berlin. La version finale du mécanisme a été adoptée par la réunion de l'ICA (G8), tenue les 6 et 7 mars 2007 à Addis-Abeba au Siège de la Commission.

M.V.5.PARTENARIAT UNION EUROPEENNE – AFRIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE.

508. La Commission de l'Union Africaine et la Commission Européenne ont prévu de lancer officiellement les 5 et 6 septembre 2007 au siège de l'Union Africaine, à Addis-Abeba, les activités du Partenariat UE-Afrique et du Comité Directeur sur les infrastructures en Afrique.

509. Ce Partenariat vise à accélérer le développement des infrastructures des secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et assainissement ainsi que des transports et des technologies de l'information et de la communication en vue d'assurer une meilleure connectivité au niveau continental, régional et national.

510. Les investissements au niveau continental et régional seront facilités grâce à la mise en place d'un Fonds Fiduciaire constitué par neuf États membres

de l'UE et qui est logé à la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le montant de dons de ce Fonds déjà constitué est de 87 millions d'Euros.

M.V.6. LANCEMENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)

511. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le minimum de ratifications requis pour l'opérationnalisation de l'AFREC (quinze) est atteint depuis décembre 2006. Depuis lors, trois autres instruments de ratifications ont été déposés à la Commission. Ceci a permis aux experts d'entamer l'examen des textes légaux et réglementaires de mise en place et de fonctionnement des organes de l'AFREC.

512. Le lancement officiel des activités de l'AFREC, conformément à la Convention portant sa création, interviendra le 22 octobre 2007 à son siège à Alger, en Algérie. Deux réunions techniques d'experts seront tenues avant cette date, sous les auspices de la CUA. La première a eu lieu, du 21 au 22 mai 2007 à Addis-Abeba et la seconde se tiendra en août ou septembre 2007 à Alger.

513. Avec l'opérationnalisation de l'AFREC, il est également prévu de tenir en novembre 2007, à Accra, au Ghana, la Première Assemblée Générale de la Commission Électrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC) qui est un organe subsidiaire de l'AFREC. Deux réunions techniques préparatoires ont déjà eu lieu sous les auspices de la CUA, dont la dernière vient d'avoir lieu du 16 au 18 avril 2007 au Siège de la CUA à Addis-Abeba. C'est le lieu pour moi de lancer un appel aux Etats membres pour qu'ils signent et ratifient tous cet important instrument dont le rôle dans le domaine de l'Energie en Afrique sera d'une portée capitale.

N. ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

514. Depuis la soumission du dernier rapport de janvier 2007, des développements significatifs sont intervenus en ce qui concerne la mise en œuvre du programme africain de développement agricole, et le suivi des processus de mise en œuvre des décisions des précédents sommets de l'Union africaine. La Commission a poursuivi sa collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) et ses partenaires et a continué à axer ses interventions sur une sélection des secteurs clés présentant un avantage comparatif, où son leadership apporterait de la valeur ajoutée et aurait un impact considérable sur la croissance agricole et le développement rural en Afrique ainsi que sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

N.I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AGRICOLE AFRICAIN DANS LE CADRE DU CAADP-SYRTE

515. Suite à l'approbation du plan intégré du CAADP-Syrte par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement lors de sa septième session ordinaire à Banjul en 2006, à travers la Décision Ex.CL/Dec. 297 (IX) et en vue de mettre en œuvre le plan intégré, la Commission, le NEPAD et les CER ont organisé une réunion consultative visant à créer et à renforcer leurs capacités à coordonner leurs activités, à harmoniser leurs efforts, à définir les rôles, à mobiliser les ressources sur une base collective pour promouvoir le programme et l'investissement agricoles en Afrique. Les trois institutions ont convenu d'organiser et d'institutionnaliser la convocation de deux réunions par an entre la Commission, le NEPAD et les équipes agricoles, les CER dans le but de fournir une plateforme à ces trois institutions-clés pour : rendre compte des progrès accomplis, des réalisations et des défis dans la mise en œuvre du programme agricole en Afrique ; favoriser une compréhension collective et une harmonisation des buts et des cibles du programme agricole aux niveaux continental, régional et national ; systématiser et institutionnaliser les interactions entre la Commission, le NEPAD et les CER pour une coordination souple et fluide et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme agricole en Afrique, entre autres. La première réunion prévue pour mai 2007 avait été reportée et devait se tenir du 26 au 28 septembre 2007. Les termes de référence de la réunion sur l'élaboration des rapports et les notes d'orientation ont été préparés. Les conclusions de la réunion serviront de base à la réunion ministérielle prévue en mars 2008. Les autres mesures convenues nécessitant un effort collectif aux termes de ce cadre sont : le développement d'un système de communication cohérent et une stratégie conjointe de mobilisation des ressources locales et étrangères.

516. La plus grande réalisation du programme à ce jour est le lancement du processus de la CAADP à l'échelle nationale. Le Rwanda est le premier pays ayant débuté ce processus. La table ronde nationale CAADP s'est tenue en mars 2007. Au nombre des principaux résultats de ce processus, on peut citer : 1) les cadres d'investissement au sein des piliers de la CAADP et les programmes de mesures rapides ; 2) la structure rwandaise du CAADP qui vise à fournir un appui à la mise en œuvre du plan stratégique pour le développement de l'agriculture aux termes de sa stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté.

N.II. DECLARATION DE MAPUTO SUR L'ALLOCATION BUDGETAIRE MINIMALE DE 10% AU SECTEUR AGRICOLE

517. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'allocation budgétaire de 10% au secteur agricole, la Commission de l'UA et le NEPAD continuent de suivre la mise en œuvre de cette décision par les Etats membres et de recueillir

et d'analyser sur une base régulière les données recueillies auprès des Etats membres. En vue d'améliorer la qualité et la précision des données recueillies au niveau national, la CUA et le NEPAD ont obtenu une aide financière de la Banque mondiale à hauteur de 50.000 \$EU. A l'issue de la première collecte des données au sein de 19 Etats membres, l'UA/NEPAD, en collaboration avec la FAO avaient recueilli des données auprès de 36 Etats membres sur une période de quatre années consécutives, de 2002 à 2005. L'analyse de ces données ainsi que le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo sont en cours.

518. Dans le cadre du CAADP-Syrte, la Commission a plus particulièrement démarré ses activités prioritaires par l'entremise du Département de l'Economie rurale.

N.II.1. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : PILIER 1 : EXPANSION DES SUPERFICIES SOUMISES A UN SYSTEME VIABLE DE GESTION ET DE MAITRISE DE L'EAU

a. Changement climatique

519. Suite à la l'adoption de la Décision sur le changement climatique par la huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de janvier 2007, la Commission s'est engagée à élaborer un programme de mise en œuvre de la stratégie de développement et du plan d'action relatifs au changement climatique. Cet exercice se poursuit en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD). Dès sa conclusion, le programme de mise en œuvre relatif à l'accélération de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'urgence visant à améliorer les capacités de l'Afrique à résister aux impacts du changement climatique et à ses variantes, sera soumis aux partenaires en développement en vue d'un appui financier pour sa en œuvre.

b. L'initiative de la Muraille verte pour le Sahara

520. En janvier 2007, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), avait adopté une décision sur l'Initiative de la muraille verte pour le Sahara. Depuis l'adoption de cette décision historique, la Commission avait initié un processus pour l'élaboration d'un plan directeur qui sera plus particulièrement axé sur les questions transfrontalières relatives à la mise en œuvre de l'initiative. Des efforts sont en cours pour encourager les Etats membres concernés à procéder à la mise en œuvre de l'initiative au niveau national.

c. Réduction des risques de catastrophes

521. J'aimerais informer le Conseil que la Commission a bénéficié de l'assistance technique du Secrétariat des Nations Unies pour la stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes (ONU/ISDR) dans la mise en œuvre de la stratégie africaine régionale de réduction des risques de catastrophes et du dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) de la Banque mondiale. Une réunion d'experts et des ministres de la CEDEAO s'est tenue les 17 et 18 mai 2007 en vue de continuer à rechercher les moyens qui permettront de traduire en action la politique de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophes adoptée en 2007. La Commission poursuivra ses consultations avec les autres CER en vue d'examiner leurs stratégies ou de développer de nouveaux programmes régionaux de mise en œuvre.

d. Gestion des eaux transfrontalières

522. Dans ses efforts visant la promotion de la mise en œuvre de la « Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique », la Commission a continué à travailler en étroite collaboration avec le Conseil des ministres africains en charge de l'Eau (AMCOW) en vue de renforcer les organisations existantes des bassins fluviaux et lacustres (R/LBOs) en les rassemblant en une structure organisationnelle unique. A cet égard, la Commission, en collaboration avec le réseau africain des organisations lacustres (ANBO), avait organisé une réunion des Directeurs exécutifs des organisations des bassins fluviaux et lacustres en mars 2007 en Afrique du Sud. En conséquence, ANBO avait révisé la structure de l'adhésion de ses Etats en vue d'accorder la priorité aux organisations des bassins fluviaux et lacustres et de fournir une assistance technique à l'AMCOW sur les questions relatives à la gestion des eaux transfrontalières sur le continent.

e. Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD)

523. Des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD). La Commission et l'UE sont engagées dans le processus d'identification d'un cabinet d'experts pour fournir une assistance technique au projet. Le lancement du projet est prévu pour le dernier trimestre de 2007.

N.II.2. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : PILIER II : AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DES CAPACITES LIEES AUX ECHANGES POUR L'ACCES AUX MARCHES

Création d'un marché commun africain pour les produits alimentaires

524. Le Conseil se souviendra qu'au cours de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juillet 2001, à Lusaka, il avait été décidé que l'éventuelle solution aux problèmes d'insécurité alimentaire de l'Afrique résiderait en la création d'un marché commun africain des produits agricoles. La Commission avait démarré en partenariat avec la FAO le processus de création du marché commun africain des produits alimentaires. Le projet a atteint un tournant décisif suite à son démarrage lors de l'atelier tenu en septembre 2006 au Siège de la Commission. Des consultants ont été engagés et travaillent sur les différentes composantes du projet telles que l'identification et l'analyse du secteur commercial et des contraintes du marché, l'analyse du flux des produits agricoles, au sein des Communautés économiques régionales, l'identification des produits ayant une valeur importante et l'analyse des questions juridiques auxquelles sont confrontés les commerçants en Afrique. Le rapport final sera soumis d'ici la fin de juin 2007. Par la suite, un atelier consultatif se tiendra à l'intention des principaux partenaires en vue d'examiner le rapport et d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour la création du marché commun africain pour les produits alimentaires.

N.II.3. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : PILIER III : ACCROISSEMENT DES PROVISIONS ALIMENTAIRES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

a. Programme africain sur les semences et la biotechnologie (PASB)

525. Lors de la cinquième session ordinaire de la Conférence tenue en 2005 à Syrte (Libye), les discussions avaient porté sur la nécessité d'élaborer un programme africain sur les semences et la biotechnologie considéré comme l'un des secteurs prioritaires pour le développement de l'Afrique. En conséquence, la CUA et la FAO avaient élaboré un document conceptuel pour le programme africain sur les semences et la biotechnologie proposé (PASB). Le concept du programme proposait une approche intégrée et visait à fournir une stratégie pour le développement global du secteur des semences ainsi que des techniques adéquates de biotechnologie et des produits pour l'Afrique. Le concept du PASB a été présenté aux experts des Etats membres lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire et a été finalement adopté par la huitième Assemblée générale de la session de l'UA en janvier 2007. Le document relatif au programme a été envoyé à tous les Etats membres et des lettres ont été envoyées aux éventuels donateurs, les informant sur la proposition du PASB.

Leur soutien a été sollicité dans la mise en œuvre de cette décision. Un programme de formation qui se tiendra au siège de la FAO à Rome du 28 juin au 1^{er} juillet 2007 sera relatif aux stratégies et au cadre qui seront utilisés dans l'élaboration des projets nécessaires à la mise en œuvre du programme dans les Etats membres.

b. Mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur les Engrais de la Révolution verte en Afrique

526. J'aimerais rappeler au Conseil que la Déclaration d'Abuja sur les engrais en vue de la révolution verte en Afrique avait été adoptée le 13 juin 2006 à Abuja (Nigeria). Depuis cette date, plusieurs activités avaient été menées en vue de la mise en œuvre de cette déclaration sur le continent. A l'échelle continentale, 30 pays et 4 Communautés économiques régionales (CER) avaient élaboré des stratégies nationales et régionales, un instrument de suivi et d'évaluation en vue d'évaluer et de faire rapport sur les progrès réalisés a été élaboré et est sur le point d'être vulgarisé au sein des Etats membres en vue d'obtenir des informations sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de cette décision. La Communauté pour le développement de l'Afrique Australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) élaborent un plan d'action pour l'approvisionnement et la distribution des engrais à l'échelle régionale, première étape de cette mise en œuvre. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déjà démarré l'harmonisation des politiques et règlements régionaux en vue d'assurer la libre circulation des engrais à travers les régions au titre de la mise en œuvre de la résolution 2 de la Déclaration. L'autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) a soumis une note conceptuelle à la Banque africaine de développement pour une étude d'un an sur l'élaboration d'une politique régionale pour les engrais. La Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) poursuit ses discussions avec l'UA/NEPAD en vue d'identifier les actions prioritaires clés et d'élaborer une proposition de projet pour la mise en œuvre de sa stratégie régionale. La Communauté de l'Afrique orientale (CAO), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD) n'ont pas encore élaboré leurs stratégies régionales.

527. Au niveau national, la Résolution 3 (promouvoir et renforcer les réseaux de distribution des engrais) ; la Résolution 5 (attribuer des subventions ciblées) ainsi que la Résolution 10 (promouvoir l'accès des agriculteurs aux engrais complémentaires) ont suscité le plus grand nombre de réponses. Par exemple, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et le Swaziland ont développé l'accès des agriculteurs aux engrais grâce à la promotion et au renforcement des réseaux de distribution. Madagascar, l'Egypte, le Botswana, la Tanzanie ainsi que le Swaziland ont renforcé l'accès des agriculteurs aux intrants complémentaires et aux services.

528. En ce qui concerne les initiatives du secteur privé, en matière de production d'engrais, le Malawi construit une usine de granulation des engrais avec l'appui du gouvernement taiwanais. Cette usine démarrera la fabrication des engrais cette année. Au Kenya, une société privée compte produire des engrais composés en vue de répondre à la demande croissante en engrais spécifiques à chaque culture. Au Nigeria, la « Nigerian Fertilizer Company » est en rénovation et débutera la production des engrais au cours du second trimestre 2007.

529. Conformément à la Résolution 11 qui stipule, entre autres : « un appel est lancé à la Banque africaine de Développement avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour la création d'ici à 2007 d'un mécanisme africain de financement de la production d'engrais. La BAD a élaboré un cadre et un instrument juridique pour la création du Mécanisme africain de financement de la production d'engrais (AFFM). Le 2 mai 2007, la BAD avait convoqué la première réunion consultative conjointe BAD/Partenaire du Mécanisme africain de financement de la production d'engrais. Au nombre des conclusions de la réunion consultative, on peut citer : une réunion de suivi sur l'AFFM prévue en juillet, une réunion du Comité directeur de la BAD qui devrait se pencher sur l'AFFM prévue pour septembre 2007 et une conférence pour les annonces de contributions des partenaires qui sera organisée sous l'égide de la CUA/CEA par la BAD en octobre 2007.

N.II.4 MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU DOCUMENT ACCOMPAGNANT LE CAADP

a. Pêche

530. La Déclaration de Syrte de 2004 avait donné mandat à la Commission de l'UA de « promouvoir les ressources halieutiques, de développer les méthodes et les équipements de pêche, d'améliorer les infrastructures pour la conservation, le stockage, la distribution et la transformation des ressources halieutiques, d'encourager la coopération régionale dans le domaine de la pêche, y compris la protection des ressources halieutiques dans nos zones économiques exclusives ». Dans ce contexte, la CUA travaille en collaboration avec les organisations régionales africaines de pêche, les CER et les Etats membres pour l'harmonisation des politiques, notamment en ce qui concerne les négociations d'accords portant sur l'accès aux pêcheries.

i. Accords portant sur l'accès aux pêcheries

531. Les accords portant sur l'accès aux pêcheries sont souvent considérés comme injustes envers les différents Etats côtiers africains car la majorité des profits vont aux compagnies étrangères impliquées. Par ailleurs, un autre argument veut que de tels accords contribuent à la surexploitation des bancs de pêche et à l'utilisation de pratiques non-durables. La Commission, en partenariat

avec la FAO, révisé actuellement les accords de pêche en vue d'aider les Etats membres à négocier des accords qui reflètent les droits et les intérêts des Etats côtiers africains, en élaborant à leur intention du matériel des lignes directrices d'aide au processus de négociation et en initiant des ateliers de formation du personnel des Etats membres en vue de renforcer leurs capacités de négociation. Des missions consultatives ont été menées en février – mars dans plusieurs Etats d'Afrique Australe, de l'Ouest et de l'Est. Le projet de rapport, la stratégie et le plan d'action ont été finalisés et seront examinés lors d'un atelier prévu les 10 et 11 juillet 2007 par des Etats membres sélectionnés et des partenaires clés.

ii. **Partenariats stratégiques pour la création d'un fonds d'investissement pour une pêche durable dans les grands écosystèmes marins en Afrique**

532. Le partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement pour une pêche durable dans les grands écosystèmes marins en Afrique (LME) est une nouvelle initiative visant à mobiliser des financements additionnels auprès du FEM (Fonds pour l'environnement mondial) et d'autres partenaires qui aident les Etats côtiers africains à fournir un appui financier à la pêche marine durable. Au nombre de ces initiatives, on peut citer : (i) le Fonds d'investissement pour la pêche durable, un mécanisme de financement allouant 60 millions \$EU sous forme de financement par le FEM sur les dix (10) prochaines années en vue de cofinancer les projets locaux du secteur de la pêche marine durable ; et (ii) le partenariat stratégique entre les partenaires, les donateurs et les organisations régionales présidé par l'Union africaine. De janvier à juin 2007, la requête pour un financement déposée par le Sénégal a été acceptée. Celle déposée par le Kenya est actuellement soumise à l'examen du FEM. Le Comité consultatif régional (CCR) présidé par l'UA a également négocié une subvention de 1.000.000 de dollars pour financer ses activités sur une période de trois ans.

N.II.5. QUESTIONS TRANSVERSALES

a. **Cadre et directives pour une politique foncière en Afrique**

533. Au cours de la période examinée, les efforts du consortium dirigé par l'Afrique et comprenant trois des institutions régionales africaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de Développement (BAD), sous la direction de la Commission se sont poursuivis pour renforcer ce partenariat en vue de piloter le processus d'élaboration d'un cadre et de lignes directrices sur une politique foncière pour toute l'Afrique ainsi que des modalités de sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental. L'objectif est de sauvegarder les droits fonciers, d'accroître la productivité, d'améliorer les moyens de subsistance, de promouvoir la gestion des ressources naturelles et de contribuer à une croissance économique

multisectorielle sur le continent. Le Consortium a axé ses efforts sur la construction et la consolidation de liens de partenariat et de collaboration avec des institutions poursuivant des initiatives régionales en matière de politique et de réforme foncières. Il poursuit la mobilisation des ressources pour ces initiatives.

534. Deux importants travaux ont été menés au cours de la période examinée : 1) Une réunion d'experts s'est tenue en mai 2007 en vue d'élaborer une approche pour l'instauration d'indicateurs fonciers nationaux et régionaux qui serviront à évaluer les performances des Etats en matière de mise en œuvre de leurs politiques foncières et des réformes connexes. La réunion visait également à dresser une liste de références et d'indicateurs d'évaluation des progrès accomplis en matière de politique foncière en Afrique. Un consensus a été arrêté en ce qui concerne les éléments de la feuille de route pour le développement, l'étude et le plaidoyer en faveur des références et des indicateurs relatifs au cadre panafricain de politique foncière ; 2) des études sont en cours en vue de mener des évaluations à l'échelle régionale en collaboration avec la SADC en Afrique du Sud. Ces travaux serviront de base aux spécificités et réalités régionales sur le terrain. D'autres études similaires seront menées dans les autres régions. Les conclusions de ces évaluations serviront de base aux discussions des prochaines consultations régionales dans les cinq régions du continent. Les principales conclusions des consultations régionales seront présentées sous forme d'un projet de cadre renforcé et de directives sur la politique et la réforme foncière et comprendront des références et des indicateurs précis.

b. Création du Forum des agriculteurs africains (AFAFO)

535. J'aimerais informer le Conseil qu'au cours de la période examinée, le processus de création d'un Forum africain des Affaires (AFAFO) qui sera axé sur les initiatives nationales et régionales existantes se poursuit. La Commission aidera les agriculteurs et leurs organisations à poursuivre ce processus. Les buts et objectifs du forum ont trait à la mobilisation des capacités collectives des petites et moyennes exploitations agricoles à la promotion et au renforcement de leurs capacités, y compris celles des femmes, des jeunes et des organisations. Le forum sera spécialement axé sur : la promotion de l'intégration régionale en Afrique grâce à la mise en place d'un réseau des organisations d'agriculteurs qui permettra aux agriculteurs africains de nouer des relations de collaboration par le biais de réunions, ateliers, bulletins, médias et d'autres moyens en vue d'aboutir à une compréhension commune de leurs problèmes et de les résoudre pour réduire la faim et la pauvreté et contribuer à la prospérité de l'Afrique ; de mettre en place des partenariats dans les zones prioritaires de coopération et de renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs dans ces domaines de coopération ; de partager, promouvoir et d'améliorer les meilleures pratiques ; de développer et d'harmoniser les normes communes de l'agriculture en Afrique ; de plaider en faveur d'un investissement additionnel dans l'économie rurale et de

renforcer la transparence et la bonne gouvernance de tous les fournisseurs de services agricoles et travaux de promouvoir l'intégration mondiale en étant le porte-flambeau de l'Afrique dans le monde grâce à une collaboration avec les organisations et les pays des autres continents tels que le G8, l'Union européenne, l'OCDE, l'OMC ainsi que les organisations bilatérales. La Commission a démarré le processus visant à dresser l'inventaire et à évaluer la situation des organisations nationales et régionales d'agriculteurs, des coopératives et de leurs réseaux.

c. Initiative de la politique pastorale

536. Suite à l'approbation d'un plan d'action sur l'Initiative pastorale pour 2007, la Commission s'est engagée dans l'élaboration d'un cadre politique sur les pâturages en Afrique, en réponse au plaidoyer pour la promotion et l'amélioration des moyens de subsistance dans les communautés pastorales d'Afrique. Le cadre politique définira les principes, les directives, les stratégies et les approches adéquates pour une détermination précise des besoins des communautés pastorales et de leurs institutions, et de la manière dont les efforts des principaux partenaires et de leurs institutions peuvent être renforcés et les interventions adaptées pour répondre de façon adéquate aux problèmes. Ce qui fournira une valeur ajoutée au processus de développement grâce à l'élaboration d'une vision, d'une stratégie et d'une feuille de route pour la réalisation des objectifs multiples/multisectoriels des communautés pastorales d'Afrique.

537. Au cours de la période examinée, la Commission, en collaboration avec l'Initiative des communications pastorales (PCI) du Bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires (UN-OCHA) s'est engagée dans un processus de consultations pour l'élaboration d'un cadre d'action. Une note conceptuelle visant à définir les perspectives a été finalisée et un atelier initial est prévu pour juin 2007 en vue de réunir les principaux partenaires, les institutions, les experts et les décideurs en charge des questions pastorales en Afrique. Cet important atelier élaborera la feuille de route du processus.

N.III PROGRAMMES SPECIALISES

N.III.1.PATTEC (CAMPAGNE AFRICAINE D'ERADICATION DE LA MOUCHE TSE-TSE ET LA TRYPANOSOMIASE)

538. 2006 a été l'année du démarrage des activités de mise en œuvre des projets visant à l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans plusieurs pays dans le cadre de l'Initiative PATTEC. A l'issue de ces activités, la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ont été éradiquées au Botswana et en Namibie. Au cours du Sommet tenu en janvier 2007 à Addis-Abeba, des Médailles de l'Union africaine « Médaille de la dernière mouche tsé-tsé » avaient été remises aux Présidents du Botswana et de la Namibie en reconnaissance de

leur succès dans l'élimination du fléau de la mouche tsé-tsé. Dans le cadre du suivi de ce succès, des opérations de pulvérisations aériennes seront menées dès le début de mai 2007 sur un nouveau front de lutte contre la mouche tsé-tsé qui couvre à présent la Zambie et l'Angola. Sans cette opération, le Botswana et la Zambie risquent d'être réinfestés par les mouches tsé-tsé.

539. Les six pays (Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali et Ouganda) qui ont reçu un appui financier de la Banque africaine de Développement (BAD) sont entrés dans la deuxième année d'exécution des projets visant l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans ces pays. Le Bureau de coordination du PATTEC est à présent dans une nouvelle phase de suivi et d'évaluation des progrès dans les différents pays où l'action sur le terrain est accélérée.

540. En février 2007, s'est tenue à Addis-Abeba une conférence spéciale des donateurs sur le PATTEC, organisée conjointement par la Commission et la BAD. Au cours de cette Conférence, un appel à contribution pour un montant supérieur à 320 millions de dollars EU a été lancé principalement par les pays infestés par la mouche tsé-tsé. La contribution de 75 millions de dollars EU de la BAD a été attribuée au financement des projets d'éradication de la mouche tsé-tsé dans les 12 pays suivants : Angola, Zambie, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Nigeria, Niger, Tchad, République Centrafricaine, Togo, Bénin et Cameroun. Le Bureau de coordination du PATTEC a organisé plusieurs ateliers de planification technique en vue de discuter des détails relatifs aux propositions du projet dans ces pays ainsi que des modalités de coopération entre les pays qui mèneront des actions de lutte contre la mouche tsé-tsé dans les zones communément infestées.

N.III.2.UA/IBAR (BUREAU INTERAFRICAIN POUR LES RESSOURCES ANIMALES)

541. Reconnaissant le rôle joué par l'élevage du bétail en Afrique comme moyen de lutte contre la pauvreté, le Bureau interafricain de l'UA pour les ressources animales (UA-IBAR) poursuit son mandat de promotion du secteur de l'élevage du bétail sur le continent. Les activités menées au cours de la période examinée sont les suivantes :

a. Lutte contre la HPAI (Grippe aviaire hautement pathogène) – Gouvernement chinois – Collaboration entre l'UA et l'IBAR

542. Au cours de la première moitié de 2007, l'IBAR s'est principalement engagée dans la lutte contre le fléau de la HPAI et les risques de pandémies. L'UA/IBAR a été le fer de lance dans la mobilisation des pays africains en matière de lutte contre l'épidémie de HPAI. La coopération et les communications entre le Gouvernement chinois et l'Union africaine se poursuivent en matière de lutte contre la HPAI. Le Ministère chinois de

l'Agriculture a mis à la disposition du Kenya et du Mali, cinq experts du Centre chinois d'Epidémiologie et de Santé animale en vue d'aider les initiatives de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire. Cette collaboration avec la Chine permettra également de mettre en place des systèmes de surveillance épidémiologique et de créer des laboratoires spécialisés dans le diagnostic de la grippe aviaire. Par ailleurs, des cours de formation à l'intention des techniciens supérieurs chargés de la prévention et de la lutte contre la grippe aviaire dans les Etats membres ainsi que des plans d'aide en cas d'urgence (ERAP) seront disponibles en vue de fournir des suggestions ou des directives pour actualiser les plans d'action.

b. Collaborations multi-institutionnelles

543. La première phase des ces deux principaux exercices de formation en cours avancés de laboratoire pour le diagnostic de la grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) a été mise en œuvre en avril/mai 2007 en Afrique du Sud, en collaboration avec l'ILRI, le CDC, la FAO OVI, et la FAO/OIE et l'UA/IBAR. Ces cours visent à créer en Afrique un réseau de laboratoires capables d'effectuer des diagnostics de confirmation de la HPAI, le réseau sera l'un des principaux piliers de la mise en œuvre de plans d'actions intégrés à l'échelle nationale pour la prévention et la lutte contre la HPAI.

c. Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE)

544. Ce fut la plus grande réussite et le plus grand programme mené par l'UA/IBAR. Ce programme a été officiellement fermé en février 2007. Il avait mobilisé 77 millions d'Euros au cours des 7 dernières années en faveur de 32 pays africains avec des résultats notables en matière d'éradication de la peste bovine 95% sur le continent et de la mise en place de systèmes de surveillance des épizooties et de systèmes améliorés de services vétérinaires dans les Etats membres. Le programme avait été exécuté grâce à l'appui financier de l'UE.

d. Unité chargée de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème Somali (SERECU)

545. Ce projet vise l'éradication du terrible fléau de la peste bovine sur le continent. L'écosystème Somali constitue l'un des dernières poches de la maladie. La phase I du projet a indentifié les 27 derniers points focaux. L'UE a procédé à la signature de la phase II qui a mobilisé un financement d'environ 3,9 millions d'Euros. Son démarrage est imminent. Elle mettra fin définitivement à la peste bovine dans le monde, une grande réussite pour l'UA/IBAR.

e. **Comité scientifique international de recherche et de lutte contre la trypanosomiase (ISCTRC)**

546. Le Comité scientifique international de recherche et de lutte contre la trypanosomiase est une initiative qui identifie les insuffisance en matière d'information, coordonne la recherche, vulgarise les informations scientifiques, fait des recommandations aux Etats membres en vue de promouvoir les stratégies de lutte contre la maladie du sommeil chez l'être humain, la nagana (trypanosomiase animale) et les mouches tsé-tsé qui constituent un frein au développement économique des 37 Etats membres affectés en Afrique. Au cours de la période examinée, le Conseil a finalisé les préparatifs de la 29^{ème} biennale de la Conférence scientifique qui se tiendra du 17 au 21 septembre 2007 en Angola. On estime qu'elle regroupera environ 350 participants, y compris des scientifiques, des représentants des Etats membres, les organisations internationales, le secteur privé et les bailleurs de fonds. Sept sessions de formation en matière de renforcement des capacités organisées par les organisations internationales ainsi que la 32^{ème} réunion du Conseil se tiendront en Angola.

f. **Annuaire panafricain de la santé animale**

547. L'édition 2005 a été publiée en février 2007. C'est un recueil de toutes les maladies affectant le bétail enregistrées sur le continent en 2005. Des copies ont été envoyées à tous les directeurs des services vétérinaires et aux différents partenaires. Cet annuaire constitue une base d'informations et de données sur les maladies affectant le bétail en Afrique. Il est prévu que des données sur la zootechnique seront accueillies pour l'édition 2007.

g. **Projet sur la Faune des écosystèmes arides (Dryland Wildlife Livestock Environment project)**

548. Le projet Dryland Wildlife Livestock Environment vise à démontrer que le système mixte d'élevage d'animaux sauvages et de bétail génère plus de bénéfices que l'élevage exclusif du bétail ou des animaux sauvages. Ce système constitue la base pour de meilleurs moyens de subsistance que ceux des systèmes agro-pastoraux sédentaires des écosystèmes africains arides. Depuis janvier et juin 2007, le projet a évalué la situation et les conflits générés par l'utilisation des ressources naturelles, la politique foncière et l'utilisation abusive de la faune et des ressources naturelles dans les zones des projets pilotes (Burkina Faso et Kenya). Les initiatives de conservation des ressources communautaires sont appuyées par des mesures de renforcement des capacités et la fourniture de matériel de communication ainsi que par l'engagement de mettre en place des micro-élevage de bétail.

h. Activités financières par l'USAID

549. L'UA/IBAR a fourni une assistance en matière d'équipement de surveillance et des réactifs à hauteur de 52.000 \$EU au département vétérinaire en vue du renforcement de ses capacités à fournir des services de présélection du bétail. En outre, lors de la récente épidémie de fièvre dans la ruff valley, l'UA/IAR avait contribué aux efforts du Gouvernement Kenya en mettant à disposition du matériel logistique (trois laboratoires mobiles et deux véhicules de transport des passagers) pour les vaccinations, le traitement et la surveillance fondée sur l'objet visé en vue de guider les équipes de vaccination. Cet effort, ainsi que les contributions des autres partenaires a permis d'éradiquer l'épidémie en trois mois.

N.III.3 CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN UA/CPI

550. Le Conseil phytosanitaire interafricain assure la coordination des Etats membres par la prévention de l'introduction, l'infestation des parasites des plantes et de la diffusion des mauvaises herbes parasites en vue de promouvoir les mesures appropriées de lutte contre ces parasites en Afrique. Il aide les 53 Etats membres de l'Union africaine à adopter des normes internationales en matière de mesures phytosanitaires, à renforcer les capacités en matière de ressources humaines et en collaboration avec les organisations nationales de protection des plantes (NPPO) du continent, les aide à adopter ou à élaborer les modules dans les domaines de la législation phytosanitaire, des capacités de diagnostic des parasites, de l'analyse de risques d'infestation pour les parasites, de la surveillance, dans les zones non infestées, sur les places et sites de production à faire rapport sur les infestations et l'éradication des parasites, les systèmes d'inspections aux points d'entrée et de sortie d'exportation et les aspects institutionnels.

551. Au cours de la période de l'examen, les activités ci-après avaient été prévues et menées par le Conseil :

- Organisation d'ateliers de formation en Afrique de l'Est, australe et centrale ;
- Contact avec les NPPO (les officiers chargés de la protection des plantes et leurs points focaux)
- Participation à la 20^{ème} session ordinaire du Comité sahélien des pesticides (CSP) à Bamako ;
- Visite de Croplife Cameroun et de l'HYDRAC de Douala

a. **Organisation d'un atelier de formation en Afrique de l'Est, australe et centrale**

552. Dans le contexte de la mise en œuvre d'une recommandation de l'Assemblée générale de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), en avril 2007, le bureau du CPI avait demandé au département des parasites et des pesticides de préparer en tenant compte de l'étude préliminaire, un projet de séminaire/atelier sur le contrôle et la quarantaine phytosanitaire à l'intention des Etats membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est. Les conclusions de cette étude indiquaient que la formation des agents chargés du contrôle et de la quarantaine phytosanitaires est importante et cruciale dans la sous-région sélectionnée. Ce projet a été préparé par le Conseil phytosanitaire interafricain de l'UA pour répondre aux besoins des Etats membres concernés.

553. Avec l'appui financier du Fonds de solidarité, trois ateliers de formation ont été organisés avec succès en Afrique de l'Est (Dar es Salaam (Tanzanie du 18 au 20 décembre 2006) en Afrique australe (Harare (Zimbabwe du 24 au 26 janvier 2007) et en Afrique centrale, N'Djamena (Tchad), du 28 au 30 mars 2007. Le thème des trois ateliers était le suivant : « Atelier de formation à l'intention des inspecteurs phytosanitaires et des fonctionnaires en charge de la quarantaine phytosanitaire. Les pays ci-après ont participé à l'atelier de l'Afrique australe : la Namibie, le Mozambique, le Lesotho, le Botswana, Madagascar et le Zimbabwe. Les pays ci-après ont participé à l'atelier de l'Afrique centrale Congo-Razzaville, Sao Tomé et Principe, Guinée-équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Cameroun et Tchad.

b. **Contact avec les points focaux du NPPO (Agents nationaux chargés de la protection des plantes)**

554. En marge de l'atelier de formation organisé à N'Djamena du 28 au 30 mars 2007, le directeur et fonctionnaire scientifique principal a saisi l'occasion pour discuter avec les points focaux du NPPO venus du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Gabon et du Tchad. Les principaux points de discussion étaient axés sur la mise en œuvre et les problèmes auxquels les points focaux sont confrontés. Au cours de la réunion le Directeur les a informés de l'organisation d'un atelier de formation auquel participera le point focal du CPI. Le CPI a participé à la 20^{ème} Session ordinaire du Comité sahélien des pesticides (CSP) à Bamako (Mali). En sa qualité de membre associé, le CPI a participé au Sous-comité chargé du dossier de physico-chimie et au Sous-comité sur l'efficacité biologique.

c) **Participation à la 20^{ème} session ordinaire du Comité sahélien sur les pesticides, tenue à Bamako (Mali)**

555. Le CPI a participé à la 20^{ème} session ordinaire du Comité sahélien sur les pesticides, tenue à Bamako, au Mali. En sa qualité de membre associé, le CPI a participé aux travaux du sous-comité en charge du dossier physico-chimiste et à ceux du sous-comité sur l'efficacité des tests biologiques.

d) **Visite de Groplife Cameroun et de l'HYDRAC de Douala.**

556. Le CPI a rendu visite à ses partenaires de Groplife Cameroun et à ceux de l'Hydrac (Hydrocarbures, analyses et contrôles) du 8 au 12 mai 2007. Cette visite visait principalement à renforcer les bonnes relations entre Groplife Cameroun et l'Hydrac. Le Directeur du CPI a également saisi cette occasion pour informer les partenaires ci-dessus mentionnés sur l'ouverture au sein du CPI du département chargé des parasites et des pesticides dirigé par l'entomologiste et secrétaire scientifique principal. A l'issue de la visite, les recommandations ci-après avaient été faites :

557. Groplife Cameroun

- Préparer un accord entre Groplife Cameroun et le CPI ;
- Préparer un dépliant sur les différentes utilisations de pesticides à Groplife Cameroun et au CPI ;
- Organiser conjointement différents ateliers de formation entre le CPI et Groplife Cameroun.

558. Hydrac

- Préparer un accord entre Hydrac et le CPI en vue d'enrichir le dossier sur la création de deux laboratoires de référence pour l'analyse des résidus et la fabrication de pesticides.

N.III.4 PANVAC (CENTRE PANAFRICAIN DE VACCINS VETERINAIRES)

559. Au cours de la période examinée, le PANVAC a renouvelé conformément à la mission assignée, tout le matériel de laboratoire et les outils et fournitures de laboratoire et a procédé au contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires fabriqués dans les laboratoires nationaux du Cameroun, de l'Ethiopie, et du Kenya. La résorption lente des produits biochimiques a été maintenue. Les souches cellulaires ont été envoyées aux laboratoires vétérinaires nationaux du Mali, du Nigeria, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Kenya. Dans

le cadre de la promotion du transfert des technologies adéquates de fabrication de vaccins en Afrique, le PANVAC a établi des contacts avec l'Unité des vaccins et de commercialisation des produits injectables basée en France en vue d'introduire l'utilisation de nouveaux adjuvants pour la production de vaccins en Afrique.

560. Le PANVAC a fourni un appui technique aux laboratoires de vaccins vétérinaires du Burundi, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, de Libye et d'Ouganda. En ce qui concerne la fabrication et la distribution des réactifs biologiques essentiels pour le diagnostic des maladies animales et le suivi de l'achèvement de l'étude de faisabilité, le PANVAC a renforcé la coopération avec les organisations techniques internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la FAO, l'Office international des épizooties (OIE), l'Institut international de Recherche sur l'élevage (ILRI), les laboratoires de référence de l'OIF en France, au Royaume-Uni et le Laboratoire International de Biologie Moléculaire (USA). Le principal obstacle aux activités du PANVAC est relatif au lent processus de recrutement du personnel permanent aux termes de la structure de Maputo.

O. AFFAIRES ECONOMIQUES

561. De janvier à juillet 2007, le Département des Affaires économiques a eu à entreprendre certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, et dans les limites de son budget. En raison de la nature de ces activités (conditionnées par la réalisation d'études préalables) la plupart d'entre-elles s'effectuèrent dans la deuxième moitié de l'année en cours.

562. Pour la période considérée, les activités mises en œuvre par le Département se structurent autour des éléments qui vont suivre.

O.I. DIALOGUE AFRIQUE-UE

563. Dans le cadre du suivi du dialogue Afrique-UE, la 8^{ème} réunion ministérielle de la Troïka Afrique-UE a été organisée à Bruxelles (Belgique), le 15 mai 2007. Elle a été précédée d'une réunion des hauts fonctionnaires les 12 et 13 mai 2007. La réunion a examiné le projet de directives pour une stratégie conjointe Afrique-UE, les préparatifs du deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Afrique-UE prévu en décembre 2007 à Lisbonne (Portugal), et a examiné les questions relatives au renforcement du dialogue Afrique-UE, à la paix et à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'intégration régionale, au commerce et aux questions clés de développement. Les ministres ont approuvé les grandes lignes de la stratégie conjointe Afrique-UE et ont adopté un communiqué.

564. Les questions qui ont été examinées par les Ministres de la Troïka étaient les suivantes :

- a) **Renforcement du dialogue entre l'Afrique et l'UE.** Les ministres ont approuvé les grandes lignes de la stratégie conjointe Afrique-UE comme base pour l'élaboration d'une stratégie qui sera soumise aux participants de la prochaine Troïka ministérielle prévue à Accra (Ghana) en octobre 2007. La stratégie sera suivie d'un plan d'action . Les experts de la Troïka avaient été chargés de travailler sur la stratégie étant donné que les deux documents devront être soumis à l'examen du Sommet de Lisbonne pour adoption.

Les ministres ont de nouveau réitéré la nécessité d'accélérer les travaux en vue de l'organisation du deuxième Sommet Afrique-Europe à Lisbonne (Portugal) en décembre 2007. Sommet au cours duquel la stratégie conjointe Afrique-UE sera adoptée. La réunion a lancé un appel pour une participation de haut niveau des Etats africains et des Etats membres de l'UA ainsi que de l'UE et de ses Etats membres ;

- b) **Paix et sécurité :** Les ministres ont salué les progrès réalisés par le Conseil de paix et de sécurité et les efforts déployés par les différentes parties en vue de ramener la paix et la sécurité dans les pays en conflit. Ils ont échangé des vues sur la situation au Darfour (Soudan), en Somalie, en Côte d'Ivoire et dans la région des Grands Lacs. L'UE s'est engagée à poursuivre son appui aux efforts de rétablissement de la paix dans les zones de conflit et à fournir une assistance financière à l'Organe Africain de Paix et de Sécurité y compris la Facilité africaine pour la paix. L'UE a informé la partie africaine de son intention de créer le RECAMP comme étant l'un de ses instruments. Les ministres ont également échangé des vues sur la situation au Kosovo ;

- c) **Gouvernance :** Les ministres ont souligné la nécessité d'une collaboration entre l'UA et l'UE sur une série de questions relatives à la gouvernance, à la promotion de la gouvernance dans les secteurs public et des affaires. Ils ont également convenu de la nécessité d'échanger des informations sur l'initiative de l'UE sur la gouvernance afin de permettre à toutes les parties d'avoir une compréhension commune des questions de gouvernance. L'UE a indiqué qu'elle était prête à fournir une assistance au processus du MAEP, de la phase d'évaluation à la phase de réforme. Les ministres ont convenu que les deux Commissions devraient organiser une réunion d'experts sur les droits de l'homme comme prévu lors de la première réunion de la Troïka. Ils ont également convenu d'organiser une réunion d'experts sur les biens culturels. Toutefois, il convient de

noter que la réunion sur les biens culturels n'était pas budgétisée dans le budget ordinaire ;

- d) Intégration régionale et commerce :** Les ministres ont salué la dynamique des négociations en cours sur les accords de partenariats économiques et ont indiqué leur espoir de pouvoir terminer les négociations dans les délais. Toutefois, la partie africaine avait rappelé la Déclaration du Sommet de l'UA de janvier 2007 qui exhortait l'UE à proroger le délai pour les négociations des APE au-delà de 2007. Les ministres ont convenu que le processus des APE devrait assurer le développement et l'intégration régionale de l'Afrique. A cet égard, ils ont accepté de fournir un appui en matière d'infrastructure du commerce, et de renforcer les capacités de production de l'Afrique, et de trouver des solutions aux problèmes de l'offre ;
- e) Questions clés de développement :** La Troïka a examiné trois questions clés, à savoir la migration, l'énergie, les infrastructures et le changement climatique. Les Ministres ont salué la Déclaration de la Conférence ministérielle conjointe Afrique-UE tenue à Tripoli en novembre 2006. Ils ont exhorté les deux Commissions à élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Tripoli et ont convenu que le Plan d'action devrait être soumis à l'examen des ministres au cours de la prochaine réunion de la Troïka, à Accra (Ghana).

565. En ce qui concerne l'énergie et les infrastructures, les Ministres de la Troïka ont pris note de la concrétisation du partenariat cité dans le communiqué de Brazzaville d'octobre 2006 et plus particulièrement de celui du Forum Afrique-Europe sur l'Energie tenu les 6 et 7 mars 2007. Les ministres ont salué les engagements de l'UE en faveur d'un partenariat en matière d'énergie, ainsi que de l'intégration du dialogue dans la stratégie conjointe UE-Afrique.

566. Les ministres de la Troïka ont noté les informations de la CE et de la CUA sur le lancement, en septembre 2007, du partenariat UE-Afrique sur l'infrastructure et du Comité directeur sur l'assistance au plan d'action à court terme de l'UE/NEPAD (I.STAP) ainsi qu'au cadre d'action stratégique à long terme dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, des technologies de l'information et de la communication en vue de faciliter l'interconnectivité et l'accès aux services aux niveaux continental, régional et national en Afrique.

567. En ce qui concerne le changement climatique, la réunion a exprimé ses préoccupations relatives aux conclusions du groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) qui prouvent qu'un changement climatique se produit suite aux activités des

hommes et que cela aura un impact très négatif dans les pays en développement, y compris sur le continent africain. L'UE a accueilli avec satisfaction les discussions sur le changement climatique lors du Sommet de janvier 2007 et est prête à aider l'Union africaine à répondre aux défis du changement climatique. Le changement climatique sera l'un des principaux domaines de la coopération aux termes de la stratégie commune Afrique-UE et constituera le point prioritaire des discussions du prochain Sommet Afrique-UE. Le thème de la deuxième réunion sur les journées européennes de Développement qui se tiendra à Lisbonne du 7 au 9 novembre 2007 est le suivant : « Changement climatique et développement ».

568. Les ministres ont convenu que les questions relatives à l'APD, à la dette et au retour des biens illégalement acquis fassent l'objet des discussions des prochaines réunions.

O.II. STRATEGIE COMMUNE AFRICAINE

569. Il vous souviendra qu'en janvier 2007, lors de la réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), le Conseil exécutif a décidé que la Troïka africaine soit élargie pour inclure le « chef de file » et tout autre Etat membre qui désire suivre les mécanismes de coopération et les préparatifs du Sommet de Lisbonne et finaliser la stratégie commune Afrique-Europe basée sur les documents de Caire, y compris les documents y afférents qui seront présentés à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévu pour juillet 2007. Suite à cette décision, la Commission de l'Union africaine et la Commission de l'Union européenne ont travaillé inlassablement sur les grandes lignes de la stratégie commune Afrique-Europe grâce à un certain nombre d'atelier de réflexion, de consultations avec les parties prenantes telles que la Société civile et le Parlement panafricain en ce qui concerne la partie africaine.

570. En déterminant les grandes lignes, l'équipe de rédaction et les experts de la Troïka ont reconnu que l'Afrique et l'Europe sont liées par l'histoire, la culture, la géographie et par des valeurs communes auxquelles toutes deux souscrivent. Il s'agit : du respect des droits de l'homme, de la liberté, de la qualité, de la solidarité, de la justice, du respect de la loi et de la démocratie tel qu'indiqué dans les différents accords internationaux y afférents ainsi que dans les actes constitutifs des unions respectives. Les relations entre l'Afrique et l'Europe ont été renforcées grâce à l'institutionnalisation du dialogue lors du premier Sommet historique Afrique-Europe qui a eu lieu au Caire (Egypte en avril 2000). Depuis lors, il y a eu des changements fondamentaux au niveau des deux continents. Des processus de démocratisation et de réformes ont été entreprises et sont en train d'être renforcés aussi en Afrique qu'en Europe et des efforts ont continué au niveau des deux continents pour résoudre les conflits et les situations de crise. Mieux, ces deux continents se sont soutenus lors de la résolution de ces conflits et situations de crises.

571. Au même moment, les processus d'intégration au niveau des deux continents a été accéléré – l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a été transformée en Union africaine (UA) et a intégré le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) comme son programme socioéconomique tandis que l'Union européenne (UE) a presque doublé le nombre de ses États membres. Il va sans dire que ces initiatives représentent des développements cruciaux qui exigent un nouvel examen de notre Partenariat dans la perspective de le renforcer et de le consolider. Il importe de prendre en considération les énormes et complexes changements qui prévalent dans le monde. Fort de ce contexte, de nouveaux défis sont apparus sur les plans international et mondial au niveau des systèmes d'échanges multilatéraux, des systèmes financiers et dans le cadre des développements socio-politiques; la mondialisation évolue à grands pas et le monde est devenu très interdépendant. Face à ces événements, il est impérieux de créer de nouvelles relations basées sur un partenariat équitable et d'élaborer une stratégie comme pour faciliter l'édification d'un tel partenariat stratégique.

572. Les grandes lignes de la stratégie commune Afrique-Europe comprennent quatre chapitres principaux à savoir :

- i. Le contexte, la vision commune et les principes ;
- ii. Les objectifs ;
- iii. Les nouvelles approches ;
- iv. Les stratégies, les acteurs, les mécanismes de la mise en œuvre et de suivi

573. Le premier Chapitre définit le contexte et détermine les impératifs liés à l'élaboration de la stratégie commune. Aussi, précise-t-il la vision commune de deux partenaires et les principes qui soutendent ce partenariat stratégique. Le second chapitre définit les objectifs communs qui se sont destinés à la consolidation du partenariat renforcé. Ces objectifs consistent à :

- (i) renforcer et consolider le partenariat politique Afrique-Europe afin qu'il puisse faciliter la satisfaction des préoccupations communes ;
- (ii) continuer à promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et l'intégration régionale et continentale en Afrique ;
- (iii) Relever ensemble les défis mondiaux ; et
- (iv) Faciliter et promouvoir un partenariat de grande envergure, élargi et axé sur les peuples ;

574. Le chapitre trois détermine les nouvelles approches du partenariat en cours d'élaboration aux niveaux politique, social et économique et qui doivent être axées sur les peuples. Le Chapitre quatre est le chapitre qui concerne le fonctionnement. De ce fait, il comporte les stratégies clés qui doivent appliquer dans le cadre de la réalisation des objectifs. L'autre volet du Chapitre met en

exergue l'importance de l'implication de toutes les parties prenantes, en particulier, dans le processus de mise en œuvre de la stratégie. Le dernier volet de ce Chapitre s'articule autour de la question de la mise en œuvre, du suivi et d'évaluation, du financement et du mécanisme de suivi.

575. Les troïkas de l'Afrique et de l'Europe ont, lors de leur réunion ministérielle tenue à Bruxelles (Belgium) le 15 mai 2007, adopté les grandes lignes de la stratégie commune Afrique-Europe. A cet égard, les Troïkas ont demandé aux Troïkas des Experts d'œuvrer pour l'élaboration d'une stratégie de pointe qui sera examinée lors de leur prochaine réunion à Accra (Ghana). Les experts devront aussi élaborer le premier plan de mise en œuvre comprenant des objets spécifiques et un délai d'exécution.

O.III. LA PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES DU COMESA

576. La Commission de l'Union africaine a assisté au 12^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du COMESA qui a eu lieu à Nairobi (Kenya) du 22 au 23 mai 2007. Le Sommet a été présidé par les réunions des experts et du Conseil qui ont été tenues respectivement les 14 et 15 mai et du 17 au 19 mai 2007. Les réunions du Conseil de Ministres et du Comité sur la Paix et la Sécurité regroupant les ministres des Affaires étrangères – de l'Afrique de l'est et l'Afrique australe ont été également organisées.

577. Les participants au Sommet se sont, entre autres, focalisés sur les questions suivantes : le développement du commerce et des douanes ; les questions d'ordre multilatéral ; la coopération entre le COMESA, les autres CER et l'Union africaine ; la paix et la sécurité.

O.III.1. LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES DOUANES

578. Conformément à l'Article 47 du Traité du COMESA qui préconise la mise en place graduelle d'un tarif extérieur commun, le Sommet a adopté la structure du tarif extérieur commun pour quatre catégories de produits ci-après :

- Matières premières : 0%
- Biens d'équipement 0%
- Biens intermédiaires 10%
- Biens finaux 25%

579. Ceci constitue une partie des travaux qui doivent être entrepris dans le cadre des préparatifs relatifs à la création d'une union douanière prévue pour décembre 2008. Les participants au Sommet ont convenu d'autoriser tous les Etats membres à mettre en œuvre ces taux tout en prévoyant une disposition sur la possibilité d'exclure les produits sensibles du régime des tarifs extérieurs communs tout en tenant compte des objectifs de leurs politiques nationales.

O.III.2. LES QUESTIONS MULTILATERALES

580. Le Sommet a pris note du progrès réalisé dans le cadre des négociations actuelles des APE entre les 15 états de l'Afrique de l'est et l'Afrique australe et l'Union européenne depuis 2004. Les négociations des APE ont connu de retard alors qu'il ne reste que quelques mois avant leur conclusion prévue pour décembre 2007. A cet effet, le Sommet a examiné les recommandations faites dans l'étude entreprise par le Groupe des pays de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe qui insistent sur les points ci-après :

- La poursuite temporaire des arrangements commerciaux actuels ;
- Un accord partiel sur des questions sélectionnées ; et
- Une prorogation de l'exemption accordée à la Commission européenne sous l'autorité de l'OMC.

O.III.3. COOPERATION ENTRE LE COMESA, LES AUTRES CER ET L'UNION AFRICAINE

581. Le Sommet a discuté des travaux en cours concernant la rationalisation des CER qui font présentement l'objet d'une mise en œuvre de la part de l'Union africaine. Un document intitulé « Feuille de route pour la convergence des programmes d'intégration régionale en Afrique » élaboré par le Secrétariat du COMESA.

582. Le document a proposé les recommandations ci-après qui auraient été adoptées par le Sommet :

- La nécessité pour l'Union africaine de redéfinir clairement un délai pour l'intégration des CER prévue dans l'article 6 du Traité d'Abuja afin d'accélérer l'intégration verticale des CER dans un programme continental ;
- Pour permettre à l'Afrique d'accélérer l'intégration continentale, il faudrait commencer le processus avec des programmes concrets d'harmonisation et de coordination des activités des différentes CER ;
- L'Union africaine devrait initier la convergence des programmes d'intégration en Afrique afin de s'assurer la mise en œuvre sans faille de l'intégration du continent africain ;
- L'harmonisation des régimes commerciaux des différentes CER devrait être structurée de manière à faciliter prioritairement la création d'un marché commun africain ;

- Il faudrait œuvrer pour la préservation et la consolidation des acquis des CER telles que le COMESA, la CEDEAO, la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) et la SADC qui devraient servir de plate-forme pour l'intégration continentale ; et
- Il faudrait exhorter les CER des régions de l'Afrique de l'est et d'Afrique australe à maintenir leurs efforts pour l'harmonisation de leurs programmes destinés à la convergence sans oublier l'objectif final qui est l'intégration continentale.

O.III.4 : RECOMMANDATIONS

- Il faudrait établir une collaboration étroite entre la Commission de l'Union africaine et les CER dans le cadre de la mise en œuvre des activités devant conduire à l'intégration continentale ;
- La Commission de l'Union africaine devrait faire partie du groupe de travail mixte du COMESA, de la CAE et de la SADC qui œuvre pour le renforcement de l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes communs en vue d'éviter la duplication des efforts ;
- Renforcer les liens entre l'Union africaine et les CER en ce qui concerne la participation aux réunions ; et
- Veiller à ce que tous les départements de la Commission de l'Union africaine travaillent très étroitement avec toutes les CER.

583. Il est nécessaire d'établir une collaboration étroite entre le Groupe de Sages de l'UA et le Comité des aînés du Secrétariat de COMESA et, également entre la structure continental du système d'alerte précoce du département de paix et de sécurité de l'Union africaine et le système d'alerte précoce du COMESA.

O.IV. SOMMET CEN-SAD

584. Dans le cadre de la coordination des CER, la Commission a participé à la 15^{ème} session du Conseil exécutif de la CEN-SAD et à la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des de chefs d'Etat et de gouvernement qui ont été organisés à Syrte (Libye) du 28 mai au 3 juin 2007.

585. Les questions essentielles suivantes ont été discutées lors de la Conférence. Le Sommet a été informé du progrès réalisé dans le cadre de la création de la zone de libre échange au sein de la communauté de la CEN-SAD et que la troisième des ministres du commerce de la CEN-SAD qui aura lieu au Maroc, discutera plus amplement de cette question tout en prenant en compte du

projet de construction d'une autoroute trans-saharienne « Al Gaddafi » qui va relier les Etats membres de la CEN-SAD et en insistant sur le rôle joué par Afriqiyah Airlines dans le cadre des liaisons aériennes entre les capitales africaines. Le Sommet a décidé que le plan-cadre du développement du transport devait être soumis à la prochaine réunion des ministres en charge des transports et des infrastructures de la CEN-SAD. La question de la monnaie unique pour les pays de la région et la mise en place d'un groupe de travail comprenant les ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales ont été également évoquées. La proposition relative à la fusion de la CEN-SAD, de la CEDEAO et de l'UMA a été faite. Le Sommet a par ailleurs demandé aux Secrétariats de ces trois institutions d'œuvrer pour la fusion de leurs actes constitutifs.

586. Dans son allocution, le Commissaire en charge des Affaires économiques a remercié la CEN-SAD pour les efforts consentis dans le cadre de l'accélération du processus de l'intégration du continent. Il a indiqué qu'il était nécessaire de déterminer une réorientation stratégique pour le continent, face aux défis liés par la mondialisation. Il a également évoqué les questions relatives aux initiatives de la CEN-SAD telles que la création d'une zone de libre échange, la promotion de libre circulation des personnes et le développement des infrastructures de transport. Il a par ailleurs mis en exergue certaines initiatives clés prises par l'Union africaine dans le cadre du processus d'intégration. Il s'agit entre autres, des études sur la rationalisation des communautés économiques régionales en cours, du lancement du projet VSAT, le 25 mai 2007 et la définition d'une stratégie pour la création d'une coopération interregionale. Il a enfin annoncé la signature du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER, proposée pour le mois juillet 2007.

587. La Commission de l'Union africaine a fait les recommandations importantes suivantes :

- Il faudrait insister sur la représentation de la CUA aux Sommets/réunions des CER pour faciliter la clarification des questions lors des réunions ;
- Le Comité technique des institutions financières devraient examiner très prudemment les modalités de financement et les implications du non-paiement des contributions des Etats membres à ces institutions avant de procéder à la création desdites institutions ;
- La question de la rationalisation des CER devrait être réglée diligemment étant donné que plusieurs pays continuent d'être membres de plusieurs communautés économiques régionales.

O.V. L'ELABORATION DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

588. Il vous souviendra qu'en janvier 2007, le Conseil exécutif de l'Union africaine en sa 10^e session ordinaire, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), a pris la décision No DOC.EX.CL/308(X) dans laquelle, il mandate à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer la Charte africaine de la statistique, en collaboration avec la CEA, la BAD, les CER ainsi que les instituts régionaux et nationaux de statistiques. Le projet de cette Charte qui constitue le cadre réglementaire pour le développement des statistiques en Afrique, devrait selon la décision du conseil exécutif, être soumis à sa session de juillet 2007 à Accra (Ghana).

589. La Commission de l'Union africaine a donc conformément à la décision du conseil exécutif, préparé un avant projet de la charte qu'elle a soumis à une réunion d'experts tenue les 4, 5 et 6 juin 2007 à Rubavu (Rwanda). Cette réunion a regroupé les responsables des Instituts Nationaux de Statistiques des Etats membres, les représentants des unités de statistiques des Communautés économiques régionales et des partenaires.

590. Suite à un examen approfondi de l'avant projet de la Charte, les participants l'ont adopté après quelques amendements et ont fait une déclaration dans laquelle, ils invitent :

- les représentants des Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de promouvoir le projet de charte auprès de leurs autorités respectives ;
- la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unis pour l'Afrique, la Présidence de séance de la réunion (Rubavu, Rwanda) ainsi que d'autres experts en cas de besoin, à assister la Commission de l'Union africaine dans le processus d'adoption de la Charte par les organes appropriés de l'Union africaine ;
- la Commission de l'Union africaine à procéder à une évaluation préalable du système statistique africain avant la mise en place du mécanisme de mise en œuvre de la charte ;
- la Commission de l'Union africaine à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place d'un fonds pour le financement pérenne de la statistique en Afrique;
- les membres du système statistique africain à prendre en charge la promotion de la charte une fois adoptée.

**O.VI. CONFERENCE DES MINISTRES DES FINANCES, DE LA
PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA
CEA (29 MARS-3 AVRIL 2007)**

591. Le thème principal de la était sur : « Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) :Nouveaux défis et voie à suivre » Cinq défis ont été soulignés: croissance, emploi et inégalité, financement de l'investissement dans le secteur privé, environnement décisionnel et planification, partenariat et mondialisation, paix et sécurité.

592. L'analyse montre que les performances économiques enregistrées sont inégales et sont en deçà de l'objectif de 7% fixé pour réaliser les OMD. Des recommandations sont faites pour réduire la dépendance énergétique, favoriser les énergies renouvelables, mobiliser les ressources intérieures et extérieures, renforcer l'action de l'Etat et le partenariat avec le secteur privé et apporter l'aide pour l'élaboration des stratégies de développement.

593. Le plan d'activités 2007-2009 de la CEA lancé conjointement par le Secrétaire Général de l'ONU, le Président de la CUA et le Président de la BAD et approuvé par la dernière conférence de l'Union de janvier 2007, représente la stratégie d'une vision du développement. Pour réaliser les OMD, le renforcement des statistiques et le lancement du Forum régional pour l'emploi devront intégrer les plans nationaux de réduction de la pauvreté. Le programme de comparaison internationale (PCI) des statistiques va relever les capacités des pays dans ce domaine. La collaboration de l'UA, de la CEA, de la BAD et du PNUD est demandée.

594. Des mécanismes autonomes devront être encouragés pour consolider la base financière des CER et l'exploitation efficiente des ressources du Consortium pour le financement des infrastructures, mis en place par le G8. L'examen de « l'Aide pour le Commerce » de l'OMC a montré l'importance de la formation et de l'expertise dans le développement. Malgré les difficultés rencontrées pour exploiter les décisions des conférences en Afrique, la Communauté internationale devra respecter ses engagements en faveur de l'aide, l'annulation de la dette et l'augmentation des investissements directs étrangers.

595. Malgré les insuffisances observées dans l'analyse de la pauvreté en milieu rural et de l'impact des effets engendrés par les plans massifs de licenciement sur l'éducation et la santé, on a souligné la nécessité d'aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les OMD. Ces stratégies doivent reposer sur la consolidation de la paix, la démocratie et l'état de droit, l'expansion du secteur privé et la priorité aux investissements dans les infrastructures, l'agriculture, la santé et l'éducation. La conférence a lancé un

appel pour une mobilisation des ressources africaines. Le suivi et l'évaluation devront être assurés par l'UA, la CEA, la BAD, le PNUD etc.

596. La gouvernance, les institutions démocratiques, le dialogue social, sont des leviers de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'intégration régionale et la formation dans les nouvelles technologies sont indispensables pour une croissance accélérée et durable. Pour les mécanismes intergouvernementaux, on a noté trois points: (i) - la Conférence annuelle commune des Ministres de l'UA et de la CEA, (ii) - le remplacement des comités intergouvernementaux d'experts par des conférences ministérielles sous-régionales, et (iii) - l'organisation des organes subsidiaires en 7 comités sectoriels.

597. Le partenariat entre les deux institutions (UA/CEA), a été facilité par la mise en place d'un secrétariat conjoint qui a piloté avec succès l'organisation de cette conférence. Cette expérience va créer les conditions nécessaires pour organiser en 2008 la conférence conjointe UA-CEA des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique, décidée par la CAMEF II en novembre 2006.

O.VII. LA CREATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES PREVUES A L'ARTICLE 9 DE LA L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE

598. Le processus de lancement des travaux pour la création des institutions financières africaines prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine suit son cours. Après l'attribution du siège de ces institutions, respectivement la Banque Africaine d'Investissement (BAI) à la Libye, la Banque Centrale Africaine (BCA) au Nigeria et le Fonds Monétaire Africain (FMA) au Cameroun, les discussions se poursuivent avec les différents pays hôtes sur les protocoles d'accord relatifs à l'installation dans chaque pays des comités de pilotage chargés de ces travaux.

599. Parallèlement à ces discussions, les contacts continuent sur la stratégie à adopter pour l'établissement des institutions financières africaines et la création de la monnaie commune africaine ainsi que sur l'implication des parties concernées, dont notamment les banques centrales et l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).

O.VIII. LA REVUE AFRICAINE DE L'INTEGRATION

600. La Revue africaine de l'intégration est une revue multidisciplinaire internationale qui offre une plate-forme pour une gamme variée de questions relatives à l'intégration en Afrique. Elle comprend des recherches théoriques, des articles et des critiques de livres. Elle est publiée en anglais et en français deux fois par an : en juillet et en janvier.

601. Pour garantir la qualité et la crédibilité scientifique de la revue, l'équipe éditoriale est composée d'un comité de rédaction des différents départements de la Commission et d'un Comité scientifique comprenant des professeurs réputés de plusieurs universités et institutions de recherche de par l'Afrique.

602. Le premier numéro de la revue a été publié en janvier 2007 et a été distribué aux chefs d'Etat et de Gouvernement et aux ministres lors du 8^{ème} Sommet de la Commission, et envoyé dans des universités et institutions de recherche à travers l'Afrique. Le second numéro de la revue sera publié et disponible avant juillet 2007.

O.IX. LE PROTOCOLE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION AFRICAINE ET LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES

603. La trente-septième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA a, à la section 8 (b, iii) de sa Décision AHG/Dec.160 (XXXVII) de juillet 2001 à Lusaka, demandé « au Secrétaire général d'engager les consultations nécessaires avec toutes les CER afin d'examiner les implications de l'Acte constitutif de l'Union africaine pour :

1. Les relations institutionnelles, fonctionnelles programmatiques existant entre l'OUA et les CER ;
2. les programmes actuels et futurs des CER par rapport aux objectifs de l'Union africaine ;
3. le Protocole entre l'AEC (Communauté économique africaine) et les CER en vue de son amendement ou de l'élaboration d'un nouveau protocole devant régir les relations entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales ».

604. En application de cette décision, des réflexions ont eu lieu et des consultations menées avec les CER sur de nouvelles relations à entretenir entre elles et l'Union africaine. Ces consultations ont abouti à la négociation d'un nouveau protocole qui a été adopté par la deuxième réunion de coordination UA/CER/CEA/BAD, en juin 2004 et soumis, en mars 2005, à l'examen du COREP et d'experts juridiques des Etats membres, conformément à la Décision Ex.CL/Dec.174 (VI) du Conseil exécutif.

605. Par ailleurs en vertu de la Décision Assembly/AU/Dec.112 (VII) du Sommet de Banjul suspendant jusqu'à nouvel ordre, la reconnaissance de nouvelles CER à l'exception des huit déjà reconnues, en l'occurrence, la CEDEAO, le COMESA, la CEEAC, la SADC, l'IGAD, l'UMA, la CEN-SAD et la CAE et, en application de la Décision Ex.CL/Dec.331(X), du dernier Conseil exécutif demandant « à la Commission de faire procéder à la signature de la nouvelle version du Protocole », le Protocole est soumis au Conseil pour

soumission à la Conférence qui est priée d'autoriser le Président de la Commission à le signer au nom de l'Union.

O.X. RATIONALISATION DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (CER)

606. L'avènement de la Communauté économique africaine a appelé une rationalisation des programmes et activités des Communautés économiques régionales (CER) qui en sont les piliers. Des efforts ont été entrepris et des décisions prises à cet effet, par l'OUA, en son temps et l'UA en vue de parvenir, en évitant des chevauchements de toutes sortes, à une synergie entre les activités des CER. Ces efforts ont abouti à la première Conférence des Ministres africains de l'Intégration (CAMEI) tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 30 et 31 mars 2006 et, entre autres, a recommandé à la Conférence de l'Union, qui l'a entériné par sa Décision Assembly/AU/Dec.113(VII), qu'une étude soit menée par la Commission sur le processus de rationalisation des CER et plus particulièrement sur les coûts et bénéfices des quatre scénarii de rationalisation qu'elle lui a proposés, à savoir, le Statu quo, le Traité d'Abuja, la Communauté d'ancrage et l'approche politique, qui constituent un autre volet de l'étude attendue de la Commission.

607. L'étude, menée à partir d'une feuille de route et d'un questionnaire adressés aux Etats membres, aux CER, à l'exception de l'UMA qui n'entretient pas de relations avec la Commission ainsi qu'à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'est appesanti sur le concept de rationalisation, les causes de cette dernière, et a proposé une procédure de rationalisation préconisant essentiellement la revue des étapes d'intégration prévues à l'article 6 (2) du Traité instituant la Communauté économique africaine ainsi que l'adoption par les CER d'un programme minimum d'intégration.

608. Après sa validation par une réunion d'experts, de toutes les parties prenantes aux processus d'intégration, l'étude sera soumise à l'examen et à l'adoption de la deuxième Conférence des Ministres africains de l'intégration prévue à Kigali, dans la seconde quinzaine de juillet 2007.

O.XI. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DESTINES A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE

609. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, et grâce à un financement reçu de la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a organisé la 2^{ème} édition du stage de cinq semaines sur « l'intégration régionale pour l'Afrique » à des fonctionnaires anglophones et francophones africains au cours du dernier trimestre de 2006. Ce cours est focalisé sur les Etats membres, les Communautés économiques régionales ainsi que la

Commission de l'Union africaine. Trente-neuf (39) participants ont fini le stage avec succès.

610. L'objectif principal de la formation s'articule autour de quatre volets : (1) renforcer les capacités des CER et de la CUA ; (2) faire des campagnes de sensibilisation sur la notion de l'intégration économique comme un élément clé du développement africain ; (3) mettre en place des synergies et échanges des expériences entre les professionnels et spécialistes africains du développement ; et (4) déterminer une vision commune sur les opportunités et les stratégies susceptibles de renverser la tendance à la marginalisation économique et de renforcer les capacités afin d'assurer une gestion conséquente du processus d'intégration en Afrique.

611. Il y a lieu de noter que l'enthousiasme et l'appréciation qu'a recueillis la formation auprès des CER et des autres participants ainsi que les résultats probants auxquels elle a donné lieu ont amené la Commission à engager des pourparlers avec nos partenaires en la matière que sont la Banque africaine pour le Développement économique de l'Afrique (BADEA) et l'Institut africain pour le Développement économique et la Planification (IDEP) pour en organiser la troisième édition que la BADEA a déjà accepté de financer.

O.XII. ÉVALUATION DU PROGRÈS RÉALISÉ PAR L'AFRIQUE VERS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT - 2007

612. Il vous souviendra que la session de la Conférence de l'Union africaine de Syrte (Libye) de juillet 2005 a adopté une Position commune sur l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Déclaration du Millénaire. La Position commune a servi de base d'intervention aux Etats membres de l'UA lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur les OMD qui a lieu en septembre 2005. Outre la Position commune africaine, la Conférence a mandaté la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la BAD, le NEPAD et les CER pour suivre la mise en œuvre des OMD et continuer les réflexions/pertinentes pour en soumettre les résultats à la Conférence lors de ses sessions annuelles (Assembly/AU/Dec.78 (V)).

613. A cet égard, un rapport sur l'évaluation du progrès réalisé par l'Afrique dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, 2007, a été fait en collaboration avec la CEA et la BAD. Le rapport a mis en exergue les nombreux défis qui entravent la réalisation de ces objectifs, déterminé les actions nécessaires qui sont présentement requises et au-delà de 2015 et a proposé quelques recommandations de principes. Le rapport a spécifié les points ci-après :

- L'Afrique a connu des améliorations dans les domaines politiques et économiques, une condition préalable à la concrétisation des OMD ;

- Les récentes performances de l'Afrique en matière de croissance s'est améliorée en passant de 3% en 1999 à 5,2% en 2006, ceci a généré une croissance de 3% en moyenne au revenu annuel par habitant. Toutefois, la création d'emplois pour une plus grande portion de la population est un élément très important de la croissance ;
- Il faudrait également veiller à ce que la diversification économique soit appuyée par l'accès équitable à l'éducation et aux soins médicaux et promouvoir l'acquisition des compétences ;
- Enfin, les efforts de l'Afrique dans le cadre de la réalisation des OMD sont confrontés à un nombre de défis qui sont pour la plupart interdépendantes. De ce fait, il importe de les surmonter en cherchant des actions simultanées sur plusieurs fronts, à savoir : la croissance, l'emploi et l'inégalité, l'accélération des financements pour des investissements dans le secteur public, l'environnement politique, des partenariats dans le cadre de l'intégration régionale et de la mondialisation, la paix et la sécurité et des données statistiques adéquates et appropriées.

P. COMMERCE ET INDUSTRIE

P.I INTRODUCTION

614. Au cours de la période considérée, la Commission a décidé de mettre en œuvre son programme de travail, ainsi que la Déclaration de la Conférence (AU/Decl. 2 (VIII) sur les Accords de Partenariat économique et la Déclaration de la Conférence (AU/Decl. 3 (VIII) sur les négociations de l'OMC adoptées par le Sommet de janvier 2007 d'Addis-Abeba.

P.I. COOPERATION DOUANIERE/COMMERCIALE INTRA-AFRICAINE

P.I.1. HARMONISATION DES PROCEDURES DOUANIERES

615. Il convient de rappeler au Conseil la Décision de la Conférence de Banjul qui *«exhorte les CER à coordonner et harmoniser leurs politiques entre elles et avec la Commission afin d'accélérer le processus d'intégration de l'Afrique»*. Pour mettre en œuvre une telle décision, la Commission a initié le processus d'harmonisation des procédures douanières en organisant en avril 2007, deux ateliers des Experts des Douanes sur les règles d'origine et les initiatives relatives au renforcement des capacités.

616. Des conclusions de l'atelier sur les Règles d'origine qui est le premier d'une série d'ateliers qui seront organisés dans ce domaine, il ressort que le

processus de coordination entre l'UA et les CER a besoin d'être consolidé afin de garantir une synergie et une efficacité plus grandes. Selon les mêmes conclusions, le processus de coordination devrait être examiné de manière globale ; toutes les parties prenantes devraient y être impliquées et des études devraient être entreprises pour évaluer l'impact de l'harmonisation. Dans un bref délai, une matière de comparaison sur les différentes règles applicables devrait être élaborée.

617. Selon les résultats de l'atelier sur le renforcement des capacités qui est aussi le premier d'une série, les participants se sont entendus sur les éléments d'une stratégie continentale qui met l'accent sur l'importance de la vulgarisation du rôle crucial des Douanes au cours du 21^{ème} siècle. Il s'agit de maximiser l'utilisation du Programme Columbus de Diagnostic de l'OMC et d'encourager les administrations, les Etats membres à élaborer des plans de développement global basés sur le long terme dans le domaine de la capacité institutionnelle, des infrastructures et des ressources humaines. Les participants à l'atelier ont également exhorté les Etats membres à utiliser au maximum les services des experts en renforcement des capacités disponibles à travers le continent. Ils ont par ailleurs, attiré l'attention des ministres concernés sur la nécessité pour les autorités chargées de la promotion des cadres de permettre aux administrations nationales à accomplir leurs missions de la manière la plus adéquate et efficace.

P.I.2 LES REGLES D'ORIGINES ET LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

618. Conformément à la Décision EX.CL/Dec.298 (IX) relative aux négociations des accords de partenariat économique, la Commission a été mandatée par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine pour coordonner les négociations en cours entre les quatre groupes africains (CEDEAO, CEMAC, SADC et CAE) et l'Union européenne. Sur la base de cette décision, la Commission a initié un examen rigoureux du processus régissant les Règles d'origine que l'Union européenne propose actuellement pour les négociations. Les participants à l'atelier sur les Règles d'origine mentionné ci-dessus qui avaient aussi pour mission d'examiner cette question, ont recommandé que la Commission convoque une réunion des négociateurs en chef/conseillers techniques des quatre groupe africains impliqués dans les négociations des APE avec l'UE pour discuter et échanger des idées sur la question des Règles d'origine afin d'arrêter une Position commune africaine harmonisée sur les Règles d'origine dans le contexte des APE.

P.I.3 TROISIEME SESSION ORDINAIRE DU SOUS-COMITE DES DIRECTEURS GENERAUX DES DOUANES DE L'UNION AFRICAINE

619. La Commission a organisé la troisième session ordinaire du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes à Abuja (Nigeria) du 7 au 11 mai 2007. Le

thème principal de la réunion était : « l'impact des Accords de Partenariat économique (APE) sur les Administrations des Douanes ». La réunion a élaboré une Résolution qui devrait être examinée par les organes de politique de l'Union. Le document comprend des recommandations concernant quatre domaines politiques principaux à savoir : le renforcement des capacités, les règles d'origine dans le cadre des accords de partenariat économique, l'intégrité au sein des services des Douanes et l'harmonisation des numéros tarifaires. Les lignes directrices pour la mise en œuvre y sont également incluses.

P.II. NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

P.II.1 LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

620. Les négociations concernant les Accords de Partenariat économique ont continué entre la Commission européenne et les quatre groupes des pays africains. CEMAC, l'Afrique de l'est et Afrique australe, SADC et l'Afrique de l'ouest pendant la période couverte par ce rapport. (suite en Français).

621. Selon les récentes déclarations ministérielles, les communes avec la Commission européenne, les groupes qui dirigent les négociations semblent disposés à conclure les APE - avant décembre 2007 qui concerneront les aspects de développement et l'accès aux marchés, étant attendu que les négociations vont continuer dans les autres domaines restants – ils auraient ainsi signé ce qui est appelé les APE par étape. En dire de tous, beaucoup de travail reste à faire même au niveau de ces deux domaines et des divergences persistent à propos des questions clés telles que les critères des règles d'origine dans le cadre d'attribution de statut d'origine aux produits ; les périodes de transition et la portée de la couverture de libéralisation. Dans le domaine du développement, il n'y a encore aucun accord sur la possibilité ou non d'y consacrer un chapitre entier ou de transférer les détails y afférents à d'autres chapitres sectoriels et à la matrice. Il est important de déterminer la portée exacte des APE par étape et les modalités de la conclusion des négociations concernant les APE afin de s'assurer que les groupes ont conclu des APE harmonieux et favorables au développement qui appuient et qui sont conformes aux dispositions, régissant le processus d'intégration en Afrique surtout en ce qui concerne la création de marché commun africain.

622. Le groupe de l'Afrique de l'est et d'Afrique australe a beaucoup œuvré pour l'élaboration du document concernant les APE. En ce qui concerne l'élaboration du document des APE, les autres groupes ne sont pas si avancés. Peut-être, faudrait-il qu'ils tirent des leçons des expériences du groupe de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe et ces derniers pourraient probablement apprendre d'eux aussi. Il importe que les groupes s'inscrivent mutuellement à leurs réunions et séances de négociation afin qu'ils puissent échanger les documents et les expériences.

623. En ce qui concerne les modalités pour la conclusion des APE, il faudrait accorder primauté à l'harmonisation voire probablement à la fusion de tous les groupes africains impliqués dans le processus des négociations au moment de la conclusion des APE. L'autre alternative serait de continuer à exhorter fermement la partie européenne et les Etats membres de l'Union africaine ainsi que les groupes impliqués dans les négociations à prendre toutes les dispositions pour préserver l'unité de l'Afrique comme un continent qui parle d'une voie. Une telle initiative éviterait à l'Afrique, la balkanisation ou la division qui pourrait rendre difficile, la création d'un marché commun africain. Il importe de noter que l'Europe entend, par le biais de la stratégie africaine, traiter avec l'Afrique comme une seule entité continentale et accorde son soutien aussi bien à l'unité de l'Afrique qu'à son processus d'intégration.

624. En ce qui concerne la conclusion des APE par étape, l'approche requiert des dispositions supplémentaires claires sur la manière et le délai imparti à la résolution des questions en instance surtout dans les domaines où les pays ACP ont des intérêts primordiaux.

625. Les pays qui auraient conclu les APE avant décembre 2007 auront encore à passer par des procédures nationales pour l'approbation et l'appropriation de ces accords : un processus qui pourrait perdurer. Il importe que des mesures de transition soient prises pour s'assurer que les échanges commerciaux ne soient pas perturbés après décembre 2007. Ces mesures devraient être rendues publiques et portées à la connaissance du monde des affaires en Afrique et en Europe étant que les commandes sont faites jusqu'à une période d'un an ou presque, en avance et les relations commerciales requièrent la continuité et la stabilité. De ce fait, il est impérieux que la Commission européenne et l'Union européenne envoient immédiatement un message fort pour réassurer le milieu des affaires que les mesures de transition seront prises afin d'éviter des perturbations au niveau des échanges commerciaux. L'Union européenne et la Commission européenne devraient immédiatement déterminer ces mesures de transition afin qu'elles puissent être applicables avant le 1^{er} janvier 2008.

P.II.2. PREPARATION DE LA STRATEGIE CONJOINTE AFRIQUE – UNION EUROPEENNE

626. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que dans le cadre du dialogue entre l'Afrique et l'Union européenne, une stratégie conjointe est en préparation et les contours de cette stratégie ont déjà été identifiés et élaborés dans un document qui a été examiné à la Troïka Ministérielle Afrique-EU le 15 mai 2007. Ce document sera présenté au prochain Sommet de l'Union africaine à Accra (Ghana) en juillet prochain et endossé pour servir à l'établissement d'un projet de stratégie conjointe à soumettre au Sommet Afrique-EU prévu pour se tenir à Lisbonne (Portugal) à la fin de l'année 2007.

627. Les actions prévues au titre du commerce et de l'intégration régionale consistent à améliorer la gouvernance économique et le climat d'investissement, à réaliser l'infrastructure technique africaine, à renforcer les capacités productives et à poursuivre le processus APE afin de soutenir l'intégration régionale sur la base du Traité d'Abuja, particulièrement l'intégration commerciale avec pour objectif de réaliser à terme un marché continental totalement intégré.

628. D'autres objectifs sont également visés à savoir le développement des capacités d'accès au marché, notamment dans le domaine du contrôle de la qualité en vue d'une meilleure protection des consommateurs, la promotion de l'accès au marché des biens et services et le renforcement de la consultation en vue de développer des positions communes sur le plan multilatéral, particulièrement dans le cadre de l'OMC sur la dimension développement du Doha round.

a. Négociations du Cycle de Doha au sein de l'OMC

629. La Commission participe pleinement aux réunions de négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC, organisées par les groupes de négociateurs de Genève en vue de la coordination et harmonisation de la position africaine telle que l'ont mandatée les Ministres africains chargés du Commerce. Ainsi, conformément aux dispositions de la Déclaration de Hong Kong demandant au Directeur général de l'OMC d'organiser une réunion consultative sur le coton, la Commission a participé activement à cette réunion qui s'est tenue à Genève sur les aspects commerciaux et de développement du coton. Celle-ci a donné lieu à une conclusion tant politique que technique. Politiquement, un dénouement heureux du Cycle de Doha ne pourrait se faire sans un dénouement heureux de la question du coton. Techniquement, il y a nécessité d'assurer la cohérence tant au niveau national (ministères et autorités) qu'au niveau international entre les donateurs de fonds, les institutions de financement et autres institutions. La Commission a aussi pris part à une réunion d'experts organisée au Bénin sur les produits sensibles et spéciaux et leurs implications pour l'Afrique dans le cycle de Doha.

P.III. INDUSTRIE

630. Dans le cadre des préparatifs pour la prochaine Conférence des Ministres de l'Industrie prévue pour septembre 2007, la Commission a organisé conformément avec l'ONUDI trois réunions des groupes des Experts. La première réunion était une réunion ministérielle consultative de haut niveau organisée à Accra (Ghana) en février 2007 sur l'emploi décent et productif pour les jeunes de Mano River Union et de la Côte d'Ivoire. Il faudrait tenir compte du fait que l'emploi des jeunes représente un défi majeur dans cette sous-région et a des implications sur la stabilité politique. La réunion a requis une approche multilatérale pour la création d'un partenariat actif entre les secteurs public et

privé et le Groupe des jeunes pour, entre autres, développer des chaînes de valeurs intégrées surtout dans les secteurs industriels et agroalimentaires. Une telle approche permettrait de créer, au cours des cinq prochaines années, près de 4,5 millions d'emplois décents et productifs pour les jeunes de cette sous-région. Certaines institutions de l'ONU et certains donateurs se sont engagés à accorder dans l'immédiat un appui adéquat au renforcement du Secrétariat du Mano River Union afin de promouvoir et de mettre en œuvre les programmes destinés à l'emploi des jeunes.

631. Suite à la décision de la 17^{ème} Conférence des Ministres de l'Industrie de l'Union africaine, la Seconde réunion du Groupe des Experts qui a eu lieu à Tunis en février 2007, s'est focalisée sur le respect des normes l'évaluation de la conformité dans le cadre du développement d'un marché durable en Afrique. Cette réunion a été motivée par le fait que les pays africains soient incapables d'exploiter les opportunités qui offrent les accords commerciaux préférentiels et les marchés mondiaux. Ceci est en général et surtout dû à la production et aux capacités commerciales limitées, le manque de produits à valeur ajoutée, à la difficulté liée au respect des normes internationales et des procédures d'évaluation de la conformité. Lors de la réunion, la Commission a lancé un appel pour l'édification des infrastructures de qualité fiables à travers le continent pour appuyer l'industrie. Il s'agit de la normalisation, de l'accréditation, de la méthodologie, des essais, des inspections et de la délivrance de brevets. A cet égard, une stratégie, une politique et un plan d'action continentaux destinés à l'édification et au renforcement de la qualité des infrastructures doivent être élaborés sous les auspices de la Commission de l'UA.

632. La troisième réunion tenue à Addis-Abeba en mars 2007 a discuté des investissements destinés au renforcement de la capacité de production de l'Afrique. La réunion a examiné une proposition faite par le réseau de l'agence africaine pour la promotion des investissements relative à la création d'une plateforme de contrôle des investissements qui aidera les sociétés industrielles à prendre des décisions de gestion plus adéquates qui peuvent favoriser l'expansion des activités commerciales, de nouveaux partenariats, un accès plus aisé aux financements et la création d'emplois. Elle pourrait aussi permettre aux institutions publiques de procéder à de manière pratique à la défense des politiques et d'évaluer les réactions des investisseurs aux interventions en matière de politique. Une recommandation concernant la transformation de l'initiative du Réseau de l'Agence africaine pour la promotion des investissements en un programme africain avait été faite.

P.III.1 LES ACTIVITES CONCERNANT LE NEPAD

Le module sur l'industrie, le Commerce et l'accès aux marchés

633. Suite à la 7^{ème} réunion consultative régionale des institutions organisations des Nations Unies opérant en Afrique pour appuyer l'Union africaine et le

NEPAD, un module sur l'industrie, le Commerce et l'accès aux marchés avait été créé en collaboration avec l'ONUDI comme l'organisatrice et la CNUCED comme l'organisatrice adjointe. A cet égard, la Commission a travaillé conjointement avec le Secrétariat du NEPAD pour présenter leurs activités présentes et futures prévues dans ces domaines lors de la séance du lancement et d'ouverture du module au Siège de l'ONUDI à Vienne au mois de mai 2007. Le module est destiné à l'édification d'une plus grande synergie dans le cadre des programmes et activités du système des Nations unies et des acteurs clés présents en Afrique relevant des domaines industriels commerciaux et du celui relatif à l'accès aux marchés afin d'appuyer l'Union africaine et son initiative au niveau du NEPAD. La Commission va également entreprendre, entre autres, des programmes et activités conjoints ; des études et publications conjointes, des séminaires et des ateliers conjoints et le Séminaire du Parlement panafricain sur le NEPAD.

634. Au cours de la période considérée, la Commission a présenté ses activités entreprises au niveau des différents départements aux Comités appropriés du PAP lors du séminaire du PAP sur le NEPAD. L'objectif du séminaire consistait à mener des campagnes de sensibilisation plus accrues sur les activités de l'UA/NEPAD au sein du PAP et au sein des parlements régionaux et nationaux tout en renforçant le suivi effectif des activités du NEPAD au sein du PAP.

P.III.2.RELATION AVEC LES PARTENAIRES

635. La Commission a signé, le 27 février 2007 à Genève, un Mémoire d'Accord avec le Centre de Commerce International (CCI) et un plan d'action a été conséquemment élaboré pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce Mémoire d'Accord.

Q. MISE EN OEUVRE DE LA DECISION ASSEMBLY/AU/DEC.156(VIII)

636. Le Conseil se souviendra qu'à sa 8ème Session ordinaire, la Conférence a pris la Décision Assembly/AU/Dec.156(VIII) qui stipule, entre autres :

***DECIDE** de consacrer la neuvième session ordinaire de la Conférence, qui se tiendra à Accra (Ghana), en juillet 2007, au thème « Grand Débat sur le Gouvernement de l'Union » ;*

ENTERINE** la proposition du Conseil exécutif d'organiser, dans le cadre de ce processus, le séminaire de réflexion des Ministres des Affaires étrangères sur l'état de l'Union qui sera suivi de la session extraordinaire du Conseil exécutif et **ACCUEILLE

FAVORABLEMENT l'offre de la République d'Afrique du Sud d'abriter ces réunions.

637. En application de ces deux dispositifs, les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres ont tenu une séance de réflexion les 8 et 9 mai 2007 à Zimbali (Afrique du Sud) sur l'Etat de l'Union. Cette séance a été suivie d'une Session extraordinaire (la dixième) du Conseil exécutif, le 10 mai 2007, portant sur l'examen du « *Rapport du Président sur le Renforcement de la Commission* ».

638. Les conclusions de ces deux évènements sont récapitulées dans ce rapport comme suit :

Q.I. CONCLUSIONS DE LA SESSION DE REFLEXION

639. A l'issue du débat, le Résumé du Président de séance, le Président du Conseil exécutif, le Ministre des Affaires étrangères du Ghana, S.E. Nana Akufo-Addo, a été adopté comme conclusion de la Session de Réflexion ; il est reproduit comme suit :

Nous avons eu un débat très riche qui a permis de définir certaines questions essentielles. Nous avons pu, à l'exception d'une seule délégation, réitérer notre engagement collectif à l'intégration politique et économique du continent qui devrait conduire à la création des Etats-Unis d'Afrique.

En dépit de ce constat, il existe encore une divergence considérable en ce qui concerne la manière dont cet objectif pourrait être réalisé.

Ce problème, comme nous le constatons dans d'autres régions du monde, est dû en partie, au fait qu'il n'y a pas une seule réponse à l'intégration. Le vice-premier ministre gabonais nous a rappelé hier que toutes les autres régions ou tous les autres continents sont en train de constituer de Grands Ensembles et que ces Grands Ensembles régionaux prennent diverses formes – l'ALENA, l'ANASE et l'UE, et nous a également rappelé les fédérations que le ministre sénégalais des Affaires étrangères a trouvées intéressantes (les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Brésil et la Chine).

Ces fédérations ont certaines caractéristiques communes – une langue commune, un système juridique commun, une culture commune et une histoire commune.

Mais la réalité africaine est quelque peu différente car notre continent est caractérisé par une diversité de peuples ayant des langues différentes, des systèmes juridiques différents et des cultures différentes. Si nous voulons donc créer les Etats-Unis d'Afrique, nous devons établir notre propre modèle, mais un modèle qui devrait répondre à certaines normes minimales.

Il est évident que notre processus d'intégration doit suivre son cours, même si nous devons nous inspirer des expériences des autres, en particulier celle de l'Union européenne, parce qu'il est clair que notre Acte constitutif a été largement influencé par le modèle européen.

Le modèle européen privilégie clairement une approche graduelle, étape par étape de la question de l'intégration – une approche qui est basée sur l'application systématique des politiques communes. Le Ministre éthiopien avait raison d'affirmer que l'Union européenne est un exemple remarquable de réussite en matière d'intégration d'Etats souverains ayant des objectifs communs.

Pourquoi l'intégration ? Nous devons absolument répondre à cette question car nous estimons que nous avons beaucoup plus de chance de régler les questions critiques et stratégiques qui se posent à nous, à savoir le sous-développement, l'éradication de la pauvreté généralisée, la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit et la défense de notre indépendance politique et de notre position dans le monde grâce au processus de d'intégration.

La motivation fondamentale du processus d'intégration c'est que même si certains états peuvent l'entreprendre seuls, nous gagnerons plus en oeuvrant ensemble à la réalisation de nos objectifs, en particulier, face à la mondialisation qui offre des opportunités mais pose également des défis à nos ambitions.

L'accélération du processus d'intégration est la question fondamentale et ceux qui cherchent à réaliser le vieux rêve des panafricanismes, celui de la mise en place immédiate d'un Gouvernement continental, pensent que c'est le moyen le plus efficace d'accélérer et d'achever le processus d'intégration.

Il semble que certaines questions doivent être clarifiées quant à la mise en place immédiate d'un Gouvernement de l'Union, à savoir la cession de tout ou partie de la souveraineté, la représentativité du Gouvernement continental, sa base populaire etc...

De même, nous devons déterminer les mesures concrètes qui doivent être prises si nous ne pouvons pas mettre immédiatement en place un Gouvernement continental mais voulons plutôt accélérer le processus d'intégration. Il est évident que nous devons définir une feuille de route avec des repères précis et élaborer les critères minima que nous devons tous satisfaire et qui permettront une meilleure coordination et harmonisation des activités de développement des CER en vue de l'intégration du continent. A cet égard, il est important que nous voyions ce qui peut être mieux fait au niveau des CER et ce qui peut être mieux fait au niveau continental.

Une union douanière, un marché commun - quand allons nous les réaliser car l'un des plus grands problèmes à l'heure actuelle est notre incapacité, à la différence de tous les autres continents, à commercer entre nous – c'est là une faiblesse majeure que nous devons surmonter et nous ne pouvons le faire que si nous déployons sérieusement des efforts communs pour développer nos infrastructures et leur interconnexion et si nous renforçons notre engagement commun envers le développement des compétences de nos populations, condition indispensable à notre progrès et à notre prospérité.

Il se pose également la question de l'efficacité des institutions continentales que nous avons mises en place - la Commission de l'Union africaine et les autres organes. Comment pouvons-nous améliorer leur performance et leur efficacité ?

Voilà, je pense, certaines des questions spécifiques qui ont été soulevées lors de nos discussions, et que nous devons résoudre, des questions qui relient les deux segments de notre réunion. J'estime que nous devons donc aborder notre travail de façon holistique et tout ce que nous voulons faire ici pour aider nos dirigeants à Accra peut être mieux fait si nous relient les deux segments de nos travaux. En particulier, si nous tenons compte de l'appel passionné que nous a lancé le Président de la Commission pour le renforcement de la Commission qu'il qualifie d'Exécutif de l'Union, en tant qu'étape importante vers l'accélération du processus d'intégration qui est d'un intérêt stratégique et géopolitique pour nous tous et pour notre continent.

Si vous convenez avec moi, je propose que nous examinions directement l'ordre du jour de la deuxième partie de notre réunion et que nous tirions les conclusions à l'issue de notre réunion afin de mieux aider le Sommet d'Accra dont la préparation est la principale raison de la présente réunion.

Q.II. CONCLUSIONS DE LA 10^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF

640. La tenue de cette session extraordinaire avait pour objectif essentiel, l'examen du « *Rapport du Président sur le Renforcement de la Commission* ». Il convient de rappeler que ce document présenté à la 10^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2007 à Addis-Abeba n'avait pas pu être examiné à ladite Session.

641. A l'issue des délibérations de la Session, le Conseil a convenu de ce qui suit :

- i. Le rapport du Président sur le renforcement de la Commission et des Comités techniques spécialisés est un document d'excellente qualité en ce qui concerne la substance des propositions qui y figurent mais son examen est reporté jusqu'à l'établissement d'un budget détaillé et jusqu'à l'achèvement de la vérification;
- ii. Les termes de référence de l'audit institutionnel tel qu'amendé par le Conseil, ont été adoptés;
- iii. L'audit de la Commission, des autres organes et des Communautés économiques régionales ainsi que de leurs relations avec les organisations concernées telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement doit commencer immédiatement et s'achever dans un délai de six (6) mois ;
- iv. Les résultats de la vérification doivent être présentés au Conseil exécutif lors de sa réunion prévue en janvier 2008;
- v. Le Président de la Commission et celui du Conseil exécutif doivent se consulter d'urgence en vue d'identifier la source de financement de l'audit et des experts (personnalités ou firme) pour permettre le démarrage de l'audit ;
- vi. Il doit être recommandé à la Conférence de reporter l'élection des nouveaux membres de la Commission et de proroger le mandat de la Commission actuelle afin de disposer de suffisamment de temps pour achever l'audit et prendre en compte les décisions de la Conférence d'Accra sur le Gouvernement de l'Union, qui auront, sans aucun doute des conséquences sur la nature et la portée des réformes. Cela permettrait de constituer la nouvelle Commission sur la base des nouvelles réformes.

642. Le Conseil exécutif a pris note de la disposition du Président et des autres membres de la Commission à rester en poste le cas échéant, pendant un ou deux mois supplémentaire pour assurer la réalisation sans heurts du processus des réformes.

643. Les projets des Rapports des deux sessions sont soumis séparément au Conseil pour adoption ; ce point figure à l'ordre du jour du Conseil exécutif.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2007

Report of the chairperson of the commission for the period january- June 2007

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4488>

Downloaded from African Union Common Repository